SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottavlensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothqueanc21lecl

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXI.

POUR L'ANNÉE MDCCXXIV.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,

Chez les FRERES WETSTEIN.

M. DCC XXIV.

Universitas BIBLIOTHECA

LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

SS. PAtrum, qui temporibus apostolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis Hermæ, Ignatii, Polycarpi Opera, vera & supposititia, una cum Clementis, Ignatii, Polycarpi Actis atque Martyriis. J. B. Cotelerius Societ. Sorb. Theol. ex MSS. codicibus eruit ac correxit, versionibusque & notis illustravit, Accesserunt in hac nova Editione notæ integræ aliorum Virorum doctorum, qui in singulos Patres memoratos scripserunt, item G. Beveregii Codex Canonum primitivæ Eccles. vindicatus, J. Usserii Dissertationes Ignatianæ & J. Pearsonii Vindiciæ Epistolarum S. Ignatii atque alia. Recensuit & notulas aliquot suas adsperſit Joan. Clericus. Editio altera fol. 2 tom.

Theophili Episcopi Antiocheni Libri. III. ad Autolycum græcè ad fidem Cod. MS. Bodleiani & Regii Parisiensis denuo recogniti, & pluribus in locis castigati, versione Latina, frequenter emendata notisque tum aliorum, tum suis instructi a Jo. Christ. Wolfio. 8.

M. A. Severini de abscessuum natura Libri VIII. Editio novissima, multis iconibus, æri incisis ornata. Accedunt Clariss. Virorum judicia super hunc tractatum. 4.

Le Droit de la Guerre & de la Paix, par Hugues Grotius, nouvelle traduction par Jean Barbeyrac, Prof. en Droit à Groningue, avec les notes de l'Auteur même qui n'avoient point encore paru en François, & de nouvelles notes du Traducteur 4. 2. tom.

Histoire du Christianisme dans les Indes, par M. V. de la Croze 8.

Memoires pour servir à l'Histoire du XVIII. siecle. contenant les Negociations, Traitez, Resolutions & autres documens authentiques, concernant les affaires d'Etat, par M. de Lamberty. 4.

ACEHTOUN

TABLE
DES LIVRES

Contenus dans la I. *Partie du*

TOME XXI.

DE LA

BIBLIOTHEQUE

ANCIENNE ET MODERNE.

I. HISTOIRE *de Mr.* BURNET *intitulée : l'Hiſtoire de ſon Tems* 1

II. HISTOIRE d'ANGLETERRE *par* Mr. DE RAPIN, *Vol.* I. & II. 99

III. LE DROIT de la GUERRE & de la PAIX, *par* GROTIUS. Nouvelle verſion par Mr. BARBEYRAC. 168

TABLE DES LIVRES.

IV. HISTOIRE du CHRISTIANISME des Indes par Mr. V. DE LA CROZE. 193

V. VENDANGES LITERAIRES de Mr. Schannat. 223.

VI. MEMOIRES *pour servir à* l'HISTOIRE DU XVIII. SIECLE, *par Mr. de* LAMBERTY. 227

VII. *Livres dont on parlera dans la suite.* 234

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Bishop BURNET'S HISTORY *of his own* Time. VOL. I. *from the restoration of King* CHARLES II. *to the Settlement of King* WILLIAM *and Queen* MARY, *at the Revolution. To which is prefix'd a Summary Recapitulation of Affairs in Church and State from King* JAMES I. *to the restoration in the Year* MDCLX. A Londres MDCCXXIV. in Folio, pagg. 840.

IL n'y a guere de personnes, qui n'aient lu, ou qui n'aient au moins ouï parler de la célebre Histoire de la Reformation d'Angleterre de feu Mr. BURNET, mort Evêque de Salisbury; qui a été traduite en diver-

ſes Langues, & qui a couru toute l'Europe. C'eſt ici une autre ſorte d'Hiſtoire, qui contient quantité d'intrigues & de faits, tant concernant l'Etat, que l'Egliſe ; depuis le tems de Jaques I. jusqu'à l'abdication de Jaques II. ſon Petit Fils. Ce n'eſt pas une Hiſtoire ſuivie, mais un recueuil d'une infinité de particularitez, que l'Auteur avoit ouï dire à des gens dignes de foi, ou dont il avoit été lui-même le témoin. On verra qu'il dit, avec beaucoup de liberté, le mal & le bien de pluſieurs Perſonnes du premier rang, ou célebres, qui ont vêcu de ſon tems ; avec des caracteres, ou des portraits de quantité d'entre ceux, qu'il avoit connus particulierement. C'eſt apparemment à cauſe de cela, que l'Auteur ne voulut pas que cette Hiſtoire parût, pendant ſa vie. La Liberté, dont on parle tant, & qu'on ne ſauroit trop eſtimer, n'eſt pas encore venue à ce point, qu'on oſe dire tout ce qu'on ſait, de choſes un peu trop récentes.

Il nous apprend lui-même, dans une petite Préface, qu'il a miſe à la tête de cet Ouvrage, qu'il y avoit vint ans, qu'il avoit commencé à écrire l'Hiſtoire de ſon tems. Il écrivoit cela,

cela, un peu avant l'an MDCCV. ſans qu'on ſâche préciſément le tems. On a ſeulement remarqué qu'il avoit daté la continuation de cette Hiſtoire, au commencement du Regne de Guillaume & de Marie, du 1. Mai MDCCV. Ainſi il devroit avoir commencé à écrire ces Mémoires, dès l'an MDCLXXX. ou environ. Mais il faut qu'il eût ramaſſé, depuis bien plus long-tems, des mémoires de quantité de choſes arrivées avant qu'il fût né, ou au moins avant qu'il fût venu à un âge de connoiſſance; puis qu'il n'étoit né, que le 18. de Septembre MDCXLIII. Tout ce qu'il dit de l'Etat de l'Ecoſſe & de ce qui y arriva, avant ce tems-là, & même juſqu'à l'an MDCLX. ne peut être venu à ſa connoiſſance, que par d'autres; mais depuis cette derniere Epoque, il pouvoit avoir vu lui même une bonne partie des choſes remarquables, qu'il raconte.

Il eut connoiſſance, comme il nous le dit, de plus de choſes, que celles, que les Jeunes Gens retiennent communément. Son Pere, qui avoit eu de grandes liaiſons, avec des Gens du Parti de la Cour; & avec

ceux qui lui étoient oppoſez, vivant hors des affaires & prénant lui même un ſoin particulier de l'éducation de ſon Fils, ſe faiſoit un plaiſir de lui raconter la ſuite des Affaires Publiques. C'étoit un homme, dit-il, d'une ſi éminente probité & ſi pieux, qu'il n'avoit garde de vouloir tromper ſon Fils. Quoi qu'il n'entrât dans aucune des conſpirations, qui ſe firent contre le Gouvernement Royal, & qu'il eût toûjours été du parti du Roi; il ne diſſimuloit point les fautes, qui ſe commirent par ce dernier, & par les Evêques d'Ecoſſe. Ainſi ſon Fils pouvoit ſe fier en lui, ſuppoſé d'ailleurs qu'il fût bien inſtruit, comme il y en avoit de l'apparence.

Outre cela, Mr. *Burnet* eut beaucoup de commerce avec ceux, qui furent Miniſtres d'Etat; de qui il apprit le ſecret de bien des affaires; & des particularitez, qui n'étoient pas connues. Il tira encore quantité de choſes des Papiers des Ducs d'*Hamilton*, & qui n'ont pas été miſes dans leurs Mémoires, qu'il avoit lui même publiez; parce qu'il n'étoit pas à propos de les dire, quand ces Mémoires parurent. Pendant plus de

trente

trente ans, il fut ami particulier de ceux, qui manierent les affaires publiques, pendant long-tems, & en qui l'on avoit le plus de confiance. Ils l'employerent même souvent, en des occasions importantes, qui lui donnerent le moyen de pénetrer les véritables causes des desseins, que l'on fit alors.

Cela l'engagea à écrire vingt ans, avant qu'il travaillât à ce grand Ouvrage, la rélation de ce qui étoit venu à sa connoissance. Si quelque chose ne lui étoit pas assez connue, il la passoit, pour ne rien écrire que d'assuré. Son principal dessein est de donner les véritables vûës des Ministres d'Etat & des Conseils. Pour les faits publics, il les laisse aux Gazettes & aux Historiens du tems. Ce qu'il s'est proposé, pour sa fin, a été de se rendre lui & les autres plus prudens & plus gens de bien, & de dire le mal & le bien des divers Partis, aussi clairement & aussi impartialement, qu'il étoit possible; sans rien cacher de ce qu'il croyoit devoir être connu; & en donnant aux choses leurs véritables couleurs, sans aucun déguisement, & sans avoir égard à Amis, ni à Ennemis. Il prend, à

cette occaſion, Dieu à témoin, qu'il dit la Vérité, autant qu'elle lui a été connue; & qu'il laiſſe les choſes douteuſes, dans la même incertitude, dans laquelle il les a trouvées.

Quelcun pourroit croire, qu'au lieu de favoriſer ceux de ſa propre Profeſſion, c'eſt-à-dire, comme il ſemble, les Théologiens de l'Egliſe Anglicane; il a été peut-être plus ſevere à leur égard, qu'il n'étoit néceſſaire. " Mais mon Zèle, dit-il, „ pour le veritable interêt de la Reli„ gion & du Clergé, me fait prendre „ plus de ſoin, pour détromper, à l'a„ venir, les Perſonnes de mon Ordre, „ & les délivrer de leurs préjugez „ & de pluſieurs fauſſes idées; que de „ cacher, ou d'excuſer les fautes de „ ceux, qui ne ſeront plus ſur le „ Théatre, lors que cet Ouvrage pa„ roîtra. J'ai donné les caracteres „ de bien des gens, fort impartiale„ ment & avec aſſez d'étendue; car „ rien ne guide plus ſurement les ju„ gemens, qu'on peut faire des ma„ tieres de fait, que la connoiſſance, „ que l'on a de la diſpoſition & des „ principes des Acteurs, qui paroiſ„ ſent ſur la Scene.

S'il s'eſt plus étendu ſur les affaires d'Ecoſſe,

d'Ecoſſe, il faut accorder cela à l'amour, que tous les Hommes ont pour leur propre Patrie. Il n'a rien changé dans la premiere Copie, qu'il avoit faite de cet Ouvrage; ſinon qu'il en a ôté une bonne partie des choſes perſonnelles, qui le concernoient lui & ſes parens,

„ Je crois, *dit-il*, qu'en achevant „ & en continuant cet Ouvrage, autant que je vivrai, je rendrai le plus „ grand ſervice à Dieu & aux Hommes, que je leur puiſſe rendre; & „ c'eſt pour cela, que j'y ai travaillé, „ avec beaucoup de ſoin & de précaution. Je conçois que mentir, „ en une Hiſtoire, eſt un beaucoup „ plus grand peché que de le faire en „ converſation; parce que l'une dure plus long-tems & eſt plus généralement connue, que l'autre. La „ grande connoiſſance, que j'ai aquiſe de la malice & de la perfidie „ des Hommes, m'a donné du penchant à juger mal d'eux & de leurs „ Partis: & j'avoue que la bizarrerie, „ le mauvais naturel, & l'ambition de „ beaucoup d'Eccléſiaſtiques m'ont „ peut-être trop aigri contre eux. „ C'eſt pourquoi j'avertis mon Lecteur de ne pas prendre ces endroits-

„ là tout-à-fait à la rigueur; encore
„ que je me ſois tenu ſi en garde là-
„ deſſus, que je n'aurai pas beaucoup
„ beſoin de cette Apologie.

Il avoit fait voir ce Volume à divers de ſes Amis, qui avoient jugé que cet Oouvrage ſeroit très-utile au Public; ſur tout s'il le revoyoit & le corrigeoit, avec ſoin, ce qu'il ſe propoſoit de faire, pendant le reſte de ſa vie; & ce qu'il aura, ſans doute, effectué, autant qu'il lui étoit poſſible. On y voit en effet beaucoup de retenue, même en des endroits, où il auroit été applaudi, de bien des gens, quand il ſe ſeroit plus échauffé. Tels ſont les endroits où il eſt parlé de la Conspiration des Catholiques Romains, découverte par *Oates*, dont il donne une très-mauvaiſe opinion à ſes Lecteurs; auſſi bien que de la Conspiration de quelques Seigneurs Proteſtans, contre Charles II. & le Duc d'York, ſon Frere. S'il donne une mauvaiſe idée de ces deux Princes, ce n'eſt pas en parlant mal de leurs perſonnes; mais en rapportant des faits publics, dont bien des gens peuvent encore ſe ſouvenir en Angleterre, & même dans les Païs-voiſins. Ce ſont des Traitez, ou des Intrigues

gues qui ont donné à parler à toute l'Europe, depuis ſoixante ans, ou environ, & dont la mémoire n'eſt pas encore éteinte, dans l'eſprit de ceux qui ont fait attention à ce que l'on en pouvoit ſavoir, hors de la Grande Brétagne.

Ce Volume eſt compoſé de quatre Livres, dont le I. eſt une courte récapitulation des affaires de l'Ecoſſe, tant par raport à l'Egliſe, que par rapport à l'Etat, depuis le commencement des Troubles, jusqu'au rétabliſſement de Charles II. en 1660: le II. contient les premieres douze années de ce même Prince, jusqu'en 1673: le III. renferme le reſte de ſon regne jusqu'en l'an 1688. auquel il mourut: le IV. regarde le regne de Jaques II. jusqu'à l'an 1689. auquel le Prince d'Orange, & la Princeſſe Marie ſon Epouſe furent mis ſur le thrône. L'autre Volume, qui eſt ſous la preſſe, renfermera leur Regne & celui de la Reine Anne. On ne peut donner aucun Extrait ſuivi de ces Mémoires. On ſe contentera d'en mettre ici quelques endroits remarquables.

I. La Réformation d'Ecoſſe avoit été un Ouvrage du Peuple & du Par-

lement. La Reine Marie d'Ecoſſe étant abſente & ſon Fils encore enfant, le Royaume fut gouverné par divers Régens, qui s'accommoderent au Parti dominant du Païs. Quand le Roi Jaques fut plus avancé en âge, il le trouva partagé en deux Factions. L'une étoit de ceux, qui favoriſoient la Reine ſa Mere, qui étoit alors priſonniere en Angleterre. Cette Faction étoit compoſée de Catholiques-Romains déclarez, & de gens qui croyoient toutes les Religions indifferentes. Ils favoriſoient la France, ou plûtôt la Maiſon de Guiſe. L'autre étoit compoſée des anciens ennemis de Marie, qui étoient zèlez pour la Réformation, & par conſéquent dépendans de la Couronne d'Angleterre, & oppoſez au Parti François. Le Roi voyoit bien que ces derniers étoient ſes veritables Amis; mais comme ils étoient pour l'autorité Royale, limitée par les Lois, & qu'ils n'étoient pas d'humeur à la voir augmenter; il prêtoit l'oreille au Parti oppoſé, qui lui diſoit que le Parti contraire, en détrônant ſa Mere & en le mettant en ſa place, quoiqu'il n'eût qu'un an, avoit ruiné la Monarchie même, rendu la Couronne dépendante du Peuple,

Peuple, & en avoit retenu toute l'autorité entre ſes mains ; par le moyen de l'Angleterre, qui le favoriſoit. La Maiſon de Guiſe s'oppoſoit à ce dernier Parti, & la Reine Eliſabeth d'Anglererre traverſoit le premier.

Comme le jeune Roi, étoit porté, pour le premier Parti, les Miniſtres d'Angleterre, qui étoient en Ecoſſe, firent ce qu'ils purent pour le gagner; mais après avoir fait en vain tout ce qu'ils pouvoient pour cela, ils le rendirent ſuſpect à l'autre Parti ; en ſorte que la Nobleſſe & l'Egliſe Proteſtante commencerent à le craindre. Mais Jaques, qui avoit appris de bonne heure ce qu'il appelloit, en Anglois, le *King-craft*, c'eſt-à-dire, *la Fineſſe Royale*, leur déguiſoit, ou nioit tout ce qui le leur pouvoit rendre ſuſpect. On parloit de le marier avec une Princeſſe Proteſtante, mais il éloignoit toutes les propoſitions, qu'on lui en pouvoit faire ; parceque le Duc de Guiſe ne vouloit pas en entendre parler. Il n'étoit pas ſûr d'ailleurs de parler d'une Epouſe Catholique, de peur de ſoulever tout le Parti Proteſtant, ſoûtenu de l'Angleterre. Cependant le Roi avoit

vingt-trois ans, & étoit le seul de sa Maison ; & il étoit tems, qu'il pensât à se marier.

Dès que le Duc de Guise eut été tué, aux Etats de Blois, le Roi se tourna du côté de l'Angleterre, dans l'esperance de succeder à Elisabeth. Il épousa une Fille du Roi de Danemarc, & se regla sur les sentimens de la Reine d'Angleterre, au moins exterieurement. Cependant *Walsingham*, Ministre d'Elisabeth, trouva moyen de découvrir les sentimens de Jaques. Il y avoit à Londres un Chevalier nommé *Robert Wigmore*, à qui Elisabeth fit, de concert avec lui, un affront en public; & qui, comme s'il ne l'avoit pû souffrir, ni paroître plus aux yeux des Anglois, se retira en Ecosse, pour tacher de s'insinuer dans les bonnes graces du Roi; ce qu'il pouvoit d'autant mieux faire, qu'il étoit, comme le Roi, un grand Chasseur, & adonné à tous les autres divertissemens, auxquels le Roi étoit attaché, avec excès. Mr. *Burnet* avoit une longue instruction de Walsingham, où il disoit à Wigmore ce qu'il avoit à faire; & cet Homme se rendit bien-tôt très-agréable au Roi, par les discours duquel il comprit

prit que ce Prince, ou n'avoit point de Religion, ou qu'il avoit du penchant à se faire Catholique-Romain. Depuis ce tems-là, la Cour d'Angleterre ne pouvant se fier en lui, travailla à fomenter la mauvaise humeur des Peuples d'Ecosse, contre le Roi.

L'Archevêque *Spotwood* n'a point touché cela, dans son Histoire d'Ecosse, où il parle assez de l'opposition, que l'Eglise (en Ecossois *the Kirk*) d'Ecosse fit au Roi; mais où il a supprimé les raisons, qu'elle avoit de soupçonner sa Religion. Après son mariage, avec une Fille de Danemarc, ce soupçon diminua; & le Roi accorda à l'Eglise toutes les Lois qu'elle desiroit, & mit l'autorité temporelle de la Couronne, sur un meilleur pied, qu'elle n'étoit auparavant. Mais l'Eglise lui donna de nouveaux dégoûts, & augmenta en lui la haine invéterée, qu'il avoit pour le Presbyterianisme & pour la puissance de l'Eglise. Cependant il craignoit que les Catholiques ne s'opposassent à sa succession, au thrône de l'Angleterre. Ce Parti n'avoit aucun crédit, dans la Chambre des Communes du Parlement d'Ecosse, mais il en

avoit dans celle des Seigneurs, & il étoit puiſſant, dans les Provinces Septentrionales. Les Principaux de ces Gens-là étoient *Elphinſton*, Sécretaire d'Etat, qu'il fit Lord *Balmerinoch*, & *Seaton*, qui fut demis Chancellier & Comte de *Dumferling*. Le Roi faiſoit aſſurer les Catholiques, par ces Gens-là, qu'il uſeroit de connivence à leur égard. Il écrivit auſſi une Lettre au Pape, auquel il promettoit la même choſe; Lettre, qui fut publiée par *Bellarmin*; lors qu'après la découverte de la Conſpiration des poudres, on mal-traitoit ceux qui refuſoient de prendre les ſermens. Balmerinoch, pour empêcher que cela ne nuisît à ſon Maitre, dit qu'il avoit fait ſigner cette Lettre au Roi, avec un paquet de divers papiers; que le Roi avoit ſigné, à la hâte, ſans ſavoir ce qu'il y avoit. Mais comme on vit que ce Seigneur ne ſouffrit d'autre peine de ſa mauvaiſe conduite, que la perte de ſa Charge; de s'entendre condamner à la mort, pour être peu après pardonné; & enfin d'être relegué, pour très-peu de tems; tout le monde crut que cette Lettre n'étoit pas inconnue au Roi, & que la prétendue Confeſſion du Sécretaire n'avoit

voit été qu'une colluſion, par laquelle on tâchoit de diminuer le ſoupçon que le Roi favoriſoit le Catholicisme. Mais il ne s'en lava jamais, quoiqu'il écrivît ſur l'Apocalypſe, qu'il parlât à toute occaſion de Controverſe, & qu'il ſoûtînt, en particulier, que le Pape étoit l'Antechriſt.

Ce fut là la ſource de tous les malheurs de ſon Regne & des trois Regnes ſuivans; comme on le verra, dans nôtre Auteur. Il ſemble que le Roi Jaques I. n'avoit pas du penchant, pour le Catholicisme, par principe de conſcience; mais parce qu'il croyoit que cette Religion étoit plûs propre pour un Prince, qui veut être abſolu, que la Proteſtante; en quoi il ſe trompoit, comme il paroît aſſez par les Royaumes du Nord, qui, ſans changer de Religion, ſont devenus auſſi arbitraires que les Catholiques. On peut remarquer la même choſe, dans les Princes Proteſtans d'Allemagne, qui ſont auſſi abſolus, chez eux, que les autres. Les grands Privileges des Eccléſiaſtiques, dans l'Egliſe Romaine, les rendent au-contraire ſi puiſſans; que les Princes, pour avoir la paix chez eux, ſont obligez de les reſpecter, & de les laiſſer gouverner

verner les Consciences, avec une autorité, qui n'est pas moins grande, que celle que les Princes prennent sur les Corps. Ces derniers ne peuvent regner en repos, qu'en partageant avec les Ecclésiastiques l'autorité de l'Etat.

Le Roi Jaques eut envie de réünir l'Angleterre & l'Ecosse en un seul Corps; mais comme il prétendoit que l'Ecosse passât, au moins pour le Tiers du Royaume de la Grande Brétagne, & que les Anglois ne pouvoient y consentir; il ne put réüssir dans ce projet. Il crut devoir suppléer à l'avantage, qu'il avoit voulu faire aux Ecossois, en leur faisant en Angleterre des libéralitez, qui l'épuiserent entierement, & qui ne lui gagnerent pas l'esprit des Peuples d'Ecosse. Il essaya d'y établir l'Episcopat & la Liturgie Anglicane, mais en vain. Les Evêques, qu'il fit consacrer en Angleterre, pour les établir en Ecosse, négligerent les devoirs de leur Charge, devinrent fiers & hautains, & s'attacherent plus à la Cour, qu'à leur emploi. Cela leur fit perdre l'affection & l'estime des Peuples; qui s'oposerent si fort à leur établissement, que le Roi fut obligé d'abandonner ce dessein;

sur-

ſur-tout ſur la fin de ſon Regne; qu'il avoit ſi bien embrouillé les affaires en Angleterre, qu'il étoit déchu d'une grande partie de ſon autorité.

Il avoit, dit nôtre Hiſtorien, trois Enfans. Henri, qui étoit l'ainé, étoit un Prince de très-grande eſperance; mais il reſſembloit ſi peu ſon Pere, qu'il en étoit plutôt craint, qu'aimé. Le Roi ayant propoſé de le marier à une Princeſſe Catholique, on mit, pour cela, ſur le tapis une Archiducheſſe, ou une Fille du Duc de Savoïe; ſur quoi ce jeune Prince écrivit une Lettre au Roi ſon Pere, le 12. d'Octobre de l'année, dans laquelle il mourut (MDCXII.) où il le prioit que, s'il le vouloit marier à l'une ou à l'autre de ces deux Princeſſes; il le mariât à la plus jeune, de laquelle il pourroit plus facilement eſperer la converſion, & de n'accorder à la Princeſſe l'exercice de ſa Religion, que de la maniere la plus ſecrete, qu'il ſeroit poſſible. Mr. *Burnet* avoit vû l'Original de cette Lettre, entre les mains du Chevalier *Guillaume Cook* On en trouve néanmoins une Copie, qui fut depuis imprimée, & qui a été inſerée, dans les remarques ſur la Vie de Jaques I. p. 686.

du

du 2. Tome de l'Hiſtoire d'Angleterre imprimée à Londres en M. DCCVI. en trois Volumes *in folio*. Cette Lettre eſt datée du 14. d'Octobre, & il n'y eſt point parlé de l'Archiducheſſe, mais d'une Fille de Savoïe & de France, qui fut depuis Ducheſſe de Savoïe, & qui étoit ainée de *Marie-Henriette*, que Charles I. épouſa. Il ſe pourroit faire que nôtre Auteur ne ſe ſeroit pas bien ſouvenu de ce qu'il avoit lû. Au reſte, il aſſure que le Colonel *Titus* lui avoit dit avoir apris de la bouche de Charles I. que ſon Frere avoit été empoiſonné, par le Comte de Somerſet; mais il n'oſeroit aſſurer que ce fût, à cauſe de la haine qu'il avoit pour le Catholicisme.

En parlant de la Conſpiration des Poudres, (qui fut découverte en M. DCV) & dont quelques Catholiques nient la réalité; il aſſure que le Roi Jaques, conſiderant le danger éminent où il avoit été par cette Conſpiration, n'avoit jamais depuis oſé irriter les Jeſuïtes, après avoir vû ce qu'ils ſavoient faire. Mr. *Burnet* avoit vu des Lettres originales du Chevalier *Everard Digby*, qui avoit été un des principaux Conſpirateurs, &

& qui y témoigne qu'il étoit ſurpris, que quelques-uns de leurs Amis blâmaſſent leur entrepriſe; & dit que s'il avoit pluſieurs vies à perdre, il les ſacrifieroit volontiers, pour la faire réüſſir. Dans un autre papier, il dit qu'ils avoient eu ſoin d'avertir deux, ou trois Perſonnes, qui ne méritoient pas de perir, afin qu'elles ſe tinſent a quartier. Il ne témoigne, dans ces papiers, aucun remord d'une ſi horrible entrepriſe.

Nôtre Auteur remarque, que bien loin que le Roi Jaques maltraitât les Prêtres, à cauſe de cela, il faiſoit relâcher ceux qui avoient été arrêtez. C'étoit un effet de ſa timidité, qui lui faiſoit croire, qu'il valoit mieux traiter ces Gens-là avec douceur, que de les irriter davantage. De-là vint encore le Diſcours, qu'il fit au Parlement, en M. DCVI. où il proteſta qu'il n'avoit garde de vouloir envelopper tous les Catholiques, dans le nombre de ceux, qui approuvoient la Conſpiration des Poudres. C'étoit parler, avec quelque prudence; mais il ajoûta à cela, ſelon le rapport de J. A. de Thou, ſur cette année-là p. 1211. du Tom. v. de l'Edition de Geneve; *Que la cruauté des Puritains,*

ritains, qui croyent qu'aucun Papiſte ne peut être reçu dans le Ciel, mérite le feu. On ne peut guère douter de la bonne foi de ce grand Hiſtorien, en une choſe de cette nature; ſurtout puisqu'il a publié ſon Hiſtoire, pendant la vie de Jaques I. En effet, cela ſe trouve dans la ſeconde des Harangues de ce Prince, qui ont été publiées dans ſes Oeuvres, pag. 233. col. 1. imprimées ſur l'Edition de Londres; qui parut par les ſoins de *Jaques Montaigu*, Evêque de Winchester. Ce trait contre les Puritains, ou les Ecoſſois, eſt aſſurément mal placé ici, en un Diſcours prononcé en Parlement, & qui devoit être lû dans toute la Grande Bretagne; dont la partie ſeptentrionale étoit pleine de Presbyteriens, & dont la méridionale n'en étoit pas deſtituée; quoiqu'il n'y en eût pas tant, que dans l'autre. L'idée que Mr. *Burnet* nous donne ici de Jaques, peut être confirmée par ces paroles, où après avoir ménagé l'Egliſe Romaine, il trouve les Presbyteriens dignes de feu, pour avoir mauvaiſe opinion du Salut des Catholiques-Romains. Nôtre Auteur aſſure qu'il avoit la Minute des Livres du Conſeil de ce Prince, en

M.

M. DCVI. qui ſont pleins d'ordres de décharger, ou de tranſporter des Prêtres, & cela juſqu'à dix, dans un jour. "Depuis ce tems-là, *dit nôtre* „ *Evêque*, il continua à parler & à „ écrire contre le Papiſme, & à a- „ gir en ſa faveur.

Un peu après (*pag.* 13.) il parle ainſi des deſordres de Hollande, par rapport aux Diſputes, touchant la Prédeſtination & la Grace, & les deſſeins du Prince Maurice: "Mau- „ rice, Prince d'Orange, avoit brouil- „ lé la Hollande, en ſe déclarant „ pour le ſentiment, touchant les „ Décrets de Dieu, opoſé à celui des „ Arminiens; & en établiſſant un „ nouveau Tribunal, contre les Lois, „ par l'autorité des Etats Géneraux, „ pour juger d'affaires, qui concer- „ noient la Province de Hollande. „ Cela étoit manifeſtement oppoſé à „ la Conſtitution de la Republique; „ où chaque Province eſt une Sou- „ veraineté en elle-même, & n'eſt „ nullement ſubordonnée aux Etats „ Géneraux; qui agiſſent ſeulement, „ comme Plénipotentiaires des Provin- „ ces, pour entretenir leur union & a- „ voir ſoin de leurs interêts communs. „ Barneveld fut condamné à la mort

par

„ par ce Tribunal & exécuté. *Gro-*
„ *tius* & d'autres furent condamnez
„ à une prison perpetuelle. Il s'assem-
„ bla à Dordrecht des Ministres de
„ differentes Provinces, par la mê-
„ me autorité, qui y condamnerent
„ & dépoſerent les Arminiens. Les
„ ennemis de Maurice publierent que
„ Maurice n'avoit ménagé tout cela,
„ que pour ſe rendre Maître lui-mê-
„ me des Provinces, & pour ſe dé-
„ faire de ceux qui auroient pû s'op-
„ poſer à lui. Mais quoique cela pa-
„ roiſſe une imagination vaine & ſans
„ fondement, & que la choſe ne pût
„ guère être exécutée; il eſt certain
„ qu'il regardoit Barneveld & ſon
„ Parti, comme des gens qui étoient
„ jaloux de ſon Autorité Militaire,
„ & qui ayant fait la Trêve malgré
„ lui, n'étoient nullement diſpoſez à
„ recommencer une nouvelle guerre.
Si Mr. Burnet eût lû les Mémoires de Hollande de *Du Maurier*, & la Vie de Barneveld; il n'auroit guère douté, que ce n'eût été d'abord le deſſein du Prince de parvenir à la Souveraineté; qu'il ne s'en deſiſtât, qu'après avoir vû qu'il n'y avoit pas d'apparence d'y réüſſir, & qu'il ne fit condamner *Barneveld* à avoir la tête tranchée &

les

les autres à une prison perpetuelle, que pour se vanger d'eux.

Nôtre Historien met aussi, entre les choses, qui déshonorerent le Regne de Jaques I. la faute qu'il fit de remettre aux Etats les Villes de la Brille & de Flessingue, qui avoient été mises en gage, entre les mains d'Elisabeth; lors qu'elle entra dans leur Alliance, contre le Roi d'Espagne; jusqu'à ce qu'ils lui rendissent l'argent, qu'elle leur avoit prêté. Il n'y avoit rien en effet de glorieux, selon la Politique Moderne; mais il faut avouër que ç'auroit été une conduite, dont on pourroit louer la justice, s'il l'avoit fait par ce principe; car enfin les Etats n'avoient pas vendu ces Places à l'Angleterre, mais seulement engagées, jusqu'à ce qu'ils lui rendissent l'argent, qu'elle leur avoit prêté. Il y avoit de l'Injustice, de l'Imprudence & de la Lâcheté à promettre aux Espagnols, par un Article secret du Traité, qu'il fit avec eux, dès qu'il fut parvenu à la Couronne, qu'il obligeroit les Etats de faire la Paix, avec eux, & que s'ils s'obstinoient à la Guerre, il remettroit ces Places à l'Espagne, en le remboursant. On ne peut pas vendre

un

un gage, à moins qu'on ne refuſe de rendre l'argent qu'on a reçu ſur ce gage ; ce que les Etats Confédérez ne firent jamais. C'étoit auſſi une Imprudence extrême, que de remettre aux Eſpagnols deux Villes Maritimes de cette conſéquence ; qui leur pouvoient donner le moyen de tenir non-ſeulement les Provinces-Unies, mais l'Angleterre même en bride. On ne pouvoit auſſi regarder, que comme une Lâcheté impardonnable, la vente de ces Places à une Nation, qui ne vouloit aucun bien à l'Angleterre, pour une ſomme modique d'argent, afin de ſe gagner ſa faveur.

Mr. *Burnet* dit encore que Barneveld, ſâchant l'Article ſecret du Traité de Jaques, perſuada aux Etats de racheter inceſſamment ces Places ; & que le Roi reçut très-volontiers la propoſition, que le Penſionnaire de Hollande fit, de lui faire payer ce qui lui étoit dû, & conclut l'affaire, ſans appeller le Parlement, pour la lui communiquer. Le Traité fut bien-tôt exécuté, & Jacques ne garda guère cet argent ; lui, qui étoit prodigue dans ſes liberalitez envers ſes Favoris & ſes Courtiſans, tout

tout indignes qu'ils en fussent; tel qu'étoit le Duc de Buckingham, dont il s'étoit honteusement entêté & dont la conduite lui nuisit infiniment. Cet argent étant consumé, il demanda au Parlement la liberté de vendre de certaines Terres, qui dépendoient de la Couronne, & qui étoient entre les mains de plusieurs Particuliers, qui en payoient de très-petites rentes. Cela ne laissoit pas de tenir ces gens-là attachez aux interêts de la Couronne, qui pouvoit leur redemander ces Terres. Le Parlement consentit à cette vente, & le Roi en fit de l'argent, qui fut d'abord dissipé entre les Courtisans. Il vendit ensuite d'autres choses, & réduisit à rien ce que la Couronne possedoit; ce qui la rendit enfin dépendante entiérement du Peuple.

Nôtre Auteur rapporte encore diverses autres fautes de ce Prince; car tout son Regne ne fut qu'un tissu de bévuës, comme *le Comte de Clarendon* l'a assez fait voir, dans son Histoire; quoiqu'il l'ait ménagé, autant qu'il lui étoit possible. Sur la fin de sa vie, il étoit devenu las du Duc de Buckingham, qui le traitoit souvent, avec mépris; quoique ce Favori lui eût

les dernieres obligations ; comme on l'a pu voir, dans la partie de l'Extrait de l'Hiſt. de *Clarendon*, que nous avons mis au Tom. XVIII. de la *Bibliotheque Choiſie*. Le Roi eut envie de rétablir le Comte de Sommerſet, & de chaſſer Buckingham, & pour cela Jaques vit de nuit, dans les Jardins de Théobald, ce Comte ; qui avoit néanmoins auparavant été accuſé d'empoiſonnement, & à qui le Roi avoit ſauvé la vie. Comme il étoit occupé de ces penſées, il tomba malade d'une fievre, dont il mourut bien-tôt après. Bien des Gens crurent qu'il avoit été empoiſonné, & le Docteur *Craig*, qui étoit Oncle de la Mere de nôtre Auteur, & l'un des Médecins du Roi, perdit ſon emploi, pour l'avoir dit.

Il dit, que tout le Regne de ce Prince fut plein de mauvaiſes pratiques, dont il donne des exemples remarquables. Enfin la figure, que le Royaume d'Angleterre avoit faite ſous la Reine Eliſabeth, qui s'étoit rendue arbitre des choſes de l'Europe, & qui étoit la merveille de ſon Siecle, s'éclipſa entierement, ſous Jaques ; qui devint l'opprobre des Princes de ſon tems. Pendant que quelques

ques Auteurs affamez le loüoient à l'excès, dans ſon Royaume; il étoit mépriſé au dehors comme un Pédant ſans jugement & comme un Prince ſans courage & ſans fermeté; ſoumis à ſes Favoris, & livré aux Conſeils, ou plûtôt aux corruptions de l'Eſpagne, qui ſe joua enfin de lui.

Pendant ſon Regne, les Puritains ſe mirent, dit nôtre Auteur (p. 17.) en réputation, & le Roi & les Evêques perdirent la leur. Les premiers affectoient l'apparence exterieure d'une grande ſéverité, & faiſoient paroître beaucoup de gravité. Ils prirent plus de peine, pour gagner & pour édifier leurs Paroiſſes, que ne faiſoient les Epiſcopaux pour les leurs, & préchoient ſouvent contre les deſordres de la Cour. On les en puniſſoit quelquefois, par des amandes, mais avec beaucoup de douceur; ce qui augmentoit leur réputation, & leur attiroit des préſens, qui récompenſoient abondamment les pertes, qu'ils avoient faites. Ils établirent des Aſſemblées particulieres, où ils faiſoient ſur le champ de longues Prieres, qui étoient regardées, comme des inſpirations. Par-là ils s'attirerent l'affection des Peuples, & devinrent

factieux & insolens. Ils faisoient des invectives violentes, contre leurs Ennemis ; tant dans leurs Prieres, que dans leurs Sermons. Quelques uns oserent même faire des Prédictions, & les nommez *Davison* & *Bruce* passoient pour des Prophetes, parmi ce Peuple. Néanmoins des Gens moins credules soûtenoient, que plusieurs de leurs Prédictions s'étoient trouvées fausses ; mais la Populace n'y faisoit aucune attention & remarquoit seulement leurs conjectures, qui avoient eu quelque sorte d'accomplissement ; sur quoi ils les élevoient jusqu'aux nuës, comme de vrais Prophetes. Ils témoignoient beaucoup de dédain, pour ceux qui n'étoient pas de leur sentiment ; mais ils ne manquoient point d'adresse, pour gagner la faveur de ceux, qui les écoutoient, & pour s'attirer des présens. Le Pere de nôtre Evêque eut occasion de remarquer tout cela ; parce qu'il épousa la petite-Fille d'une Dame fort riche, qui étoit fort entêtée de cette espece de Gens, & leur faisoit beaucoup de bien.

Le Roi Charles I. lui-même favorisoit les Puritains, au commencement de son Regne, comme le dit nôtre Histo-

Hiſtorien, (p. 19.) parce qu'il avoit eu un Précepteur de leurs ſentimens, & qu'il avoit pluſieurs Domeſtiques de la même Secte. Cependant ſon Pere avoit toûjours été leur ennemi; mais comme ſa conduite étoit pleine de contradictions, il ſe peut bien faire, qu'il eût donné de ces Gens-là, pour domeſtiques à ſon Fils; pour faire ſemblant de ne pas tout-à-fait condamner ce Parti. Mais ces mauvaiſes fineſſes ne lui réüſſirent point. Nôtre Auteur dit, ſur la foi du Comte de Lothian, Seigneur Ecoſſois, qu'on étoit choqué de la familiarité de ſon Pere & de ſes légeretez; auxquelles il s'étoit accoutumé, dans de fréquentes chaſſes & en mangeant avec ceux, qui étoient de ces parties. Il y oublioit ſouvent ſa dignité, & commettoit de grandes indécences. Charles, au-contraire étoit plus diſpoſé à ſuivre les manieres graves & l'air ſévere des Eſpagnols. Cela lui faiſoit négliger la civilité & l'affabilité, auxquelles les Peuples étoient accoûtumez; & même quand il faiſoit quelque bien à quelcun, il le faiſoit de fort mauvaiſe grace.

L'Auteur parle enſuite des affaires d'Ecoſſe, en géneral & en particu-

lier de la peine, que le Roi ſe donna à recouvrer les Dîmes & les Biens d'Egliſe, qui avoient été alienez, & du deſſein qu'il eut d'y établir la Liturgie de l'Égliſe Anglicane. Il ne réüſſit à rien de tout cela, parce qu'il n'avoit aucunes forces, pour ſoûtenir ſes deſſeins; comme on le voit aſſez, dans l'Hiſtoire du Comte de *Clarendon*, à laquelle ce que Mr. *Burnet* dit ici peut ſervir de ſupplément. Après avoir mécontenté les Ecoſſois, Charles s'attira encore la mauvaiſe humeur des Anglois, & ſe trouva enſuite en de grands embarras. "Il avoit, „ comme le dit nôtre Hiſtorien (pag, „ 30.) voulu lever ſept cens mille „ livres ſterling, & néanmoins il n'a„ voit mis aucunes Troupes ſur pied; „ mais avoit remis l'exécution d'une „ choſe oppoſée aux Lois, aux Ma„ giſtrats ordinaires. Son Thréſor „ étoit épuiſé, ſes Sujets irritez, ſes „ Miniſtres effrayez; parce qu'ils é„ toient expoſez à l'indignation & à „ la juſtice du Parlement; de ſorte „ que ce Prince étoit dans un grand „ embarras, ſans avoir la dexterité „ néceſſaire, pour s'en dégager. Il „ aimoit les manieres d'agir rudes & „ hautaines; mais il n'avoit pas aſſez

de

„ de conduite, pour les ménager,
„ comme il falloit. Il haïſſoit tous les
„ conſeils prudens & moderez, qu'on
„ lui donnoit; il croyoit qu'ils ve-
„ noient d'une baſſeſſe d'ame, & que
„ ceux, qui les lui propoſoient, ne
„ penſoient qu'à leur propre conſer-
„ vation, en ſacrifiant ſon autorité,
„ ou qu'ils venoient de principes ré-
„ publiquains. Lors même qu'il vo-
„ yoit, qu'il falloit ſuivre ces avis,
„ il haïſſoit ceux qui les lui donnoient.
Si ce portrait de ce Prince eſt veritable, il n'y a pas ſujet de s'étonner de ce qu'il ſe perdit, comme il fit.

En parlant de la Reine, l'Auteur dit, " qu'elle avoit beaucoup de vi-
„ vacité dans la converſation, &
„ qu'elle aimoit fort à ſe mêler de
„ toutes ſortes d'intrigues, mais qu'el-
„ le ne ſavoit pas garder le ſecret;
„ comme il le falloit faire, ſelon les
„ tems & les occaſions. Elle n'avoit,
„ *continue-t-il*, aucune ſorte de ju-
„ gement. Elle imaginoit mal les
„ moyens de faire réüſſir un deſſein,
„ & l'exécution de ceux, qu'elle a-
„ voit choiſis, étoit encore pire. La
„ vivacité de ſes diſcours faiſoit toû-
„ jours beaucoup d'impreſſion, ſur
„ l'eſprit du Roi; & la ſuite de ſes

„ malheurs vint de-là. C'étoit une
„ opinion, dont les Fils de Charles
„ étoient prévenus; & j'ai même ſou-
„ vent ouï dire à Jaques II. que ſon
„ Pere ne s'étoit ruiné, qu'en ſe re-
„ lâchant de ſes droits. Cela étoit
„ vrai, à quelque égard; car l'Acte
„ qu'il paſſa, pour conſentir, que le
„ Parlement pourroit demeurer aſ-
„ ſemblé, autant que cette Aſſem-
„ blée le trouveroit à propos, fut
„ la cauſe de ſa ruine; & ce fut la
„ Reine, qui le lui conſeilla. Mais,
„ s'il ne s'étoit pas beaucoup relâ-
„ ché, il n'auroit pas été en état de
„ ſe ſoûtenir, ni n'auroit pu diviſer
„ la Nation, ni mettre tant de gens
„ de ſon côté; puis qu'en accordant
„ un Parlement triennal, il ſatisfit
„ à la partie la plus raiſonnable &
„ la plus amie du repos; parcequ'el-
„ le crut ſa Religion & ſes Libertez
„ aſſurées par-là, & qu'elle renonça
„ aux violentes propoſitions, qui
„ cauſerent la Guerre civile.

" C'eſt la verité, que le Roi ne
„ venoit pas à ſe relâcher, lors qu'il
„ étoit à propos, ni de bonne grace;
„ de ſorte qu'il ſembloit, qu'on lui
„ extorquoit tout. On étoit auſſi
„ fondé à croire, ſoit que cela fût

vrai,

„ vrai, ou seulement probable, qu'il
„ n'avoit dessein de tenir ce qu'il pro-
„ mettoit, qu'aussi long-tems que
„ dureroit la force, qui le contrai-
„ gnoit d'agir contre ses propres in-
„ clinations. Les preuves, que l'on
„ avoit, qu'il en avoit usé ainsi, en
„ quelques occasions particulieres,
„ & qui paroissoient veritables, fai-
„ soient que l'on croyoit, plus facile-
„ ment, ce qui ne se disoit qu'à l'o-
„ reille. En des conjonctures déli-
„ cates, il y a des trompeurs des deux
„ côtez ; qui tâchent de se faire un
„ mérite, en découvrant des secrets,
„ à condition, qu'on ne les citera
„ pas pour témoins ; ce qui est une
„ des voies les plus pestilentielles,
„ que la calomnie employe. Pres-
„ que tous les Courtisans avoient
„ profité des choses, que le Roi
„ leur avoit accordées, contre les
„ Lois ; & pourvu qu'on leur passât
„ les fautes, qu'ils avoient commises,
„ ils servoient d'espions, auprès du
„ Roi & de la Reine. Ils redisoient
„ tout ce qu'ils y entendoient dire,
„ & en y ajoûtant peut-être beau-
„ coup du leur, à ceux qui gouver-
„ noient la Chambre des Communes.

En effet, si on lit l'Histoire du Com-

te de *Clarendon*, on y trouvera, qu'il se mêla, dans ces démêlez, d'insignes fourberies ; & que Charles I. commit des fautes grossieres, contre la Prudence.

A la pag. 40. nôtre Historien dit avoir ouï dire au Comte d'Essex, qui le tenoit de celui de Northumberland, qu'en M. DCLX. le Marquis d'Antrim, Seigneur Irlandois, se trouva avoir tant répandu de Sang, en ce Païslà, qu'on ne croyoit pas, qu'il pût être compris dans l'Acte d'Indemnité pour l'Irlande ; (*C'est ainsi, qu'on appella un Acte d'Amnistie*,) & que ce Seigneur ne laissa pas de venir à Londres, & de demander à Charles II. qu'il voulût bien faire examiner, par ceux, qu'il voudroit commettre du Conseil, les Ordres, sur lesquels il s'étoit (*lui Marquis d'Antrim*) reglé. Le Comte de Clarendon, *continue nôtre Historien*, *fut d'avis*, *qu'on rejettât cette Requête* ; comme contenant une très-grande indignité, contre la mémoire de Charles I. & dit ouvertement au Conseil, que si quelcun avoit assuré quelque chose de semblable, quand le Roi Charles I. étoit à Oxford, il auroit été puni séverement, ou que la Cour du Roi,

se

ſe ſeroit trouvée bien-tôt très-petite. Mais, comme il paroiſſoit juſte d'entendre ce que le Marquis d'Antrim avoit à dire, pour ſa défenſe; on commit, pour l'ouïr, quelques Conſeillers, dont le Comte de Northumberland fut le Chef. Antrim produiſit là-deſſus quelques Lettres du Roi; mais on ne trouva pas, qu'elles prouvaſſent entierement, ce dont il s'agiſſoit. Dans une de ces Lettres Charles diſoit, qu'il n'avoit pas le tems de lui écrire, & le renvoyoit à la Lettre de la Reine, en lui diſant, que c'étoit, comme s'il lui écrivoit lui-même. Là-deſſus Antrim produiſit pluſieurs Lettres, qu'il avoit écrites à la Reine, où il lui rendoit compte de châque choſe, dont il avoit été chargé, & des fondemens, ſur leſquels il agiſſoit, & demandoit des Ordres ſur châque choſe. Il les reçut de la Reine. Cette Princeſſe entreprit de le proteger, avec chaleur; comme étant engagée d'honneur à le ſauver. On croyoit généralement, que ces Lettres avoient été faites, par une colluſion de la Reine, avec lui. Ainſi, l'on prépara un Rapport, pour être ſigné, par les Commiſſaires; dans lequel il étoit

dit, qu'Antrim s'étoit pleinement juſtifié ſur châcun des faits, qui lui avoient été objectez, & qu'on ne pouvoit pas l'excepter de l'Indemnité. On porta ce Rapport au Comte de *Northumberland*, pour le ſigner; mais il le refuſa, & dit qu'il étoit fâché qu'Antrim n'eût produit, que des Ordres, qui ne lui pouvoient ſervir de rien. Il ajoûta, qu'aucuns Ordres du Roi, ou de la Reine ne pouvoient le juſtifier de tant de ſang répandu, & cela d'une maniere auſſi noire, qu'on le lui avoit reproché. Sur ſon refus, perſonne des Commiſſaires ne voulut ſigner le Rapport, & le Roi laiſſa tomber cette affaire. Mais on l'engagea à écrire au Duc d'Ormond, (*Gouverneur d'Irlande*,) qu'Antrim s'étoit ſi bien défendu, qu'il le chargeoit de faire en ſorte, qu'il fût compris dans l'Acte d'Indemnité. Cela attira de grands reproches au Roi, que l'on accuſa d'avoir ſacrifié l'honneur de ſon Pere, aux importunitez de ſa Mere, L'Auteur aſſure, que le Comte d'Eſſex lui dit là-deſſus, qu'il avoit pris beaucoup de peine, pour pénétrer l'origine du maſſacre d'Irlande; mais qu'il n'avoit jamais pu découvrir, que

que le Roi y eût eu aucune part. Le Comte lui dit seulement, qu'il croyoit, que la Reine avoit prêté l'oreille aux propositions des Irlandois, qui avoient entrepris de se rendre maîtres du Gouvernement de leur Ile, ce qu'ils croyoient pouvoir faire, avec facilité; après quoi ils disoient, qu'ils assisteroient le Roi, contre les Esprits échauffez de Westmunster. Alors leur soulevement éclatta, & tous les Irlandois crurent, que la Reine les favorisoit. D'abord ils ne pensoient à aucun massacre, mais ce fut une chose, qui vint de la tête des Prêtres, qui porterent les Irlandois soulevez à le faire.

Nôtre Historien ne dit rien de la Guerre, qu'il y eut ensuite, entre le Roi & le Parlement, soit qu'il ne sût rien de particulier de tout cela; soit qu'il crût, que le Comte de *Clarendon* en avoit assez dit, pour n'y toucher pas après lui.

Il remarque seulement, (pag. 47.) que ceux qui favorisoient le Roi, dans Londres, & qui étoient sans doute en grand nombre, ne pouvoient pas croire, que le Parlement, eût réellement dessein de faire mourir le Roi; sinon lorsqu'il ne fut plus

tems de penſer à s'y oppoſer. Ils croyoient, que tout ce qui ſe paſſa, immédiatement avant la mort du Roi, ne ſe faiſoit que pour l'épouvanter, & extorquer quelque choſe de lui, après quoi on le mettroit en liberté. Cependant le Roi parut dans une tranquillité & un calme, qui étonna tout le monde; d'autant plus que cela ne lui étoit pas naturel. On attribua cela à une Aſſiſtance ſurnaturelle, comme le dit nôtre Auteur. D'autres pourroient ſoupçonner, qu'un accident ſi étrange l'étourdit, & le rendit inſenſible à ce qui ſe paſſoit, depuis qu'on lui eut prononcé ſa ſentence. L'Evêque *Juxon*, dit nôtre Hiſtorien, fit bien ſon devoir, en cette occaſion, mais avec une ſechereſſe de langage, & avec une froideur, qui ne pouvoient pas inſpirer du courage au Roi; de ſorte qu'il fut redevable à quelque choſe, qui étoit en lui-même, de la grandeur d'ame, avec laquelle il ſouffrit tant d'indignitez; ſans ſe troubler, ni ſans prendre un air, qui parût affecté. Ainſi, il mourut, avec bien plus de grandeur d'ame, qu'il n'avoit vêcu, & prouva ce qu'on avoit pluſieurs fois dit des *Stuarts*, *qu'ils ſouffroient leurs*

ma-

malheurs, mieux que leurs prosperitez. Son Regne, & dans la Paix & dans la Guerre, fut une continuelle suite de fautes; ce qui fait voir, qu'il ne jugeoit pas bien des choses. Il étoit fait de maniere, qu'il suivoit son caprice, quoique d'ailleurs très-foible à l'égard de ceux, en qui il se fioit, & sur-tout de la Reine. Il avoit une trop haute opinion du pouvoir des Rois, & croyoit que la moindre résistance, que l'on fait à leurs volontez, est une rebellion. Il étoit trop occupé de petites choses, & il s'attachoit plus à composer quelque Ecriture, qu'à gagner une Bataille. Il fut constamment opposé au Papisme; mais il étoit fort porté à prendre un milieu, entre le Papisme & le Protestantisme; par où il auroit perdu l'un, sans gagner l'autre. La maniere, dont il engagea le Duc de Rohan à défendre la Rochelle, & celle dont il l'assista si foiblement, & l'abandonna, à la fin, tout-à-fait, donna mauvaise opinion de lui à tous les Protestans du dehors. " Le Comte „ de Lauderdale, *dit Mr. Burnet*, „ m'a dit, que le Duc de Rohan é-„ tant à Geneve, lorsqu'il y étoit „ lui-même, il reçut un paquet de „ Lettres,

„ Lettres, ou plûtôt un Livre de
„ mon Pere, où il y avoit le com-
„ mencement des troubles d'Ecoſſe,
„ & qu'il le traduiſit en François,
„ en faveur du Duc de Rohan; qui
„ étoit fort indigné, contre la Cour
„ d'Angleterre, à cauſe de l'uſage,
„ qu'elle faiſoit de lui, *par rapport*
„ *à la Rochelle.*

" Le Duc de Buckingham, avoit
„ eu une ſecrete converſation avec
„ la Reine de France, dont la Rei-
„ ne Mere prit de la jalouſie, &
„ l'inſpira ſi fort au Roi, qu'il eut
„ ordre de ſe retirer inceſſamment
„ de la Cour. Etant de retour en
„ Angleterre, après avoir reçu cet
„ affront, il inſpira au Roi tant de
„ haine pour cette Cour; qu'il en
„ uſa mal avec la Reine, & renvoya
„ tous les Domeſtiques, qu'elle a-
„ voit amenez, en France. Il dit
„ encore au Roi, que les Proteſtans
„ étoient ſi mal-traitez en France,
„ & néanmoins ſi forts; que s'il les
„ vouloit ſoûtenir, il ſeroit en état,
„ d'engager le Royaume en une nou-
„ velle Guerre; ce qu'il lui repré-
„ ſenta, comme la choſe la plus
„ glorieuſe, que Charles pût faire,
„ au commencement de ſon Regne.

„ Le

„ Le Roi, ſans enviſager les conſé-
„ quences, envoya quelcun au Duc
„ de Rohan ; pour négotier cette
„ affaire avec lui. On lui promit u-
„ ne grande aſſiſtance par Mer, &
„ l'on ſait la part, que nôtre Cour
„ prit en cette Guerre. Ce qu'il y
„ eut de plus bas, du côté de la
„ France, ce fut que le Cardinal
„ de Richelieu obtint de ſon Roi un
„ Ordre à la Reine ſon Epouſe, d'é-
„ crire une Lettre obligeante au Duc
„ de Buckingham, où elle l'aſſurât,
„ que s'il vouloit laiſſer tomber la
„ Rochelle, ſans l'aſſiſter ; on lui
„ permettroit de revenir en France,
„ & que l'on y rétabliroit les affaires
„ de la Réligion, conformément
„ aux Edits. C'étoit un étrange pro-
„ cedé ; mais le Cardinal tournoit
„ l'eſprit du Roi, comme il vouloit.
„ Là-deſſus, le Duc fit la honteuſe
„ Campagne de l'Ile de Ré. Mais
„ comme on ne lui permit pas, l'hi-
„ ver ſuivant, de retourner en Fran-
„ ce, & qu'il vit ſon eſperance trom-
„ pée ; il réſolut de pouſſer cette
„ affaire, avec plus de vigueur, lors-
„ qu'il fut aſſaſſiné par Felton. On
voit, par ce trait, concernant l'A-
mour, que Buckingham prit pour la
Reine

Reine de France, que l'on trouve auſſi dans le Comte de *Clarendon*; dans les Mémoires de *Vittorio Siri*, & dans ceux du Comte *de Brienne*; que le Favori de Charles étoit un extravagant, & un homme tout-à-fait indigne de la confiance, que Jaques I. & Charles I. eurent pour lui. Tout le reſte de ſa conduite le montre aſſez.

On peut voir encore par-là, que les Princes, qui avoient un Favori tel que Buckingham, ne ſe connoiſſoient guère en Gens; lorsqu'ils ſe confioient à un Homme de cette ſorte. Dès que Buckingham fut mort, Charles n'eut pas de meilleurs Miniſtres, ſi l'on excepte *Clarendon*. Il lui falloit des flateurs & non de fideles Conſeillers. C'eſt ce que reconnut ſa Veuve, dans une converſation qu'elle eut, après la mort de ſon Epoux, avec *Mad. de Motteville*, l'une des favorites d'*Anne d'Autriche*.

Elle chargea cette Dame, qui devoit aller à S. Germain, où étoit alors la Reine Mere, de lui dire de ſa part; " que le Roi ſon Seigneur, „ (*Charles I.*) ne s'étoit perdu, que „ pour n'avoir jamais ſû la verité; „ qu'elle lui conſeilloit de ne point „ irriter

„ irriter ſes Peuples, à moins que
„ d'avoir la puiſſance de les dompter
„ tout-à-fait ; que le Peuple étoit
„ une bête féroce, qui ne s'appaiſoit
„ jamais ; que le Roi ſon Seigneur
„ l'avoit éprouvé ; mais que ſur-tout
„ elle lui conſeilloit d'écouter ceux,
„ qui lui diroient la Verité, de tra-
„ vailler à la découvrir, & de croire,
„ que le plus grand des maux, qui
„ pouvoient arriver aux Rois, & ce-
„ lui, qui ſeul détruiſoit leurs Em-
„ pires, c'étoit celui de l'ignorer.

C'eſt dans le II. Tome des Mémoires de Mad. de Motteville, p. 561. Si Marie-Henriette entendoit, par la Verité, non-ſeulement celle des Faits, mais celle qui regarde les devoirs d'un bon Roi, & les Droits des Sujets, auſſi bien que de ceux des Princes ; elle ne pouvoit guère donner de meilleur conſeil, ni à la Reine ſa Belle-Sœur, ni au Roi ſon Neveu. Mais je doute fort, que cette derniere Verité lui fût aſſez connue. Au moins ſes deux Fils ne la ſurent jamais, pour la reſpecter dans leur conduite ; car ils n'y eurent jamais aucun égard, comme on le ſait aſſez, & comme l'Hiſtoire de leurs Regnes l'apprendra à la Poſterité.

Nôtre

Nôtre Hiſtorien dit, (*pag.* 50. & *ſuiv.*) que la mort tragique de Charles I. fit oublier tous les ſujets de plaintes, qu'on avoit faites contre lui, & que cette terrible exécution attira la haine de la Nation ſur ceux, qui en furent les Auteurs. Mais, ſi Cromwel & ſon Parti l'avoient relâché, & que s'étant rétabli, il fût venu à bout de réduire cette même Nation, comme apparemment il l'auroit fait, s'il l'avoit pu ; elle auroit cenſuré la conduite de ceux, qui auroient relâché un Roi offenſé, & qui lui auroient ainſi donné le moyen d'abuſer de ſon autorité, & de priver ſes Sujets de tous leurs Privileges, pour jamais.

Il parut, après la mort du Roi, un Livre, qu'on lui attribuoit, qui étoit intitulé, *l'Image du Roi* ; qui paſſa alors pour le Livre le mieux écrit en Anglois, & qui augmenta encore la haine, qu'on avoit conçue, contre les Juges de ce Prince. La Pieté, qui paroît dans les Prieres qu'il y a, & la maniere dont le Roi y eſt repréſenté, penſant à ſes affaires, dans de ſecretes méditations devant Dieu, lui attirerent l'eſtime de tout le monde. Comme quelques Perſonnes

ſonnes nioient, que ce Livre fût de Charles I. nôtre Hiſtorien demanda au Comte de *Lothian*, qui avoit fort connu ce Roi, & qui ne l'aimoit guère, ce qu'il en croyoit; & le Comte lui témoigna, qu'il croyoit, qu'il en étoit en effet l'Auteur; parce qu'il lui en avoit ouï dire, dans la Converſation, pluſieurs Périodes entieres. Cependant en M. DCLXIII, le Duc d'York nia à nôtre Auteur, que ce Livre fût de ſon Pere, & dit que la Lettre au Prince de Galles, qui eſt au devant, n'avoit jamais été rendue à ce Prince. Il diſoit, que le Docteur *Gawden* en étoit l'Auteur. Le Duc de Sommerſet, & le Comte de Southampton l'avoient aſſuré à lui-même & au Roi ſon Frere; mais qu'il étoit vrai, que Charles I. l'avoit lu, & l'avoit approuvé, comme contenant en effet ſes propres penſées. Le Duc d'York dit encore que, bien que, l'Archevêque *Sheldon*, & d'autres Evêques s'oppoſaſſent à la promotion du Dr. *Gawden* à l'Epiſcopat, parce qu'il avoit auparavant pris le *Covenant*, ou ſigné l'Alliance Ecoſſoiſe; il l'emporta néanmoins, par le ſervice, qu'il avoit rendu à la Maiſon Royale, en compoſant ce Livre.

Livre. Mr. *Burnet* laiſſe la choſe douteuſe, ſans ſe ranger à aucun Parti. Il dit ſeulement, que le Dr. *Gawden* n'avoit publié aucun Ouvrage, auſſi bien écrit, que celui-là. Mais en ce tems-là, la Langue Angloiſe étoit peu polie.

Il dit enſuite diverſes choſes, touchant ce qui ſe paſſa en Ecoſſe, quand le Roi Charles II. y alla, & quand elle fut conquiſe par *Monk* & *Cromwel*. Nous rapporterons ſeulement quelques endroits, touchant le ſecond. Mr. *Burnet* en avoit été informé, par les Comtes de *Carlile*, & d'*Orrery*, dont l'un avoit été Capitaine de ſes Gardes, & l'autre Préſident de ſon Conſeil en Ecoſſe. Mais celui, dont il avoit appris le plus de choſes, touchant Cromwel, étoit le Brigadier *Stouppa*, Griſon de naiſſance, mais élevé à Geneve, où il avoit étudié en Théologie. De-là il alla en Angleterre, où il fut Miniſtre à la Savoie. Ce fut alors, que Cromwel l'employa, & le fit ſon Chapelain. Après ſa mort, il alla en France, & ſon Frere Ainé ayant été avancé, à l'emploi de Colonel des Troupes Suiſſes, par la faveur de Mr. le Marquis *de Louvois*; le Cadet

Cadet devint enſuite Brigadier Général. Il fut bleſſé au bras à la Bataille de *Steenkerk*, & il en mourut. Un Miniſtre Suiſſe, qui l'aſſiſta à la mort, m'a aſſuré, qu'il étoit mort Réformé, & je le crois en effet; ſur quelques Lettres, que je reçus auparavant de lui; ſur le ſoin, qu'il avoit de ſe fournir de Livres de Théologie, bien éloignez de ceux de l'Egliſe Romaine, & ſur le commerce de Lettres, qu'il eut très-long tems avec Mr. *Allix*, Miniſtre alors à Charenton. Nôtre Hiſtorien dit néanmoins, " que c'étoit un Homme „ d'intrigue, mais ſans vertu; qu'il „ étoit extérieurement Proteſtant; „ que Cromwel ſe confioit beaucoup „ en lui, pour les choſes étrangeres, „ ſur leſquelles, le Protecteur n'a„ voit point de lumieres; parceque „ le peu de Latin, qu'il avoit apris, „ en ſon enfance, & qu'il parloit „ fort mal, ne ſuffiſoit pas pour l'en „ inſtruire. Ce qu'on pouvoit réprocher au Brigadier *Stouppa*, de plus odieux; ce fut une Satire, qu'il fit, du tems de la Guerre de l'an M. DCLXXII. ſous le titre de *la Religion des Hollandois*, *par un Officier des Armées du Roi*; à laquelle répondit

dit Mr. *Braun*, mort Professeur à Groningue, qui prit le titre d'*Officier du Roi des Armées.* Il étoit alors, si je ne me trompe, Ministre Wallon à Nimegue. Il remarque ensuite, que Cromwel ayant pris le Gouvernement entre ses mains, il y avoit trois Partis considerables, dans la Nation, qui lui étoient opposez, l'Episcopal, le Presbyterien & le Républicain. Le dernier lui étoit le plus contraire; parce que Cromwel avoit cassé la Chambre des Communes, & prenoit toute l'autorité de l'Etat, pour lui-même. Il ne se pouvoit appuyer, que sur l'Armée; mais l'esprit d'Enthousiasme, dont il avoit pris tant de soin de la remplir, la rendoit très-difficile à gouverner; car cette sorte de Gens, ne se payent point de raisons. Il avoit même cassé, ou empriſonné une partie des Principaux Officiers; & il flatoit le reste, de son mieux, pour l'avoir de son côté. Il employoit, comme auparavant, des Discours longs & obscurs, des Sermons & des Prieres. Pour le Parti des *Cavaliers*, comme on les nommoit, qui étoit attaché à la Couronne, il craignoit d'en être assassiné, ou d'être surpris, par leurs Conspirations.

rations. Il disoit souvent, & tout ouvertement, que, dans la Guerre, il falloit faire retomber, sur l'un des Partis, toutes les violences, qui se commettoient contre l'autre; ce qui prévenoit de plus grands maux, & qui lui apprenoit à faire une bonne Guerre. Pour les Assassinats, il en parloit, comme de la chose du monde la plus détestable, & disoit, qu'il ne commenceroit jamais à les employer; mais que, si quelcun du Parti Royal entreprenoit de l'assassiner, & manquoit son coup; il lui feroit, comme il disoit, une Guerre *assassine*, & détruiroit toute sa famille. Il disoit, pour épouvanter ses Ennemis, qu'il avoit des Gens tout-prêts à le faire, dès qu'il en auroit donné l'ordre. La peur, qu'on en avoit, le mettoit plus en sûreté, que sa propre Garde.

Les Conspirations étoient ce qu'il avoit le plus sujet de craindre. Il fut averti, qu'il y avoit un Chevalier, nommé *Thomas Willis*, Confident du Chancellier Clarendon, à qui il écrivoit souvent. Tout le Parti dépendoit de lui, & comme il étoit habile homme, on se confioit entierement en lui. Cromwel trouva moyen de

lui parler, & lui dit, qu'il n'avoit aucun deſſein de nuire à ſon Parti, mais au-contraire de le proteger; que quand ceux, qui en étoient, avoient un peu bû, ils formoient des Conjurations imaginaires, qui ne pourroient ſervir, qu'à ruiner ceux, qui s'en mêleroient; que ces Gens conſultoient Willis ſur tout, & que, pour lui, il ne lui demandoit autre choſe, ſinon, qu'il les lui découvrît; pour empêcher ſeulement, qu'il n'y eût perſonne d'entre eux, qui y perît; que s'il en mettoit quelques-uns en priſon, ce ne ſeroit, que pour peu de tems, qu'on les interrogeroit ſimplement, ſur quelques bagatelles, & qu'on ne leur parleroit d'aucunes choſes, où ils fuſſent engagez. Il offrit à Willis, qui ſe laiſſa gagner, de lui donner l'argent, qu'il voudroit, qu'il diſtribueroit enſuite à qui il lui plairoit. Cet Homme ne demanda, que deux cens livres ſterling, par an. *Thurlo*, Sécretaire du Protecteur, & qui étoit un Homme très-propre à découvrir ce qui ſe paſſoit, fut chargé de cette affaire.

Ainſi, Cromwel tint tout le Parti Royal, *dans un filet*, comme parle l'Auteur. Il le laiſſoit ſe mouvoir, comme

comme il vouloit, & en saïsissoit, de tems, en tems, quelques-uns; sans néanmoins découvrir rien, qui leur pût nuire. Enfin, comme les Cavaliers étoient prêts, de faire un soulevement géneral; ils firent avertir le Roi, de venir débarquer sur les côtes du Comté de Suffex près de Chichester, & cette affaire fut conduite par Willis. Mais ce n'étoit, qu'un piége, qui fut découvert, par un nommé *Morland*, qui étoit sous Thurlo, en qualité de Sous-Sécretaire, & le Roi ne vint point au lieu marqué. Par là Willis perdit entierement son crédit, dans le Parti Royal; & ce fut là un des coups de maître de Cromwel; qui, sans aucune violence, détourna cet Orage de sa tête.

Cependant les Presbyteriens craignoient si fort, de tomber sous le Gouvernement des Républicains; qu'ils auroient regardé, comme un grand bonheur, d'être délivrez de ces Gens-là. Plusieurs Républicains étoient Déïstes déclarez, & la plûpart d'entre eux, étoient d'avis de détruire entiérement le Clergé; en sorte, qu'il ne restât, en Angleterre, aucune forme d'Eglise Nationale. Ils vouloient, qu'on abattît les Eglises, qu'on défendît

fendît d'éxiger aucunes Dîmes, & qu'on laissât la Religion entierement libre; sans favoriser aucun Parti, ni en gêner aucun. Cromwel, au-contraire, fit savoir aux Presbyteriens, qu'il soûtiendroit leurs Ministres & leurs Assemblées, en leur donnant le moyen de subsister. Il nomma quelques Commissaires, d'entre eux, & d'entre les Indépendans, pour examiner ceux, que l'on admettroit aux Bénefices. Ces Indépendans, pour le dire en un mot, étoient des Réformez, qui étoient dans tous les Sentimens de *Calvin*; sinon, qu'ils n'admettoient aucun Synode, ni aucune Excommunication, & qu'ils vouloient, que châque Eglise se gouvernât, comme elle trouveroit à propos, sans que les autres s'en mêlassent. Ces Gens disposoient de tous les Bénefices, qui étoient à la disposition de la Couronne. Ainsi, Cromwel appaisa les Presbyteriens.

Il s'appliqua aussi à diviser le Parti Républicain, & à opposer les Gens, *de la cinquiéme Monarchie*, & les Enthousiastes à quelques-uns d'entre les Républicains; qui n'avoient, que peu, ou point de Religion, & qui n'agissoient, que sur les fondemens de la

de la Societé Civile; tels qu'étoient, *Algernon Sidney*, *Henri Nevill*, *Martin*, *Widman* & *Harrington*. Ceux de la Cinquiéme Monarchie, sembloient attendre, tous les jours, que Jesus-Christ vînt à paroitre; pour établir, sur la Terre, cette Monarchie, qu'ils nommoient *la Cinquiéme*; parce qu'ils admettoient la distinction des quatre fameuses Monarchies, dont la quatriéme, c'est-à-dire, la Romaine, subsistoit encore, & devoit être éteinte, par le Regne de Jesus-Christ, sur la Terre, qu'ils attendoient, au premier jour. *Jean Goodwin* étoit le Chef de ces derniers, & introduisit parmi eux, comme dit Mr. *Burnet*, la Doctrine des Arminiens, touchant la Liberté. D'ailleurs tout le monde sait, que les Arminiens ne sont point du tout Fanatiques, ni n'approuvent nullement les Visions de ceux, qui croyoient la Cinquiéme Monarchie. Nôtre Auteur remarque, que Cromwel haïssoit d'ailleurs la Doctrine des Arminiens, & croyoit que ceux, qui sont une fois *Enfans de Dieu*, le demeurent toûjours. Il avoit commencé à mener une vie fort reglée, pendant plus de huit ans, avant la Guerre; & il se confioit

fort, ſur ce tems-là; dans l'eſperance, qu'il ne décherroit pas de l'état de Grace, où il étoit alors. Néanmoins il n'avoit gagné aucun Miniſtre, ſi fort que *Goodwin*; qui ne ſe contenta pas de juſtifier la mort du Roi, mais qui ſoûtint, que c'étoit une des plus belles actions, qu'un Homme pût faire. Ce même Homme promettoit, que le Regne de Mille ans commenceroit bientôt, & le Peuple recevoit cette promeſſe, avec des emportemens, qui reſſentoient la folie. Il ne paroit pas néanmoins, que Cromwel s'en mît en peine, & il y a bien de l'apparence, qu'il n'en croyoit rien. Il ne lui étoit néanmoins pas facile de contenter ces Gens-là, après qu'il eut pris l'autorité ſuprême, ſous le titre de *Protecteur*, qu'il regardoit, comme un degré pour parvenir à la Royauté; parce que ces Fanatiques conſideroient la Royauté, comme un obſtacle au Regne de Jeſus-Chriſt. Pour les appaiſer, il leur dit, en pleurant, comme nôtre Hiſtorien aſſure l'avoir ouï dire, qu'il auroit plus volontiers reçu la Houlette d'un Berger, que le Protectorat, pour m'exprimer ainſi; parce que rien n'étoit plus oppoſé à ſon génie, que cette

apparence

apparence exterieure de grandeur ; mais qu'il étoit néceſſaire d'en uſer ainſi, pour empêcher, que la Nation ne tombât dans la derniere confuſion, & que la porte ne fût ouverte à leur Ennemi commun; qu'il s'étoit mis, pour cela, *entre le vivant & le mort*; comme il s'exprimoit lui-même; juſqu'à ce que Dieu eût mis l'Etat, ſur une Baſe aſſurée. Il les aſſura encore, qu'il ſe déchargeroit du peſant fardeau, dont il s'étoit chargé, avec une joie; qui égaleroit la trilleſſe avec laquelle, il s'y étoit ſoumis. Avec des Gens de cette trempe, il parloit en des termes conformes à l'égalité, dans laquelle ils avoient été avec lui, & les entretenoit à portes fermées, en les obligeant, de s'aſſeoir & de ſe couvrir, en ſa préſence; pour leur faire voir, combien il eſtimoit peu ces céremonies, qu'il n'avoit gardées, que par forme, avec les autres. Ces ſortes de Conférences finiſſoient communément par une longue Priere; & par tout cela, il amuſoit les Républicains enthouſiaſtes. Pour les autres du même Parti, qu'il appelloit *Payens*, il avoüoit, qu'il ne pouvoit pas ſi facilement les toucher. Il avoit des

Chapellains de toutes sortes, & sur la fin de sa vie, il commença à en user plus civilement, envers le Clergé Episcopal, & le laissoit faire ses Assemblées, en divers endroits de Londres, sans les troubler. Enfin les Catholiques-Romains même commencerent à lui faire la Cour; & il employoit envers tous une dissimulation, qu'on ne croyoit presque pas possible; à cause des difficultez, qu'il rencontroit dans le Parlement. On crut généralement, que sa vie finit & que ses artifices furent épuisez, en même tems; & que s'il avoit vêcu plus long-tems, il n'auroit plus pu tenir les choses en ordre.

On commençoit à déliberer, si l'on ne le feroit pas Roi, & plusieurs des plus habiles Jurisconsultes pressoient pour cela; parce qu'un Gouvernement, comme celui-là, ne pouvoit devenir légal, si un Roi ne passoit les Actes, qui se présenteroient, pour en regler la forme, comme on en seroit convenu. Sans cela, tout ce qu'on faisoit ne leur paroissoit bâti que sur le sable mouvant, & l'on étoit toûjours exposé à une révolution. En cas que cela arrivât, tout ce que l'on pourroit faire seroit nul, comme contraire

contraire à des Lois, qui n'avoient point encore été révoquées. Jusqu'à ce que cela fût fait, il leur sembloit, que tous ceux, qui avoient eu part à la Guerre, seroient recherchables, & que le sang répandu, & particulierement celui du Roi, étoient des choses punissables. On ne pouvoit se défendre en Justice, par aucuns Ordres, que ceux, qui seroient fondez, & appuyez sur des Lois passées par un Roi, une Chambre des Seigneurs & une autre des Communes. On ajoûtoit, que l'on pourroit donner à un Roi tel pouvoir, que l'on trouveroit à propos, & le dépoſer ensuite; en sorte, qu'il consentiroit à un Acte, qui porteroit, s'il étoit nécessaire, l'extinction de la chose & du nom même de la Royauté, pour toûjours. Autrement, personne ne pouvoit être en sûreté; tout ce qu'on avoit accordé étoit nul, & tous ceux qui avoient manié les Deniers Publics, étoient toûjours rechercha-bles.

Il étoit impossible de rien répondre à ces raisons, qu'en bâtissant sur les Principes des Enthousiastes. Ces Gens-là, disoient, que c'étoit-là, se défier de Dieu, & *s'appuyer sur le*

Bras de la Chair. Ils étoient, disoient-ils, sortis, dans la simplicité de leur cœur, *pour combattre les Batailles du Seigneur*, auquel ils en avoient appellé: Qu'il les avoit exaucez, & combattu pour eux, & que cependant on ne se fioit plus en lui : Qu'ils avoient détruit la Monarchie, avec le Monarque, & qu'on vouloit les rétablir : Qu'ils avoient fait vœu à Dieu, d'être fideles à la République, sans Roi, ni Royauté : Qu'ils avoient combatu sous ce vœu, comme sous une Baniére, & qu'ils avoient *prévalu* ; mais que pour les assurer, on les vouloit *faire retourner en Egypte :* Qu'ils croyoient, que c'étoit un bonheur pour eux, que d'être encore en danger d'être recherchez, par les Lois; puisque cela les obligeoit, de se tenir d'autant plus sur leurs gardes.

Sur ces Principes, ils tinrent bon, & soûtinrent, que limiter les Droits du Roi, qu'on feroit, n'étoit autre chose, que dorer la pilule : Que les défenseurs des Lois, qui rendoient, comme ils disoient, ces Lois nécessaires, tireroient du même Magazin, d'où ils avoient tiré leurs raisons, tout ce qui regardoit les Droits & les

Préro-

Prérogatives des Rois. Ils ne voulurent plus rien écouter de tout cela, & rejetterent avec dédain tout ce qu'on leur disoit. Plusieurs même d'entr'eux, disoient ouvertement, que si l'on devoit avoir un Roi, en conséquence des Lois, qu'on citoit; il valoit mieux avoir le Roi, qu'elles regardoient, que d'en chercher un autre.

Le Comte d'Orrery avoit dit à Mr. *Burnet*, qu'un jour, pendant que ces contestations duroient, étant revenu de la Ville, Cromwel lui demanda, quelle nouvelle il y avoit apprise; sur quoi il répondit, que l'on disoit, que le Protecteur traitoit avec le Roi, & le vouloit rétablir, à condition, que ce Prince épouseroit sa Fille. Cromwel n'ayant point marqué de colere là-dessus, le Comte ajoûta, que dans l'état, où étoient les choses, il n'y avoit point de meilleur expédient; qu'on pourroit imposer au Roi, telles conditions qu'on voudroit, & que Cromwel retiendroit la même autorité qu'il avoit. Mais le Protecteur répondit, que le Roi n'oublieroit jamais la mort de son Pere. Orrery repliqua, qu'il n'étoit qu'un seul Homme, qui fût en-

gagé en cela, mais qu'il voudroit bien avoir seul le mérite de le rétablir. Cromwel dit, que ce Prince étoit si fort débauché, qu'il les voudroit tous tuer ; & passa à un autre discours, sans faire paroître la moindre émotion ; d'où le Comte conclut, que le Protecteur avoit pensé plus d'une fois à cet expédient.

Le jour avant que Cromwel refusât la Royauté, que le Parlement lui offrit, il fut si réservé sur cette matiere ; qu'il ne donna aucune marque, qui pût faire connoître ce qu'il répondroit. On croyoit néanmoins, qu'il y avoit plus d'apparence, qu'il accepteroit ce qu'on lui offriroit. Cependant il fut déterminé au contraire, par une Conversation, qu'il eut, au Parc de Saint James, avec *Fleetwood* & *Desborough*, dont l'un avoit épousé sa Sœur & l'autre sa Fille. Ils s'entretinrent de cette matiere, & Cromwel dit, que c'étoit tenter Dieu, que d'exposer tant de braves Gens à la mort, ou à la pauvreté, lors qu'on avoit un moyen de les en garantir. Les autres insisterent sur les Sermens, qu'ils avoient faits ; apparemment de n'admettre plus de Rois. Il leur répondit, que ces Sermens n'avoient été

été faits, que contre la trop grande autorité, & la tyrannie des Rois; & non contre les quatre lettres dont le mot de *King*, (ou Roi,) eſt compoſé. Enfin ayant recueuilli de ſes diſcours, qu'il accepteroit le titre, ils lui remontrerent les deſordres, que cela cauſeroit, & dirent, que comme ils ne pourroient pas le ſervir, à rétablir une Idole, qu'ils avoient aidé à abattre, & qu'ils avoient juré de laiſſer abatue : ils ne s'engageroient pas à rien faire contre lui, mais qu'ils ſe retireroient, & ſeroient ſeulement ſpectateurs. Ils offrirent de lui rendre leurs Commiſſions; puis qu'ils étoient réſolus de ne point ſervir un Roi. Cromwel les pria d'attendre la réponſe, qu'il feroit au Parlement. On crut, que voyant ces deux Hommes, qui lui étoient ſi proches, prêts à l'abandonner; il jugea bien que pluſieurs autres ſuivroient leur exemple, & ne voulut pas hazarder cette affaire. Il refuſa donc le titre de Roi, & ſe contenta de la continuation du Protectorat. Néanmoins on crut généralement, qu'il auroit accepté l'offre, qu'on lui faiſoit; s'il avoit vêcu juſqu'à l'hiver ſuivant, auquel l'affaire

devoit être mise, de nouveau, sur le tapis. La question est de savoir, quel effet cela auroit pû produire. Quelques-uns jugeoient, (*comme le Comte de Clarendon*,) qu'il auroit rétabli tout sur l'ancien pied; puisque les Lois, & l'ancienne forme du Gouvernement auroient repris leur place. D'autres croyoient tout le contraire, puis qu'il auroit offensé l'Armée; qui auroit abandonné le service, ou se seroit révoltée contre lui, & l'auroit tué au premier tumulte.

Le Parti des Cavaliers, ou plûtôt leurs Enfans commencerent alors à prendre part aux affaires. Ils feignoient, selon l'ordre secret, qu'ils avoient reçu de la part du Roi, d'être de zèlez Républicains, & s'opposoient, en tout ce qu'ils pouvoient, à Cromwel; pour l'affoiblir au dedans du Royaume, & le rendre mépriſable, au dehors. Quelques-uns, qui remarquerent, que des gens, qui avoient été les soûtiens de la Prérogative Royale, étoient devenus les défenseurs de la Liberté, crurent que leur éducation à la Cour, & les obligations, qu'ils lui avoient, les avoient d'abord engagez en son Parti; mais que n'ayant plus été employez, ils étoient revenus

nus aux principes communs de tous les hommes, & à l'amour naturel de la Liberté. Ainſi les anciens Républicains les aſſiſterent & les protegerent; de maniere qu'ils groſſirent, en même tems, le Parti oppoſé à Cromwel. Mais ces gens-là, quand le Roi fut rétabli, mirent le masque bas, & revinrent à leurs vieux principes du pouvoir abſolu des Rois.

Cromwel cependant ne négligeoit nullement les affaires étrangeres, & avoit la maxime de n'épargner pas l'argent, pour ſavoir ce qui ſe paſſoit hors du Royaume. Comme il ſût que les Juifs étoient une Nation fort intrigante, & bien inſtruite des nouvelles, pour faire mieux valoir leur argent; il les attira en Angleterre, & leur permit de bâtir une Synagogue à Londres, ſous le prétexte d'une tolerance génerale, dont il faiſoit profeſſion. Ils lui ſervirent d'Eſpions aſſurez, ſur tout en Eſpagne & en Portugal.

Le Comte d'Orrery avoit dit à Mr. *Burnet*, que, comme il ſe promenoit avec Cromwel, dans les Galeries de Whitehall, il parut un homme fort mal habillé; qu'il emmena d'abord en ſon Cabinet, après avoir congedié Or-

Orrery. Cet homme dit à Cromwel que les Eſpagnols envoyoient, ſur un Vaiſſeau de Guerre Hollandois, une groſſe ſomme d'argent ; pour payer leurs Troupes, qui étoient aux Païs-Bas. Il lui dit encore où ce Vaiſſeau étoit, & en quel endroit du Vaiſſeau l'argent étoit caché. Là-deſſus, le Protecteur envoya avertir *Jeremie Smith*, qui fut fait depuis Chevalier; pour l'avertir que, dans un jour ou deux, il paſſeroit un Vaiſſeau Hollandois dans le Canal; avec un ordre de le viſiter, & de ſaiſir l'argent des Eſpagnols, qui étoit une Marchandiſe de Contrebande; parce que l'Angleterre étoit en guerre, avec l'Eſpagne. Le Vaiſſeau ayant paru, Smith lui envoya de Calais ordre de ſe laiſſer viſiter, dans une heure; & que, s'il n'y vouloit pas conſentir, il lui fit dire qu'il le forceroit. Le Capitaine répondit qu'il n'y avoit que ſes Maîtres, qui le puſſent faire viſiter; mais enfin il plia, & l'argent fut enlevé. Cromwel dit en ſuite à Orrery, que c'étoit cet homme, qui lui avoit découvert cela. Il avoit des intelligences par tout; & même dans la petite Cour du Roi Charles II. ſans qu'aucun de ſes Eſpions fût découvert, ſinon un ſeul. A

A l'égard du dehors, la seule chose, qui l'avoit embarrassé, avoit été de savoir, s'il se joindroit à la France, ou à l'Espagne. Le Prince de Condé étoit alors dans les Païs-Bas, avec quantité de Protestans avec lui, qui pouvoient faciliter un Traité entre ce Prince & Cromwel. Les Espagnols firent là-dessus une démarche, pour engager le Protecteur. D. *Alonse de Cardenas*, leur Ambassadeur, lui proposa, s'il vouloit se joindre à eux, de faire la guerre, jusqu'à ce qu'on lui eût remis Calais. La proposition ne déplaisoit pas à Cromwel, qui auroit réüni à l'Angleterre une Place de cette conséquence, après qu'elle avoit été si long tems entre les mains de la France. Le Cardinal Mazarin, averti de cette Négotiation, envoya d'abord un homme, sans caractere, pour lui offrir de l'aider à prendre Dunkerque, qui étoit une place de bien plus grande importance, comme cela arriva depuis. On avoit dit à Mr. *Burnet*, que le Prince de Condé offrit au Protecteur d'embrasser la Religion Protestante, & lui fit dire, que, s'il lui donnoit une Flotte avec de bonnes Troupes, il feroit une descente en Guienne, &

qu'il

qu'il ne doutoit point que les Réformez ne se déclarassent pour lui. Il se flattoit de mettre la France, en un si grand embarras, qu'elle seroit obligée de leur accorder tout ce qu'ils demanderoient, & que Cromwel pourroit lui même dicter les Articles du Traité.

Sur cela il crut devoir s'informer de l'état & de la disposition des François Réformez. Il envoya, pour cela, Stouppa en France, où il les trouva assez contents de l'état, où ils étoient; parce que Mazarin les traitoit mieux, qu'ils ne l'avoient été auparavant. Pour le Prince de Condé, ils ne s'y fioient point, persuadez, comme ils l'étoient, qu'il seroit toûjours prêt à sacrifier ses meilleurs Amis, pourvû qu'il y trouvât son compte. Ainsi Cromwel ne pensa plus à l'employer, d'autant plus qu'il sut, que le Cardinal avoit de si bons Espions, auprès du Prince, qu'il savoit tout ce qui s'y passoit. Il dit de lui à Stouppa: *stultus est & garrulus, & venditur à suis Cardinali*: Il est fou & babillard, & ses propres gens le vendent au Cardinal. Il croyoit, que, si les François prenoient le parti de Charles & du Duc d'York, ils pourroient leur don

donner une armée de Huguenots, pour les conduire en Angleterre, & les retablir; au lieu que les Eſpagnols ne pouvoient rien faire de ſemblable.

A cette occaſion, M. *Burnet* aſſure que le Roi Jaques II. lui avoit dit, qu'entre pluſieurs choſes, qui lui avoient donné de l'averſion pour la Religion Proteſtante, c'étoit que s'étant trouvé *incognito*, avec ſon Frere, en pluſieurs Compagnies en France, il avoit trouvé les Réformez tout à fait alienez de leur Maiſon, & grands Admirateurs de Cromwel. M. *Burnet* lui dit là-deſſus, que les Etrangers ne prenoient parti ſur les brouilleries d'Angleterre, qu'autant qu'ils pouvoient eſperer qu'ils en tireroient quelque avantage; & que la froideur que les Rois d'Angleterre avoient euë, pour eux, les avoit fait pencher du côté de ceux, qui paroiſſoient avoir du Zèle pour leur Religion, & qui étoient diſpoſez à les ſecourir. Il étoit en effet presqu'impoſſible, que l'on ſe fiât à la Maiſon de Stuart, qui avoit toûjours eu une extrême paſſion à s'allier aux Couronnes Catholiques, & qui faiſoit mille faveurs à ceux de cette Religion, quoi que ces Princes

ces ſuſſent très-bien que les peuples en étoient choquez, & ſoupçonnoient qu'ils étoient de cette Religion, dans le cœur; & qu'ils gardoient ſi peu les apparences, qu'on ne les pouvoit croire Proteſtans, que par une charité aſſez extraordinaire. La ſuite a fait voir que ce ſoupçon n'étoit que trop bien fondé; puis que Charles II. & Jaques II. ſe ſont déclarez Catholiques, l'un à ſa mort, & l'autre les dernieres années de ſa vie. Cromwel, au contraire, protegea hautement la Religion Réformée.

Dans la Négotiation, qui ſe fit entre la France & Cromwel, ce dernier demanda qu'on mît le Roi Charles & ſon Frere hors du Royaume. Le Cardinal Mazarin crut qu'il valloit mieux, que Louïs XIV. les mît dehors, de ſon propre mouvement, qu'en vertu d'un Article du Traité avec le Protecteur. On leur en fit des excuſes & on leur donna un peu d'argent, avec de grandes promeſſes, qu'on continueroit à les aider; ſans avoir néanmoins deſſein de tenir ce qu'on leur promettoit. Ils ſe retirerent à Cologne, parce que les Eſpagnols n'avoient pas encore perdu toute eſperance de gagner le Protecteur.

teur. Mais quand ils virent, qu'il n'y avoit rien à faire, avec Cromwel; ils les inviterent à venir aux Païs Bas, & leur assignerent de grosses pensions, qui ne furent point payées; selon leur coûtume de promettre beaucoup, & de ne donner que très-peu. Ils inviterent aussi les Sujets des trois Royaumes, à venir servir sous ces Princes, à la solde de l'Espagne; mais il ne vint que quelques Irlandois, dont ils formerent des Régimens. A la verité, les deux Freres n'avoient rien fait, ni ne firent rien depuis, qui leur pût gagner l'estime de la France, ou de l'Espagne.

Avant que le Roi Charles quittât Paris, il changea de Religion; mais on ne sait pas qui le gagna. Le *Cardinal de Retz* le savoit, dit nôtre Auteur, & le *Lord d'Aubigny* y contribua beaucoup. Si l'on pouvoit raisonner, sur une chose de cette nature; on pourroit soupçonner, qu'on persuada facilement à Charles II. d'embrasser le Catholicisme; en lui disant, que son grand Pere, le Roi Jaques I, Prince savant, avoit été de cette Religion, quoi qu'il n'osât pas la professer; comme il parut, par toute sa conduite: Que le Roi Charles I. n'avoit

voit dit, en mourant, autre chose, sinon *qu'il déclaroit devant tous, qu'il mouroit Chrétien, conformément à la profession de l'Eglise Anglicane, telle qu'il trouvoit qu'elle avoit été laissée, par son Pere*; comme *Juxon*, Evêque de Londres, qui l'assista à la mort, en pouvoit être témoin. Il étoit facile à ceux qui engagerent Charles II. de lui dire que, par l'*Eglise Anglicane*, son Pere avoit entendu l'Eglise Catholique de ce Païs-là. Mais l'envie d'être absolu, ce qu'il s'imaginoit de pouvoir obtenir, si les Anglois étoient de cette Religion, fut apparemment ce qui le détermina.

Le Chancelier Hyde, dit notre Historien, soupçonnoit, que le Roi s'étoit reconcilié avec l'Eglise Romaine; mais il ne le vouloit pas croire tout à fait. Après le rétablissement du Roi, le Cardinal (de *Retz*) vint déguisé à Londres, & eut une Conférence avec le Roi; mais on ne sait pas ce qui s'y passa. La premiere raison, que j'eus de le croire, dit l'Auteur, fut celle-ci. Le Marquis *de Roucy*, d'une des plus nobles familles de France, qui est demeuré Protestant, jusqu'à sa mort, fut fort pressé par le même Cardinal, qui étoit son parent

&

& ſon ami, de changer de Religion. Ce Prélat ſe ſervit, entre autres raiſons, de celle-ci ; qu'il étoit certain que la Religion Proteſtante ſeroit ruinée, & qu'elle ne pouvoit attendre d'être ſecourue, par l'Angleterre ; puis que les deux Princes avoient changé de Religion. Le Marquis de Roucy avoit dit cela, en confidence, à ſon Miniſtre ; qui en avertit Mr. *Burnet*, après la mort du Marquis. Outre cela, le Chevalier *Allen Broderick*, qui avoit été le grand Confident du Chancelier, & un Athée, mais qui en ſes dernieres années, en témoigna une grande Répentance, dit à notre Auteur, au lit de la mort, qu'il croyoit que cela avoit été fait à Fontainebleau, avant que le Roi allât à Cologne. Pour Jaques, il ne paroiſſoit pas avoir été reconcilié à l'Egliſe Romaine, en ce tems-là ; puis qu'il dit un jour à Mr. *Burnet*, qu'étant en un Monaſtere de Flandre, une Religieuſe lui conſeilla de prier Dieu, tous les jours, que s'il n'étoit pas dans le bon chemin, il voulût l'y remettre ; & que ces paroles firent tant d'impreſſion ſur lui, qu'elle lui reſta, juſqu'à ce qu'il eût changé.

Pour revenir à Cromwel, comme il

il déliberoit ſur ce qu'il pourroit entreprendre, *Thomas Gage* (*dont on a une Deſcription de l'Amerique*) étant revenu des Indes Occidentales, l'informa de telle maniere des richeſſes des Eſpagnols, en ce païs-là, & en mêms tems de leur foibleſſe, qu'il fit réſoudre Cromwel à y conquerir quelque choſe; qui le mît en état d'avoir de l'argent, ſans qu'il fût obligé de recourir au Parlement. L'Eſpagne n'avoit jamais voulu faire la paix, avec l'Angleterre, pour ce qui eſt entre les deux Tropiques; de ſorte qu'on étoit en état de guerre, à l'égard de ce païs-là, même avant que d'avoir déclaré la guerre aux Eſpagnols. Il équipa donc une Flotte ſuffiſante, comme il croyoit, pour envahir les Iſles d'*Hispaniola* & de *Cuba*. Gage l'aſſuroit que la conquête de ces deux Iſles feroit tomber tout le reſte entre ſes mains. Un autre jour, Stouppa, admis au Cabinet de Cromwel, le trouva tout attentif à conſiderer une Carte du Golfe du Mexique, & à meſurer la diſtance des lieux. Il alla enſuite chez le Libraire, qui avoit fait imprimer cette Carte, pour lui en demander une. Le Libraire nia d'avoir imprimé

mé cette Carte, mais Stouppa lui dit qu'il l'avoit vuë. Le Libraire repliqua qu'il ne la pouvoit avoir vuë, qu'entre les mains de Cromwel, qui en avoit eu quelques exemplaires; mais qui lui avoit défendu de la vendre à perſonne, avant qu'il lui en eût accordé la permiſſion. Stouppa conjectura, là deſſus, que le Protecteur avoit quelque deſſein de ce côté-là.

Quand le tems, auquel la Flotte devoit mettre à la voile, fut venu, on étoit fort en peine de ſavoir de quel côté elle ſe tourneroit. Quelques-uns ſe mirent, dans la tête, que c'étoit pour aller enlever le Thréſor de Nôtre Dame de Lorette; ce qui fut cauſe, qu'on y fit quelques Fortifications. D'autres croyoient que le Protecteur en vouloit à Rome même, parce que ſes Prédicateurs lui avoient ouï dire que, ſans les diviſions, qui étoient en Angleterre, il iroit ſaccager Babylone. D'autres jugerent que la Flotte étoit équippée contre Cadis, quoi qu'il n'eût pas encore rompu avec les Eſpagnols. Les François même ne purent pas pénetrer le ſecret, parce que ſon Traité avec eux n'étant pas encore ache-

vé, il ne se croyoit pas obligé de leur découvrir la raison de cet armement. Il dit seulement que c'étoit, pour rendre à l'Angleterre l'Empire de la Mer, qu'elle avoit eu auparavant. Il arriva, en ce tems-là, à Stouppa, de dire en compagnie, que cette Flotte étoit pour les Indes Occidentales. L'Ambassadeur d'Espagne, l'ayant sû, lui envoya demander secrétement, sur quoi il fondoit ce qu'il disoit; & lui offrit même une somme considerable, s'il pouvoit découvrir le dessein. Stouppa lui-même avoit dit à Mr. *Burnet*, qu'il avoit été frappé de cette offre, & qu'il l'auroit volontiers acceptée, d'autant plus que Cromwel ne lui avoit nullement confié son dessein; mais que, comme il attendoit beaucoup de Cromwel, il avoit gardé le secret, & s'étoit contenté de dire à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il n'avoit ainsi parlé, que par conjecture. L'Ambassadeur en fit si peu de cas, qu'il n'en écrivit pas même à Bruxelles. Stouppa écrivit la même chose, comme une conjecture, à quelcun, qui appartenoit au Prince de Condé; qui crut que c'étoit là le dessein de Cromwel, & qui en fut avertir D. *Juan*, qui étoit alors en

Flan-

Flandre. Mais comme l'Ambaſſadeur ne lui en avoit rien écrit, il négligea cet avis. C'eſt une faute, en bonne Politique, que de négliger aucun avis, qui n'eſt point abſurde, comme celui-là ne l'étoit pas aſſurément. Il eſt vrai que Cromwel manqua ces deux Iſles, qu'il avoit cru pouvoir envahir; mais il prit enſuite la Jamaïque, qui eſt la meilleure Colonie, que les Anglois aient en ces Quartiers-là.

D. Juan étoit un Prince, qui n'aimoit pas à être détourné de ſes plaiſirs, par de Nouvelles fâcheuſes. Le Roi Charles II. racontoit là-deſſus une aſſez plaiſante Hiſtoire, par où il paroît comment les Princes ſont ſervis, ſelon leur humeur. Don Juan devoit envoyer un homme en quelques Cours d'Allemagne; qui alla, avant que de partir, offrir ſes ſervices à Charles, qui le chargea de lui écrire des Nouvelles. L'Eſpagnol demanda au Roi, s'il vouloit qu'il lui écrivît de vrayes Nouvelles, ou des fauſſes; & comme il vit que le Roi étoit ſurpris d'une ſemblable queſtion, il ajoûta, que s'il lui écrivoit des Nouvelles veritables, S. M. devroit garder le ſecret; car pour D. Juan,

qu'il ſavoit qu'il importoit peu à ce Prince, d'en recevoir de vrayes, ou de fauſſes. Une Cour qui veut être ſervie, de la ſorte, ne peut l'être que très-mal; quoi qu'il ſoit vrai, qu'il eſt bon quelquefois de ſavoir les faux bruits qui courent, quand on les répand à deſſein.

Quelques mois après que la Flotte fut partie, pour l'entrepriſe, dont on a parlé; comme Stouppa étoit, par hazard, avec le Protecteur; il vint à Londres un homme d'Irlande, qui apportoit une Lettre de la Flotte pour lui, & qui avoit la mine d'un Meſſager de quelque mauvaiſe Nouvelle. Cromwel lut la Lettre, ſans rien dire, & congedia Stouppa. Ce dernier alla, immediatement après, chez le Lord *l'Iſle*, qui fut depuis Comte de Leiceſter, & lui dit ce qu'il avoit vû. Il étoit du Conſeil du Protecteur, & s'y étant rendu, il apprit que cette mauvaiſe nouvelle étoit le peu de ſuccès qu'avoit eu la Flotte, devant l'Iſle d'Hispaniola, ce que ce Seigneur dit à Stouppa. Il étoit tard, & les Lettres pour la Flandre devoient partir ce ſoir-là. Stouppa eut néanmoins le tems d'écrire cela à Bruſſelles, à un Correſpondant, qu'il y avoit.

L'Am-

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'en fut pas averti à tems, n'en écrivit rien ce ſoir-là D. Juan fut ſurpris de la nouvelle, & depuis ce tems-là il n'eut aucune eſtime, pour l'Ambaſſadeur; & au contraire il en conçut pour Stouppa. Cela fit qu'il écrivit à l'Ambaſſadeur, de tâcher de gagner cet homme, à quelque prix que ce fût. L'Ambaſſadeur l'envoya querir, & lui dit qu'il avoit bien deviné le deſſein de Cromwel; mais il lui demanda, ſur quel fondement étoit apuyée ſa conjecture. Stouppa le lui dit, & l'Ambaſſadeur convint, qu'il avoit été bien fondé. Mais Stouppa perdit depuis l'eſtime de Cromwel. Cela méritoit d'être remarqué; parce qu'il paroît par-là, que les deſſeins les plus ſecrets peuvent être découverts, par la moindre négligence.

La Cour de France fut ſurpriſe de cette entrepriſe, & fut bien aiſe qu'elle eût échoué. Le Cardinal dit même que s'il l'avoit ſue, il auroit fait la paix avec les Eſpagnols, à quelque prix que ce fût; plûtôt que de ſouffrir que l'Angleterre fît une conquête, qui pouvoit la rendre Maîtreſſe de toutes les Richeſſes du Nouveau Monde. Néanmoins la guerre fut

déclarée aux Eſpagnols, & Dunkerque priſe & remiſe à Cromwel. Cependant le Négoce d'Angleterre ſouffrit plus en cette guerre, qu'il n'avoit ſouffert en aucune autre, & cela fit perdre à Cromwel l'affection de la Ville de Londres.

Le Protecteur eut occaſion de faire oſtentation de ſon Zèle, pour la Religion Proteſtante. Le Duc de Savoie ayant perſécuté plus que jamais les Vaudois, Cromwel écrivit au Cardinal Mazarin de faire ceſſer cette perſécution; car il étoit perſuadé que le Duc ne pourroit pas refuſer cela à la France. Il dit que ſi on ne faiſoit cela, en ſa faveur, il romproit, avec la Couronne. Mazarin répondit qu'il employeroit tous les bons offices, qu'il pourroit, pour l'obtenir; mais qu'il ne pouvoit pas répondre de l'évenement. Le Protecteur ne fut pas content de cela, & la Cour de France fit en ſorte, que la perſecution ceſſât. C'eſt ce que Mr. *Burnet* dit, mais on verra les mouvemens, que Cromwel ſe donna, pour remuer toute l'Europe Proteſtante, en leur faveur; dans les Lettres, que *Jean Milton* écrivit en ſon nom au Duc de Savoye, & à pluſieurs autres Puiſſances en

en faveur des Vaudois, en MDCLVIII. Voyez l'Edition des Oeuvres de *Milton*, in fol. Vol. III. de l'Edition de Londres, en M.DCXCVIII. pagg. 193. *& suiv.*

Il y eut auſſi, dit nôtre Hiſtorien, un tumulte à Nimes, en Languedoc; où les Réformez eurent quelque part. Comme ils craignirent d'être punis, ils envoyerent inceſſamment un Exprès à Cromwel; & ce Courrier, étant arrivé à Londres, fut expedié avec des Lettres pour le Cardinal Mazarin; où le Protecteur le preſſoit inſtamment de paſſer par deſſus ce qui étoit arrivé à Nimes; & il l'obtint, quoi que le Cardinal ſe plaignît qu'il en uſoit trop imperieuſement envers lui. On loua par-tout la grandeur d'ame de Cromwel; & en effet, il en fit infiniment plus paroître, que les deux Rois précedents n'avoient encore fait, & que les deux Petits-fils de Jaques I. ne firent jamais.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, en France, étoit en ce tems-là un Ecoſſois, nommé *Lokhart*; qui avoit épouſé une Niece de Cromwel, & qui étoit très-bien dans ſon eſprit; comme en effet, il le méritoit. C'é-

toit un homme ſage, & un galant homme, d'un naturel calme & vertueux, & qui porta fort loin la généroſité de la veritable amitié. Il fut fait Gouverneur de Dunkerque, & en même tems Ambaſſadeur. Il m'aſſura, *dit nôtre Evêque*, „ que quand il fut „ dans la ſuite Ambaſſadeur en Fran„ ce, de la part de Charles II. il „ trouva qu'il n'étoit pas conſideré, „ comme il l'avoit été, du tems de „ Cromwel. " En effet, il y avoit bien de la difference entre celui, qui obligea la France de prendre Dunkerque, pour lui, & celui qui lui revendit cette Place, dès qu'il fut monté ſur le Trône

Il y a ſi peu de gens, qui aient gardé quelque moderation, en parlant de Cromwel; que nôtre Hiſtorien en a jugé, que le Public ne ſeroit pas fâché, de ſavoir ce qu'il en avoit apris de bonne main.

Il ne put jamais ſe défaire d'une certaine rudeſſe, qu'il avoit tirée de ſon éducation, & de ſon temperament. Ses discours étoient longs & ſans grace. L'Enthouſiaſte & l'Hypocrite étoient ſi fort mêlez, en lui, dans la plûpart de ſes actions; qu'il n'eſt pas facile de dire, lequel des deux

deux avoit le deſſus. Mais il étoit ſûrement l'un & l'autre, comme nôtre Auteur l'avoit appris de Mrs. *Wilkins* & *Tillotſon*; dont le premier avoit épouſé ſa Sœur, & l'autre ſa Niece. Il étoit un veritable Enthouſiaſte, mais cela n'empêchoit pas qu'il ne pût commettre des tromperies & des cruautez; en conſéquence de l'opinion, où il étoit, que les hommes ne ſont liez par les Loix Morales, que pour l'ordinaire; mais qu'en des cas extraordinaires, on n'étoit pas obligé de les obſerver. Quand ſes deſſeins ne l'engageoient pas à ſortir du droit chemin; il témoignoit d'eſtimer la Juſtice, la Vertu en géneral, & même l'Erudition; quoique fort décriée, par le Fanatiſme de ce tems-là.

Il cherchoit des Perſonnes habiles & d'honêtes Gens, pour le ſervir, & ayant apris, que Mr. *Burnet*, Pere de nôtre Hiſtorien, étoit fort eſtimé en Ecoſſe, pour ſon integrité, & pour ſa pieté, quoiqu'il fût Royaliſte; il lui envoya offrir une place de Juge, en ſon Païs; dans l'eſperance ſeulement, qu'il ne feroit rien, qui fût contraire aux interêts de celui, qui lui procuroit cet avancement; ſans exiger de lui aucun Serment de fide-

lité. Mais Mr. *Burnet* s'en tira d'une plaisante maniere, dont Cromwel ne se choqua néanmoins pas. Il se mit à raconter, à celui, qui étoit venu de sa part, pour faire l'offre, dont nous venons de parler; qu'un certain Pélerin de l'Eglise Romaine, étoit entré dans une Eglise, où l'on avoit beaucoup de vénération, pour un Saint, nommé *Kilmaclot*; & que, comme on lui dit de le prier, il répondit, qu'il ne connoissoit pas ce Saint, qui n'étoit point dans son Bréviaire. Mais que, comme on l'assura, que c'étoit néanmoins un grand Saint, il lui adressa cette Priere. " O Saint „ Kilmaclot, vous m'êtes jusqu'à„ présent inconnu; je ne vous de„ mande autre chose, sinon que, si „ vous ne me faites aucun bien, vous „ ne me fassiez, au moins, aucun mal. *O Sancte Kilmacloti; tu nobis hactenus incognitus; hoc solum à te rogo, ut si bona tua nobis non prosint, saltem ne noceant.* Mr. Burnet dit ensuite, qu'il ne demandoit d'autre faveur au Protecteur, sinon, qu'il lui permît de vivre en son particulier, sans exiger de lui, ni Serment, ni Souscription; après quoi, il vécut, dans un grand repos, dont voici une preu-

ne preuve. *Overton*, l'un des Généraux Majors de Cromwel, & qui étoit un grand Républicain, demeura quelque tems à Aberdeen, où Mr. Burnet faisoit alors son séjour, & ils étoient souvent l'un avec l'autre. Ils furent enfermez ensemble deux heures, une nuit, qu'il vint un Ordre de Cromwel, d'ôter à *Overton*, sa Commission, & de le mettre en arrêt. Là-dessus le Comte de *Carlile*, fut envoyé en ces quartiers-là, pour s'informer des Conspirations, que l'on disoit s'y faire, contre le Gouvernement; & il fut averti du commerce, qu'Overton avoit eu avec Mr. Burnet. Mais ayant apris, quel étoit son caractere, il n'en fit aucune recherche; & dit, que Cromwel n'approuvoit point, qu'on fît de recherche contre un honête Homme. C'étoit néanmoins un Personnage, qu'il n'étoit pas facile de faire sans danger, dans une dissention civile, où les Personnes neutres sont ordinairement suspectes aux deux Partis.

Les manieres douces de Cromwel servirent beaucoup à calmer, à son égard, l'esprit des Peuples. La maniere, dont il soûtenoit dans les Païs Etrangers l'honneur de sa Nation,

s'accommodoit parfaitement avec la vanité, qui eſt naturelle aux Anglois. Il en avoit tant de ſoin, qu'encore qu'il ne fût pas Roi, ſes Ambaſſadeurs étoient par tout reçus, comme ceux des Têtes Couronnées. Il disoit, que la dignité de la Couronne regardoit le Peuple, dont le Roi n'étoit que le Répreſentatif; de ſorte que, la Nation étant la même, les Ambaſſadeurs devoient recevoir les mêmes honeurs qu'auparavant. Cette raiſon n'auroit rien valu, s'il n'avoit pas été auſſi craint & reſpecté, qu'il l'étoit. Il ſe fit une autre choſe concernant l'honneur de la Nation, qui lui plut beaucoup. *Blake*, ſon Amiral, étant à Malaga, avec ſa Flotte, avant que l'on eût rompu avec l'Eſpagne; il arriva, que quelques Matelots, ſortis ſur le bord de la Mer, ne rendirent pas l'honneur, que les Eſpagnols vouloient, que l'on rendît à l'Hoſtie, que l'on portoit apparemment à quelque Malade; & de plus, ſe moquerent de ceux, qui le lui rendoient. Le Prêtre là-deſſus, excita le Peuple à s'en reſſentir, & ces Anglois furent bien batus. Comme ils furent retournez à bord, ils raconterent à Blake, ce qui leur étoit arrivé;

arrivé; ſur quoi, il envoya au Gouverneur un Trompête, pour lui demander le Prêtre, qui avoit commandé, qu'on batit ſes Gens. Le Gouverneur répondit, qu'il n'avoit aucun pouvoir ſur les Prêtres; & qu'il ne pouvoit pas le lui livrer. Blake lui renvoya dire, qu'il ne s'informoit point, qui avoit de l'autorité ſur les Prêtres; mais que s'il ne lui envoyoit cet Homme, dans l'eſpace de trois heures, il brûleroit la Ville. Comme les Eſpagnols n'étoient pas en état de réſiſter, ils lui envoyerent le Prêtre; qui ſe plaignit fort de la maniere, dont les Matelots s'étoient moquez de l'Hoſtie. Blake lui repliqua, que s'il s'étoit d'abord plaint à lui, il n'auroit pas manqué de les punir ſévérement; & qu'il n'auroit pas ſouffert, qu'ils euſſent inſulté la Religion établie dans un Lieu, où il avoit touché; mais qu'il n'avoit pu ſouffrir, qu'il employât les Eſpagnols, pour cela, & qu'il vouloit, que tout le monde ſût, *qu'un Anglois ne pouvoit être puni, que par un Anglois*; après quoi il renvoya le Prêtre, fort civilement.

Cromwel apprit cela, avec plaiſir, & lut la Lettre de Blake, dans ſon Conſeil, avec joie. Il dit enſuite,

qu'il eſperoit de rendre le nom des *Anglois* auſſi reſpectable, que l'avoit été autrefois celui des *Romains*. Il ſe fit, en effet, craindre de tout le monde; & après la Guerre, qu'il fit aux Etats Géneraux, lorsque le Roi Charles, ou le Duc d'York venoit voir la Princeſſe Royale; ils ne manquoient pas, dit nôtre Auteur, de leur envoyer une députation un jour, ou deux après; pour leur dire, que le Protecteur avoit exigé d'eux, qu'ils ne les laiſſeroient pas entrer, dans leurs Païs. Le Roi Charles II. quand il chercha des raiſons, ou des prétextes pour leur faire la Guerre, employa celui-ci, qu'ils ſouffroient que quelques-uns de ceux, qui s'étoient rebellez contre lui, vêcuſſent dans leurs Provinces. *Boreel*, qui étoit alors Ambaſſadeur en Angleterre, dit que les Etats avoient toûjours eu cette Maxime, de ne s'informer point, pourquoi ceux, qui ſe retiroient chez eux, y venoient; mais de recevoir tous ceux, qui y venoient, pourvû qu'ils ne fuſſent pas entrez, dans quelque Conſpiration, contre la Perſonne des Princes leurs Alliez. Le Roi répondit à cela, qu'ils en avoient uſé tout autrement, envers lui & ſon

Frere,

Frere, du tems de Cromwel. Boreel lui replica, avec beaucoup de naïveté : *Ah, Sire! c'étoit tout autre chose. Cromwel étoit un Grand-Homme, & il se faisoit craindre par Terre & par Mer. Eh bien*, dit le Roi, *je me ferai aussi craindre à mon tour.* Mais comme il ne tenoit guère sa parole, il ne la tint pas en cela. Il ne se fit ni craindre, ni aimer, soit au dedans, soit au dehors du Royaume.

Le Protecteur n'avoit point d'Allié, pour qui il eût tant d'estime, que pour *Charles-Gustave*, Roi de Suede, qui étoit, en effet, un Prince entreprenant comme lui; & Cromwel lui communiquoit ses desseins. On le peut remarquer, dans les Lettres Latines, que *Jean Milton* écrivit, pour lui, au Roi de Suede. On les trouve imprimées à part, & dans le III. Tome de ses Oeuvtes. *Algernoon Sidney*, qui n'avoit d'ailleurs point d'inclination à penser, ou à parler bien des Rois, le loua beaucoup à nôtre Historien, & lui dit, que ce Prince avoit de justes idées de la *Liberté Publique*; & que *Christine* sembloit aussi avoir eu les mêmes idées. „ Mais, dit Mr. *Burnet*, elle changea „ bien depuis, lorsque, j'eus l'honneur

„ neur de la voir à Rome; car elle se
„ plaignit de nous, comme d'une
„ Nation factieuse, qui ne se soumet-
„ toit pas volontiers aux volontez
„ de ses Rois. Comme le Républi-
cain, dont parle nôtre Auteur, a-
voit été Ambassadeur en Suede, pour
la République d'Angleterre; il pou-
voit être bien instruit de ce qu'il di-
soit. C'étoit d'ailleurs un véritable Ré-
publicain, comme il paroit par les *Dis-
cours, concernant le Gouvernement*, im-
primez à Londres en M. DCXCVIII.
in folio.

L'Italie trembloit, au nom de
Cromwel, & fut pleine d'une terreur
Panique à son égard, tant qu'il vê-
cut. Sa Flotte croisoit la Mediter-
ranée, & les Turcs n'osoient l'offen-
ser. Ils lui livrerent même *Hyde*, qui
prenoit à Constantinople, le titre
d'*Ambassadeur du Roi de la Grande
Bretagne*; & cet Homme fut trans-
porté à Londres, & y fut exécuté,
pour cela. C'étoit porter la justice
bien loin, que de faire mourir le Fre-
re de l'Ambassadeur de Portugal,
pour un meurtre, qu'il avoit com-
mis à Londres; quoique selon la ri-
gueur du Droit des Gens, il n'y ait
que la personne des Ambassadeurs,
qui

qui ne ſoit ſoumiſe, qu'à l'autorité de ſon propre Souverain.

Cromwel ne fit paroître ſon jugement plus avantageuſement en rien, que dans le choix des Gens, qu'il employoit, & ſur-tout dans les Cours de Juſtice. Il étoit de ſon interêt, de paſſer pour Républicain, & il n'y a rien, qui plaiſe davantage à ceux, qui ſont ſous une République, que de voir la Juſtice bien adminiſtrée. Cependant l'envie, que Cromwel eut d'être déclaré Roi, & la maniere, dont il exerça ſon Protectorat, font bien voir, qu'il ne penſoit rien moins, qu'à mettre l'Angleterre en forme de République; comme on le peut auſſi remarquer particulierement dans les Mémoires de *Ludlow*, qui étoit un véritable Républicain. Mais on peut apprendre, par ces mêmes Mémoires, que les eſprits des Anglois n'étoient pas aſſez déſintereſſez, pour venir à former une République. On a publié, dans le monde, que peu de tems avant la mort du Roi *Guillaume*, comme on délibéroit ſur l'affaire de la ſucceſſion dans la Ligne Proteſtante de la Maiſon de Stuart; il y eut quelques Seigneurs Wigs, qui propoſerent au Roi, de réduire

plûtô

plûtôt l'Angleterre en forme de République, comme les Provinces-Unies; & que ce Prince, après les avoir écoutez fort tranquillement, leur répondit; " qu'il n'étoit nullement „ choqué, de les entendre parler de „ République; que lui, & ſes Ancêtres, avoient été Miniſtres d'un „ Etat de cette ſorte; mais que, s'ils „ vouloient, qu'il leur dit la verité, „ il les trouvoit trop attachez à leurs „ interêts particuliers, pour former „ une République. Je ne ſai ſi cela eſt vrai; mais cette réponſe paroît bien fondée, & digne de celui à qui on l'attribue. C'eſt ce qui parut aſſez, après la mort de Cromwel. Mais écoutons plûtôt nôtre Hiſtorien.

Il remarque, qu'il mourut le 13. de Septembre, 1658 qui étoit le jour, qu'il avoit gagné la Bataille de Worceſter, par laquelle il avoit accoûtumé de dire, qu'il avoit *couronné* tous ſes Exploits. Sa Maladie parut ſi legere, que perſonne ne s'attendoit encore à ſa mort. Il avoit deux Fils & quatre Filles. Ses Fils étoient des eſprits foibles, mais d'honêtes Gens. *Richard* l'ainé fut nommé Protecteur, en conſéquence d'une prétendue nomination de ſon Pere; de laquelle on doutoit

doutoit néanmoins beaucoup. C'étoit un jeune Homme, qui n'avoit nullement été élevé dans les affaires, & qui n'en étoit pas capable. Il n'avoit eu aucune part au mal, que ſon Pere avoit fait à l'Angleterre ; de ſorte qu'on n'étoit nullement prévenu contre lui. Les Royaliſtes & les Presbyteriens croyoient également, qu'il leur ſeroit favorable, quoiqu'il fît profeſſion d'être *Indépendant*. Mais les Républicains ſe plaignoient hautement de lui, comme ayant uſurpé le Protectorat ; puis que ç'avoit été une autorité, que le Parlement avoit accordée à Olivier Cromwel, pour lui ſeul, & non pour être tranſmiſe à ſa Poſterité. Néanmoins la Ville de Londres, & la plûpart des Comtez & des Villes d'Angleterre, lui écrivirent des Lettres de félicitation, auſſi bien que de condoléance. Mr. Tillotſon avoit dit à nôtre Auteur, qu'une Semaine après la mort de Cromwel, s'étant trouvé par hazard à Whittehal, & ayant apris, que ce jour-là la Famille du Protecteur jeunoit ; il eut la curioſité d'entrer dans la Chambre, où elle étoit aſſemblée. Il y trouva une Table, à un côté de laquelle Richard & la Famille étoient,

& de l'autre, ſix de leurs Miniſtres; dans le nombre deſquels étoient *Goodwin*, *Owen*, *Carril* & *Sterry*; & il y entendit d'étranges diſcours, & très-propres à dégoûter de la hardieſſe de ces Enthouſiaſtes, ceux qui avoient conſervé leur Bon-ſens. On y reprocha à Dieu les ſervices, que Cromwel lui avoit rendus, & on ſe plaignît de ce qu'il l'avoit ſi-tôt retiré. Goodwin, qui avoit eu la hardieſſe d'aſſurer, dans une priere, que le Protecteur ne mourroit pas de cette maladie, peu de minutes avant qu'il expirât, eut l'impudence de dire à Dieu: *Tu nous as trompez, & nous avons été trompez.* Sterry, en priant pour Richard, ſe ſervit de ces mots, qui approchoient fort du blaſphême: *rends le l'éclat de la gloire de ſon Pere, & l'image empreinte de ſa perſonne.* On engagea Richard à faire de ſi pompeuſes funerailles à ſon Pere, qu'il s'endetta extrêmement par-là, & perdit en ſuite tout ſon credit.

Quand le Parlement fut aſſemblé, ſon parti eſſaya de l'y faire reconnoître pour Protecteur; mais on vit bien tôt qu'il n'étoit pas aſſez fort, pour faire paſſer une choſe de cette importance. Fleetwood, qui avoit épouſé la Veu-

ve

ve d'Ireton, établit un Conſeil, formé des Officiers de l'Armée, & ces gens-là réſolurent de dépoſer Richard; qui n'avoit ni génie, ni armes, ni argent, ni Troupes, qui le pûſſent ſoûtenir. Il y conſentit donc, ſans demander autre choſe, ſinon une ſûreté de n'être pas pourſuivi pour les dettes, qu'il avoit contractées. On le lui promit, mais on ne lui tint point la parole, qu'on lui avoit donnée. Pour lui, il ſe retira, ſans bruit, & reprit ſa vie particuliere. Comme il n'avoit fait tort à perſonne, on ne lui en fit auſſi aucun; exemple remarquable de l'inſtabilité des grandeurs humaines, & de la ſûreté que donne l'innocence!

Son Frere avoit été fait, par ſon Pere, Seigneur Lieutenant d'Irlande, & il étoit celui des deux Freres, qui avoit le plus d'eſprit; mais il ne put pas garder ſon poſte, dès que Richard eut abandonné le ſien.

Une des filles de Cromwel, mariée à *Claypole*, mourut un peu avant ſon Pere; qui avoit beaucoup d'amitié pour elle, & qui témoigna une grande douleur de ſa mort. Une autre avoit été mariée au Vicomte de *Falconbridge*. C'étoit une Dame d'eſprit & de mérite, & qui auroit bien mieux

mieux conſervé ſon poſte, que ſes Freres, ſi elle avoit été en leur place. On aſſure qu'elle diſoit : *que ceux qui portoient le Haut de chauſſe, dans ſa Famille, méritoient de porter la Juppe; & que, ſi celles, qui la portoient, avoient eu le Haut de Chauſſe, elles auroient eu plus de fermeté, qu'eux.* L'autre Fille étoit mariée à l'Héritier du Comte de *Warwick* L'une & l'autre étoient des Dames de mérite.

Richard ayant quitté ſon poſte, la République prit le deſſus, & le Parlement, que Cromwel avoit diſſout, ſe raſſembla; mais s'étant brouillé avec l'Armée, elle l'obligea de ſe ſéparer. Les Enthouſiaſtes étoient furieux, & ne parloient de rien moins, que d'anéantir tous les Regîtres, & toutes les Lois ; *dont les Auteurs*, comme ils diſoient, *n'avoient été que des Tyrans & des Papiſtes.* Ils vouloient que l'on mît tout au niveau, & que l'on établît *un Gouvernement Spirituel des Saints.* Ils auroient formé une Anarchie, compoſée de Fous ou d'Hypocrites, dont châcun auroit voulu gouverner, & elle n'auroit nullement pu ſe ſoûtenir. Ces discours étoient ſi abſurdes, que *Nevil* & *Harring-*

rington s'assemblerent, avec quelques autres, à Westmunster, pour voir si l'on ne pourroit point établir une forme de Gouvernement, pour assurer la liberté, & sauver néanmoins la Nation. Ils convenoient principalement à avoir un Parlement élu, par voye de ballotes; par lequel la Nation seroit représentée, à proportion, de ce que châque lieu contribuoit, pour les dépenses publiques; & à élire dans ce même Parlement vint-quatre Conseillers, de la même maniere; desquels huit sortiroient châque année d'emploi, & n'y pourroient rentrer, que trois ans après. Ce Conseil devoit gouverner la Nation, & rendre compte de sa conduite au Parlement, châque année.

Mais on se moqua de cette Assemblée, où si peu de gens, sans autorité, se mêloient de former une sorte de Gouvernement, & l'on comprit encore plus clairement, qu'il n'y avoit rien de mieux, que de rappeller le Roi, afin que l'Etat fût gouverné, comme auparavant; tant il est difficile de changer un Gouvernement, qui a long-tems duré, quoi que sujet à bien des inconveniens! Nous n'irons pas plus avant, dans cet Extrait, &

& Mr. *Burnet* ne s'étend guère davantage, ſur cette matiere. On peut trouver diverſes choſes là-deſſus, dans le 2. Tome des Mémoires de *Ludlow*, pag. 612. & ſuiv. de l'Edition Angloiſe.

On voit par là, 1. l'extrême danger qu'il y eut, dans la Guerre Civile, entre Charles I. & ſon Parlement ; puis que, ſi ce Prince eût eu le deſſus, tous les Privileges des Peuples étoient perdus, pour toûjours; comme au contraire, ſi le Parlement venoit à avoir les avantages, qu'il remporta ſur le Roi, les Prérogatives de la Couronne étoient anéanties; & que la confiance réciproque du Roi & du Parlement ne pouvant être rétablie, ils n'auroient jamais pu joüir d'aucun repos aſſuré, quand même ils ſe ſeroient racommodez, par un Traité: 2. Que la mort du Roi, qui ſuivit les desavantages, qu'il eut, produiſit un changement ſi grand dans le Gouvernement; que le Parlement même fut à la discretion de Cromwel, qui ne pouvoit pas, en effet, lui rendre ſa liberté, ſans s'expoſer lui-même à perir tôt, ou tard, pour avoir abuſé de ſon autorité ; quoi que d'ailleurs, il eut détruit les Prérogatives Royales, par de grandes Victoires,

res, & soûtenu parfaitement bien l'honneur de la Nation: 3. Que le Protecteur étant venu à mourir, & ne laissant personne, après lui, qui pût continuer à gouverner cette même Nation, comme il l'avoit fait; les choses se trouverent dans une si grande confusion, & les Indépendans, les Presbyteriens & les Enthousiastes si divisez, entre eux; qu'il fallut que le Parlement se remît entre les mains d'un Prince; dont il ne pouvoit pas néanmoins s'attendre d'être mieux traité, qu'il ne l'avoit été, par son Pere; puis qu'il ne reconnut point, que son Pere eût manqué en rien, envers le Peuple; & que celui-ci ne pouvoit pas être assuré qu'il fût Protestant, non plus que son Frere le Duc d'York: 4. Que l'évenement fit voir que ces craintes n'étoient que trop bien fondées, puis que Charles II. se trouva enfin en état d'ôter toutes les Chartres aux Communautez du Royaume, dans lesquelles leurs Privileges étoient contenus; & que les deux Freres embrassérent la Religion Romaine; quoi que l'ainé n'en fût qu'en secret, pendant que son Frere dissimuloit, pour jetter ensuite le masque, comme il fit: 5. Qu'il

travailla à disposer toutes choses à l'établir publiquement, & que son Frere le vouloit faire ouvertement ; & l'auroit fait, si le Prince d'Orange ne s'étoit pas trouvé en état de l'empêcher, ou n'eût pas eu assez de courage, pour l'entreprendre. C'est ce que l'on verra dans ce que Mr. *Burnet* nous apprend, de ces deux Regnes; dont nous parlerons dans la suite de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* J'ose dire, que c'est, dans de semblables considerations, que consiste le vrai usage de cette Histoire, & sans lequel, il seroit fort inutile de la lire. Si l'on compare l'état où la Grande Bretagne s'est trouvée sous les quatre Regnes, dont on trouve les intrigues & les desseins, dans ce Volume, avec l'Etat où elle est aujourd'hui, sous le Regne de S. M. le Roi GEORGE; on reconnoîtra combien ce Royaume a de sujet de remercier Dieu, de l'avoir fait tomber en de si bonnes mains, & de le prier, pour la conservation de ce Prince & de sa Maison ; qui sont & qui seront, après la suprême Cause de tout le bien, qui arrive aux Hommes, les instrumens de la félicité de la Grande Brétagne.

AR-

ARTICLE II.

I. HISTOIRE D'ANGLETERRE, par *Mr.* DE RAPIN THOIRAS *Tome I. contenant ce qui s'y eſt paſſé, depuis l'invaſion de Jules-Céſar, jusqu'à la Conquête des Normans.* In 4. pagg. 576. avec les Préfaces.

II. *Tome II. de la même Hiſtoire, contenant ce qui s'eſt paſſé, depuis* GUILLAUME *le Conquerant, jusqu'à la fin du Regne de* HENRI III. in 4. pagg. 442. A la Haie, chez Rogiſſart MDCCXXIV.

CE ſont ici les deux premiers Tomes de l'Ouvrage, dont nous publiames le Plan, dans le Tome XVIII, de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, pag. 331. Il ne ſera pas néceſſaire de répeter ici ce qu'on a dit dans cet Endroit-là. Mais on doit dire, que l'on verra, par ces deux Volumes, que l'Auteur a tenu ce qu'il avoit promis. Il y a ici diverſes curioſitez, touchant les Antiquitez les plus reculées de la Grande Brétagne; mais, comme on n'a aucuns monumens des premiers tems, il faut

Univerſitäts BIBLIOTHEK

s'en fier à des Auteurs des siecles suivans, qui sont des Moines; qui ont debité mille fables, soit par trop de credulité, soit pour paroître savoir ce qu'ils ne savoient point. On ne peut pas néanmoins omettre entierement ces fables; mais il ne faut pas trop s'y arrêter, & c'est le parti, que Mr. *de Rapin* a pris.

Il a mis au devant de son Ouvrage, une petite Introduction à l'Histoire d'Angleterte, où il traite du nom de *la Bretagne*, c'est-à-dire, de toute l'Isle, qui renferme l'Angleterre & l'Ecosse; des Peuples, qui l'ont habitée les premiers, de leurs mœurs, de leur maniere de combattre de dessus des Chariots, de leur Religion, de leurs *Druides*, de leurs *Bardes*, & de leurs *Eubages*; qui étoient diverses sortes de Prêtres, qui se trouvoient parmi eux; de leur Gouvernement, & du tems de l'établissement des *Ecossois* & des *Pictes*, dans cette Isle. Ces sortes d'Antiquitez sont assez embarrassées & assez incertaines. Les Ecossois ptétendent être beaucoup plus anciens, que les Anglois ne le croyent; & les uns & les autres apportent leurs raisons, que l'on pourra voir dans les Auteurs, auxquels nôtre Histo-

Hiſtorien renvoye ſes Lecteurs.

Pour le nom de *Britannia*, il penche du côté de l'Etymologie, que *Bochart* a propoſée, & qui eſt en effet plus vraiſemblable que ce que les Auteurs, qui ont écrit avant lui, avoient dit de ce mot. Il croit qu'il vient de BARATH ANACH, mots Phéniciens, qui ſignifient *champ d'étaim*; nom que les Phéniciens ont pu donner à des Iles, où ils alloient querir l'étaim, & d'où les Grecs les ont nommées *Kaſſiterides*, ou les Iles de l'Etaim. J'avois auſſi conjecturé que les mêmes Phéniciens, qui ont les premiers navigué dans ces Mers, les appellerent IJIM BRITHAN, ce qui ſignifie *les Iles du dehors*, parce qu'on appelloit l'Ocean la *Mer du dehors*, comme la Méditerranée la Mer interieure. Voyez le VIII. Tome de la *Biblioth. Choiſie*, pag. 178. *Ceſar*, dans ſes Commentaires Liv. V. c. 13. avoit aſſuré que la Brétagne étoit une Ile, & en avoit marqué l'enceinte & la grandeur, comme il les avoit appriſes, de quelques Gaulois, ou de quelques Brétons. Sur cela, quelques Savans ont été ſurpris, avec Mr. de *Rapin*, que *Tacite*, dans ſa Vie d'Agricola, c. 10. ait ſemblé dire, & que *Dion* ait enſui-

ſuite aſſuré, que ce fut ſeulement du tems d'Agricola, que l'on ſût que la Brétagne étoit une Ile. Mais ils n'ont pas pris garde, que *Tacite* dit ſeulement, que la Flotte Romaine, qui fit le tour de l'Ile, avoit confirmé, que c'étoit en effet une Ile, *Inſulam eſſe Britanniam adfirmavit.* Le verbe *adfirmare* ne ſignifie pas ſimplement *dire*, mais aſſûrer comme ſûr. Céſar n'avoit fait que répeter ce qu'il avoit ouï dire, ſur la foi de ceux qui le lui avoient raconté, ſans qu'il fût aſſuré de la verité de ce qu'on lui avoit dit; mais la Flotte Romaine confirma cela, & l'aſſura comme vrai; parce qu'elle avoit fait le tour de l'Ile. *Xiphilin*, ou l'Abreviateur de *Dion*, dit, qu'*Agricola avoit été le premier des Romains, qui avoit ſu que la Brétagne fût environnée d'eau.* Mais *Dion* a exprimé la force du verbe *adfirmare*, en diſant que, *ſous Agricola & enſuite ſous Severe, on avoit été clairement convaincu, que c'étoit une Ile.* Il faut donc bien ſe garder de douter, ſi *Tacite*, ou *Dion* avoient lû les Commentaires de *Ceſar*, ou au moins le premier.

Le 1. Livre contient ce qui s'eſt paſſé dans la Grande Brétagne, depuis

puis que Jules Ceſar y eut fait deſcente, jusqu'à l'arrivée des Saxons, appellez par *Vortigerne*, Roi des Brétons, au milieu du VI. ſiecle. On y voit les deux Expeditions, que Ceſar fit contre ces Peuples, avec une Critique de ſa narration, & de la maniere dont Ceſar ſe conduiſit. C'eſt là le devoir d'un bon Hiſtorien, qui doit juger de ce que les autres ont dit, avant lui, par les choſes mêmes, & non ſuivre aveuglément leurs jugemens. Il paroît, par les remarques de Mr. *de Rapin*, que Ceſar avoit entrepris, trop légerement, de faire la guerre aux Brétons, & qu'il ne s'en tira qu'avec perte. Auguſte eut néanmoins deſſein de paſſer de nouveau dans cette Ile, mais il en fut détourné, par divers accidens; ou par des Ambaſſades, qu'ils lui envoyerent. Il paroît par-là qu'ils étoient aſſez prudens, quoi qu'ils ne manquaſſent nullement de courage. La conquête des Gaules, par Ceſar, leur fit craindre, avec raiſon, que, ſi les Romains entreprenoient d'en faire autant de la Brétagne, ils n'en vinſſent à bout. Tibere laiſſa en paix les Brétons, & Caligula fit ſemblant de les vouloir aller attaquer; mais il s'arrê-

ta ridiculement aux bords de la mer, en donnant ordre à ſon Armée, de cueuillir des coquilles ſur la plage, comme des dépouilles de l'Océan. Claude y envoya *Plautius*, qui remporta de grands avantages ſur les Bretons, & il y alla enſuite en perſonne, & les batit encore; mais il les traita avec beaucoup de modération & s'en retourna. Après Plautius, on y envoya *Oſtorius*, qui réduiſit une partie de l'Ile en forme de Province, & remporta de grands avantages ſur les Brétons; mais comme il avoit trop peu de Troupes, pour ſe faire craindre, il en mourut de chagrin. On y vit enſuite divers Gouverneurs Romains, comme *Didius*, *Veranius*, *Paulinus*; ſous lequel *Boadicée*, Reine des Icenes, donna beaucoup de peine aux Romains, & en fit un grand maſſacre. Elle fut enſuite défaite par Paulin, & s'empoiſonna de honte & de chagrin. Il y eut encore divers autres Gouverneurs Romains, qui ne firent pas grande choſe, dans l'Ile; parce que les Romains ſe brouillerent entre eux. Mais enfin *Jules Agricola*, Beau-pere de l'Hiſtorien *Tacite*, y fut envoyé ſur la fin de l'Empire de Veſpaſien, & après pluſieurs

ſieurs Victoires, réduiſit enfin, en forme de Province, toute la partie méridionale de l'Ile, jusqu'à Edimbourg, & ruina entierement la liberté des Bretons. Il fit bâtir des Forts, entre les deux Golfes, pour empêcher les Peuples du Nord, de faire une irruption dans la Province Romaine. Ils le firent néanmoins, & Adrien fut obligé d'y envoyer *Jules Severe*, qu'il rappella enſuite, pour l'employer ailleurs. Il paſſa lui-même dans la Brétagne, & ayant apris que les Païs du Nord ne valoient rien; il fit faire une Ligne, avec un retranchement, depuis la Riviere la Thyne, qui ſe décharge dans la Mer Germanique, & celle d'Esque, qui tombe dans le Détroit qui eſt entre l'Angleterre & l'Irlande. Par-là il crut mettre les Païs Méridionaux, qui obeïſſoient aux Romains, à couvert des courſes des Peuples du Septentrion. Après la mort d'Adrien, les Peuples du Nord attaquerent cette Ligne mal gardée, & la forcerent.

Cependant la Brétagne commença à devenir une Province conſiderable, & où l'on entretint un grand nombre de Troupes. On y en leva auſſi, ſoit pour la garder, ſoit pour les en-

voyer ailleurs, selon les besoins de l'Empire. Il y eut même des Gouverneurs, qui aspirerent à la suprême Dignité ; comme *Clodius Albinus*, qui, ayant pris le nom d'Empereur, passa dans la Gaule, & livra bataille à *Septime Severe*; par lequel il fut défait, près de Lion. Severe lui-même passa à son tour la Mer, & alla jusqu'à la Côte Septentrionale de l'Ile, quoi qu'avec beaucoup de peine. Il y soumit les Peuples qui l'habitoient, de ce côté-là; mais comme il vit qu'il étoit difficile de garder ce Païs-là, il l'abandonna, & ordonna seulement qu'on rétablît la Ligne d'Adrien. Il mourut à York, & ses Fils se retirerent à Rome. Il y a bien de l'apparence, que quelques-uns des Tyrans, qui prirent ensuite le nom d'Empereur, commanderent dans la Brétagne.

Au commencement du Regne de Diocletien, *Carausius* fut envoyé avec une Flotte, pour nettoyer la mer, des Pirates Francs & Saxons; qui couroient les Côtes de la Gaule Belgique, de l'Armorique & de la Brétagne. Il s'y rendit puissant, & fut ensuite associé à l'Empire, par Maximien, qui le craignoit. Depuis Maxi-

Maximien chercha à s'en défaire, & il envoya, contre lui, *Conſtance Chlore*; pour le ſuivre jusque dans la Brétagne, où il s'étoit retiré; mais il fallut auparavant prendre Boulogne. Pendant que Conſtance l'aſſiégeoit, *Alectus* tua Carauſius, & fut tué lui-même par *Aſclepiodorus*, qui ſe nomma auſſi Empereur, & fut tué dans un combat. Enſuite Conſtance devint lui-même Empereur d'Occident, après que Diocletien & Maximien eurent quitté volontairement la Pourpre, & il eut la Brétagne en ſon partage, & *Galere* l'Orient. Conſtance étant allé en perſonne en Brétagne, il y mourut, & laiſſa, pour Succeſſeur, ſon fils *Conſtantin*, ſous lequel cette Ile jouït d'une grande tranquillité. Comme il donna la liberté à tous ceux, qui voudroient profeſſer la Religion Chrétienne; il y a apparence que la Brétagne profita de cette liberté, auſſi bien que les autres Provinces. Il diviſa ce Païs-là en trois parties, qui furent encore ſous-diviſées, dans la ſuite, & eurent divers Gouverneurs. On en verra le détail, dans nôtre Auteur, auſſi bien que la ſuite des Gouverneurs Romains du Païs, & des desordres qui y arriverent.

Honorius, Fils de *Théodose* le Grand, la compta entre les Provinces de l'Empire d'Occident. Mais ce Prince, mou & effeminé, lassé d'y entretenir des Troupes, pour la défendre contre les Ecossois & les Pictes, l'abandonna entierement à ses Habitans, & les affranchit de l'obéïssance, qu'ils devoient à l'Empire, en CCCCX. Le Commandant Romain, en quittant la Brétagne, dit ouvertement aux Habitans, qu'ils ne devoient plus s'attendre au secours de l'Empereur, accablé par plusieurs Nations du Nord, qui fondoient sur l'Empire. Il leur conseilla de rétablir la Ligne de Severe, & de s'exercer aux armes, pour se défendre desormais eux-mêmes. Ils suivirent ce conseil, mais les Habitans du Nord de l'Ile, plus pauvres, & en même tems plus belliqueux que ceux du Midi, revinrent contre eux, & les battirent, en plusieurs combats; dont on trouvera les raisons, dans nôtre Historien.

Enfin ils crurent qu'au lieu d'obéïr, à divers Seigneurs, qui ne s'entendoient pas assez, les uns avec les autres; il falloit plûtôt élire un seul Roi, qui eût le commandement suprême. Le premier, qui soit connu, est

eſt *Vortigerne*, Seigneur de Dammonie, qui fut élû l'an CCCCXLV. C'étoit un homme adroit, mais couvert de vices, & peu propre à s'aquiter de ce qui étoit néceſſaire, pour le bonheur des Brétons. Il étoit haï d'ailleurs de ceux, qui l'avoient élu; qu'il ne craignoit pas moins, que les Habitans du Nord. Ainſi il crut devoir attirer, dans l'Ile, un Peuple plus brave que les Brétons; pour les retenir dans leur devoir, à ſon égard, &, pour repouſſer les Pictes & les Ecoſſois, qui faiſoient des courſes perpetuelles en Angleterre. Il propoſa donc, dans une Aſſemblée, qu'il tint pour cela, d'appeller les Saxons dans l'Ile, & y fit conſentir les Seigneurs qui la compoſoient. En cet endroit Mr. *de Rapin* prend occaſion de traiter des Saxons, à la fin de ce Livre, de leur Origine, de leurs Mœurs, de leur Gonvernement, &c.

A la fin du même Livre, nôtre Auteur parle au long de l'état de l'Egliſe Britannique, depuis que la Religion Chrétienne y fut entrée, jusqu'à l'arrivée de ces Peuples. Comme châque Païs a voulu que l'on crût qu'elle y étoit très-ancienne, les Bré-

tons ont prétendu que S. Paul lui-même leur avoit prêché l'Evangile; mais ce ne sont que des conjectures de quelques habiles gens, à la verité; mais qui ont dit plûtôt ce qu'ils souhaitoient se trouver veritable, que ce qu'ils pouvoient prouver à des gens desintereſſez. Voyez ce que nous en avons dit, dans nôtre Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſur l'année LXIII. de l'Ere Chrétienne. Ce qu'on dit d'un Roi, nommé *Lucius*, qui envoya des Ambaſſadeurs à Eleutherus, Evêque de Rome; pour le prier de lui envoyer des gens propres à inſtruire ſes Sujets, dans la Religion Chrétienne; n'eſt pas aſſez fondé, & accompagné de trop de fables, pour pouvoir s'y fier. Voyez ce qu'on a dit, ſur l'an CLXXXI. de l'Ere Chrétienne. *Tertullien* met la Brétagne, entre les Nations, chez qui le Chriſtianisme étoit enſeigné, de ſon tems. Cela pourroit être, mais il pourroit auſſi ſe faire, que cet Auteur eût exaggeré, ce qui ne lui eſt nullement rare. Quoi qu'il en ſoit, il y a eu des Chrétiens, en ce Païs-là, depuis *Conſtance Chlore*, & ſur tout depuis *Conſtantin* le Grand.

On reconnoit que *Pelage* & *Cœleſtius*, ſon Disciple, étoient nez dans la

la Brétagne; mais ils n'y publierent pas leurs opinions, dont ils ne furent pas les Auteurs, puis qu'ils les aprirent de *Rufin*, étant à Rome. Il n'eſt pas facile de ſavoir bien précíſément tout ce qu'ils croyoient; parce qu'il n'eſt point venu de leurs Ecrits jusqu'à nous (au moins entiers) & qu'on ne peut pas trop ſe fier à leurs Adverſaires. C'eſt d'ailleurs là une Queſtion Théologique, qui ne regarde pas une Hiſtoire, telle qu'eſt celle de Mr. *de Rapin*. Ceux qui voudront s'inſtruire de leurs Dogmes, n'ont qu'à lire ce que le P. *Petau* en a dit, dans un Ouvrage exprès, qui eſt dans le Tome III. de ſes Dogmes Théologiques; ou quelque autre Auteur, qui en ait écrit à deſſein. On parle, en peu de mots, du Voyage, que firent S. *Germain*, Evêque d'Auxerre, & S. *Loup*, Evêque de Troie, l'année CCCCXIX. pour s'y oppoſer à un cerrain *Agricola*, Diſciple de Pelage, qui y répandoit la doctrine de ſon Maître, & qui en avoit perſuadé beaucoup de gens. Elle étoit en effet plus à la portée du peuple, que la doctrine oppoſée; ſi tant eſt qu'on la lui propoſât, telle qu'elle étoit. Mais il y a bien de l'apparence:

ce que ces bons Prélats n'avoient pas assez médité cette Controverse ; puis qu'en France on ne l'entendoit pas trop bien, comme on le peut recueillir des Canons de divers Conciles, tenus sur cette matiere. Aussi S. Loup fit-il un second voyage en Brétagne, en CCCCXLVII. avec S. *Severe*, Evêque de Treves ; comme on le peut voir dans la Critique de *Baronius*, par le P. Pagi, sur l'année CCCCXXIX. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici.

Dans le II. Livre, nôtre Historien raconte de quelle maniere les Anglo-Saxons s'établirent dans la Brétagne, où ils n'étoient d'abord venus, que comme Auxiliaires de Vortigerne; qui leur envoya une Ambassade solennelle, pour leur demander du secours contre les Pictes & les Ecossois. *Witigisile*, leur Chef, lui donna une favorable Audience. Il leur promit qu'il les secourroit, avec neuf mille hommes ; mais pour avoir un endroit sûr, pour se retirer dans le besoin, ils obtinrent, des Bretons, la petite Ile de Thanet, voisine du Païs de Kent, en propre, pour y venir débarquer leurs Troupes. Ils convinrent aussi de la solde, qu'on leur

leur payeroit. Il ſemble qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez la bonté du Païs, où ils étoient invitez; parce qu'ils n'en avoient couru, que les Côtes; & qu'ils ne ſavoient pas non plus quelle étoit la foibleſſe des Brétons. Ils n'envoyerent d'abord que trois bâtimens chargez de monde, pour mieux s'informer du Païs, & voir ſi l'on pourroit s'y habituer. Mais ils dirent que le reſte du ſecours les ſuivroit, dans peu. *Hengiſt* & *Horſa*, fils Witigiſile, commanderent ces premieres Troupes. Elles arriverent l'an DXLIX. ou environ, & après s'être un peu repoſées, elles marcherent contre les Peuples du Nord de la Brétagne, & les défirent, en pluſieurs combats, & ainſi les obligerent de ſe retirer chez eux. Vortigerne donna encore d'autres Terres aux Saxons; qui commencerent à s'établir dans le Païs, & enfin, après avoir fait venir de nouvelles Troupes, s'en rendirent les maîtres, comme on le verra dans l'Auteur; car nous n'entreprenons pas de donner ici un Abregé de ſon Hiſtoire.

Le III. Livre nous apprend comment, après cent trente ans, ils établirent ſept Seigneuries en Angleterre.

re, & comment cette Heptarchie fut enfin diſſoute, & réunie en un ſeul Royaume, par *Ecbert*, en DCCCXXVIII. On voit d'abord, en abregé, l'Hiſtoire des ſept Seigneuries, avec les noms & la ſucceſſion des Princes, qui y commanderent. Il y a enfin un état de l'Egliſe d'Angleterre, depuis que les Anglo-Saxons ſe furent convertis à la Foi Chrétienne.

Les IV. & V. Livres ſont comme une ſeconde partie du I. Tome, & contiennent ce qui ſe paſſa en Angleterre, depuis la diſſolution de l'Heptarchie, juſqu'à ce que les Normands la conquiſſent. Dans le IV. on voit les Rois d'Angleterre, depuis *Ecbert* juſqu'à *Edoüard* le Martyr, & les premieres invaſions des Danois. Il auroit ſemblé que l'Angleterre devoit devenir plus puiſſante, par la réünion des ſept Seigneuries, entre leſquelles elle étoit partagée; puiſque pluſieurs Puiſſances réünies ſont mieux en état d'employer utilement leurs forces, que quand elles ſont ſéparées. Cependant les Danois l'attaquerent, avec une ſi grande violence, & s'acharnerent ſi fort, pendant deux cens ans, qu'ils lui firent ſouffrir une infinité de maux. Il y a ſujet même d'être

d'être surpris, comment elle ne succomba pas, sous le poids de tant de miséres. Cette Guerre fait la principale matiere du Livre V. & une bonne partie du suivant. Depuis ce tems-ci, l'Histoire de l'Angleterre est plus étendue & attache aussi davantage les Lecteurs, que les Abregez, qui sont assez vagues; faute d'Historiens, dont on pût puiser.

Avant que de commencer à faire l'Histoire du tems, qu'on vient de dire, Mr. *de Rapin* fait connoître la Nation Danoise, qui envahit une bonne partie de l'Angleterre; & il en use de même, par tout où il introduit une Nation sur la Scene. On voit aussi, à la fin de ce Livre IV. un Etat de l'Eglise d'Angleterre, depuis Ecbert, qui réünit les sept Royaumes, jusqu'à la mort d'Edoüard le Martyr, en DCCCCLXXIX.

Le V. Livre commence l'Histoire d'Angleterre à Ethelred II. & la conduit jusqu'à l'invasion des Normans, & le Couronnement de *Guillaume*, surnommé le Conquerant, en MLXVI.

Le tems, qui s'écoula, depuis la date précedente, à celle-ci, fut un siecle d'ignorance, pour l'Angleterre,

re, auſſi bien que pour toute l'Europe. Cependant on trouve la Traduction d'une Homelie Saxonne, dont l'Original eſt à Oxford, dans la Bibliotheque Bodleyenne ; laquelle traduction eſt attribuée à *Elfrik*, qui vivoit dans le X. ſiecle, ſous Ethelred II. & dans laquelle la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie, eſt très-bien réfutée ; ce qui fait voir que ce dogme n'étoit pas alors ſi généralement établi, & ne fut pas ſi facilement reçu, que quelques habiles gens de l'Egliſe Romaine ſe le ſont imaginez. Mr. *de Rapin* donne ici un Extrait de cette Homelie, & le précis de divers Réglemens Eccleſiaſtiques, qui ont été faits en ce tems-là.

Ce Tome finit par une Diſſertation curieuſe, ſur le Gouvernement, les Lois, les Mœurs, les Coûtumes & la Langue des Anglo-Saxons.

C'eſt une choſe plus digne de l'attention du Lecteur, qu'il ne ſemble d'abord ; car il paroît par là, qu'une partie des Lois des Nations de l'Europe ſont venuës des Peuples Septentrionaux, qui envahirent les Provinces Méridionales de l'Empire Romain. Nôtre Hiſtorien le montre, d'une ma-

maniere à n'en pas pouvoir douter. Par exemple, les Saxons, ni les autres Peuples de la Germanie n'avoient pas des Rois absolus & héréditaires; dont les Volontez fussent des Lois, sans avoir besoin de consulter personne, sur les desseins qu'ils pouvoient avoir. Ils étoient établis par une Assemblée, qu'ils appelloient *Wittenagemot*, c'est à dire, l'Assemblée des Sages. D'ailleurs ces Seigneurs, qui commandoient, avec assez d'autorité, dans l'étendue du Païs qu'ils gouvernoient, l'augmentoient fort, lors qu'ils étoient choisis pour être Généraux de leur Nation, dans une Guerre, qu'elle étoit obligée de soûtenir.

Mr. *de Rapin* traite de toutes les conditions, qui se trouvoient dans l'Etat; mais il s'attache principalement à ceux, qui avoient quelque part au Gouvernement, ou qui étoient distinguez par leur Naissance.

La matiere du Wittenagemot, ou du Parlement, est celle, sur laquelle il insiste le plus; comme étant la principale chose, qui concerne le Gouvernement, & dont il est le plus utile d'être instruit.

Il y a des gens, qui croyent que cette

cette Assemblée est plus nouvelle, en Angleterre, que la Royauté, & qu'elle doit son origine à la condescendance des Rois; qui ont bien voulu prendre conseil de leurs Sujets, mais sans y être obligez, & que cela est passé en suite en coûtume. Les autres croyent, au contraire, que c'est un droit attaché à la Societé, de prendre le Conseil de ceux qui la composent; & qui ont autant de part, que les Rois, aux bons, & aux mauvais succès des desseins, que l'on forme. Nôtre Auteur rapporte les raisons des uns & des autres, avec les objections & les réponses réciproques, qu'ils se font. Il est, comme il semble, du sentiment de ceux, qui croyent que l'Assemblee du Parlement est anterieure à la Royauté; mais il propose leurs raisons, avec autant de retenue, que s'il ne prenoit aucune part à ce démêlé.

La premiere question, que l'on propose après cela, est de savoir, qui étoient ceux, qui devoient assister au Wittenagemot. Les uns croyent, que ce n'étoit originairement que la Noblesse. Ceux, qui jugent que les Communes ont aussi eu le droit de s'y trouver, croyent qu'il seroit dange-

gereux de reconnoître, qu'elles le doivent à la concession des Souverains ; de peur que la même Puissance, qu'on supposeroit l'avoir accordée, ne pensât à la révoquer, lors qu'elle le trouveroit à propos. C'est en effet la raison, pour laquelle les défenseurs des Prérogatives Royales, ont soûtenu que les Communes n'ont pas toûjours eu ce Droit.

Nôtre Auteur propose aussi, en cet endroit, comme il l'a fait auparavant, les raisons des deux Partis, ainsi, qu'on le pourra voir, dans sa Dissertation.

Il recherche, en troisiéme lieu, quelle étoit l'autorité du Wittenagemot, & de quelles affaires on y traitoit. On demande, 1. en qui résidoit le pouvoir législatif, si c'étoit dans la seule personne du Roi, dans le Conseil Géneral, ou dans l'un & dans l'autre.

Les termes, que l'on trouve en diverses Chartres, favorisent le second sentiment; & s'ils ne se trouvent pas, par tout, c'est que l'on a supposé, que c'étoit une chose connue, par les autres Chartres & par l'usage ordinaire.

On demande en 2. lieu, si le Roi avoit

avoit droit de mettre des Impoſitions ſur le Peuple, ſans le conſentement du Wittenagemot. On remarque là-deſſus que, s'il ſemble, en quelques occaſions, que les Rois Saxons ont levé des taxes, de leur propre autorité; on doit ſuppoſer que ç'a été du conſentement des Etats, comme on le voit, en diverſes occaſions.

Sur l'Article quatriéme, on montre que le Wittenagemot étoit une Aſſemblée, compoſée d'Eccleſiaſtiques & de Séculiers; & que l'on y a traité également de choſes Eccleſiaſtiques & de Politiques; puis qu'il s'y eſt fait des élections & des dépoſitions d'Evêques. Il eſt bon en effet que le Parlement ait part, dans les déliberations Eccleſiaſtiques, auſſi bien que dans les Politiques; ſans quoi on établiroit ce qu'on appelle *Imperium in Imperio*; c'eſt à dire, que la Puiſſance Civile n'auroit que l'execution des ordres de l'Eccleſiaſtique, ce qui la rendroit dépendante de l'autre. Si l'Egliſe prétendoit à cela, il faudroit qu'elle renonçât à toutes les Déliberations Politiques.

A l'égard des Prérogatives Royales, quoi qu'on ſoûtienne que le pouvoir

voir des Rois étoit borné ; on ne laisse pas de reconnoître qu'ils ont eu le droit de nommer aux Offices Civils & Militaires ; à quoi l'on peut ajoûter encore les Charges Ecclesiastiques. Une autre grande Prérogative c'étoit que les Lois faites, dans le Wittenagemot, n'avoient aucune force, que du consentement des Rois, à qui l'execution en étoit commise. Une troisiéme, c'étoit que les Rois pouvoient faire grace des crimes, sans néanmoins empêcher que les Particuliers, lésez par les Criminels, ne demandassent la satisfaction, qui leur étoit due. Quatriémement, les Rois avoient seuls le droit de faire battre de la Monoye, & de le conferer à d'autres ; mais il y avoit une ancienne Loi, qui leur défendoit d'altérer la Monoie. Il seroit bien à souhaiter qu'il y eût eu, par tout, une semblable Loi, & qui eût eté religieusement observée. Cela auroit prévenu la ruïne d'une infinité de familles, & la longueur de bien des guerres, qu'on n'a soûtenuës, qu'avec le secours de l'alteration de la Monoie, ou au moins par le prix arbitraire, qu'on lui a donné, en la haussant au delà de son prix veritable ; après quoi il a

fallu baiſſer ce prix, & ruiner ceux, qui ont eu le malheur de ſe trouver ſaiſis de ces Monoies. En cinquiéme lieu, on prétend que les Rois ont le pouvoir de faire la guerre, ou la paix. Mais on ne trouve rien qui puiſſe éclaircir cette queſtion, dans l'Hiſtoire des Anglo-Saxons. Néanmoins, on convient que les Rois ont eu droit de faire la guerre, même ſans conſulter leurs Parlemens; pourvu qu'ils la fiſſent à leurs propres dépens, & ſans impoſer aucune taxe, pour cela. Pour la paix, on ne peut pas nier qu'ils ne la puiſſent faire, comme il leur plait; quoique ce ne ſoit pas une choſe de petite importance; puis que, comme le Roi ne pouvoit mettre des taxes, ſans le conſentement des Etats, il n'auroit pû en ſoûtenir les fraix, s'ils ne les lui fourniſſoient pas. Mais il faut avouër, que d'une bonne, ou d'une mauvaiſe paix, dépend ſouvent le Salut de l'Etat, & même celui de ſes Alliez.

Pour les Revenus du Roi, ils étoient de trois ſortes. La premiere conſiſtoit en ce que l'Etat lui fourniſſoit, pour l'entretien de ſa Maiſon, & qu'on lui donnoit ordinairement en eſpeces; comme en foin, en grain,

en

en bêtail, &c. La seconde provenoit de quelques terres, qui appartenoient à la Couronne. Cette sorte de revenu étoit destinée à servir, pour les besoins imprévus, & ne pouvoit être alienée, que par le consentement du Parlement. Enfin, la troisiéme espece de Revenu consistoit en de certaines impositions, que le Parlement mettoit, pour un tems; comme cela se fait encore aujourd'hui.

Pour ce qui regarde le Couronnement des Rois Saxons, il n'y avoit aucun tems fixé, pour en faire la céremonie; châcun se faisoit couronner, quand il le trouvoit à propos. Ils employoient à cela les Archevêques & les Evêques indifféremment, comme il paroît par plusieurs Exemples. On ne doit donc pas dater le commencement d'un Regne, par le tems du Couronnement; ce qui embarrasseroit fort la Chronologie. Ce ne fut qu'assez tard, qu'on commença à faire cette céremonie, dans les Eglises; anciennement elle se faisoit en rase campagne. Les Couronnes n'avoient aussi alors aucune forme reglée.

A l'égard de la succession à la Couronne, du tems des Anglo-Saxons;

les uns ont ſoûtenu, qu'elle a été héréditaire; d'autres veulent qu'elle ait toûjours été élective, & dépendante du Peuple, de ſorte qu'encore que le Fils ſuccedât à ſon Pere, ce n'étoit néanmoins, que par élection; d'autres enfin ont ſoûtenu, que la Couronne n'étoit, ni héréditaire, ni élective, & que les Rois en pouvoient diſpoſer, en faveur de celui de leurs fils, ou de leurs parens, qu'ils en jugeoient le plus digne. Il eſt bien plus facile de faire des difficultez, contre ces ſentimens, que de décider lequel eſt le veritable; à cauſe du peu de monumens hiſtoriques, qui nous reſtent des tems éloignez; comme nôtre Hiſtorien le fait voir. Il croit néanmoins, que l'on peut prendre quelque choſe de châcun de ces ſentimens; en accordant, ſelon le premier, qu'elle a été héréditaire dans les Familles des Rois Saxons; &, ſelon le ſecond, qu'en des occaſions extraordinaires, le Wittenagemot s'attribuoit le pouvoir de choiſir; enfin, ſelon le troiſiéme, que les Rois pouvoient nommer leur Succeſſeur, pourvu que, quand ils vouloient s'écarter de la pratique ordinaire, qui étoit de préferer l'Ainé, ou le plus proche

proche parent, ils fiſſent approuver leur choix à l'Aſſemblée générale. Par-là il ſe trouveroit que les regles de la ſucceſſion, du tems des Anglo-Saxons, étoient, à peu près les mêmes, que celles qu'on ſuit aujourd'hui.

La Couronne eſt, en effet, héréditaire; mais cela n'empêche pas que le Parlement ne prétende avoir le droit de paſſer, par deſſus la Coûtume, & d'appeller à la ſucceſſion un Parent plus éloigné, au préjudice du plus proche, pour de bonnes raiſons. C'eſt de quoi l'Hiſtoire d'Angleterre, depuis le tems de la Conquête, fournit un grand nombre d'exemples, ſans compter ceux de nôtre tems.

Nôtre Auteur donne, après cela, une courte idée des Loix, du tems des Anglo-Saxons; ſur tout, par rapport aux cauſes criminelles.

Enfin, il fait quelques remarques, ſur la Langue de ces mêmes Peuples. La Langue Angloiſe, dans ſon origine, n'étoit pas fort différente de la Danoiſe; puiſque les Anciens Auteurs donnent indifféremment, à l'une & à l'autre, les noms de *Cimbrique*, de *Scandinavienne* & de *Gothique*. On parloit d'abord, dans les

Païs ſituez au Nord de la Tamiſe, le pur Anglois, ou Danois; & au midi de ce Fleuve, le pur Saxon. Mais quoique ces deux Langues fuſſent differentes, elles avoient néanmoins aſſez de rapport; pour que les deux Nations puſſent s'entendre l'une l'autre. Dans la ſuite, & principalement après l'union de l'Heptarchie, le Saxon prévalut dans toute l'Angleterre, parce que les Rois étoient Saxons. Le pur Anglois fut oublié, ou banni au moins de l'uſage vulgaire. Après cela, les Danois s'étant établis en Angleterre, y porterent leur Langue; qui n'étoit plus l'ancienne Langue Danoiſe, ou Angloiſe, dont on a parlé; mais un Danois plus récent, mêlé de divers mots des Langues des Peuples voiſins du Danemarc. Il s'établit principalement dans le Northumberland, dans la Mercie & dans l'Eſtanglie, dont les Danois s'étoient emparez. Quoi que par complaiſance, pour les Anglois, *Canut* le Grand eût publié ſes Lois en Saxon; cela n'empêcha pas que le Danois ne ſe conſervât, parmi les Peuples du Nord, dont les Danois faiſoient la plus grande partie. Comme c'étoit auſſi la Langue de la Cour,

pen-

pendant les regnes de Canut le Grand & ſes deux Fils, elle devint néceſſaire aux Weſt-Saxons, qui en emprunterent pluſieurs mots & pluſieurs expreſſions. Mais dès qu'*Edoüard*, le Confeſſeur, fut ſur le Thrône, le Saxon revint le Langage de la Cour, & les Peuples du Nord furent obligez de l'apprendre. Sur l'ancienne Langue Saxonne, compoſée avec l'Angloiſe moderne, on peut conſulter, ſi on en a beſoin, l'Ouvrage de *Merry Caſaubon*, imprimé à Londres, en MDCL. in 12.

Sous le regne de ce même Prince, la Langue Normande commença auſſi à s'établir en Angleterre; parce que le Roi, qui étoit fils d'une Normande, & qui avoit long-tems demeuré en Normandie, aimoit beaucoup à parler Normand. Pluſieurs Normands, qui s'établirent en Angleterre, contribuerent auſſi beaucoup à faire valoir cette Langue. Ce langage étoit alors un mêlange de Danois & de François, où le dernier commençoit à prévaloir. Dès que *Guillaume*, le Conquerant, fut le Maître du Thrône d'Angleterre; il fit tout ce qu'il put, pour étendre ſa Langue dans tout le Royaume. Il

publia ſes Lois en Normand, & cela joint au grand nombre de Familles Normandes, qui s'établirent de ſon tems en Angleterre ; fit que le Normand fut auſſi commun, que le Saxon. Si l'on ajoûte à cela l'ancienne Langue Celtique, qui ſe parloit dans les vieux tems, en Brétagne, comme dans les Gaules, & le Latin, que les Romains y introduiſirent; on aura une idée juſte de l'origine de la Langue Angloiſe d'aujourd'hui; qui, malgré tout ce mélange, ne laiſſe pas d'être une belle Langue, & très-abondante, pour exprimer heureuſement ce que l'on veut. Il n'y manque que des ſons doux & agreables, & qui rempliſſent l'oreille ſans la choquer, par aucunes rudeſſes. C'eſt ce que l'on remarque dans les Langues, qui ſont venues principalement de la Latine, & qu'on ne ſauroit trouver dans l'Angloiſe, non plus que dans les autres Langues du Nord; qui ſont toutes rudes, comparées aux Langues Françoiſe, Italienne & Eſpagnole. Ces dernieres pourroient être comparées à la Dialecte Ionienne, & les autres à la Dorique. A la fin de ce Tome, on trouve des Tables Genéalogiques des anciens Rois

de

de la Brétagne, avant l'Heptarchie, pendant qu'elle a subsisté, & après. Ces Tables sont très-utiles, pour trouver l'ordre, l'extraction, & les tems des Rois dont il s'agit.

Au commencement du II. Tome, on voit celles de *Guillaume* le Conquerant, premier Roi de la Maison d'*Anjou Plantagenet*.

Ce Volume, qui contient les Livres VI. & suivans, jusqu'au VIII. renferme les Regnes de Guillaume *le Conquerant*, de Guillaume *le Roux*, de Henri *Beau Clerc*, d'Etienne, de Henri II. de Richard I. *Cœur de Lion*, de Jean & de Henri III. On y trouve aussi l'Etat de l'Eglise d'Angleterre, sous cette suite de Rois. Comme on a plus de monumens historiques de ces tems-là, que de ceux qui s'étoient écoulez anparavant; l'Histoire en est plus exacte & plus étendue. Il se passa aussi alors de plus grandes choses, qu'auparavant, & dont la lecture est plus instructive, plus agréable & plus amusante. Pour en donner quelque idée au Lecteur, il faudroit que nous fissions divers grands extraits de cet Ouvrage, qui nous emporteroient trop de terrein. D'ailleurs, l'Ouvrage est en une

Langue, connue de la plûpart des gens ; & ceux qui l'entendent ne sauroient mieux faire, que de lire l'Original ; qui est écrit avec beaucoup de netteté, ce qui est le principal de ce qu'on peut demander, dans le Stile Historique.

Pour donner néanmoins quelque idée des Princes, dont l'Histoire est contenue dans ce Volume, je mettrai ici les caracteres que l'Auteur leur donne. On ne peut pas nier que Guillaume *le Conquerant* ne fût un Prince hardi, brave, courageux, & souvent même prudent. C'est ce qui parût, par la Conquête, qu'il fit de l'Angleterre, & par la maniere haute & fiere, dont il la conserva. Il y eut, sans doute, quelque espece de bonheur ; mais il est certain qu'il falloit avoir de grandes qualitez, & pour exécuter le projet, qu'il avoit fait, & pour se maintenir sur le Thrône, qu'il occupa, malgré toute une Nation ; qui étoit plus puissante que lui, si les forces de cette Nation avoient été bien employées. Cela est fort bien représenté dans le portrait que Mr. *de Rapin* nous en donne „ Le „ Caractere, *dit-il*, de ce Prince a „ été donné par les Historiens, en

„ di-

„ diverſes manieres ; ſelon les diffe-
„ rentes faces, ſous leſquelles ils ont
„ voulu l'enviſager. Les uns n'ayant
„ fait attention, qu'à ſon action prin-
„ cipale ; je veux dire, à la conquê-
„ te d'un grand Royaume, ont ex-
„ traordinairement loué ſa valeur, &
„ ſa prudence, & ont paſſé lége-
„ rement ſur le détail de ſes actions.
„ D'autres ne conſiderant cette mê-
„ me Conquête, que comme une
„ uſurpation, & faiſant attention aux
„ moyens, qu'il employa, pour la
„ conſerver, n'ont pas fait difficulté
„ de le repréſenter comme un veri-
„ table tyran. Ils peuvent tous avoir
„ raiſon, puis qu'il y avoit, dans ce
„ Monarque, un grand mêlange de
„ bonnes & de mauvaiſes qualitez.
„ Il paſſoit pour le Prince le plus
„ prudent de ſon tems. Toû-
„ jours actif & toûjours vigilant, il
„ marquoit autant de fermeté dans
„ l'exécution de ſes deſſeins, que de
„ hardieſſe à les former. Il prévoyoit,
„ de loin, les dangers, & tâchoit
„ ordinairement de les éviter. Mais
„ quand ſes ſoins étoient inutiles,
„ perſonne ne les affrontoit avec plus
„ d'intrepidité. D'un autre côté, la
„ paſſion exceſſive, qu'il avoit pour

„ l'argent, & la partialité, qu'il avoit
„ pour ſes Compatriotes, lui firent
„ faire des actions, qu'il ſeroit bien
„ difficile de juſtifier.

„ On l'a accuſé, pendant ſa jeu-
„ neſſe, d'avoir été trop adonné aux
„ Femmes. D'autres ont dit tout le
„ contraire, & l'ont fait paſſer pour
„ impuiſſant. Depuis qu'il fut mon-
„ té ſur le Thrône d'Angleterre, on
„ remarqua que la Chaſſe faiſoit ſon
„ unique divertiſſement.

„ Sa Maiſon étoit parfaitement
„ bien réglée, mais la dépenſe en
„ étoit trop modique, pour un Prin-
„ ce, qui poſſedoit tant de thréſors.
„ Néanmoins, dans les ſolennitez,
„ il aimoit la magnificence, & pre-
„ noit plaiſir à faire paroître toute ſa
„ grandeur. Il ſe paſſoit peu d'an-
„ nées, qu'il ne ſe fît couronner de
„ nouveau, dans les grandes Fêtes;
„ qu'il paſſoit ordinairement à Win-
„ cheſter, à Gloceſter, ou à Lon-
„ dres. C'étoit alors, qu'il étoit
„ d'un plus facile accès, & qu'il
„ diſtribuoit plus favorablement ſes
„ faveurs.

„ Les Grands du Royaume ſe trou-
„ voient, en ce tems-là, ordinaire-
„ ment avec lui; mais on ne voit

pas

„ pas que ce fût, pour tenir le Wit-
„ tenagemot, ou le Parlement, com-
„ me quelques-uns le prétendent.
„ Il n'y a point d'apparence qu'après
„ avoir dépouillé les Anglois, de
„ leurs biens, il leur eût conservé
„ le plus important de leurs Privile-
„ ges. Il est encore moins vrai-sem-
„ blable, qu'il ait voulu accorder ce
„ même droit aux Etrangers, puis
„ que leur donnant le bien des An-
„ glois, il étoit maître des condi-
„ tions. Il est d'ailleurs certain,
„ que ce n'étoit pas son caractere,
„ que de s'assujettir à dépendre de
„ ses Sujets. Quoi qu'il en soit, si
„ le Wittenagemot des Saxons sub-
„ sista sous ce Regne; on peut au
„ moins assurer que l'autorité de cet-
„ te Assemblée fut très-bornée.

„ Il se trouve des gens, qui louënt
„ beaucoup la Clémence de ce Prin-
„ ce, parce qu'il se contenta souvent
„ de punir les révoltes des Anglois,
„ par la confiscation de leurs biens;
„ mais il n'en usa ainsi, qu'envers les
„ Grands, & fit perir une infinité de
„ gens d'un rang inferieur. Il fit
„ crever les yeux, ou couper les
„ pieds & les mains à quantité d'au-
„ tres, & en retint plusieurs en pri-

„ ſon, pendant toute leur vie, pour
„ de très-legers ſujets.

On voit bien, qu'il crut ne pouvoir ſe conſerver ce qu'il n'avoit aquis, que par la force; qu'en continuant à l'employer, ſur les moindres ſujets, qu'on lui en donnoit. C'eſt là la ſuite des grandes violences, qu'on ne peut ſoûtenir que par d'autres; & qui fait que, par une bizarrerie très-étrange, le plus fort ſe croit en droit de punir les plus foibles, lors qu'ils tâchent de recouvrer ce qu'on leur a ôté, ſans aucune apparence de droit, par les mêmes voyes, par lesquelles ils l'ont perdu. Le meilleur & le plus ſûr eſt de ne rien entreprendre, qui ſoit injuſte, & qui engage à de nouvelles injuſtices.

On aſſure que, dans la Maladie, dont Guillaume mourut, il ne laiſſa pas de reconnoître qu'il avoit injuſtement uſurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le ſang, qui avoit été répandu pour cela. Il ajoûta que n'oſant pas diſpoſer d'une Couronne, qui ne lui appartenoit pas légitimement, il en laiſſoit à Dieu la diſpoſition; mais que ſi ſes vœux étoient exaucez, Guillaume, ſon ſecond Fils, la porteroit, après lui. Il

ne

ne s'en tint pas à des vœux, mais il fit tout ce qui dépendoit de lui, pour la lui procurer. Quelques Hiſtoriens aſſurent, qu'il témoigna, dans ſon lit de mort, un ſincere répentir de tous les torts, qu'il avoit faits aux Anglois. Ce ne furent là que des paroles, qui ne ſignifioient rien, ſans une reſtitution de ce qu'il leur avoit ôté; & c'eſt à quoi il ne penſoit pas. Il mourut le 5. de Septembre MLXXXVII. *Guillaume* II. à la verité ne s'empara pas de la Couronne, par la force; mais elle ne lui fut pas dévolue, de pur droit, parce qu'il avoit un Frere aîné, qui y pouvoit légitimement prétendre. Il auroit donc fallu, qu'elle lui eût été déferée, par une élection des Etats du Royaume; mais on ne trouve point que le Parlement fût aſſemblé; & il ne le pouvoit pas être dans trois jours, au bout desquels il prit la Couronne, après être arrivé en Angleterre, ſavoir, le 2. Septembre MLXXXVII.

Ce Prince, à qui l'on donnoit le ſurnom de *Roux*, à cauſe de la couleur de ſes cheveux, fut redevable de ſon avancement au chagrin, que le Roi ſon Pere avoit conçu, contre *Robert*, frere aîné de Guillaume, parce qu'il

qu'il s'étoit une fois rebellé, contre lui. „ Autrement, le Cadet n'avoit „ rien, dit nôtre Auteur, qui le „ distinguât avantageusement de l'Aîné. La seule bonne qualité, qu'on „ remarquât en lui, étoit un grand „ courage, qui même n'étoit pas assez distingué de la férocité. Du „ reste, il avoit un très-mauvais naturel, qui, n'ayant point été corrigé par l'éducation, le portoit „ souvent à commettre des actions „ indignes d'un Prince. Elevé aux „ armes, dès sa premiere jeunesse, „ & dans une Cour, où il voyoit, „ sans cesse, des exemples de rigueur „ & un Gouvernement absolu; il avoit pris des manieres si rudes, „ qu'elles alloient jusqu'à la brutalité. „ Il joignoit à ces mauvaises qualitez „ une grande indifference pour la „ Religion; & toute sa conduite témoignoit, qu'il ne se piquoit, ni „ d'honneur, ni de probité. Il n'étoit pas moins avide d'argent, que le „ Roi son Pere; mais au lieu que „ Guillaume, *le Conquerant*, n'en „ amassoit que pour le garder; celui-ci ne l'aimoit, que pour le dissiper „ en choses inutiles. Cependant au „ commencement de son Regne, la

peur

„ peur d'effaroucher ſes Sujets, l'o-
„ bligea, pendant quelque tems, de
„ diſſimuler. On remarqua même,
„ avec plaiſir, qu'il ſe conduiſit d'a-
„ bord, par les conſeils de *Lanfranc*;
„ que ſon Pere avoit fait Archevêque
„ de Cantorberi, & qui avoit gagné
„ l'eſtime & l'affection de tout le
„ monde. Cela principalement fit
„ concevoir aux Anglois l'eſperance
„ d'un heureux changement; qui les
„ empêcha d'écouter les ſollicitations,
„ que l'on faiſoit chez eux, en faveur
„ de Robert. " Ils eurent des guer-
res enſemble, qui finirent par la gé-
neroſité de Robert; qui méritoit bien
mieux de regner, que lui. Il en eut
encore avec l'Ecoſſe & avec les Gal-
lois, où il remporta divers avantages.
Il fut enfin tué, par malheur, dans
une chaſſe, qu'il faiſoit, dans la
nouvelle Forêt, le 2. d'Août MC.

Henri I. le Cadet des fils de Guil-
laume, *le Conquerant*, lui ſucceda,
quoique Robert fût encore en vie;
& il eut encore beaucoup de guerres
à ſoûtenir, contre les Normands, les
Gallois, les François & autres. Ce
qu'il y eut de plus odieux en ſa con-
duite, ce fut qu'il retint ſon frere
Robert vint-ſix ans priſonnier, dans
le

le Château de Cardiff, où il mourut.

„ On trouvoit dans ce Prince, *dit* „ *Mr. de Rapin dans ſon caractere*, de „ bonnes & de mauvaiſes qualitez, „ auſſi-bien qu'en ſon Pere. Il étoit „ d'une très-grande capacité, tant „ dans la conduite de la Guerre, que „ dans le Gouvernement de ſes Etats. „ La prudence, avec laquelle il re- „ gnoit, parut principalement en ce „ que, pendant les fréquens voya- „ ges, qu'il fit en Normandie, il „ n'y eut aucun ſoulevement en An- „ gleterre; quoiqu'il n'y manquât „ pas de Gens, qui étoient mécon- „ tens. Il étoit exrrèmement ſobre, „ & jamais on ne lui vit faire d'ex- „ cès, dans ſon manger & dans ſon „ boire; à l'exception de celui qu'il „ fit, en mangeant trop de Lamproïe, „ qu'il aimoit avec paſſion, ce qui „ lui cauſa la mort, qui arriva le 2. „ de Septembre de l'an MCXXXV. „ Les Malfaiteurs trouverent en lui „ un Prince inexorable, & cela à „ cauſe de la licence, qui s'étoit in- „ troduite, ſous le dernier Regne; „ & qui ne pouvoit être réprimée, „ que par beaucoup de ſéverité. Il „ avoit été élevé, dans l'étude des „ Lettres, où il fit d'aſſez grands

„ pro-

„ progrès, pour ce tems-là. C'eſt
„ ce qui fit, qu'on lui donnât le ſur-
„ nom de *Beau-Clerc*, c'eſt-à-dire,
„ de Savant; parce qu'alors il n'y a-
„ voit guère, que les Clercs qui étu-
„ diaſſent. La beauté de ſon viſage,
„ & la douceur de ſon regard, ſa
„ contenance libre & aſſurée, ſon
„ air affable, & ſa converſation agré-
„ able prévenoient d'abord, en ſa fa-
„ veur. Mais ces belles qualitez fu-
„ rent obſcurcies, par divers défauts;
„ entre leſquels, furent la cruauté,
„ l'avarice, & l'impudicité. Le pre-
„ mier parut, dans la maniere bar-
„ bare, dont il traita ſon Frere ainé;
„ le ſecond dans les Taxes fréquen-
„ tes & extraordinaires, qu'il mit ſur
„ ſes Sujets; & le troiſieme enfin,
„ dans le grand nombre de Fils na-
„ turels, qu'il eut, de diverſes Maî-
„ treſſes, & qui étoient douze; au
„ lieu, qu'il n'eut qu'un ſeul Enfant
„ légitime, qui fut l'Imperatrice
„ Mathilde.

La Chartre avantageuſe, qu'il donna à ſes Sujets, au commencement de ſon Regne, fut remarquable. Il y confirma divers Privileges dont les Anglois avoient joui, ſous les Rois Saxons, & ſe départit de toutes

toutes les injuſtes prérogatives, que les deux derniers Rois avoient uſurpées, comme on le verra, dans nôtre Auteur.

Son Succeſſeur fut un des Fils d'*Adele* ſa Sœur, qui avoit épouſé le Comte de Blois, & qui étoit le troiſiéme de ſes Fils. Il ſe nommoit *Etienne*. Ce Prince avoit reçu de très-grands biens de ſon Oncle, & avoit même juré, avec les autres Seigneurs, de reconnoître, pour ſa Souveraine, ſa Couſine Mathilde. Ces Sermens, de peur qu'on ne les oubliât, avoient été renouvellez, juſqu'à trois fois. Mais ils n'en furent pas moins violez. Ceux qui ne gardent, que ce qu'il leur plait à leurs Sujets, après leur avoir promis ſolemnellement de les conduire, ſelon les Loix; leur donnent le mauvais exemple de ne point tenir, non plus, leurs promeſſes, & ils ne peuvent pas s'en plaindre, ſans ſe condamner eux-mêmes. Etienne fut couronné *le 26 de Décembre*, comme dit nôtre Auteur, *24. jours après la mort de Henri*; où il faut qu'il y ait quelque faute d'impreſſion dans les chiffres, comme il n'arrive que trop ſouvent, par la faute des Imprimeurs; puiſqu'il a été dit ci deſ-

ci-dessus, que *Henri* étoit mort le 2. de Septembre. Ainsi la Princesse Mathilde fut abandonnée, par ceux, que son Pere avoit cru les plus engagez, à soûtenir ses droits.

Etienne ne manqua pas de promettre aux Barons tout ce qu'ils voulurent, pour les mettre dans son Parti; quoique les Ecclesiastiques ne lui prêtassent Serment de fidélité, qu'*autant qu'il maintiendroit l'Eglise, dans ses Immunitez*; & les Laïques, qu'*autant qu'il observeroit les Conventions faites avec les Barons*, si l'on en juge par le Serment du Comte de *Gloceſtre*, son Cousin.

Néanmoins ce ne fut pas, sans essuyer de très-facheux accidens, qu'il se soûtint sur le Thrône, comme on le verra dans nôtre Historien. Il remarque, "que si l'on se contente de „ considerer en gros sa conduite, on „ peut dire qu'il étoit digne de regner, „ en un meilleur tems, & qu'en gé- „ neral, ses bonnes qualitez surpas- „ soient de beaucoup les mauvaises: „ Que si on lui peut reprocher d'a- „ voir manqué de parole; peut-être „ que les circonstances du tems & des „ affaires, l'entraînerent au-de-là de „ son naturel: Qu'au reste on ne

„ lui

„ lui peut pas refuſer les loüanges, „ qui ſont duës à ſa valeur, à ſa „ clémence & à ſa généroſité, dont „ on donne des exemples. Il mourut le 25. d'Octobre M.DLIV.

Cette Vie eſt ſuivie de l'Etat de l'Egliſe, en Angleterre, ſous les Regnes de Guillaume I. Guillaume II. Henri I. & Etienne. On y voit les artifices, que la Cour de Rome employa, pour y augmenter ſon autorité. On ne voyoit plus alors, en ce Païs-là, les Princes Saxons, dévots & prompts à embraſſer toutes les occaſions, qui ſe préſentoient, d'augmenter les libertez & les revenus de l'Egliſe, & très-ſoûmis à ſes Miniſtres. Les Rois Normands étoient d'un tout autre caractere. Uniquement occupez à ſe rendre abſolus, dans leur Royaume; ils ne pouvoient ſouffrir la difference, qu'on cherchoit d'introduire, entre l'obéïſſance du Clergé, & celle du reſte du Peuple. Ils prétendoient avoir autant d'autorité ſur l'un, que ſur l'autre. Quelque projet, que la Cour de Rome eût formé, de rendre indépendant le Clergé des Princes; elle ne jugea pas, que les Regnes des deux Guillaumes, lui fourniſſent des occaſions favorables

bles à en preſſer l'exécution. Les Normands étoient, par leurs propres interêts, entierement attachez à leurs Souverains; & les anciens Anglois, dans l'abatement, où ils étoient, ne pouvoient pas ſervir d'inſtrument propre à ſoûtenir les interêts de la Cour de Rome. Ce fut vrai-ſemblablement la raiſon, qui obligea *Grégoire VII.* avec toute ſa fierté, de plier ſous la fermeté de Guillaume le *Conquerant*. Comme il regnoit dans une Ile, qu'on ne pouvoit pas attaquer, ſur-tout, parce qu'il étoit maître de la Normandie, qui le couvroit contre les entrepriſes de la France; & que d'ailleurs, il avoit toute la bravoure & la hardieſſe néceſſaires, pour ſe bien défendre; Grégoire aima mieux diſſimuler, que d'expoſer ſon autorité, en exigeant de lui ce qu'on ne lui accorderoit point. Ce Monarque, non content de refuſer, avec hauteur, l'hommage que Grégoire lui demandoit, ſe moquoit ouvertement des Décrets, qui ſe faiſoient à Rome. Il gouvernoit le Clergé de ſon Royaume, de même que ſes autres Sujets, avec une autorité deſpotique. Il jouïſſoit, autant qu'il lui plaiſoit, du temporel des Bénefices vacans,

vacans, & ne les rempliſſoit, que quand il le jugeoit à propos.

Il y eut cependant une conteſtation, entre les Archevêques de Cantorberi & d'York, dont le ſecond ne vouloit pas promettre une obéïſſance Canonique à l'autre, ou refuſoit de le reconnoître, comme le Primat du Royaume. Ils furent à Rome, pour cela; mais comme on n'y étoit pas aſſez inſtruit, ſur les uſages d'Angleterre là-deſſus, ils furent renvoyez à une Aſſemblée de Prélats Anglois, qui donna gain de cauſe à l'Archevêque de Cantorberi.

Mais il y eut, en ce tems-là, deux Controverſes, bien plus importantes, & qui ne regardoient pas plus l'Angleterre, que les autres Etats de la Chrétienté. La Cour de Rome vouloit abſolument, que le Clergé vêcût dans le Célibat; non qu'il y ait aucun Commandement, dans le Nouveau Teſtament, qui l'ordonne; mais parce que c'étoit l'interêt de cette Cour, que les Prêtres ne s'attachaſſent à aucun Païs, par un interêt de Famille, comme le font les Gens mariez; mais fuſſent diſpoſez à ſe retirer d'un Païs excommunié, s'il en étoit beſoin, comme étant uniquement dévouez au

Siege

Siege de Rome. Il auroit été de la bonne Politique, de s'oppoſer, dans tous les Etats de l'Europe, au ſentiment de Rome, pour une raiſon toute contraire à la ſienne; qui étoit, que cela engageroit les Prêtres à être ſoumis à la Puiſſance Civile. Mais la Cour de Rome l'emporta.

L'autre Controverſe, étoit celle de la Préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt, dans l'Euchariſtie. *Berenger* attaquoit, par des raiſons invincibles, cette étrange opinion, qui triompha néanmoins; parce qu'on jugea, qu'il étoit de l'interêt des Prêtres, qu'on la crût; puiſqu'ils en devenoient par-là beaucoup plus reſpectables, comme préſentans à Dieu, non du Pain & du Vin, mais le propre Corps de Jeſus-Chriſt; & que par-là, ce Sacrifice devenoit un moyen de faire ſubſiſter ceux, qui avoient ſeuls le droit de l'offrir. Si l'on y prend bien garde, on trouvera, que la véritable raiſon de bien des déciſions, inconnues auparavant parmi les Chrétiens, eſt fondée principalement ſur l'honneur & le profit, qu'en ont tirez ceux, qui s'appellent l'*Egliſe*, par excellence Nous avons parlé de *Berenger*, dans le Tome XV. p. 107. & ſuiv.

de cette *Bibliotheque Anc. & Modern.* *Hildebert* Evêque du Mans, qui fit l'Eloge de Berenger, eſt ici nommé *Hildebrand*, qui étoit le nom de Grégoire VII. Nous avons rapporté une partie de cet Eloge, dans le Tome VIII. de la même *Bibliotheque*, pagg. 295.

On verra, dans la Vie d'Etienne, les efforts que Mathilde fit, pour détroner ce Prince. Quoiqu'elle eût remporté de grands avantages, ſur lui ; elle fut pourtant enfin obligée de le laiſſer en paix. Mais le Prince Henri, Fils ainé de Mathilde & du Comte d'Anjou, n'abandonna pas, pour cela, le deſſein de faire valoir les Droits de ſa Mere. *Louis le Jeune*, Roi de France, étant de retour de ſa Croiſade, repudia très-imprudemment *Alienor*, ſon Epouſe; & rendit, en même tems, à cette Princeſſe la Guienne, le Poitou, la Saintonge, & tous les Etats, qu'elle lui avoit apportez en dot. Auſſi-tôt que le Divorce eut éclatté, Henri, qui, du conſentement de ſa Mere, prit le titre de *Duc de Normandie*, l'épouſa ſans délai, & ſe rendit maître des Terres, que l'on a nommées; par où il devint formidable à Louïs. Ce dernier

s'unit,

s'unit, mais trop tard, à Etienne, Roi d'Angleterre, pour s'opposer à la nouvelle puissance du Duc de Normandie ; il le fit en vain. Henri se dégagea habilement des obstacles, que ces deux Rois voulurent mettre à son aggrandissement, comme on le verra dans nôtre Auteur. Après cela, il passa en Angleterre, pour secourir quelques Partisans de sa Mere, qui étoient assiegez par Etienne, dans le Château de Wallingford Il y conduisit une Armée considerable, qui ranima ses Partisans, & marcha à ce Château, pour en faire lever le Siege. Etienne étoit allé cependant à Londres, pour y faire de nouveaux préparatifs. Les Assiegeans s'étoient si bien retranchez, devant la Place, qu'Henri ne crut pas pouvoir les forcer; & qu'il s'appliqua seulement à leur couper les vivres. Etienne de retour de Londres, se mit à couper, à son tour, les vivres à Henri. Mais comme les deux Armées étoient tout proche l'une de l'autre, elles n'auroient pu éviter d'en venir à un Combat; si le Comte d'Arundel, qui étoit dans l'Armée du Roi, ne lui eût représenté, qu'il vaudroit bien mieux en venir à un accommodement, que

de répandre tant de ſang, comme il y avoit apparence, que cela arriveroit, ſi le Combat ſe donnoit. Il ajoûta même, à ce que l'on aſſure, qu'il n'étoit pas juſte, que tout un Peuple fût expoſé aux plus grands malheurs; pour l'interêt de deux Princes, qui ne cherchoient nullement le bien de l'Angleterre, mais ſeulement à ſatisfaire leur ambition. Il y a apparence, qu'Etienne craignit de ſe voir abandonné de ſes Gens, s'il s'opiniâtroit à vouloir donner un Combat. Il fit demander une entrevûë à Henri, où ils conſentirent à un Armiſtice; juſqu'à ce que l'on eût vu, ſi l'on ne pourroit point convenir d'une paix. Cette ſuſpenſion d'armes fut renouvellée pluſieurs fois; parce qu'il n'étoit pas facile, de ſatisfaire les deux Princes. Etienne vouloit conſerver la Couronne ; non-ſeulement pour lui même, mais encore pour ſa Famille, en la laiſſant à *Guillaume*, ſon Fils, car *Euſtache* étoit mort peu auparavant d'une Phréneſie. Henri conſentoit bien, à laiſſer la Couronne à Etienne, pendant ſa vie; mais après ſa mort, il prétendoit lui ſucceder. Etienne, après pluſieurs difficultez, y conſentit, dès qu'il vit, que la Nation

tion se joignoit à Henri. Dès que la Paix fut signée, Etienne fit la cérémonie d'adopter Henri; qui lui rendit ses respects, comme à son Pere. Mais Guillaume, Fils du Roi, prêta serment à Henri, qui lui promit de le laisser jouïr des Biens de sa Famille, & de ceux que son Pere lui avoit donnez, depuis qu'il étoit en possession de la Couronne. Ensuite, ils se firent voir dans les principales Villes d'Angleterre, & Henri s'en retourna en Normandie. Depuis Etienne mourut le 25. d'Octobre de l'an M.CLIV.

Le Livre VII. contient les Regnes de *Henri* II. & de *Richard* I. On verra, dans le premier, bien des choses remarquables, dont les principales sont la conquête de l'Irlande, qui a depuis été attachée à la Couronne d'Angleterre; & les démêlez du Roi avec *Thomas Beket*, Archevêque de Cantorberi, qui lui donna des peines infinies, par son orgueuil, & par son ambition; & qui fut enfin assassiné dans sa Cathedrale. Cet Homme ingrat & séditieux, s'il en fut jamais, fut à cause de son Zèle, pour l'autorité du Clergé, canonisé à Rome, & on lui attribua des Miracles,

Henri vit, enſuite, ſes Fils ſoulevez contre lui, & ſon Fils Richard, le contraindre à faire avec lui une Paix honteuſe; & un autre de ſes Fils, nommé *Jean*, qu'il avoit aimé particulierement, entrer dans la même Faction; ce qui lui donna un chagrin ſi grand, qu'il en tomba malade, qu'il maudit le jour de ſa propre naiſſance, & qu'il fit des imprécations contre ſes deux Fils; qu'il ne voulut jamais révoquer, quelques prieres, que lui en fiſſent les Evêques, qui l'aſſiſterent à ſa mort. Il tomba malade à Chinon, en Poitou où il ſe fit porter dans l'Egliſe, devant le grand Autel; où il expira, après s'être confeſſé, & avoir donné, dit-on, quelques marques de repentance. Il n'eut pas plûtôt les yeux fermez, qu'il fut abandonné de tous ſes Domeſtiques, dont quelques-uns même le dépouïllerent, & le laiſſerent nud, dans l'Egliſe. On le tranſporta delà à Fontevraud, où il avoit voulu être enterré, & l'on dit que Richard étant allé au-devant, pour l'accompagner; auſſitôt que ce Prince parut, le Cadavre jetta une grande abondance de ſang, par le nez & par la bouche. Cela, comme l'on dit, toucha ſi fort

le

le cœur de Richard, quoique naturellement fort dur, qu'on le vit fondre en larmes, & qu'on l'ouït s'accuſer d'être la cauſe de la mort de ſon Pere. Cependant Richard ne fut pas un meilleur Prince, pour cela.

„ Telle fut la fin de Henri II. *dit*
„ *Mr. de Rapin*, de l'un des plus
„ grands Princes de ſon tems, tant
„ par l'élevation de ſon Génie, que
„ par l'étendue de ſon Royaume. Il
„ étoit vaillant, prudent, génereux,
„ grand Politique, ſtudieux, & ſa-
„ vant. D'un autre côté, il étoit
„ fier, juſqu'à l'excès, d'une ambi-
„ tion démeſurée, & d'une luxure
„ ſans bornes. Jamais raſſaſié de
„ Biens, ni de Maîtreſſes, il travail-
„ la toute ſa vie à faire des aquiſitions
„ des deux ſortes. Il n'y eut pas juſ-
„ qu'à une Princeſſe, deſtinée à ſon
„ propre Fils, dont il n'attaquât la
„ chaſteté. Au commencement de
„ ſon Regne, qui fut des plus heu-
„ reux, pendant quelques années, il
„ n'y avoit point de Roi, en Euro-
„ pe, plus craint, & plus reſpecté
„ que lui. Il fut regardé, comme le
„ Prince le plus heureux du monde,
„ avant que l'affaire de Beket com-
„ mença à troubler ſa félicité, &

„ cette querelle ayant été suivie de
„ la rebellion de ses Fils, qui s'en-
„ fuirent en France, son bonheur
„ s'évanouit. Cependant si ce Prin-
„ ce fut malheureux, ses malheurs
„ ne tomberent que sur sa Personne,
„ & non sur son Royaume; qui n'a-
„ voit jamais été si florissant, qu'il
„ le fut, sous son Regne. Par son
„ avenement à la Couronne, les Rois
„ d'Angleterre devinrent très-puis-
„ sans, & commencerent à marcher
„ de pair avec les Rois de France,
„ auxquels ils avoient été auparavant
„ très inferieurs. Outre les grandes
„ & riches Provinces, de deçà la
„ Mer, qui furent jointes à la Mo-
„ narchie Angloise; la conquête de
„ l'Irlande releva beaucoup la gloire
„ de son Regne, & rendit sa mémoire
„ précieuse aux Anglois. Sa mort
„ arriva le 6. de Juillet de l'an MC.
„ LXXXIX.

Dès que Henri fut dans le tombeau, on s'apperçut bien-tôt, que les plaintes de Richard, contre son Pere, n'étoient que des prétextes de sa rebellion. Il avoit demandé instamment, que son Mariage, avec *Alix* de France, se consommât, & s'étoit plaint de ce que son Pere s'y opposoit. Cependant

pendant quand ce fut en ſon pouvoir de ſe procurer ce bonheur, il ne s'en mit point en peine ; & quelques années après ; il la rendit au Roi Philippe, ſon Frere, telle qu'il l'avoit reçûë; & elle fut mariée au Comte de Ponthieu. Il fit, avant que d'aller en Angleterre, hommage au Roi de France du Duché de Normandie, le remercia de la protection qu'il lui avoit accordée, & reçut de lui quelques Villes, que Philippe avoit priſes, pendant la Guerre qu'il avoit euë avec Henri. Plus d'un mois, après la mort de ſon Pere, il fut couronné Roi d'Angleterre. Il fit vœu d'aller faire la Guerre aux Infideles; comme ſon Pere l'avoit fait, mais que la mort l'avoit empêché d'exécuter. Le Fils fut au Levant, ſe rendit maître de l'Iſle de Chypre, entra dans la Paleſtine, & y fit pluſieurs grandes actions, que l'on pourra voir dans l'Auteur. S'étant embarqué pour revenir en Angleterre, il fit naufrage près d'Aquilée, & enſuite ayant voulu traverſer les Etats du Duc d'Autriche, en équipage de Pélerin, il fut reconnu, pris & arrêté, d'une maniere très indigne. On trouvera, dans nôtre Hiſtorien, comment Richard

ſe tira des mains de celui, qui le tenoit priſonnier, malgré les obſtacles, que le Roi de France, & Jean, Frere de Henri, y mirent. Ayant tout ſurmonté, il revint en Angleterre, où il fut couronné de nouveau.

Enfin un Gentilhomme Limouſin, ayant trouvé un thréſor, caché ſous terre, depuis quelques Siécles; Richard prétendit, qu'il lui appartenott, comme au Souverain du Lieu, dans lequel il avoit été trouvé. Le Gentilhomme s'enfuit en un Château appartenant au Vicomte de Limoges. Richard alla l'aſſieger, & fut bleſſé, dans ce Siege, d'une fléche à l'épaule; bleſſure qui devint mortelle, par le peu d'habileté du Chirurgien, qui la penſa. Richard n'ayant point d'héritiers légime, fit ſon Frere Jean héritier de ſes Etats, & de la plus grande partie de ſon argent, le reſte duquel il donna aux Pauvres. Il n'avoit pas néanmoins ſujet d'être content de ſon Frere, qui pendant ſon abſence, avoit entrepris de ſe rendre maître des Etats de ſon Aîné.

„ Richard avoit une valeur, qui
„ tenoit beaucoup de la férocité, &
„ qui lui fit donner le ſurnom de
„ *Cœur de Lion.* On ne remarqua en

„ en lui, que cette qualité, qui eût
„ l'apparence de Vertu. Ceux qui
„ louënt sa liberalité & sa magnifi-
„ cence, ne prennent pas garde, qu'il
„ ne fut liberal & magnifique, qu'aux
„ dépens de ses Sujets; de qui il exigea
„ de grosses sommes, par des voïes
„ peu honêtes. On lui peut au-con-
„ traire reprocher sa rebellion contre
„ son Pere; & il semble que la Pro-
„ vidence l'en punit, pendant son
„ Regne de dix ans. Son avidité fut
„ cause de sa mort. Il étoit si or-
„ gueuilleux, qu'il regardoit de haut
„ en bas ses Egaux, & ses Inferieurs
„ comme ses Esclaves. Il fut extré-
„ mement débauché, par rapport aux
„ Femmes, & même d'une maniere
„ beaucoup pire. Ceux, qui ont é-
„ crit sa Vie, conviennent, que l'Or-
„ gueuil, l'Avarice, & la Luxure é-
„ toient ses vices dominans. On ra-
„ conte là-dessus, qu'étant un jour
„ exhorté, par un nommé *Foulque*,
„ Curé de Neüilli, & célebre par
„ son Zèle, à se défaire de ces trois
„ mauvaises habitudes, que l'on ap-
„ pelloit *ses trois Filles*; il répondit,
„ en plaisantant, que c'étoit son des-
„ sein; *& que, pour cela, il avoit*
„ *résolu de donner la premiere aux*

„ *Tem-*

„ *Templiers, la seconde aux Moines,*
„ *& la troisiéme aux Prélats.*" On peut dire que l'Angleterre, où il ne fut que huit mois, depuis qu'il y eut été couronné, pendant tout le cours de son Regne, qui dura dix ans, fut très-malheureuse sous son Gouvernement. Il chargea ses Sujets de quantité de taxes, & il leva sur eux des sommes prodigieuses, sans qu'il leur en revînt autre chose, que la part qu'ils prirent à la gloire, que le Roi s'étoit aquise; c'est à dire, de la fumée.

Le Livre VIII. qui est le dernier de ce Volume II. contient les Regnes de *Jean* & de *Henri* III. Jean commença à regner en MCXCIX. Il avoit néanmoins un Competiteur, qui étoit *Artur*, Duc de Brétagne; qui, comme représentant Géofroi, son Frere, ainé de Jean, prétendoit avoir autant ou plus de droit que lui, à la Couronne d'Angleterre; parce qu'il représentoit son Frere Ainé. En cas que les Lois favorisassent sa prétension, il soûtenoit que Richard n'avoit pas pu disposer de sa Couronne, en faveur de Jean. Ce dernier ne voulut pas se soumettre à la décision, que l'on pourroit faire, conformément aux Lois. Ses amis le

fer-

ſervirent fidelement, & il fut couronné, par l'Archevêque de Cantorberi.

Jean étoit âgé de trente-deux ans, lors qu'il parvint à la Couronne, qui ne ſervit, qu'à le rendre plus malheureux. Pendant tout ſon Regne, il ne fit qu'éprouver des disgraces, & même des plus terribles ; parce qu'il eut à faire à trois ennemis puiſſans & irréconciliables; *Philippe-Auguſte*, Roi de France, *Innocent* III. Pape, & les Grands de ſon Royaume. Le premier lui enleva presque toutes les Provinces, que ſes Prédeceſſeurs avoient poſſedées en France. Le ſecond lui arracha la Couronne d'Angleterre, & s'il la lui rendit enſuite, ce ne fut que ſous la condition d'un hommage & d'un tribut honteux. Enfin, la Nobleſſe d'Angleterre le contraignit de renoncer à toutes les Prérogatives, dont ſes Prédeceſſeurs avoient joui, depuis Guillaume le Conquerant. Ce furent là les trois évenemens les plus remarquables de ſon Regne, dont on verra le détail dans nôtre Hiſtorien.

Jean mourut le 28. d'Octobre MCCXVI. & fit héritier de ſa Couronne, *Henri* ſon fils aîné. Si l'on

ſuivoit *Matthieu Paris*, ſon principal Hiſtorien, on ne pourroit en avoir qu'une très-mauvaiſe idée. Mais, comme le remarque nôtre Auteur, les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques des Princes, qui ont eu des affaires, avec la Cour de Rome, doivent être lus, avec précaution; parce qu'ils favoriſent conſtamment cette Cour. Il eſt néanmoins certain qu'on ne ſauroit ſe faire une idée avantageuſe de Jean, quand on conſidere ſon procedé envers ſon Pere & ſon Frere; la mort du Prince Artur, ſon neveu, de laquelle il ne ſe lava jamais bien; la priſon perpetuelle d'*Alienor* de Brétagne, ſa Niece; ſon divorce avec *Havoiſe* de Gloceſter; ſon indolence, à l'égard de la perte de ſes Etats de France, que Philippe Auguſte lui enlevoit; la baſſeſſe, qu'il témoigna, en réſignant ſa Couronne au Pape; ſon manque de foi, à l'égard des Barons; & enfin, l'armée étrangere, qu'il attira en ſon Royaume, pour ſe vanger de ſes Sujets. Cependant nôtre Hiſtorien fait voir qu'on pourroit excuſer une partie de ce dont on l'accuſe.

A la fin de cette vie, il a mis deux *Chartres* très-remarquables, que les Sei-

Seigneurs Anglois extorquerent à Jean, l'an MCCXII. La premiére regarde les *communes Libertez*, accordées à ſes Sujets, par rapport à la Liberté publique; & la ſeconde concerne les Forêts du Roi, ou les terres de la Couronne, au ſujet desquelles on pouvoit faire de grandes avanies, à ceux qui en tenoient quelques-unes, ou même, qui en étoient voiſins. Ces Chartres ſont l'une & l'autre de très-grande importance. Feu Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, aſſure, dans l'Hiſtoire de ſon tems, dont nous avons parlé, pag. 33. que l'Original de la *Magna Charta*, (c'eſt ainſi qu'on nomme communément la premiere de ces Chartres) s'étoit trouvé dans le Cabinet de l'Archevêque *Laud*, par l'Evêque *Warner*, & qu'il étoit enfin tombé entre ſes mains.

Le Roi Jean remit ſa Couronne, par ſon Teſtament, à Henri, ſon Fils aîné, qui n'étoit âgé que de dix ans. Dès que Jean eut rendu le dernier ſoûpir, le Comte de *Pembrok* aſſembla les Seigneurs, qui avoient ſuivi la fortune de ce Monarque, & leur repréſenta qu'encore que la conduite du feu Roi eût donné aux Barons un pré-

prétexte assez plausible de se plaindre; il ne seroit pas juste d'ôter la Couronne à une Famille, qui l'avoit possedée depuis long-tems, & moins encore de la donner à un Etranger: Que les fautes de son Pere ne pouvoient pas lui être imputées, & que son âge le mettoit à couvert, à cet égard: Que les moyens, dont les Barons s'étoient servis contre Jean, étoient pires que le mal, puis qu'ils tendoient à réduire le Royaume en une honteuse servitude: Qu'enfin dans la triste situation, où sa Patrie se trouvoit, rien n'étoit capable de la rétablir, que leur étroite union, sous un Prince; qui étoit l'héritier incontestable de la Couronne. L'Assemblée applaudit à ce discours, & Henri fut couronné, après avoir prêté le serment ordinaire. Le Légat du Pape demanda là-dessus qu'il fît hommage au Pape, & il le fit.

On élut ensuite le Comte de Pembrok, pour Protecteur; c'est à dire, pour Tuteur du Roi, & c'étoit en effet un Seigneur d'une fidelité éprouvée, & dont la capacité étoit hors de doute. Il fit notifier aux Barons du parti opposé le Couronnement du Roi, & il y en eût plusieurs, qui se dé-

déclarerent en ſa faveur, d'autant plus que le Pape étoit pour lui, & avoit excommunié *Louis*, fils de Philippe, Roi de France; qui étoit venu, à l'inſtance des Barons, pour déthrôner Jean, & qui faiſoit encore la guerre à ſon Fils. On verra, dans l'Auteur, l'Hiſtoire de ce Regne, qui fut très-long. Il ne s'eſt pas néanmoins arrêté à quantité de minuties, qui n'auroient fait qu'ennuyer les Lecteurs, ſans les inſtruire. Il s'eſt retranché à certains Articles principaux, qui renferment tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans cette vie. I. Il donne une idée de l'état, où ſe trouvoit alors l'Angleterre; du génie particulier du Prince, qui la gouvernoit; du caractere & des deſſeins de ſes Miniſtres. II. Il repréſente l'ambition & l'avarice inſatiable de la Cour de Rome, qui tiranniſoit & pilloit cruellement les Anglois, en abuſant de la Religion. III. La Ligue, que les Barons firent enſemble, pour empêcher qu'un Gouvernement arbitraire ne ruinât entierement leur Patrie: IV. Enfin l'abus, que les Barons eux-mêmes firent de l'autorité, qu'ils avoient uſurpée, ſous ce prétexte, & les malheureux ſuccès, qui

qui rendirent toutes leurs démarches infructueuſes.

Henri mourut en M. CCLXXII. âgé de ſoixante-ſix ans, dont il en avoit regné cinquante-ſix & vingt jours.

„ Le petit Génie de ce Prince, dit „ nôtre Auteur, & ſa facilité à ſe „ laiſſer gouverner, par des Conſeil- „ lers ſuperbes & intereſſez; ſon na- „ turel inconſtant & capricieux, & „ les maximes du pouvoir arbitraire; „ dont on l'avoit prévenu, dès ſon „ enfance, furent les veritables cau- „ ſes, qui troublerent ſon Regne. „ Trop foible quand il auroit fallu a- „ voir de la fermeté, & trop hautain, „ quand il auroit fallu plier; il ſem- „ bloit, qu'il affectoit de faire ce qui „ convenoit le moins à ſes interêts. „ On ne peut rien dire de ſon cou- „ rage, puiſqu'il n'en donna jamais „ de marques ſenſibles. Mais on „ pouvoit le louer de ſa continence, „ & de l'éloignement, auquel il é- „ toit de tout ce qui ſentoit la cruau- „ té; ce qui fit, qu'il ſe contenta de „ punir les Rebelles de peines pécu- „ niaires; lorsqu'il les auroit pu faire „ mourir. Il étoit avide d'argent, „ juſqu'à l'excès; mais ce n'étoit que

„ pour

„ pour le prodiguer, mal à propos, à „ ſes Courtiſans ; de ſorte que les „ Sommes exceſſives, qu'il leva ſou- „ vent ſur ſes Sujets, ne le rendirent „ jamais plus riche.

„ Il y eut quatre choſes principa- „ lement, qui rendirent ſon Regne „ mémorable. La premiere fut la „ facilité, avec laquelle les Barons, „ qui s'étoient ſoulevez contre ſon „ Pere, ſe ſoumirent à lui; lorsqu'ils „ crurent, qu'il n'y avoit plus rien „ à craindre pour leurs Privileges. La „ ſeconde fut la patience, que ces „ mêmes Barons eurent à ſon égard, „ & qui dura plus de quarante ans, „ malgré le peu d'égard, qu'il avoit „ pour eux, & la violation fréquente „ des Sermens, qu'il leur avoit faits. „ La troiſiéme choſe remarquable „ de ce Regne, ce fut que les trou- „ bles, dont il fut agité, produiſirent „ à l'Angleterre les Libertez & les „ Privileges, dont elle jouït encore „ aujourd'hui ; au lieu que, ſi les „ Barons avoient été plus patiens, „ qu'ils ne le furent, les deux Char- „ tres du Roi Jean auroient été enſe- „ velies dans un éternel oubli. Ainſi, „ ſi leurs rebellions furent funeſtes à „ ceux, qui vivoient alors, elles fu-

„ rent

„ rent avantageuſes à leur Poſterité;
„ parce que les Succeſſeurs d'Henri,
„ craignirent de cauſer de nouveaux
„ troubles, s'ils eſſayoient de révo-
„ quer ces Chartres, qui ſont la ba-
„ ſe de la Liberté des Anglois. La
„ quatriéme choſe digne de remarque,
„ ce fut que les Pontifes, abuſans de
„ leur autorité, traiterent le Clergé
„ d'Angleterre avec tant de dureté,
„ qu'on commença dès lors à faire
„ des plaintes de la Cour de Rome,
„ & à lui dire des Véritez, qui ne fu-
„ rent guère moins fortes, que cel-
„ les de ceux, qui ſe ſéparerent de
„ l'Egliſe Romaine, au XVI. Siécle.

On voit, après cela, dans nôtre Auteur, l'Etat de l'Egliſe Anglicane, pendant le Regne de ce Prince, & des trois précedens. L'autorité de la Cour de Rome s'augmenta infiniment, quoiqu'elle trouvât de grandes réſiſtences dans les Peuples. Mr. de *Rapin* marque les Principes, dont elle ſe ſervit pour cela, & fait de très-bonnes remarques, ſur les Canons, que l'on fit, en divers Conciles, qui ſe tinrent en ce tems-là. Il met auſſi, comme il l'a fait encore ailleurs, les Hommes célebres, qui ont vêcu alors en Angleterre.

Un

Un des plus illuſtres, par ſon ſavoir & par ſa fermeté, fut *Robert Groſt-Head*, ou *Groſſe-Tête*, qui réſiſtoit également aux Ordres des Papes & à ceux du Roi, quand il les croyoit injuſtes. Il ne pouvoit voir, ſans indignation, & ſans s'en plaindre, que l'on donnât ſouvent les meilleurs Bénefices d'Angleterre, à des Italiens; qui n'y faiſoient aucune réſidence, & qui n'entendoient pas même l'Anglois. Le Pape ayant un jour donné, un des meilleurs Bénefices de l'Evêché de Lincoln, à un de ces Italiens; l'Evêque n'eut aucun égard à la Bulle du Pape, & pour cela, fut ſuſpendu des fonctions de ſon Miniſtere. Il ne laiſſa pas de les continuer, & ſon Troupeau, qui connoiſſoit ſon ſavoir, & ſa probité, ne s'en ſcandaliſa point. Il refuſa même de recevoir, en ce tems-là, les proviſions du Pape, en faveur de quelques autres Italiens. La Cour de Rome ne voulut pas, à cauſe de cela, faire du bruit; parce qu'elle ſavoit l'eſtime, où étoit Groſſe-Tête en Angleterre. Le Pape tâcha même de le gagner, en lui envoyant une Commiſſion, pour redreſſer quelques Abus, qui s'étoient introduits, dans les

les Monaſteres. Cependant cela n'empêcha pas Groſſe-Tête, de publier un calcul des revenus, que les Béneficiers Italiens tiroient d'Angleterre, tous les ans. La Cour de Rome ne pouvoit ſouffrir un calcul, comme celui-là, qui la diffamoit en Angleterre, & pouvoit exciter le Peuple à ſecouer ſon joug; à cauſe de la quantité de l'argent, qui ſortoit du Païs, & qui n'étoit employé qu'à entretenir le luxe de gens, qui n'étoient pas en état de rendre le moindre ſervice à l'Angleterre. Innocent IV. n'oſa pas néanmoins s'en plaindre, il l'attaqua ſeulement, ſur ce qu'il avoit réfuſé de recevoir ſes Proviſions. Le bon Evêque répondit avec beaucoup de fermeté, au Bref du Pape, par une Lettre, dont Mr. *de Rapin* donne ici un Extrait. Nous avons parlé de cela, au Tome XIX. de la *Bibliotheque Univerſelle*, pag. 337. & ſuiv. en rendant compte de l'*Appendix* du *Faſciculus rerum expetendarum* d'*Orthuin Gratius*, publié à Londres, en MDCXC. L'Extrait, qu'en met ici nôtre Hiſtorien, eſt très-fort; mais elle l'eſt encore plus dans l'Original; de ſorte qu'on ne le peut nullement accuſer, d'avoir fait parler

ler *Groſſe-Tête*, avec plus de véhemence, qu'il n'a fait. On n'a qu'à voir le Livre, que je viens de citer, ou l'endroit de la *Bibliotheque*, que j'ai marqué. Le Pape voulut là-deſſus, l'en punir ſéverement; mais les Cardinaux l'en détournerent, de peur que les Anglois ne vinſſent à ſe ſoulever, contre ſon autorité. Il paroît néanmoins, par les *Annales de Lancroft*, que cet Evêque fut excommunié, un peu de tems avant ſa mort, & qu'il en appella, de la Cour de Rome, à *la Cour Céleſte*. On voit que ſes Contemporains ne l'eſtimerent nullement damné, parce qu'il étoit excommunié; puiſqu'ils débiterent des Miracles, faits en ſa faveur. On trouve même que, ſous le Pontificat de Clement V. les Chanoines de S. Paul, ſolliciterent la Canoniſation de Groſſe-Tête, à cauſe des Miracles, qu'il avoit faits, diſoit-on, après ſa mort. Mais une Cour, qui canoniſa *Thomas Beket*, n'avoit garde de canoniſer un Homme, tel qu'étoit l'Evêque de Lincoln. S'il s'étoit trouvé pluſieurs Evêques de cette ſorte, ils auroient délivré l'Angleterre du joug inſupportable, dont le Roi Jean ſouffrit, que la même Cour

Cour la chargeât. Mais le tems d'une ſemblable révolution n'étoit pas encore venu.

ARTICLE III.

LE DROIT DE LA GUERRE ET DE LA PAIX, par HUGUES GROTIUS. *Nouvelle Traduction, par* JEAN BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit à Groningue, & Membre de la Societé Royale des Sciences à Berlin. Avec les* Notes de l'Auteur même, *qui n'avoient point encore paru en François*, & de nouvelles Notes du Traducteur. A Amſterdam, chez de Coup, en deux Tomes in 4. qui ont enſemble avec les Préfaces & les Index 1086. pagg.

MR. *Barbeyrac*, après avoir eſſuyé le travail immenſe, de traduire & de commenter l'Ouvrage de *Puffendorf*, du Droit de la Nature, & des Gens; ne croyoit pas s'engager jamais à en faire autant, à l'égard de *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix. En effet, le travail, qu'il avoit exécuté, quoique d'une maniere très-heureuſe, & qui lui a aquis beaucoup

beaucoup d'honneur, étoit seul capable d'empêcher tout autre que lui, d'entreprendre rien de semblable; à cause des difficultez, qui s'y rencontrent, & qui ne sont nullement faciles à surmonter. Mais ceux qui sont accoutumez à la peine, ressemblent à ceux, qui ont l'estomac ardent, & qui après avoir digeré une infinité d'alimens, ne laissent pas d'avoir besoin d'une nouvelle & même d'une copieuse nourriture, sans quoi ils tombent dans la Langueur. Les Esprits, habituez au travail, ne sont pas plûtôt sortis d'une peine; qu'il leur en faut une autre, qui leur donne lieu d'occuper leur activité; sans quoi, l'ennui, qui est une très-dangereuse maladie, les saisit & les tourmente, jusqu'à ce qu'ils aïent trouvé de quoi s'occuper. On peut dire d'eux, en se servant des termes de *Martial*, à une autre occasion:

Exspectant curas, catenatosque labores.

Ils ne jouïssent d'aucun calme, qu'ils ne soient engagez dans de nouveaux soins, & dans des travaux enchaînez les uns aux autres. Mr. *Barbeyrac* n'eut pas plûtôt revu *Pufen-*

dorf, pour la seconde fois, qu'il dit, dans sa Préface de l'an MDCCXII. qu'il pourroit bien entreprendre le *Grotius*, s'il en avoit le loisir. Cependant il n'étoit pas encore déterminé, à s'engager à une semblable entrepriſe; mais des Perſonnes diſtinguées, qu'il ne nomme pas, le firent preſſer de s'y engager; dans le deſſein de mettre l'Ouvrage de *Grotius*, entre les mains de ceux, qui ſe deſtineroient à des Emplois, qui demandent néceſſairement beaucoup de connoiſſance du *Droit de la Guerre & de la Paix*; ſans quoi, il eſt difficile de s'en aquiter heureuſement. Tels ſont ceux, que l'on employe dans des négotiations, qu'on ne peut fonder que ſur les idées, que *Grotius* donne des Droits de la Guerre & de la Paix. Voici préſentement l'Ouvrage exécuté, & ceux qui en auront beſoin, pourront s'en ſervir facilement & utilement; pourvû qu'ils ſâchent ſeulement le François, ou au moins, ſans ſavoir autant de Latin, qu'il en faut ſavoir, pour bien entendre l'Original. Il ſeroit à ſouhaiter, pour toute l'Europe, que tous ceux, qui ſe mêlent de parler d'affaires d'Etat, ſoit dans les Conſeils des Puiſſances, ſoit dans

les

les Négotiations, qu'elles ont les unes avec les autres, s'appliquaſſent ſérieuſement à cette lecture; pour appuyer leurs raiſonnemens, ſur des fondemens ſolides. Comme on ne peut pas plaider une cauſe particuliere, ſans entendre le Droit Romain, ou au moins celui des Etats, dans l'étendue deſquels on la plaide : il n'eſt pas poſſible, non plus, de parler raiſonnablement des démélez, qui peuvent naître entre les Princes, ſans avoir une juſte idée du Droit Public de toute l'Europe, dont *Grotius* & *Pufendorf* ont donné des Syſtèmes; ſans cela, les mots de *Juſtice* & d'*Equité*, que l'on employe ſi communément dans les Négotiations, ne ſignifient rien du tout. Le *Droit Naturel*, eſt fondé ſur les plus pures & les plus claires lumieres de la Raiſon, & même de la Révelation ; & celui, que l'on appelle *le Droit des Gens*, ſur celui de la Nature, qui eſt toûjours inviolable, & ſur les coûtumes établies entre les Nations policées. Il faut donc être inſtruit de tout cela, pour pouvoir parler, avec fondement, de ce qui y a quelque rapport.

On dira peut-être, qu'avant qu'on

ſe ſoit aviſé de faire des Syſtèmes du Droit de la Guerre & de la Paix, on n'a pas laiſſé de faire l'une & l'autre; & une infinité de Traitez & d'Alliances, avant même, qu'on penſât à traiter de ſemblables choſes. Cela eſt vrai; mais il eſt vrai auſſi, qu'on a très-ſouvent violé le Droit de la Nature & des Gens; ce qui a cauſé une infinité de maux affreux au Genre Humain, ſur cette Terre; & dont les Puiſſances ſeront reſponſables devant celui, qui eſt l'Auteur du Droit Naturel, duquel celui des Gens n'eſt qu'une ſuite. Les Conquerans & les Politiques trompeurs, qui ont été ſi fort louez, par ceux qui ont gagné, comme il ſembloit, à leurs iniquitez, comprendront alors, mais trop tard, le mal, qu'ils ont fait, & n'appaiſeront pas celui, par qui ils ſeront jugez, par de menues dévotions, qu'ils ont pu témoigner d'avoir; ſans être vertueux, & ſans remplir les devoirs des perſonnages, qu'ils auront joüez, ſur le théatre, ſur lequel ils ont été, pendant quelque peu d'années. On n'effacera jamais, quoiqu'on faſſe, les Loix de la Nature, & on n'évitera non plus jamais les mauvaiſes ſuites, qui naiſſent de leur violation, ni

ni dans ce Monde, ni dans l'autre. Cela devroit faire comprendre l'obligation, que l'on a à ceux, qui ont réduit en Art, une Science de si grande importance; & la néceſſité indiſpenſable, pour ceux qui ſe mêlent d'affaires d'Etat, de s'en inſtruire.

Ces penſées me ſont venues dans l'eſprit, en penſant au titre & à la matiere générale de cet Ouvrage; & j'ai cru devoir les jetter ſur le papier, pour faire juger de quelle importance il eſt préſentement. Il faut que je rende auſſi, en peu de mots, juſtice à ſon Traducteur; en diſant ce qu'il a fait, pour le rendre d'un plus grand uſage. C'eſt ce que je ferai, en diſant ce qu'il nous en apprend lui-même, en ſa Préface. & que j'ai reconnu être très-veritable, par la lecture de pluſieurs endroits du livre même.

I. Il montre très-bien que, quoiqu'on eût des idées confuſes de la matiere, dont il s'agit ici; il faut néanmoins accorder à l'Auteur la gloire d'être Original, en ſon genre; puiſqu'il a été le premier, qui ait réduit en Syſtème la plus belle & la plus utile des Sciences Humaines, mais malheureuſement la plus négligée; quelques défauts, que l'on puiſſe d'ailleurs

trouver dans ce Syſtème. C'eſt ce que l'on comprendra facilement, ſi l'on ſe repréſente la profonde ignorance, où l'on étoit du Droit de la Nature, ou des Gens. Quand il s'agiſſoit de vuider un different, entre deux Nations, ou entre le Corps du Peuple & ſon Souverain, ou entre des Particuliers, Sujets de differens Etats, qui n'avoient point de Juges communs; l'un ne reconnoiſſoit point d'autre Droit, que la *Loi du plus Fort*, ou *l'Interêt*, & l'autre n'alleguoit pour lui, que la *Coûtume*. Il eſt viſible, que la pure Force ne peut fonder aucun Droit; & que la Coûtume eſt variable, ſouvent incertaine, ſujette à mille difficultez, & d'une nature à autoriſer le Mal, comme le Bien; comme on le voit, par l'uſage des Nations même les plus éclairées, qui ont autoriſé de très-mauvaiſes coûtumes. C'eſt en vain qu'on avoit allegué l'autorité des anciens Philoſophes, qui ne fourniſſent, que des idées imparfaites & bizarres du Juſte & de l'Injuſte. D'autres en appelloient au Droit Romain, comme ſi les Romains pouvoient preſcrire des Loix à toutes les Nations, ou ſi l'on pouvoit facilement tirer, de leurs

Prin-

Principes embarraſſez, les pures lumieres de l'*Equité Naturelle*! On ſavoit ſi peu raiſonner ſur ces matieres, qu'on ne ſavoit pas même tirer des Principes, que l'Ecriture Sainte fournit, les conſéquences ſalutaires, qui en naiſſent, & qui ſeules pourroient rendre les Societez heureuſes. On a abuſé de la Religion, pour mal-traiter d'une maniere cruelle des Gens, qui ne faiſoient mal à perſonne, & qui tâchoient de vivre conformément à l'Evangile; ſeulement parce qu'ils ne vouloient pas ſe ſoumettre à une Puiſſance; dont les interêts ſont de tenir tout ſous ſes pieds, ſans en excepter même les Souverains; pour profiter de leur foibleſſe, en matieres de Religion; dont cette Puiſſance prétend d'être l'Arbitre ſuprême, ſur la Terre. On s'en apperçut au XV. Siécle, & pluſieurs Souverains oſerent ſe ſouſtraire à l'obéïſſance de cette étrange Puiſſance; dont on prétendoit, que les déciſions étoient infaillibles. Mais les Diſputes Théologiques, & la Scholaſtique des tems d'ignorance, qui étoit demeurée dans les Ecoles, empêcherent qu'on ne penſât alors à ce Droit Univerſel, qui lie, de ſa nature, toutes les So-

cietez raiſonnables. Ce ne fut, que vers le milieu du XVII. Siécle, que *Grotius* entreprit d'apprendre à l'Europe des Maximes propres à éloigner la Guerre, & à entretenir la Paix.

Il avoit, en un dégré éminent, ce qui étoit néceſſaire pour cela, comme Mr. *Barbeyrac* le fait voir; qui étoit une application extraordinaire au travail; une lecture infinie de toutes ſortes d'Auteurs; une très-grande connoiſſance de la Juriſprudence; un Jugement exquis, pour profiter de ſes lectures, pour ranger & exprimer ſes penſées, d'une maniere courte & nerveuſe; & pour prendre ordinairement le meilleur parti, dans les Queſtions, qui ſe préſentent dans le Droit Univerſel. Nôtre Auteur nous fait, à cette occaſion, l'Hiſtoire de la maniere, dont fut compoſé le Livre du *Droit de la Guerre & de la Paix*. Tout ce qu'il en dit eſt tiré des Ecrits même de ce Grand Homme, & particulierement de ſes Epîtres. On y voit auſſi l'Hiſtoire de toutes les Editions de ſon Ouvrage, ſoit publiées pendant ſa vie, ſoit après ſa mort. Cela eſt ſuivi de l'Hiſtoire de ſes Commentateurs, dont les uns ont ſenti le prix de cet Ouvrage, & lui ont

ont donné les loüanges, qu'il mérite; & les autres l'ont voulu décrier. On parle auſſi des Verſions, qui en ont été faites en diverſes Langues. On voit par le bien & par le mal, qu'on a dit de cet Ouvrage, & par la maniere dont on l'a commenté, que ce n'eſt pas un de ces Livres Vulgaires; que l'on voit négligez, ſans que perſonne les liſe, & qui deviennent enfin rares, parce qu'on ne les rimprime plus, de peur de perdre l'argent, que l'on employeroit, pour les rendre plus communs.

II. Mr. *Barbeyrac* nous raconte les peines qu'il a priſes, pour comparer les Editions de *Grotius* les unes avec les autres; pour découvrir les fautes des Copiſtes, ou des Imprimeurs, qui y étoient demeurées, & qui pouvoient embaraſſer, ou tromper un Traducteur moins attentif, que lui. Outre cela, il a corrigé un très-grand nombre de fauſſes citations, qui attribuoient à un Auteur ce qui avoit été dit par un autre; ou dans les paroles deſquelles, il y avoit quelque faute; ou dont l'endroit n'étoit pas marqué exactement. Nous ne nous arrêterons pas à cela, parce que nous en avons déja parlé, dans le Tome

XIII. de cette Bibliotheque *Ancienne & Moderne*. p. 149. où nous avons rendu compte de l'Edition Latine de cet Ouvrage, que Mr. *Barbeyrac* a donnée au Public en MDCCXX.

Pour entrer plus facilement dans le sens de l'Auteur, qu'il n'est pas toûjours facile de pénetrer, dans une premiere lecture; il a cru devoir consulter les principaux Auteurs, dont *Grotius* s'est particulierement servi, & qu'il indique lui-même, dans son Discours Préliminaire, ou qu'il cite ailleurs. Il a aussi eu recours à d'autres Ouvrages de son Auteur, quoique sur des Sujets tout-differens; parce que l'on y rencontre, par occasion, les mêmes idées & les mêmes expressions, & qu'on peut même voir par-là, que *Grotius* avoit changé de sentiment, sur de certaines choses. Il s'est, comme cela, formé le goût sur son style, & accoûtumé à son langage; faute de quoi, les Traducteurs & les Interprêtes de cet Ouvrage se sont souvent trompez, dans le sens de l'Auteur, ou l'ont critiqué mal à propos.

Il croyoit, quand il commença à travailler, qu'il n'auroit pas besoin de faire autant de changemens, dans son Auteur,

Auteur, qu'il en avoit fait, dans *Pufendorf*, qui n'écrit pas ſi bien que *Grotius*; mais à meſure qu'il travailloit, il s'apperçut, qu'il ne laiſſoit pas d'être néceſſaire, pour ſe rendre intelligible aux Lecteurs François, de prendre aſſez de liberté, en pluſiéurs endroits. Il fallut ſuppléer aux liaiſons du Diſcours, qui avoient été négligées; comme il le faut faire en toutes ſortes de Verſions; mais il fallut auſſi tranſpoſer des penſées, qui n'avoient pas été aſſez bien rangées, par l'Auteur; parce qu'ayant écrit des additions à la marge des Exemplaires, qu'il donna aux Imprimeurs; elles n'avoient pas été aſſez bien placées; comme il le témoigne lui-même, dans un endroit de ſes Lettres.

Pour la ſubdiviſion des Paragraphes, ſous pluſieurs nombres, comme elle n'a pas été faite, par l'Auteur; Mr. *Barbeyrac* n'a eu égard, en cela, qu'à la matiere même, qui doit être la regle des diviſions, ſelon la diverſité des choſes. En quelques endroits, il a tranſporté des Notes, dans le Texte, certaines choſes; qui pouvoient y entrer aiſément, & qui renfermoient, ou une nouvelle raiſon, ou une remarque, ou une au-

torité importante. Mais le plus ſouvent, il a ôté du Texte, & mis dans les Notes des choſes, qui n'étant pas néceſſaires, interrompoient & faiſoient preſque perdre de vûë la ſuite du Diſcours. Il a fallu, en cette occaſion, apporter beaucoup d'attention & de diſcernement; pour ne rien ôter de ce que la ſuite du Diſcours demandoit, comme on le verra dans l'Auteur; car on ne peut entrer en aucun détail de tout cela. On peut dire, que ceux qui liront cette Verſion, entendront beaucoup plus facilement *Grotius*, qu'on ne l'auroit l'entendu, en liſant ſimplement l'Original; quoique l'on entende bien le Latin, & que l'on ait d'ailleurs quelque connoiſſance de la matiere.

Il n'y a que peu, ou point de Lecteurs, qui puiſſent auſſi bien comprendre le ſens d'un Auteur, que celui qui le traduit; lorſque le Traducteur entend la choſe & le langage de celui, qu'il entreprend de traduire; parce qu'il y apporte beaucoup plus d'attention, que ne peuvent faire les ſimples Lecteurs; ſans quoi, il lui ſeroit impoſſible de le bien traduire, ou d'exprimer nettement & exactement ſa penſée,

fée, en une autre Langue. En tout cela, le Traducteur a fait ce qu'il a cru le plus propre à rendre sa Traduction claire & dégagée; sans préjudice néanmoins du sens de l'Auteur, qu'il s'est fait une Loi inviolable de n'alterer jamais, en quoi que ce fût.

Les Notes de *Grotius* paroissent ici, pour la premiere fois, en François. Quoiqu'il y ait des Notes & des Autoritez, que l'on pourroit regarder, comme inutiles, aussi-bien que celles, qui y ont été transportées du Texte, on n'y a rien voulu retrancher. L'on ne peut en effet disconvenir, qu'il n'y ait quantité de passages & de remarques utiles; mais ceux, qui ne les voudront pas lire, n'ont qu'à les passer. Mr. *Barbeyrac* s'est donné un peu plus de liberté, en cette occasion; en plaçant les citations dans l'ordre, qui convient le mieux. L'Auteur les avoit mises apparemment en marge d'un Exemplaire, qu'il donna à l'Imprimeur; sans marquer toûjours préciſément, où elles pouvoient être placées. Alors le Traducteur en a averti.

On verra, dans les Notes de *Grotius*, des additions, entre des crochets,

qui ne ſont pas de lui; mais qui ont été ſeulement inſerées par ſon Interprête, pour éclaircir les Notes, ou pour redreſſer de petites inexactitudes, ou pour ajoûter quelque choſe d'utile. Mais après les Notes de *Grotius*, à la fin deſquelles on voit ſon nom, à moins qu'il n'ait été omis, par inadvertence; il y en a ſouvent du Traducteur, qui ſont diſtinguées des précedentes, parce qu'elles recommençent la ligne. Pour les Notes, qu'il a faites ſur le Texte, on les peut diſtinguer de celles de l'Auteur, parce qu'il n'y a point de nom à la fin.

On trouvera, dans ces Notes, tous les paſſages de quelque importance, ſoit Grecs, ſoit Latins, revus la plûpart du tems ſur de meilleures Editions, que n'étoient celles dont l'Auteur ſe ſervoit, avec l'endroit où ils ſe trouvent. On les a ſouvent même rapportez, plus au long, que *Grotius* n'avoit fait; afin qu'on vît mieux la ſuite du diſcours, & par conſéquent l'application, au ſujet dont il s'agit. Ceux, qui n'entendent pas la Langue Originale, dans laquelle on les rapporte, pourront les paſſer; mais ceux, qui la ſavent, ſeront bien aiſes de les pouvoir lire, tels

qu'ils

qu'ils ſont dans les Originaux.

Le Traducteur en a encore rapporté de lui-même, qui lui ont paru beaux & à propos. Il a fallu quelquefois qu'il le fît, ou au moins qu'il renvoyât aux ſources; en certains endroits, où l'Auteur rapporte des Faits, ou d'autres choſes concernant l'Antiquité ; ſans alleguer aucuns garants. On ne ſauroit avoir trop de ſoin de n'avancer rien, ſans preuves; à moins qu'il ne s'agiſſe de choſes, que tout le monde ſait.

Quelque peine, qu'il ait priſe, pour développer le ſens de ſon Auteur, en ſorte que la Traduction pût tenir lieu de Commentaire; il n'étoit pas toûjours poſſible de le faire, ſans dépouiller le Perſonnage de Traducteur. En cette occaſion, il en a uſé, comme il avoit fait à l'égard de *Pufendorf.* Il a expliqué ces choſes dans ſes Notes, où il a auſſi réfuté ſon Auteur, lorsqu'il a cru qu'il ſe trompoit; mais il a, par tout, eu égard à ce qui eſt dû à un ſi Grand Homme; & je crois, comme lui, que, ſi *Grotius* revenoit au monde, il lui en ſauroit bon gré. Il n'étoit guère poſſible, que ſur un ſujet d'une ſi grande étendue, & où il y a tant d'incidens, il ne

il ne se trompât quelquefois. Mr. *Barbeyrac* n'a pas manqué de consulter les Commentateurs de cet Ouvrage; mais il n'en a pas tiré tout l'usage, qu'on pourroit croire, parce qu'on a fait une infinité de faux raisonnemens sur son Auteur, & quantité de digressions sur la matiere, qui ne regardent pas celui que l'on commentoit. Il auroit pû emprunter bien des choses de *Pufendorf*, mais comme il l'a traduit en François, il s'est contenté d'y renvoyer les Lecteurs.

III. Il fait dans sa Préface, quelques remarques, sur la Méthode, & sur les Principes de l'Auteur. Elles méritent fort d'être lues, mais il les faudroit copier ici toutes entieres, afin que l'on comprît bien ce que le Traducteur veut dire, & cela nous meneroit trop loin. Il n'est pas facile de réduire une Science, comme est celle, dont *Grotius* traite, en un ordre régulier; à cause de l'étendue de la matiere, & de la multitude des idées, dont elle est composée. Il faut premierement envisager tous les materiaux, les rassembler, & ensuite les mettre en ordre; de maniere que les Principes les plus simples & les plus généraux précedent, pour appuyer sur

ſur ces Principes ceux qui ſont plus compoſez, & qui en dépendent. Il faut enſuite entrer dans le détail des queſtions, & les réduire en un ordre, qui faſſe toûjours préceder, ce qui peut fonder ce qu'on a à dire, dans la ſuite. Cette méthode n'étoit pas aſſez connue, au tems de *Grotius*, & il n'y avoit perſonne, qui pût l'éclairer là-deſſus, & lui montrer le chemin qu'il devoit ſuivre. Nous en avons dit quelque choſe, dans le XIII, Volume de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* p. 165. & Mr. *Barbeyrac* montre ici les défauts de ſa Méthode. *Grotius* voulant, comme il croit, engager les Princes & leurs Miniſtres, à lire ſon Ouvrage, l'intitula *le Droit de la Guerre & de la Paix*, qui ſont des choſes, qui font le ſujet des plus importantes Négotiations; mais qui ne ſont que des ſujets particuliers, qui ne renferment nullement tout le Droit de la Nature & des Gens. Cependant il y fit entrer les Principes généraux, pour toutes les autres matieres du Droit Naturel, du Droit des Gens, & du Droit Public Univerſel; avec les Queſtions les plus importantes, dont la déciſion, qui dépend de ces principes, peut être enſuite

enſuite une ſource féconde de conſéquences. Ainſi, ſelon Mr. *Barbeyrac*, ce qui étoit le principal, dans l'intention de l'Auteur, devint comme l'Acceſſoire; mais un Acceſſoire, qui fourniſſoit des materiaux, pour bâtir un édifice plus grand & plus régulier. On pourroit néanmoins croire, qu'il n'avoit eu d'abord deſſein, que de donner *le Droit de la Guerre & de la Paix*; & que pour rendre l'Ouvrage un peu plus régulier, il y avoit ajoûté les Prolegomenes; où il traite, en peu de mots, du Droit de la Nature & de celui des Gens; & cela même, ſans beaucoup d'ordre.

Pufendorf, comme le remarque Mr. *Barbeyrac*, entreprit depuis de donner un Syſtême complet du Droit Naturel, du Droit des Gens, & du Droit Public Univerſel; & exécuta, de telle maniere, ce qu'il avoit entrepris, que s'il n'a pas atteint la perfection, il n'a du moins été ſurpaſſé, à tout prendre, par aucun autre Auteur, en ce genre. C'eſt pour cela que le Traducteur conſeille à ceux, qui voudront étudier cette Science, de commencer par *Pufendorf*, & de lire enſuite *Grotius*; mais comme l'Ouvrage

vrage *du Droit de la Nature & des Gens*, eſt trop gros, il juge qu'il faudroit lire d'abord ſon Abregé intitulé: *Des Devoirs de l'Homme & du Citoyen.*

Ce que *Grotius* a écrit du Droit Naturel, en ſes Prolegomenes, eſt trop court & trop ſerré; ce qui a fait que bien des Gens ne l'ont pas bien entendu, & en ont encore plus mal jugé.

A l'égard du *Droit des Gens*, qu'il conçoit comme un Droit arbitraire, en lui-même, mais qui acquiert la force de la Loi, par le conſentement tacite des Peuples; on a démontré que, de la maniere dont il l'entend, & qu'il en établit la validité, il n'eſt appuyé ſur aucun fondement ſolide; & néanmoins les queſtions, qu'il y rapporte, font une bonne partie de ſon Livre. Mais l'Interprête de *Grotius* a trouvé des Principes, ſur leſquels on peut fonder ſûrement les déciſions, que l'on donne ſur les queſtions propoſées. Par ce moyen, on donne aux Coûtumes, qui compoſent le Droit des Gens de cet Auteur, une force, moindre, à la verité, que celle, qu'il y conçoit, mais réelle & évidente. Il eſt certain,

tain, que *Grotius* a été trop court, de beaucoup, ſur la matiere du *Droit des Gens*, & qu'il auroit dû montrer, plus au long, que le Droit des Gens eſt fondé ſur celui de la Nature, ou ſur des idées, communes à toutes les Nations, de Juſtice & d'Humanité; qui ſont ſoûtenues de l'Utilité, que l'on trouve à les obſerver. Il n'eſt pas moins vrai, que les Coûtumes génerales une fois établies, par une convention tacite des Nations, doivent être obſervées, ſelon le Droit des Gens; à moins qu'on ne ſe fût déclaré auparavant, qu'on ne veut pas s'y ſoumettre. Mais ce Droit des Gens, établi par une convention tacite, doit au moins n'être pas contraire aux Loix de la Nature, touchant la Juſtice & l'Humanité, s'il oblige la Conſcience; parce que ces Loix de la Nature ſont irrévocables, & rendent nul tout engagement, qui leur eſt contraire. Mais cette matiere méritoit d'être éclaircie en détail; parce que ſur elle eſt appuyé tout ce qu'on peut dire de ſolide ſur le Droit de la Guerre & de la Paix.

Pour le Droit Public, *Grotius*, ſelon le ſentiment de ſon Interprete, en a aſſez bien établi les principales Règles,

Règles, fondées ſur le But & ſur la Conſtitution des Societez Civiles. S'il ſemble, qu'il ait un peu trop accordé de Pouvoir aux Rois; il n'y a pas de quoi en être ſurpris. C'eſt l'une des matieres, où il eſt le plus difficile de tenir un milieu, qui ſatisfaſſe tous les Lecteurs. Il a voulu apparemment éviter les extrémitez dangereuſes du P. *Mariana* Jeſuite, qui avoient été condamnées, par le Parlement de Paris, & avec raiſon. Mais il n'a pas ſi outré la matiere, que ceux, qui ne ſont pas pour le Pouvoir arbitraire, ne ſe ſoient ſouvent ſervis de ſes Principes, contre leurs Adverſaires. Voyez là-deſſus le Tome XV. de la *Bibliotheque Choiſie*, pagg. 29. & 102. avec les Traitez dont il eſt parlé, en ces Endroits. *Grotius* d'ailleurs n'approuvoit point les Livres de *Hobbes de Cive*, au moins par rapport aux fondemens, ſur leſquels *Hobbes* bâtiſſoit l'autorité des Rois. On peut ajoûter à cela, que *Grotius* ayant été mal-traité, par une République, ſans l'avoir mérité, & s'étant réfugié en France, où il n'avoit pas été mal reçu; il auroit peché contre toutes les regles de la bienſéance, s'il avoit parlé contre le Gouver-

Gouvernement, ſous lequel il vivoit, & par lequel il étoit, en quelque maniere, protegé. Il étoit d'ailleurs très-éloigné du ſentiment impie de *Hobbes*, qui enſeigne, qu'on doit toûjours ſuivre la Religion de ſon Souverain. Cet Homme, qui n'avoit aucune Religion, pouvoit promettre tout ce qu'on auroit pu exiger de lui; & par-là il favoriſoit le deſſein de Charles II. & Jaques II. Rois d'Angleterre; qui vouloient rendre l'Angleterre Catholique, & y établir, en même tems un Gouvernement Arbitraire.

Si l'on ſouhaite de ſavoir, ce que nôtre Auteur penſoit de *Grotius* & de *Pufendorf*; il renvoye ſes Lecteurs à ſa Préface ſur *Pufendorf*, où il en a fait la comparaiſon, au §. XXXI. Voici, en peu de mots, ce qu'il en dit. Le ſtyle de *Grotius* eſt meilleur que celui de *Pufendorf*, qui étoit fort inferieur à *Grotius*, en matieres d'érudition; mais ſi *Grotius* eſt plus élegant, il eſt plus obſcur, à cauſe de cela même, & à cauſe de ſa brieveté; de ſorte qu'en cela *Pufendorf* eſt plus à la portée de tout le monde. L'Economie génerale de l'Ouvrage de ce dernier eſt beaucoup meil-

meilleure, que celle du premier; mais dans l'arrangement particulier des materiaux, qui compoſent châque Chapitre, il a laiſſé gliſſer quelquefois un déſordre, que l'on ne trouve pas dans *Grotius*. Enfin le Syſtême de *Grotius* n'eſt pas ſi complet, à beaucoup près, que celui de *Pufendorf*; puiſque dans un Syſtême du Droit Naturel, il faut néceſſairement faire entrer la connoiſſance des Principes de la Morale, des differentes qualitez des Actions Humaines & de ce qui fait, qu'elles peuvent être imputées en bien, ou en mal; de la nature des Lois en géneral, & de leurs differentes ſortes. C'eſt ce qui compoſe le premier Livre de *Pufendorf*, & dont *Grotius* ne dit rien du tout. Mais à juger de l'Ouvrage de ce dernier, par ſes Prolegomenes, & par le titre de tout l'Ouvrage; on peut bien voir, qu'il n'a pas eu le deſſein de traiter du *Droit de la Nature*, d'une maniere ſyſtematique, & complette; mais ſeulement d'en donner une légere idée, afin qu'on pût entendre ce qu'il entendoit, par ces mots, qu'il employe ſouvent.

De tout cela l'Auteur conclut, que l'Ouvrage de *Pufendorf* eſt plus utile,

utile, à tout prendre, que celui de *Grotius*. " Je n'ai nul deſſein, dit-
„ il, de rien diminuer de la gloire de
„ ce Grand Homme, qui eſt au-deſ-
„ ſus de tous les Eloges. Sans les
„ ouvertures, qu'il a données, nous
„ n'aurions peut-être, encore au-
„ jourdhui, aucun Syſtême paſſable
„ de la Science du Droit Naturel;
„ & ſi *Pufendorf* eût été à la place
„ de *Grotius*, & *Grotius* en celle de
„ *Pufendorf*; l'Ouvrage du *Droit de*
„ *la Guerre & de la Paix* ſeroit, à
„ mon avis, beaucoup plus imparfait
„ qu'il ne l'eſt; & celui du *Droit de*
„ *la Nature & des Gens*, beaucoup
„ plus parfait.

Mr. *Barbeyrac* réfute, à la fin de ſa Préface, le Jugement qu'un Diſciple de feu Mr. *Fenelon* Archevêque de Cambrai, a fait de ces deux Grands Hommes, ſans avoir aſſez examiné leurs Ouvrages. " Il dit, qu'ils ne
„ fondent leur Politique, que ſur
„ des Maximes Payennes, & qui
„ même n'égalent, ni celles de la
„ République de *Platon*, ni celles
„ des Offices de *Ciceron*. Ceux qui ont lu l'un & l'autre, & ſur-tout *Grotius*, ſavent au contraire, que ce Grand Politique cite par tout, où il en eſt

en eſt de beſoin, l'Ecriture Sainte, pour appuyer ſes Déciſions. S'il cite les Payens, ce n'eſt que pour appuyer ce que la Raiſon nous apprend du Droit de la Nature & de celui des Gens. On ne peut trouver cela, que dans les Auteurs Payens. Si je dis, que *Grotius* avoit plus étudié l'Ecriture & la Religion Chrétienne, que l'Auteur du *Telemaque*; ce ne ſera pas un grand Paradoxe. Mr. *Barbeyrac* montre qu'il ſe trompe en tout le reſte, qu'il a avancé; & quoiqu'il ne mépriſe pas le *Telemaque* de l'Archevêque de Cambrai, il fait voir, qu'il n'y a rien d'Original, & qu'on ne trouve dans les deux Auteurs, qu'il mépriſe. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

ARTICLE IV.

Hiſtoire du CHRISTIANISME DES INDES, *par* M. V. LA CROZE, *Bibliothecaire & Antiquaire du Roi de Pruſſe*. A la Haïe, chez Vaillant & Prévoſt. M.DCCXXIV. in 12. pagg. 634.

LA matiere de ce Livre paroîtra nouvelle à la plûpart des Lecteurs,

dont très-peu ont ouï parler des *Chrétiens de S. Thomas*; nom que l'on donne aux Chrétiens des Indes, comme si l'Apôtre S. *Thomas* y avoit le premier prêché l'Evangile. Il y en avoit encore moins, qui fussent leurs sentimens; que l'on ne trouve, que dans quelques Auteurs Portugais, ou Italiens peu connus. Ainsi le Public sera obligé à Mr. *la Croze*, qui a pris soin de tirer de divers Livres, qu'on ne voit guère parmi les *Protestans*, ce que l'on en peut savoir. Quoique ces Auteurs les traitent d'Hérétiques, & leur disent mille autres injures; ils ne laissent pas de découvrir, quels sont leurs sentimens, en leur reprochant, de croire divers Dogmes opposez à ceux de l'Eglise Romaine, & conformes à ceux des Protestans. On trouvera ici une Eglise qui, depuis plus de douze cens ans, n'ayant eu aucun commerce avec les Communions de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie & d'Antioche, a conservé, comme le remarque nôtre Auteur, la plus grande partie des Dogmes admis par les Protestans, & rejettez en tout, ou en partie, par ces Patriarchats. On verra les Chrétiens Malabares rejetter

positi-

positivement la Suprematie du Pape, nier la Transſubſtantiation, & ſoûtenir, que le Sacrement de l'Euchariſtie, n'eſt que la figure du Corps de Jeſus-Chriſt. Ajoûtez à cela la Confirmation, l'Extrême Onction, & le Mariage, exclus du nombre des Sacremens; le culte des Images traité d'Idolatrie, & le Purgatoire rejetté, comme une Fable.

Ce ſont des veritez de fait, appuyées ſur les Actes même du Synode de Diamper, tenu par *D. Alexis de Meneſès*, Religieux Portugais, & Archevêque de Goa. Ce Prélat n'épargna, ni la force, ni la ruſe, pour établir ces Dogmes parmi les Chrétiens Malabares, qui ne vouloient point les admettre. Leur croyance, ſur l'Euchariſtie, parut ſi étrange à *Antoine de Govea*, qui a écrit en Portugais l'Hiſtoire de la Miſſion de l'Archevêque, que l'on a nommé; qu'il a dit, que les Héretiques de l'Europe ont tiré ces erreurs des Chrétiens des Indes. Il aſſûre qu'un des derniers Prélats, envoyé en ces Païs-là, " fit des additions aux pa-
„ roles de la Conſécration, pour al-
„ ler au-devant de l'Erreur & de
„ l'Héreſie de ceux, qui diſoient que

„ ce n'étoit, que la figure du Corps „ de Jesus-Christ ; d'où il paroît, „ qu'ont puisé leurs sentimens *les* „ *maudits Héretiques de nôtre tems*, „ qui ont fait revivre les erreurs de „ toutes les Sectes Anciennes & con- „ damnées. C'est là une des plus curieuses choses, qui soient dans ce Livre; qui mérite d'ailleurs d'être lu, pour mille remarques importantes, touchant l'Histoire Ecclesiastique, les sentimens des Indiens, les Missions que l'Eglise Romaine y a envoyées, & celle de Tranquebar, entreprise par quelques Docteurs Lutheriens, dont on a assurément sujet de louer le Zèle. Nous ne pouvons pas entreprendre de faire un Extrait suivi de ce Volume; mais nous marquerons quelques-uns des endroits les plus remarquables, qu'on y trouve, selon l'ordre des Livres.

I. L'Auteur en recherchant, dans les sources, les sentimens de l'Antiquité, sur les matieres controversées, a remarqué, que les Dogmes fondamentaux subsistent encore, en leur entier, en diverses Eglises; dont les Docteurs s'anathematizent, les uns les autres, pour des Disputes de mots, que l'Ambition & l'Interêt

ont

ont fait naître, & qui ne ſont ſoûtenues, juſqu'à préſent, que par entêtement & par prévention.

Il avoit commencé, par l'examen d'une des plus anciennes Egliſes du monde. C'eſt celle qu'on nomme la *Communion Neſtorienne*, ſéparée, depuis le V. Siécle, de toutes les autres; où il a trouvé des caracteres très-conſiderables de pureté & d'antiquité. Les Neſtoriens ne font qu'un corps dépendant d'un Prélat, qu'on appelloit autrefois *le Catholique de Perſe*, & qu'on nomme aujourdhui *le Patriarche de Babylone*, ou de *Moſul*. Pagg. 2. & 3.

II. La Paix ayant été donnée à l'Egliſe, par la converſion de Conſtantin *le Grand*; deux choſes contribuerent également à corrompre la Diſcipline Eccleſiaſtique; qui juſqu'alors s'étoit tellement maintenue, que pluſieurs des Ennemis de la Foi avoient été obligez, de reſpecter la Sainteté de la Morale Chrétienne.

La premiere plaïe de l'Egliſe fut l'Arianiſme, aux Dogmes duquel on ne touche néanmoins pas ici. Dès qu'il eut trouvé de l'appui, il commença, comme dit Mr. *La Croze*, à introduire dans le Monde Chrétien,

la perſecution & toutes les horreurs, qui l'accompagnent. On ne peut pas, en effet, nier que les Ariens n'y portaſſent l'Empereur Conſtance; mais ils avoient été eux-mêmes perſecutez, par Conſtantin, ſon Pere, immédiatement après le Concile de Nicée; puiſqu'ils avoient non-ſeulement été excommuniez, mais encore bannis. Les Orthodoxes en avoient uſé ainſi auparavant, envers *Paul* de Samoſate, & avoient même recouru à l'Empereur Aurelien, quoique Payen, pour le faire ſortir de l'Egliſe, malgré le Peuple. Cela ſe fit en CCLXXIII. ſelon le P. *Pagi*. Ainſi à parler exactement, ce ſont les Orthodoxes qui commencerent à perſecuter. Mais il eſt très-vrai, que les Ariens abuſerent depuis, ſans retenue, de la faveur de l'Empereur Conſtance. L'eſprit de perſecution ſe trouve autant chez les uns, que chez les autres. Auſſi nôtre Auteur, dit-il, que les Orthodoxes rendirent aux Ariens le mal pour le mal, & employerent le bras ſéculier, pour obliger les Héretiques à ſe joindre à l'Egliſe Orthodoxe, dès qu'ils eurent le deſſous.

„ L'autre ſource de la corruption „ de l'Egliſe, (comme Mr. *La Croze* le

„ le dit très-bien), fut le luxe &
„ l'ambition des Prélats. On com-
„ mença à porter bien haut les pré-
„ rogatives, dont on avoit vu jouïr,
„ pendant la perſecution, les Evêques
„ des Metropoles; quoiqu'on ne les
„ leur eût accordées, que pour de bon-
„ nes raiſons, ou qu'ils ſe les fuſſent
„ attribuées eux-mêmes. On établit,
„ outre les Evêchez & les Archevê-
„ chez, des Patriarchats à l'imitation
„ des Juifs, & d'autres titres; qui,
„ tout nouveaux qu'ils étoient alors,
„ ſont aujourdhui défendus, ſous le
„ nom ſpécieux de Traditions Apoſ-
„ toliques.

„ La Digue étant une fois rompue,
„ & l'ambition ayant établi un Gou-
„ vernement Eccleſiaſtique, tel qu'il
„ lui convenoit; la jalouſie & l'en-
„ vie, fruits inévitables de ce vain
„ amour des Préſéances, ſi étroite-
„ ment défendu par l'Evangile, ne
„ manquerent pas de ſuivre. Depuis
„ ce tems-là, l'Hiſtoire Eccleſiaſti-
„ que n'eſt preſque plus, qu'un narré
„ des diſputes, & des haines des E-
„ vêques. Haines colorées, la plû-
„ part du tems, par un Zèle appa-
„ rent, pour la Religion.

L'Auteur ne donne pas cela, pour

des plaintes nouvelles. Des Perſonnes vertueuſes de ce tems-là en avoient déja fait de ſemblables. " Si „ l'ambition déreglée, *dit S. Iſidore*, „ étoit ôtée du monde, on auroit une „ juſte eſperance, que tous les Hommes conviendroient dans la prédi„ cation orthodoxe de la Foi. C'eſt ce que l'on trouve, Liv. IV. Ep. 55. Mais il parle encore plus fortement, dans l'Epitre 57. " Pourquoi, *dit-il*, ê„ tes-vous ſurpris de ce que les Hom„ mes, mis préſentement en fureur par „ un violent amour de domination, „ feignent d'avoir des differens entre „ eux, ſur des choſes qui regardent „ la Divinité, & qu'ils ne ſauroient „ exprimer. Ceux qui liront le Grec, verront que l'Auteur n'a rien ajoûté à l'énergie des mots, & qu'il a beaucoup de ſujet de s'écrier. " Voila „ une accuſation bien étrange! Des „ Prélats accuſez de feindre, par eſ„ prit de domination, & de feindre, „ ſur des Dogmes eſſentiels à la „ Foi!

Il montre l'autorité, que l'Evêque d'Alexandrie avoit ſur tous les Evêques de l'Egypte, & de la Cyrenaïque, qui dépendoient d'eux. Le VI. Canon de Nicée, qui marque l'étendue

due de leur Juriſdiction, attribua la même prérogative aux Evêques de Rome & d'Antioche, par rapport aux lieux, qui dépendoient de leurs Métropoles. Ces trois Egliſes jalouſes de ce que Conſtantinople, qui étoit devenue la Ville Imperiale, & dont l'Evêque fut enſuite un des Patriarches de l'Orient, ne penſerent qu'à l'humilier. Ceux d'Alexandrie, en leur particulier, furent ſaiſis d'une cruelle jalouſie; & ce fut, pour cela, que *Théophile*, Evêque d'Alexandrie, entreprit S. Chryſoſtome, ſous je ne ſai quels prétextes, & fit ſi bien ſon parti; que malgré l'attachement, que le Peuple de Conſtantinople avoit pour ſon Evêque, il fut envoyé en exil, en un lieu ſauvage & reculé, où il mourut. Mr. *La Croze* parle modeſtement ici, lorsqu'il dit, que des Auteurs Anciens; & qui ne ſauroient paſſer pour ſuſpects, ne rendent pas un témoignage fort avantageux de lui. S. *Iſidore de Peluſe* dit dans l'Ep. 152. du Livre I. en parlant de la maniere, dont S. *Chryſoſtome* avoit été opprimé. L'*Egypte voiſine, ſelon ſa coûtume, a agi d'une maniere inique, en envoyant Théophile, embraſé d'un amour fu-*

rieux des Pierreries, & adorateur de l'Or, accompagné de quatre Hommes pour l'aider, ou plûtôt de quatre Apostats, comme lui, & a ruiné ce Théologien. J'ai voulu mettre ici ce Passage, afin qu'on vît, que Mr. *La Croze* a eu raison de parler, comme il a fait.

Cela arriva, ainsi qu'il le remarque, vers le commencement du V. Siécle, & fut comme le prélude, de ce que fit *Cyrille*, Neveu de *Théophile*, plusieurs années après, contre *Nestorius*; qui, de simple Prêtre du Diocese d'Antioche, fut appellé à Constantinople, pour y remplir la place de *Sisinnius*, Evêque de cette Ville, mort l'an CCCCXXVII. *Depuis la p.* 3. *jusqu'à la* 8.

III. Après avoir parlé de Nestorius & de son Zèle, à l'égard de ceux qui étoient dans l'erreur, comme les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes, & autres, qui s'étoient multipliez à Constantinople, & dans les Dioceses voisins; il ajoûte, qu'il étoit loüable en cela, s'il n'eût employé, pour ces conversions, que les armes, dont Jesus-Christ nous permet l'usage; & s'il n'eût pas cru devoir, à l'exemple de plusieurs autres Evêques,

Evêques, abuſer de ſon crédit, auprès de l'Empereur, & ramener par violence les Héretiques à une Religion, qui ne nous prêche, que la douceur & la charité. *O Empereur*, prêchoit-il un jour à Conſtantinople, en apoſtrophant Théodore le Jeune! *Offrez-moi vôtre Païs purgé des Héretiques*; *& je vous donnerai le Ciel, en récompenſe. Détruiſez les Héretiques, avec moi*; *& je détruirai, avec vous, les Perſans.* (*Socrate* Liv. VII. c. 29.) L'Hiſtorien *Socrate*, après avoir raconté de quelle maniere, Neſtorius perſecuta les Héretiques, finit, par cette belle réflexion: *Pendant que Neſtorius avoit tant d'empreſſement à chaſſer les autres*; *il lui arriva à lui même d'être chaſſé de ſon Egliſe.* (ch. XXXI.) Réflexion judicieuſe, dit nôtre Auteur, & qui ne pouvoit venir que d'un Laïque; les Eccleſiaſtiques, depuis le tems, que j'ai marqué, ſe faiſant, preſque tous, un mérite de leur cruauté, envers ceux, qui s'éloignent de leur ſentiment!

Entre les Héreſies de ce tems-là, continue-t-il, une des plus étendues, étoit celle d'*Apollinaire*, dont les ſentimens, par rapport à la perſonne

& aux Natures de Jesus-Christ, ne differoient presque en rien de ceux, qu'on a depuis attribuez aux Eutychiens. Cette Secte des Apollinaristes, dans le IV. Siécle, ne semble s'être élevée, que par opposition à l'Arianisme, qui diminuoit les prérogatives du Fils de Dieu. Comme Apollinaire augmentoit celles de la Nature Humaine du Verbe, en l'égalant, ou plûtôt en la confondant avec la Divinité ; ce fut dans cette vûë, que cet Héresiarque inventa cette dangereuse expression, adoptée depuis par *Cyrille* d'Alexandrie. *Il n'y a, dans le Verbe, qu'une seule Nature incarnée* : Ce peu de mots a causé tous les Schismes, qui sont nez depuis, sur la Doctrine de l'Incarnation, & qui subsistent encore aujourdhui, en Orient.

Entre ceux, qui s'opposerent le plus à Apollinaire, fut le fameux *Théodore de Mopsueste*, qui s'appliqua à distinguer avec soin les deux Natures de Jesus-Christ. Nestorius, qui avoit étudié sous Théodore, continua à combattre les Disciples d'Apollinaire, comme son Maître l'avoit fait. Il désapprouva le titre *de Mere de Dieu*, que l'on avoit donné, depuis

puis quelque tems, à la S. Vierge. On pourroit dire, comme le remarque nôtre Auteur, pour excuſer Neſtorius; qu'il ne condamnoit cette expreſſion, qu'à cauſe de l'abus, qu'en faiſoient les Apollinariſtes, qui prétendoient, que la S. Vierge avoit accouché *de la Divinité*, auſſi bien que de l'Humanité de Jeſus-Chriſt; ce qui eſt une expreſſion, ſujette à un très-mauvais ſens. En effet les Apollinariſtes croyoient, que le Verbe, *qui avoit été fait Chair*, fut en quelque maniere tranſſubſtantié, s'il faut ainſi dire, en Chair; ce qui eſt une abſurdité intolerable.

On objectoit ordinairement à Neſtorius, qu'il admettoit deux Fils, dans la Perſonne de Jeſus-Chriſt; mais il paroit, que ce n'étoit qu'une conſéquence, qu'on tiroit de ſa Doctrine, comme l'ont reconnu d'habiles Gens.

Je ne puis pas entrer, dans le détail de cette matiere; non plus, que dans l'examen des ſentimens de S. *Cyrille*; qui par des expreſſions outrées, qu'il employoit contre Neſtorius, ſembloit confondre les Natures de Jeſus-Chriſt; ce qui donna la naiſſance à l'Héreſie d'*Eutychès*, ou

des *Monophysistes*, ou *Synousiastes*, comme on appelloit ceux, qui étoient dans ce sentiment; parce qu'ils ne reconnoissoient en Jesus-Christ, *qu'une Nature*, ou *qu'une Essence* formée des deux, après l'Union Hypostatique. L'Auteur discute tout cela fort bien, & montre, qu'en cette controverse, il y avoit plus de disputes de mots, que de diversité de sentimens. Si l'on avoit traité de cette matiere, avec plus de calme, & qu'on eût interrogé les uns & les autres à part; il se seroit trouvé, selon toutes les apparences, qu'ils croyoient la même chose, dans le fonds. Mais nous ne pouvons pas nous engager dans ce détail. Les Lecteurs, qui voudront en être instruits, feront très-bien de lire le Livre de Mr. *La Croze*, qui l'a fait voir, avec beaucoup de netteté. *Il en traite jusqu'à la p.* 26.

IV. Il commence, *à la p.* 27. de proposer une découverte, qu'il a faite des sentimens de *Cosmas*, qu'on appelle *Indicopleustes*, ou le Navigateur des Indes, & que le P. de *Montfaucon* a le premier publié. Nôtre Auteur fait plusieurs bonnes remarques, sur ce Voyage, que l'on pourra lire dans l'Original. Il avoit beaucoup

coup lû *Théodore* de Mopſueſte, & il ſuivoit ſes ſentimens. Comme il fut dans le Malabar, il y trouva des Chrétiens, qui étoient du même ſentiment que lui, c'eſt-à-dire Neſtoriens. " Il dit, en effet, qu'il y a-
„ voit dans l'Ile de Taprobane (qu'on
„ croit être celle, qu'on nomme
„ *Ceilon*) dans l'Inde interieure, une
„ Egliſe de Chrétiens, avec des
„ Clercs & des Fideles, & qu'il ne
„ ſait point, s'il y en a au-delà. De
„ même, dans le Païs de Malé (ou
„ de *Malabar*) où croît le Poivre,
„ & dans la Calliene (ou le *Calecut*)
„ il y a un Evêque, qui vient de
„ Perſe, où il eſt ordonné. Ainſi voilà le Chriſtianiſme établi dans les Indes, au milieu du ſixiéme Siécle; tems auquel écrivoit Coſmas, & qui s'eſt conſervé aſſez floriſſant juſqu'à nôtre tems; ſans avoir été expoſé à aucune contradiction, auſſi violente, que celle que lui firent les Portugais, vers la fin du XVI. Siécle, & depuis ce tems-là, juſqu'à la priſe de Cochin, par les Hollandois. *C'eſt ce qu'on trouvera juſqu'à la* p. 38.

V. Ces Indiens prétendent, que l'Apôtre S. *Thomas* a été le Fondateur de leur Egliſe, comme on le verra

verra dans l'Auteur. Mais il y a de l'apparence, qu'ils ont pris un certain *Mar Thoma*, ou Seigneur Thomas Armenien, pour l'Apôtre, qui portoit ce nom. Il étoit allé aux Indes, pour le commerce, & il y établit le Chriſtianisme, avant même le VI. Siécle, comme le croit nôtre Auteur. Il vint enſuite des Eccleſiaſtiques de Babylone, c'eſt-à-dire, de l'Ancienne Seleucie, aux Indes; où ils établirent des Egliſes; & comme les *Catholiques*, ou *Patriarches* de Perſe, qui ſe retirerent à *Bagdad*, & enſuite à *Moſul*, ſe trouverent dans les ſentimens de Neſtorius; c'eſt de là, qu'eſt venu le Neſtorianiſme des Indes. Comme il n'y a point d'Hiſtoire ſuivie, parmi ces Gens-là; il n'a pas été poſſible à nôtre Auteur, d'en donner une. Il a ſeulement ramaſſé ce qu'il a pu de divers endroits. Les Eccleſiaſtiques, qui allerent, de la part du Patriarche, dans les Indes, y porterent des Livres Syriens; mais comme ces Livres contenoient des ſentimens contraires à l'Egliſe Romaine, quand les Portugais furent établis aux Indes, ils les brulerent, ſur tout, au tems de la Miſſion de Meneſès. Le Siege Epiſcopal des

Chré-

Chrétiens de S. Thomas, ou de Malabar, étoit à Angamale, dans le Royaume de Cranganor, au 12. degré, en deçà de la Ligne. Mais les Chrétiens de ces Lieux-là ont donné à leur premier Prélat, de tous tems, le titre de Patriarche de Babylone, c'eſt-à-dire de Seleucie; qui, ſelon le témoignage de *Sozomene*, étoit, dès le IV. Siécle, la réſidence des Evêques de Perſe, Primats des Indes, & qui avoit porté le nom de Babylone, comme le témoigne *Etienne de Byzance*.

Lorsque les Portugais commencerent à prendre connoiſſance des Dogmes & de la Diſcipline des Egliſes du Malabar; ils y trouverent le Neſtorianiſme tellement établi, qu'il n'y avoit point de mémoire, qu'on y eût jamais enſeigné une autre Doctrine. Peut-être que les Livres de *Théodore* de Mopſueſte, qui furent traduits en Syriaque & en Perſan, & qui ſe repandirent ainſi dans l'Orient, y produiſirent cet effet. Les Portugais travaillerent d'abord à les réduire à l'obéïſſance du Pape; car ils ne connoiſſoient perſonne, qui fût au-deſſus du Patriarche, dont on a parlé, & ne faiſoient dans leur Liturgie aucune

aucune mention de celui de Rome. Les Portugais ne purent les obliger à reconnoître ce dernier, que par la force; qui n'eut d'effet, que pendant qu'ils furent sous leur joug. Attachez à leurs vieilles coûtumes, ils rejettoient avec indignation ce qu'on leur assuroit au contraire. Quoiqu'ils n'eussent qu'un seul Evêque Syrien de Nation, que le Patriarche de Mosul leur envoyoit; il se trouvoit entre eux plusieurs *Caçannares*; c'est le nom qu'ils donnent à leurs Prêtres; qui entendoient & expliquoient leurs Livres écrits en Syriaque; qui étoit, & qui est encore leur Langue Ecclesiastique. Outre les Caçannares, plusieurs autres Chrétiens s'adonnoient à l'étude, & lisoient les Livres Syriens, qu'ils avoient, en assez grand nombre. *C'est ce que l'on trouve de principal*, jusqu'à la p. 55.

VI. Ensuite, on voit l'Histoire des premiers Missionnaires Portugais, & le commencement de la Mission de Menesès, qui vont jusqu'à la fin du Livre. On employa contr'eux, la ruse, les menaces, & la violence; sans quoi, il n'y avoit rien à faire avec les Chrétiens de S. Thomas, qui n'étoient point d'humeur, à se soumettre

mettre au Pape, & à renoncer au Patriarche de Mosul, ni à leur ancienne Doctrine, ni aux Usages établis parmi eux, de tems immémorial.

II. Le second Livre commence, par un Portrait des Chrétiens de Malabar, tiré des Ecrits de quelques Missionnaires Portugais, ou Italiens, qui ne les ont pas flattez; mais qui n'ont pas pu dissimuler des choses indifferentes, ou même avantageuses; parce qu'il s'agissoit d'en instruire même ceux, qui pourroient à l'avenir, y aller en mission.

De tous les Malabares, les Chrétiens de S. Thomas sont les mieux pourvûs des dons naturels du Corps & de l'Esprit. Ils sont ordinairement de belle taille, agiles, & bien proportionnez. Leur couleur, qui tire sur le noir est un peu plus claire, que celle des autres Indiens; ce qui pourroit faire croire, que plusieurs d'entre eux sont venus du côté du Nord, ou des Montagnes tournées du même côté. Ils sont divisez en deux Partis. Les Habitans du Nord sont nommez *Beregumpagan*, en la Langue du Païs; & ceux du Midi *Tegumpagan*. Ceux du Midi ont peu d'Eglises, mais ils passent pour les plus Nobles,

Nobles, & ne ſe marient point, avec les autres. Ils ſont plus blancs, que les autres, pour qui ils ſemblent avoir quelque éloignement; puiſqu'ils ne demeurent point, dans une même Maiſon avec eux, ni ne donnent aucun Emploi à leurs Eccleſiaſtiques. Ils ſont néanmoins très-unis, en matieres de Religion.

Ils ſont très-induſtrieux; capables de donner de bons conſeils, quand même ils n'ont point d'étude; adroits, polis, céremonieux; éloquens à leur maniere, ils font de longs Diſcours, où ils employent des Proverbes, des Hiſtoires, & des Fables, avec grace, à la mode des Orientaux. Devant leurs Peres, leurs Meres, & leurs Freres Aînez, ils ne s'aſſeyent jamais, que quand on le leur commande; & quand ils ſont une fois aſſis, ils ne ſe levent point, qu'on ne leur donne leur congé. Dans les Aſſemblées, il n'y a que les plus agez, ou ceux, qui ont quelque Dignité qui parlent. Les autres n'ouvrent pas la bouche, ſi on ne leur demande rien. Lorſque les Peres parlent à leurs Enfans, & les Maîtres à leurs Diſciples; les derniers tiennent leur main gauche ſur leur Bouche; ce qui eſt parmi eux une marque

que de reſpect. Quand deux Perſonnes ſe rencontrent, celle qui eſt inférieure étend ſon bras, & préſente ſa main à l'autre, en s'inclinant. On ne doit ces reſpects, qu'à l'âge & à la dignité. Cette politeſſe ne contribue pas peu à leur union. C'eſt une des ſources de la douceur des mœurs, qui eſt propre à cette Nation.

Les Chrétiens Malabares ſont fort curieux, & ils écoutent avec une avidité ſurprenante, ce qu'on leur raconte de curieux ou de nouveau. Leurs Corps ſont d'une ſoupleſſe merveilleuſe; dès leur enfance, on leur dénouë les membres, que l'on frotte auparavant avec de l'huile de Cocos, pour leur amollir les nerfs. Ils ſont fort entêtez, comme les autres Orientaux, de leurs augures, & des préſages; & le Mardi & le Vendredi paſſent, parmi eux, pour des jours malheureux.

Leurs Femmes ſont gracieuſes, modeſtes, dévotes, & retirées. Nonobſtant la chaleur du Païs, & le libertinage de leurs Voiſins, ils meinent une Vie chaſte, & exempte de tout reproche; à quoi ne contribue pas peu la coûtume, qu'ils ont de ſe marier, dès qu'ils ont atteint les premieres

premieres années de la Puberté.

Les Hommes ſont nuds, à la reſerve d'une piéce d'étoffe blanche, qui les couvre depuis la ceinture, juſqu'aux genoux. La ſeule qualité de cette étoffe diſtingue les pauvres des riches. Ceux-ci, dans l'Egliſe, & lorſqu'ils ſe trouvent en la préſence de leur Evêque, ou des Princes Indiens, ſont revêtus d'une chemiſe, en forme de ſurplis, brodée ſur les côtez, ſur les flancs, & ſur le dos. Ils laiſſent croître leurs cheveux; que perſonne ne coupe, ſinon les Vieillards, ceux qui renoncent au mariage, & ceux qui ont été en pélerinage à Meliapour, au Sépulcre de S. Thomas. Ils ne laiſſent pourtant pas flotter leur chevelure, ſur leur Corps; mais ils l'attachent en nœud, ſur le haut de la tête, & y mettent une Croix d'or ou d'argent, ou quelque autre ornement. Quand ils ſe marient, ils y mettent des roſes d'or, ou d'argent; ce qui n'eſt permis, dans le Malabar, qu'aux perſonnes les plus diſtinguées.

Ils ne portent point de chapeau, mais ſe couvrent la tête d'un mouchoir de ſoïe, dont ils laiſſent tomber les deux extrémitez ſur l'épaule gauche.

gauche. Ils aiment fort la propreté, & tous les jours de Fête & de Visite, ils se frottent tout le Corps, de quelque composition odoriferante. Sur les reins, ils portent une bande de toile peinte, qui le plus souvent est rouge; dans l'extremité de laquelle, ils mettent leur argent, & leur *Betlé*, que les plus riches portent dans une bourse sous le bras droit. Sur le devant de cette bande, ils ont un grand couteau, en forme de poignard, fort bien travaillé; avec un grand manche d'argent, d'où pendent quelques chaînes du même métail; à l'une desquelles est attaché un fer trempé, qui sert à aiguiser ce coûteau, & à un autre la boite, où est la chaux dont ils se servent, pour couvrir les feuilles du Betlé, qu'ils mâchent continuellement. Aux autres chaînes pendent des pincettes, pour s'arracher le poil, & d'autres instrumens, pour se nettoyer les dents & les oreilles. Ils portent au bras droit, de gros anneaux d'or & d'argent très-bien travaillez, ordinairement vuides & remplis de petites pierres, qui font du bruit, quand ils remuent les bras.

Ils marchent nuds-pieds, tant les Hommes, que les Femmes, & celles-ci

les ci portent à l'extrémité des jambes de gros anneaux d'argent. L'étoffe, dont elles ſont couvertes, leur va au-milieu de la jambe. Elles ont, ſur le haut du Corps, une camiſole de toile, qui couvre leur poitrine. Quand elles vont à l'Egliſe, ou qu'elles viſitent leurs Prélats, elles ſe couvrent toutes d'uu drap blanc; qui, poſé ſur le haut de la tête, deſcend juſqu'à terre, & ne laiſſe paroître, que leur viſage.

Les Hommes marchent toûjours armez, les uns de Mouſquets, dont ils ſavent parfaitement bien ſe ſervir; les autres d'une Lance, le long de laquelle il y a des anneaux d'acier, qui font un ſon agréable, quand la Lance eſt en mouvement. La plus grande partie ne porte qu'une épée nue à la main droite, & le bouclier à la gauche. Avec toutes ces armes il eſt très-rare, qu'on entende parler entre eux de querelles, & encore plus de meurtres. *Vincent-Marie de Sainte Catherine de Siéne*, Miſſionnaire, de qui nôtre Auteur a tiré ce qu'il en dit, ne pouvoit trop admirer cela, accoûtumé qu'il étoit aux aſſaſſinats ſi fréquens en Italie, & dans les Colonies, que les Portugais ont établies dans les Indes. Quand

Quand ils entrent dans l'Eglise, ils laissent tous leurs armes, sous le Porche, qui paroît alors un vrai corps de garde; & ils les reprennent sans desordre, & châcun se retire tranquillement, avec les siennes. Ils apprennent tous à manier les armes, depuis huit ans jusqu'à vint-cinq, ce qui fait qu'ils sont bons Chasseurs & bons soldats. Plus un Prince Payen a de Chrétiens, dans ses Etats, plus il est craint & estimé des Voisins. C'est pour cela, autant que pour leur fidelité & leur attachement à dire toûjours la verité, en toutes choses, que ces Princes les chérissent. Leurs richesses viennent du trafic du poivre, qui croît en leur païs, & des Palmiers, qu'ils cultivent autour de leurs maisons. Dans le commerce, ils sont d'une fidelité & d'une sincerité, sans exemple. Ils sont outre cela très-charitables, & ils traitent leurs Esclaves, avec tant de bonté, que souvent ils les adoptent, pour leurs Enfans, quand ils n'en ont point; & quand ils en ont, outre la liberté, ils leur laissent des Legs.

Ils sont extrémement sobres, puisque leurs repas consistent en un peu de ris cuit à l'eau & au sel, avec

du Gingembre & du petit lait, ou en une espece de bouillon, qu'ils appellent *Caril*, & où il entre des Drogues Aromatiques. S'ils joignent à cela un peu de ſucre noir, de beurre & de poiſſon ſalé, c'eſt alors un grand régal. Ils mangent rarement de la viande, parce qu'elle les incommode. Il n'appartient, ſelon eux, qu'à la Canaille de boire du Vin; ceux, qui ont quelque ſoin de leur réputation n'en goûtent jamais. Cette ſobrieté, à laquelle ils ſont accoûtumez, leur conſerve la ſanté & les conduit à une profonde vieilleſſe, ſans aucun beſoin de la Médecine.

Si cela eſt vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, puis que c'eſt un témoignage des Miſſionnaires Européens, qui ſont leurs ennemis; il me ſemble que les Portugais & bien d'autres auroient beſoin de faire venir des Miſſionaires Indiens de ce Païs-là; pour apprendre d'eux la Morale Chrétienne & à ne pas tant pointiller ſur les Dogmes, qu'on le fait dans les Ecoles Européennes; où l'on apprend plûtôt des mots que des choſes, & à parler comme des Perroquets, de ce qu'on n'entend point, ſans ſe mettre en peine d'obſerver les com-

man-

mandemens de l'Evangile, qui ſont faciles à entendre, & même à obſerver, ſi l'on étoit accoûtumé à le faire. Cette penſée, qui me vient en écrivant ceci, mériteroit bien d'être pouſſée plus loin; mais l'espace me manque.

Dans les cauſes criminelles, dit nôtre Auteur, les Chrétiens de S. Thomas dépendent des Princes Gentils, dont ils ſont Tributaires; mais les civiles ſont ſoumiſes à la juriſdiction de l'Evêque, qui conjointement avec l'Archidiacre, décide de tous les differends de ſon Troupeau. Si quelcun oſoit appeller de ſa ſentence, il ſeroit ſéverement puni. En vertu des Privileges & des conſtitutions de *Ceram Perumal*, ancien Empereur du Malabar; les Chrétiens ont le pas avant les Naires, qui ſont les Nobles du Païs, & ils ne cedent qu'aux Bramines; pour qui les Rois même ont une déference extraordinaire. Ils ſont, ſelon les Lois du Païs, protecteurs des Orfevres, des Charpentiers & des Forgerons. Les Païſans, qui cultivent les Palmiers, compoſent la Milice des Chrétiens. Si un Payen de toutes les *Caſtes*, ou Tribus Indiennes, reçoit quelque mauvais traitement; il a recours aux Chré-

tiens; qui le prennent sous leur Protection, & lui procurent une satisfaction convenable.

Ils ne dépendent point des Gouverneurs des Provinces, mais immédiatement du Prince, & de son premier Ministre. Si on éxige d'eux quelque chose, qui soit contraire à leurs Privileges, ils s'unissent tous, pour les défendre. Si un Gentil frappe un de leurs Chrétiens, il faut qu'il meure, ou qu'il porte lui même dans l'Eglise du lieu, l'offrande d'une main d'or, ou d'argent, selon la qualité de la personne, qui a été offensée. Pour conserver les Droits de leur Noblesse, ils ne touchent jamais les hommes des Tribus inferieures à la leur; non pas même les Naires. Dans les chemins & dans les ruës, ils crient de loin, pour se faire donner le pas; si quelcun le leur refuse, fut-il un Naire, ils sont en droit de le tuer. Ces Naires, qui sont la Milice & la Noblesse de la côte de Malabar, respectent les Chrétiens de S. Thomas & se font un grand honneur d'être regardez comme leurs Freres. Il n'est permis qu'aux Bramines & à eux, d'avoir des clotures fermées, devant leurs Maisons.

ſons. Ils ont droit de monter & de voyager ſur des Elefants; ce qui n'eſt permis qu'à eux & aux héritiers des Princes. Ils s'aſſeyent, en préſence du Roi & des Miniſtres d'Etat, même ſur des Tapis de pied; ce qui ne ſe pratique, qu'à l'égard des Ambaſſadeurs. Le Roi de Paru ayant voulu, dans le ſiecle paſſé, accorder ce dernier Privilege aux Naires de ſes Etats; les Chrétiens lui déclarérent la guerre, & l'obligerent de laiſſer les choſes ſur l'ancien pied.

Il paroit par-là que les Indiens & leurs Princes, ſont des gens, qui ont beaucoup d'équité & de douceur; puis que quoi les Chrétiens aient une Religion toute contraire à celle des Indiens; ils n'ont aucun égard à cela, mais ſeulement à leur bonne conduite. Il faut avouër, à la honte de la plûpart des Chrétiens de l'Europe, qu'ils n'en uſent pas de même, & qu'il n'y a aucune ſorte d'inhumanité qu'ils ne faſſent, là où ils ſont les Maîtres, à ceux qui ne ſont pas de la même Religion qu'eux. Ils ne maltraitent pas ſeulement les Idolatres, mais encore ceux qui, reconnoiſſant la Divinité du Chriſtianiſme, different d'eux en quelques

points ſpéculatifs, ou en des pratiques qui n'ont rien que d'innocent. J'ai ouï dire à des gens, qui ont demeuré ſur les côtes de Malabar & de Coromandel; que lors qu'on a à faire à des Chrétiens d'Europe, à des Juifs, ou à des Mahometans, il faut être extrémement ſur ſes gardes, pour n'être pas trompé, par ces gens-là; mais que les Idolatres de ces côtes ſont d'une très-grande fidelité, quand on en uſe de bonne foi avec eux, & qu'on s'y confie. Si cela eſt vrai, comme on a ſujet de le croire; il faut avouër que les Indiens, avec toutes leurs Fables & leur ridicule Théologie, font plus d'honneur aux Lumieres de la nature, non ſeulement que les Mahometans, mais encore que les Chrétiens & les Juifs, dont les dogmes & le culte, autant qu'ils ſont tirez de l'Ecriture ſainte, ſont fondez ſur une veritable révelation, n'en font aux lumieres du Ciel. La Révelation nous porte à l'humanité, & nous détourne de tout ce qui lui eſt oppoſé; & cependant ceux, qui diſent qu'ils l'embraſſent, ſont très-inhumains, les uns envers les autres, & envers ceux à qui elle eſt inconnue. Mais nous ne pouvons

pas

pas nous arrêter ici ſur cette matiere, ni continuer plus long tems l'extrait du Livre de M. *La Croze*; parce que l'eſpace nous manque.

ARTICLE V.

JOAN. FRIDERICI SCHANNAT VINDEMIAE LITERARIAE; *hoc eſt, Veterum Monumentorum ad Germaniam Sacram præcipuè ſpectantium Collectio* I. *quâ continentur* 1. Necrologium Eccleſiæ Metropolitanæ Moguntinæ: 2. Series Abbatum Monaſterii Weiſſemburgenſis: 3. Vetus Diptychon Fuldenſe: 4. Chronicon Cœnobii Schutterani: 5. Necrologium Laureshamenſe: 6. Antiquitates Cœnobii S. Michaëlis Bambergæ: 7. Traditiones Veteris Cœnobii S. Stephani Herbipoli: 8. Anonymi Chronicon Erfordienſe: 9. Chartarium Reinhartsbornenſe: 10. Excerpta Necrologiæ veteris Abbatiæ Molſenbeccanæ: 11. Notitiæ Monaſterii omnium ſanctorum: 12. Rudera Abbatiæ Albæ Dominorum & Albæ Dominarum: 13. Anonymus de Origine & Abbatibus Cœnobii S. Joannis in Rhingavia:

14. Dotationes Cœnobii S. Petri in Nigra-silva : 15. Necrologium Abbatiæ Lucidæ Vallis : 16. Diplomata & Epistolæ variæ. *Accedit Conspectus Trium Vetustissimorum Codicum, ex illis, quos in ipso Martyrii Campo, ubi S. Bonifacius Archiepiscopus cum sociis glorioſè occubuit, manes fidelium reccollegerunt ac in sacrarium Fuldense deportarunt, cum figuris æneis.* A Fulde & à Leipsig MDCCXXIII. in fol. pag. 255. avec les Préfaces & l'Index.

C'Est un recueuil de diverſes pieces du moyen âge, qui peut beaucoup ſervir à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là, ſoit Eccleſiaſtique, ſoit Civile, & ſur tout l'Eccleſiaſtique; comme on le peut voir, par les titres des pieces de ce Volume, que l'on a mis dans la premiere page. Les *Nécrologes*, comme on les appelle, ſont des liſtes des perſonnes illuſtres mortes, pendant quelques années, où l'on marque le jour de leur mort, & quelquefois l'année. Cela peut ſervir à fixer les dates, & à corriger celles qui ſont fautives. Il y a, dans les autres pieces, des faits,

faits, ſur tout concernant des fondations pieuſes, & d'autres choſes touchant les Monaſteres d'Allemagne.

Mr. *Schannat*, que Mr. l'Abbé de Fulde, qui eſt Prince de l'Empire, a chargé d'écrire l'Hiſtoire de cette Abbaïe, a donné ceci comme un début; auquel il ajoûtera en ſuite diverſes autres Pieces; ſur leſquelles, & ſur celles qui ont déja été publiées, par d'autres, on pourra former une Hiſtoire ſuivie de cette célebre Abbaïe.

Elle étoit en grande réputation, pour le ſavoir & pour la bonne vie, ſous *Rabanus Maurus*, Archevêque de Mayence; auquel tems, il y avoit plus de 270 Moines, qui étoient ſous la direction de douze, qui étoient les plus habiles, comme le dit *Tritheme*, à la tête de ſa Chronique p. 5. & 11. de l'Ed. de MDCXC.

Il y a à la fin un échantillon du caractere de trois MSS. très-anciens que l'on croit être du nombre de ceux, qui avoient appartenu à S. *Boniface*, Archevêque de Mayence. Ils furent, comme on croit, portez du lieu, où S. Boniface fut martyriſé,

à la sacristie de Fulde. Mr. *Schannat* le croit de 1200. ans. C'est le Nouveau Testament en Latin, disposé un peu autrement, que ne sont nos Exemplaires, qui avoit appartenu à *Victor* Evêque de Capoue, & qui y écrivit son nom l'an DXL, comme on le verra dans l'Auteur. Je ne m'arrête pas aux autres MSS. dont on voit des échantillons ici, parce que la place me manque. Si l'on pouvoit produire un MS. de cette Antiquité de quelque ancien Auteur, qui nous manque; on rendroit un grand service au Public.

ARTICLE VI.

MEMOIRES *pour servir à* L'HISTOIRE *du* XVIII. SIECLE, *concernant les Négotiations, Traitez, Résolutions & autres Documens Authentiques, contenant les affaires d'Etat; liez par une Narration Historique des principaux Evenements, dont ils ont été précedez, ou suivis, & particulierement de ce qui s'est passé à le Haie, qui a toûjours été comme le centre de toutes les négotiations. Par Mr.* de LAMBERTY. *Tome* I. A la Haie, chez Henri Scheurleer. MDCCXXIV. in 4.

LE seul Titre de cet Ouvrage fait assez voir ce qu'on en doit attendre, & nous le mettons ici seulement pour marquer que nous en parlerons plus amplement dans la suite. On promet de donner en six ou sept Tomes, comme celui-ci, le recueuil des Actes, qui se sont faits, depuis le commencement du XVIII. Siecle, jusqu'à la Paix d'Utrecht.

Mr. *Lamberti* a, pendant plusieurs années, été attentif à tout ce qui se

paſſoit, particulierement à la Haie; qui a été en effet, comme il le dit, dans le Titre de ce Recueuil, le centre de toutes les Négotiations d'importance, qui ſe ſont faites, entre les principales Puiſſances de l'Europe, depuis que *Guillaume*, Prince d'Orange, eſt monté ſur le thrône de la Grande Bretagne, & ſur tout depuis le commencement du XVIII. Siecle. Il n'a pas laiſſé de retourner ſouvent en arriere & de produire des Pieces plus anciennes, auxquelles ſe rapportoient celles qui étoient plus récentes.

Il y a déja, dans ce Volume, quantité d'Anecdotes que l'on ſentira bien, en les liſant, avoir été tirez de ſource. Ils pourront ſervir à éclaircir bien des choſes obſcures & à remplir des vuides de tout ce qu'on a écrit de ces ſortes de choſes. Ce ſont des Materiaux, qui ſeront d'un grand uſage à ceux, qui voudront deſormais écrire l'Hiſtoire de la Guerre la plus remarquable & la plus féconde en grands évenemens, qui ſe ſoit faite depuis pluſieurs ſiecles; d'autant mieux qu'on aura ici l'Hiſtoire des Négotiations du même tems, qui ont été comme l'ame de ce qui s'eſt paſſé dans les Armées.

L'Au-

L'Auteur avoit eu d'abord deſſein de mettre, dans ce Recueuil, toutes les Pieces tant publiques, que particulieres, qui étoient tombées entre ſes mains ; mais il s'apperçut bien-tôt que cela groſſiroit trop ſon Ouvrage. Ainſi il a changé de ſentiment & s'eſt renfermé dans les plus intéreſſantes & les plus ſecretes. Il y en a quelquefois de celles, qu'on appelle *Pieces volantes & fugitives*, qui étoient devenues rares, & qui contenoient des matieres remarquables, ou d'importance. Il y a des pieces Latines & Italiennes, qui ont été miſes ſans explication ; parce que ces Langues ſont aſſez connues, à ceux pour qui ce Recueuil a été principalement deſtiné. Mais on a traduit en François les Allemandes, les Angloiſes & les Flamandes, parce que ces Langues ne ſont pas ſi généralement connues, que les deux précedentes. Il y a des Mémoires de quelques Miniſtres, dont le ſtyle auroit eu beſoin d'être fort retouché, pour être luës avec quelque agrément; mais l'Auteur a bien fait de les donner telles qu'elles étoient, afin qu'on ne ſe plaignît pas, qu'il en avoit changé le ſens, en rectifiant le ſtyle.

Ainſi il a mieux aimé donner les Originaux, tels qu'ils étoient.

Pour lier les Actes, il a rapporté les ſieges, les batailles & ce qui s'eſt paſſé en public, en peu de mots; mais il n'en a pas uſé de même, à l'égard des négotiations, qui ſe ſont faites dans le Cabinet; leſquelles il a rapportées tout au long, afin qu'on eût une idée plus compléte des reſſorts ſecrets, qui ont été la cauſe des actions publiques. Mr. *Lamberti* auroit pû débiter, à cette occaſion, beaucoup de réflexions de Politique & pluſieurs maximes de *Tacite*; mais il s'en eſt abſtenu, de peur qu'on ne prît cela pour une ſorte d'oſtentation. Quoi que les hommes agiſſent aujourd'hui, par les mêmes paſſions, qui les faiſoient agir autrefois; les choſes ont ſi fort changé depuis, à l'égard des circonſtances, qu'il faut avoir égard à une infinité de choſes; qui n'avoient point de lieu, dans la Politique des Anciens. Ils ne mêloient guère la Religion, dans la Politique, ſi ce n'étoit pour amuſer les peuples & les retenir dans l'obeïſſance; mais c'étoit ſans que leur *Pontifex Maximus* y eût aucun profit; & ſans entreprendre aucunes guerres de

Re-

Religion. Ils ne contraignoient aucunes Nations d'abandonner le culte de leurs Dieux, pour adorer les leurs; & ne faiſoient point ſervir la Religion de prétexte à leurs conquêtes. S'ils perſecuterent les Chrétiens, c'étoit que ceux-ci attaquoient ouvertement les Dieux du Paganiſme, & ne vouloient pas qu'on leur rendît aucun culte; ce qui offenſoit le peuple, pour lequel les Puiſſances devoient avoir quelque égard. Mais il n'y avoit aucune Puiſſance, qui engageât les Princes à maltraiter leurs Sujets, ſous prétexte de Religion. On ſavoit bien que les Epicuriens n'en avoient point, que les Academiciens doutoient de tout, & que les Philoſophes en géneral parloient autrement de la Divinité, que ne faiſoit la populace; mais jamais on ne s'aviſa de leur propoſer des confeſſions de Foi à ſigner, ſous peine d'être punis, ni de reprocher à perſonne des opinions particulieres. Cela ne s'eſt fait que ſous les Princes Chrétiens, ſans néanmoins que la Réligion Chrétienne, qui eſt la Douceur & la Patience même, y ait eu aucune part. Les perſecutions, que l'on fit, ne vinrent que de la dépravation des Chré-

Chrétiens, dès qu'ils furent les Maîtres, & d'une Puissance Ecclesiastique, dont l'autorité & les revenus étoient fondez sur les Opinions. Voilà une grande source de nouvelles maximes & de réflexions, qui étoient inconnuës à l'Antiquité, & dont nos Histoires sont pleines. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter d'une semblable matiere.

L'Auteur, au reste, nous assure qu'il n'a eu aucun dessein de flatter ici aucune Puissance, & qu'il a renoncé à des Pensions même considerables, qu'il avoit de plusieurs des principales Cours de l'Europe, pour se mettre dans l'indépendance; s'étant même retiré en Suisse, pour cela. Il n'a pas non plus dessein d'offenser ni les Puissances, ni les Particuliers. S'il rapporte des Pieces, dans lesquelles quelcun puisse être offensé, on doit s'en prendre à ceux, qui les ont composées, & non à lui, qui n'y prend point de part. Ces Pieces peuvent servir à découvrir la passion, & les vuës de ceux, qui les ont faites.

Pour rendre l'usage de ce Recueuil plus facile, & faire mieux comprendre à quoi se rapportent les Actes & les

les Pieces, qui le compoſent, il a fait, ſur châque année, un Abregé de ce qui eſt arrivé en châque Païs. Ce premier Volume, qui contient les Années MDCC. & MDCCI. eſt comme le veſtibule du Recueuil, & la préparation à ce qui eſt arrivé depuis. Plus on s'avancera, plus on verra de choſes curieuſes. Le Public a vu, ſur le Théatre de l'Europe, les grands Acteurs, qui y ont joüé des Rolles auxquels on n'en a guère vu de ſemblables; mais il verra ici les raiſons des mouvemens qu'ils ſe ſont donnez, & ce que la Politique des Puiſſances s'eſt propoſée.

Nous n'avons pas ici aſſez d'eſpace, pour en donner des exemples; mais nous aurons lieu de reprendre ces matiéres, quand un autre Volume paroîtra. Tout ce que je dirai ici, c'eſt que ce Recueuil m'a paru très-utile, pour les Miniſtres des Princes & des Etats de l'Europe.

AR-

ARTICLE VII.

Livres dont on parlera dans la ſuite.

1. RERUM ITALICARUM SCRIPTORES Vol. I. & II. in fol.
2. *Hiſtoire du Daufiné.* Volume II. in fol.
3. *Gemmæ Antiquæ cælatæ, ſculptorum nominibus inſignitæ, ad ipſas Gemmas, aut earum Ectypos delineatæ & Æri inciſæ*, per BERN. PICART. Ex præcipuis Europæ Muſeis elegit & Commentariis illuſtravit PHILIPPUS DE STOSCH Polon. Regis & Saxoniæ Electoris Conſiliarius. Gallicè reddidit H. P. DE LIMIERS Bonon. Scient. *Acad. Socius* A. Amſterdam chez B. Picart in fol.
4. *Préſervatif contre le* FANATISME, *ou réfutation des prétendus inſpirez des derniers ſiéclées*, par SAM. TURRETTIN *Paſteur & Profeſſeur en Théologie.* A Geneve chez du Villars. in 8.
5. *P. Virgilii Maronis Opera.* NIC. HEINSIUS, *Dan. F. è membranis compluribus iiſque antiquiſſimis re-*

recenſuit. Chez du Sauſet à Amſterdam, in 12.

6. HUGO GROTIUS *de Veritate Religionis Chriſtianæ, ad quem acceſſerunt Libri* II. *Joannis Clerici, unus de eligenda, inter diſſidentes Chriſtianos ſententia, alter contra Indifferentiam Religionum*, in 12. Chez Vaillant & Prevoſt à la Haie.

FIN *de la I. Partie du Tome* XXI. *de la Bibliotheque Anc. & Mod.*

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXI.

POUR L'ANNE'E MDCCXXIV.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.

M DCC XXIV.

LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent

chez les FRERES WETSTEIN.

Impetus Primi Anatomici ex lustratis cadaveribus nati quos propria consignavit manu Arent Cant fol.

Alberti Miræi Opera Diplomatica & Historica fol 2. tom.

C. Valerii Flacci Argonauticon Libri octo cum Notis Variorum, curante P. Burmanno 4.

Jo. Alberti Fabricii Bibliothecæ Græcæ volumen duodecimum, 4.

D. Millii Dissertationes selectæ variæ SS. Litterarum & Antiquitatis Orientalis capita exponentes & illustrantes. 8.

Historia Mediani in Monte Velago Monasterii, &c. 4

Epistolæ ad Johannem Keplerum scriptæ; insertis ad easdem responsionibus Kepplerianis, &c. fol.

Memoires de Philippe de Comines, 8. nouv. edition 5 tomes

Voyages du Pere Labat aux Iles de l'Amerique 2 tom. 4. & 6 tom in 12.

Pierres antiques des principaux Cabinets de l'Europe, gravées par B. Picart & expliquées par M Philippe de Stosch. fol.

Céremonies & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, Tome 1 avec beaucoup de très-belles Figures destinées par M. B. Picart. fol.

TABLE
DES LIVRES
Contenus dans la 2. Partie du
TOME XXI.
DE LA
BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE ET MODERNE.

I. *Les Ouvrages vrais & supposez des* SS. PERES, *qui ont vécu aux tems Apostoliques.* 237
II. GROTIUS *de la Verité, de la Religion Chrétienne, avec deux Dissertations de l'Auteur de la Bib. Anc. & Mod. touchant le choix qu'on doit faire de la Religion, & contre l'Indifference des Religions.* 341
III. *Dissertations de* Mr. MILL *sur divers passages de l'Ecriture Sainte, & autres matieres, qui regardent les Antiquitez Orientales.* 358
IV. *Pierres Anciennes gravées, avec le Commentaire de Mr.* DE STOSCH. 381
V. *Storia o Sentimento dell' Abbate*

TOSINI, *sopra il* GIANSENISMO. 390
VI. *Préservatif contre le* FANATISME, *& les prétendus Inspirez des derniers Siecles*, par Mr. SAMUEL TURRETTIN. 408
VII. *Auteurs concernant l'Histoire d'*ITALIE, imprimez à Milan. 427
VIII. *Vie* d'Arminius par C. BRANDT. 456

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

1. SS. PATRUM, *qui temporibus Apostolicis floruerunt*, BARNABÆ, CLEMENTIS, HERMÆ, IGNATII, POLYCARPI, *Operæ vera & supposititia, una cum Clementis, Ignatii, Polycarpi Actis atque Martyriis.* JOAN. BAPT. COTELERIUS, *Societatis Sorbonicæ Theologus, ex MSS. Codicibus eruit ac correxit, versionibusque, & notis illustravit. Accesserunt, in hac nova Editione, Notæ integræ aliorum virorum doctorum, qui in singulos Patres memoratos scripserunt & quorum nomina in Præfatione habentur; item* GULIELMI BEVEREGII *Codex Canonum Primitivæ Ecclesiæ vindicatus*, JACO-

BI USSERII *Dissertationes Ignatianæ* & JOANNIS PEARSONII *Vindiciæ Epistolarum S. Ignatii atque alia, de quibus in Præfatione. Recensuit & Notulas aliquot suas & aliorum adsperſit* JOANNES CLERICUS. *Editio altera auctior & adcuratior. Volumen* I. A Amsterdam chez les Freres Wetstein MDCCXXIV. in fol. pagg. 838.

NOus avions donné un Projet de cette Edition des *Peres Apostoliques*, au Tome XVII. p. 174. Voici présentement ce grand Ouvrage executé, non sans beaucoup de peine, & au milieu d'autres occupations, qui n'étoient pas moins penibles. S'il peut être utile au Public, on aura sujet de s'en féliciter; car c'est le seul but, qu'on s'étoit proposé. Mais comme il y a bien des gens, qui achetent des livres, seulement à cause de leur réputation, sans en savoir l'usage; il est bon de les instruire, en quelque maniere, à quoi cet Ouvrage leur pourra servir; en parcourant les parties, dont il est composé, & dont on n'a dit qu'un mot, dans les Préfaces du I. & du II. Volume.

A

A la tête du premier, après la Préface, il y a 1. une Lettre du célebre *Guillaume Laud*, Archevêque de Cantorberi, au P. D. *Hugues Ménard*, Bénedictin, qui lui avoit envoyé en M DC XXXIX. l'Epître de *S. Barnabé*, en M S. avec ses Notes; dans la pensée qu'elle pourroit s'imprimer en Angleterre. Cet Archevêque y trouva quelques difficultez, comme on le verra dans sa Lettre; qui empêcherent qu'elle n'y parût, en son tems. Mr. l'Archevêque *Sancroft* avoit communiqué à Mr *Colomiez* une copie de cette Lettre, & c'est lui qui l'a le premier publiée. 2. Il y a après cela deux Lettres d'*Isaac Vossius* à *Saumaise*, dans lesquelles il parle de cette même Epitre, qu'il avoit revuë, sur divers exemplaires, de celles de *S. Ignace*, & de l'Antiquité de l'Episcopat, qu'il y soûtient, contre *David Blondel*; aussi bien qu'en d'autres Lettres, qui sont à la fin du II. Volume. On avoit reçu d'Angleterre ces Lettres de *Laud* & de *Vossius*. 3. Comme *Jean Baptiste Cotelier* avoit fait imprimer les Peres Apostoliques, avec ses traductions, & ses remarques à Paris en MDCLXXI; Mr. *Baluze* ayant apris qu'on rimpri-

moit ici cet Ouvrage, envoya la Vie de *Cotelier*, qu'il avoit composée en M DC LXXXVI, & qu'il avoit renfermée, en une Lettre à Mr. *Bigot*. Il y avoit à la fin deux Epitaphes du même *Cotelier*, l'une en vers par le célebre *Santeuil* de S. Victor, & l'autre en prose, par Mr. *Pinson*, Avocat au Parlement *Cotelier* étoit un homme de grande lecture, sur tout par rapport aux livres Ecclesiastiques; comme on le peut voir, par ses remarques, & par les Monumens de l'Eglise Greque, qu'il a le premier publiez; mais il n'étoit pas si habile en Grec, que ses Amis le croyoient; comme on le verra, surtout, si l'on compare sa version des *Homilies Clementines*, & de leur Abregé, avec l'Original, où il s'est souvent trompé comme Mr. *Davies* l'a très-bien remarqué, dans de petites Notes; qu'il nous a communiquées, & que l'on verra au dessous des pages. *Cotelier*, dans la Préface, qu'il mit au devant de l'explication de quelques Pseaumes & du Prophete Daniel, par S. *Chrysostome*, qu'il publia à Paris en MDCLXI. "dit qu'il „ y a deux manieres de traduire, dont „ l'une est plus oratoire & prend

„ plus

„ plus de licence ; & l'autre eſt, pour „ ainſi dire, grammaticale, & plus „ exacte. C'eſt celle, *ajoûte t il*, que „ j'ai mieux aimé ſuivre ; non que je „ deſapprouvaſſe la premiere, puis „ que je ſavois qu'autrefois, & de „ nôtre tems, elle avoit plû à de „ grands hommes ; mais parce que „ je la jugeois plus utile &c.

Ces grands hommes de ſon tems, qui vouloient qu'on traduiſît le Grec avec plus de liberté, ſemblent avoir été le ſavant *Henri de Valois*, & ceux qui étoient dans la même opinion que lui. *Cotelier* ſavoit aſſurément quelque choſe de cette maniere de traduire, puis qu'*Henri de Valois* lui avoit dicté ſa Verſion des Auteurs de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; qu'il traduiſoit, période apres période, ſur la lecture, que *Cotelier* lui en faiſoit, comme on l'aſſure. Tout le monde ſait que *De Valois* poſſedoit parfaitement les deux Langues, & qu'il a traduit très-élegamment ces Auteurs, ſans faire aucun tort au ſens ; ſi ce n'eſt peut-être, en quelque peu d'endroits. Ceux qui n'ont que peu, ou point de goût, pour la bonne Latinité, & qui ſavent encore moins de Grec, auroient mieux aimé qu'il eût traduit en

ſtyle barbare, & mot pour mot; non ſeulement autant que cela eſt poſſible, mais plus litteralement, que la difference des Langues ne le permet. *Cotelier* s'eſt accommodé, en ſes traductions, à cette ſorte de Lecteurs, comme on le verra dans ſes Verſions. Cette eſpece de gens fait le grand nombre, & ainſi il a rendu ſervice à plus de gens. Cependant, il n'a pas laiſſé de ſe tromper, plus ſouvent qu'on ne le croiroit; comme on s'en convaincra, par l'examen de ſa Verſion des *Clementines*. Son Latin même pourroit être beaucoup meilleur, ſans s'éloigner plus du Grec qu'il ne faiſoit, car il n'a fait aucun ſcrupule d'employer des mots barbares, même quand il y en avoit de meilleurs. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un homme ſavant, diligent & ſoigneux; à qui on doit pardonner les fautes, qu'il a pu commettre, en traduiſant le Grec. Mais il ne faut pas canoniſer ſes fautes, comme quelques-uns de ſes Amis l'ont voulu faire.

I. POUR venir aux pieces mêmes, qui forment ce Volume, on a mis devant châcune les citations, que les Anciens en ont faites, dans leurs Ecrits, & les jugemens que divers Savans

vans Modernes en ont portez. Ceux, qui les liront, feront plus en état de profiter de la lecture de ces Pieces. Ainſi, outre les citations des Anciens tirées de l'Epître de S. *Barnabé*; on voit ici les ſentimens des Modernes, ſur cette même Epître; comme de *Cotelier*, du P. *Menard*, d'*Iſaac Voſſius*, de l'Editeur d'Oxford, par qui elle fut publiée en M DC LXXXV. d'*Uſſerius*, qui avoit commencé à l'imprimer, en cette même ville, l'an M DC XLIII, mais dont le travail fut perdu, par un Incendie qui arriva en cette ville-là. Ces ſortes de jugemens ſont des introductions utiles pour ceux, qui n'ont jamais lû cette ſorte de Livres.

Après cela, vient l'Epître même, en Grec & en Latin de la verſion de *Cotelier*. Le commencement juſqu'au milieu du Ch. V. (ſelon la diſtinction moderne) manque entierement dans le Grec; mais cela s'eſt conſervé, dans l'ancienne Verſion Latine. On voit depuis cet endroit, juſqu'à la fin, ſous les pages, les notes de tous ceux qui ont écrit ſur cette Epître; à ceux-là près, qui ont diſcouru, à cette occaſion, plûtôt pour faire paroître leur érudition, que, pour expli-

quer S. *Barnabé*; comme Mr. *le Moine*, qui étoit d'ailleurs un savant homme. Sur cette sorte d'Auteurs, on ne doit que corriger les fautes des Copistes, qu'expliquer les mots obscurs, ou les expressions embarrassées, ou les coûtumes, qui ne sont pas assez connuës, Tout ce qui est au delà, doit passer pour superflu & hors de propos. C'est aussi à quoi s'attachent les Interprêtes de S. *Barnabé*. Il n'y a que le P. *Menard*, qui s'en écarte quelquefois, sans necessité.

Si *Clement* d'Alexandrie, *Origene* & *Eusebe* n'avoient pas cité cette Epître, sous le nom de S. *Barnabé*; on pourroit néanmoins reconnoître, au style de cette Piéce, qu'elle est très-ancienne. Elle n'est nullement écrite en un Grec, qui soit formé sur la lecture des Auteurs Grecs plus anciens, & dont on prenoit le style pour modele. C'est le même style que le commun des Juifs Orientaux employoit alors, quand ils parloient Grec; où il n'y a ni exactitude d'expressions, ni choix de paroles, ni élegance Attique, ni allusion à aucun Ecrivain plus ancien, & dont le style fût estimé, ni enfin aucune netteté. C'est

le

le veritable ſtyle qu'en nommoit, parmi les Grecs, *Idiotique*, c'eſt-à-dire du peuple ſans étude. L'Ecriture Sainte de l'Ancien Teſtament y eſt principalement citée, & en termes formels; quoi qu'il y ait auſſi des alluſions aſſez claires aux Evangeliſtes, & aux Ecrits des Apôtres; comme on le verra, en jettant les yeux ſur l'édition de *Cotelier*, que l'on a ſuivie, & dans laquelle, il a eu beaucoup de ſoin de les marquer, en marge. On voit bien que celui, qui a écrit cette Lettre, avoit été Juif, car il cite l'Ecriture, avec peu d'exactitude, & y mêle des traditions Judaïques; ſur leſquelles il fait des raiſonnemens ſemblables à ceux des Juifs, à qui ſeuls ils pouvoient paroître concluans. D'ailleurs le but principal de l'Auteur eſt la converſion des Juifs, ou, pour parler plus exactement, de gagner tout à fait au Chriſtianiſme *les freres de la Circonciſion*, comme on parloit alors. C'eſt pour cela qu'il s'étend ſur les raiſons Allegoriques de la défenſe de manger de la chair de certains Animaux. S'il y a quelques-unes de ces raiſons, qui ne ſont pas bien fondées, comme on ne peut pas en douter; il ne faut pas en

être surpris. Il suffisoit qu'on les reçût communément, comme il paroît par *Aristée*, par *Philon* & par d'autres, que l'on verra dans les Notes. C'étoient des argumens *ad hominem*, comme l'on parle; où l'on a plus d'égard à la foiblesse de ceux à qui l'on a à faire, qu'à la force naturelle des raisons. Les hommes sont si foibles, qu'ils se rendent plûtôt à des raisons foibles, mais qui sont de leur portée; qu'aux plus fortes, lors qu'ils ne les conçoivent pas bien, ou qu'ils n'y sont pas accoûtumez. Au reste, toute la doctrine en est Evangelique, & l'on peut voir d'excellentes leçons, pour s'attacher à la Vertu, & pour éviter le Vice, par toute cette Epître & sur la fin; où *Barnabé*, parle de *la Voie de la Lumière* & de celle *des Ténebres*, depuis le Ch. XIX. jusqu'à la fin.

L'Original Grec de S. *Barnabé* est venu mutilé entre nos mains, car le commencement y manque. Mais l'ancienne Version Latine, qui est complete, a suppléé à cela. Si l'on peut jamais trouver un Exemplaire Grec, où il ne manque rien, il n'y aura qu'à ajoûter aux Editions ce qui y manque. Au reste, comme il y a quan-

quantité de Notes, sur cette Epître, & que *Cotelier*, l'a publiée en Grec & en Latin de sa façon, & ensuite de l'ancienne Version Latine; on a usé de même, pour dégager un peu les notes, qui étoient autrement trop abondantes. Outre les Notes du P. *Ménard*, de *Cotelier*, de *Vossius*, & de l'Editeur d'Oxford; il y en a quelque peu de Mr. *Davies*, Président du College de la Reine, à Cambrige, qui n'avoient pas encore paru, outre le peu que j'avois mis, dans la précedente Edition de MDCXCVII. auxquelles j'ai très peu ajoûté. On verra que celles de Mr. *Davies*, quelque courtes qu'elles soient, sont de très-bon goût, & dignes de la réputation, qu'il s'est aquise, par les Auteurs, qu'il a publiez.

Il manque, dans le Grec, les quatre premiers Chapitres, & une partie du V. Le commencement même ne répond pas bien à l'ancienne Version Latine, par la faute du Copiste Grec, ou de l'Interprete Latin. Mais sans m'arrêter à cela, je commencerai avec la Version Latine. Il y a ces mots au Ch. I. *Fors & ego cogito diligere vos super animam meam.* Ce *fors*, qui signifie *peut être* ne quadre

point, en cet endroit; ce qui faiſoit que *Voſſius* ſoupçonnoit que le Copiſte n'eût mis ici *fras*, par abréviation pour *fratres*, comme il y a dans l'Edition d'Oxford. Le P. *Ménard* croyoit que S. *Barnabé* avoit parlé ainſi, *par modeſtie*; mais cela n'a pas lieu, en cet endroit. Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt qu'il auroit pû croire que c'étoit trop, que de dire qu'il aimoit, plus que lui-même, ceux à qui il écrivoit; parce qu'il n'eſt guére poſſible que l'on pouſſe ſi loin la charité, pour le prochain, à parler exactement. Mais la conjecture de *Voſſius* vaut mieux.

Un peu plus bas, il y a ces mots: *adpropiavi pauca vobis mittere.* J'ai conjecturé qu'il falloit lire, *ad properavi*, je me ſuis hâté; comme s'il y avoit eu dans le Grec ἐσπέδασα, qui veut dire *je me ſuis hâté.* Depuis j'ai trouvé dans le Gloſſaire de la Baſſe Latinité de *Du Cange*, ces mots: ADPROPIARE, *ſtuderet Vetus Interpres Epiſtolæ S. Barnabæ:* adpropiavi vobis pauca mittere. *Græca habent:* ἐσπέδασα καὶ ὀλιγὰ ἐπιστεῖλαι. C'eſt ainſi en effet que *Clement Alexandrin* cite ce paſſage, *Strom. II.* pag. 373. On auroit pu mettre

mettre à la tête du Texte Grec, ce fragment, mais *Cotelier* l'avoit mis à la marge du Latin.

Il y a, un peu plus bas: *Sicut ergo loquutus est, honestius & altius accedere ad aram illius.* Le P. Menard lit *accedite*, & l'Edition d'Oxford, a ajoûté *oportet*, à *accedere.* Il ne faut point faire ici de changement; car ces paroles sont une traduction, mot pour mot, du Grec. Or l'on sait que les Grecs expriment souvent les préceptes par l'Infinitif; parce qu'ils sous-entendent χρὴ, ou δεῖ, *il faut.* Il n'y a rien de si commun. Voyez les *Vers d'Or* de *Pythagore*, & le *Poëme instructif* de *Phocylide.* Mr. *Bos* a omis cette Ellipse, peut-être parce qu'elle étoit trop commune.

Ch. 11. *Unusquisque vestrûm non habeat malitiam, & juramentum mendum non habet.* Le P. *Ménard* corrige *mendax*, comme il y a dans la Vulte, Zach. VIII, 17. *juramentum mendar ne diligatis.* Mais on a prouvé, par l'autorité du Grammairien *Charisius*, que *Mendum* signifie aussi *une fausseté.* Il y a dans cette version & dans celle d'*Hermas*, des mots rares, qu'on ne doit néanmoins pas rejetter.

Ch. IV. *Non separatim debetis seducere vos quasi justificati.* On a remarqué que cela regardoit les *Pharisiens*, dont le nom signifie *séparez*; qui avoit été donné à ces faux dévots; qui ne vouloient fréquenter que ceux de leur Secte, & regardoient les autres hommes, comme souillez. Nous avons traité de cela ailleurs, & marqué l'endroit dans la Note.

Ch. V. à la fin, il y a dans le Grec ῥαπίσματα, *des soufflets*, que l'on reçoit sur les jouës. Il y a, dans le Latin *palmas*, qui en effet a signifié des *soufflets*, dans la Basse Latinité, comme dans les anciennes Glosses *depalmare* signifie *souffleter*.

Ch. VI. Il est dit des hommes: *qu'ils croissent & qu'ils soient maîtres des poissons.* Mr. *Davies* conjecture, avec raison, qu'on peut ajoûter ici quelques mots, & lire: *qu'ils soient maîtres des bêtes, des oiseaux & des poissons.* L'Article Grec τῶν, qui répond au mot *des*, répeté par trois fois, a fait que le Copiste a omis ce qui étoit entre deux; comme il est, en effet, très-souvent arrivé, lors qu'il y a eu des mots répetez; comme nous l'avons prouvé dans l'*Art de la Critique*.

que P. III. S. 1. C. V & ces mêmes mots se trouvent dans la suite.

Il y a, à la fin du même Chapitre: *Qui peut présentement être maître des bêtes, ou des poissons, ou des oiseaux du Ciel? car nous devons savoir, qu'être maître* (τὸ ἄρχειν) *est un pouvoir*; & comme nous n'avons pas les bêtes en nôtre puissance, S. *Barnabé* conclut que cela ne sera accompli, que quand nous serons les héritiers du Testament du Seigneur. L'Editeur d'Oxford dit que nous ne dominons pas, à la lettre, sur les bêtes sauvages, & qu'il ne reste plus, sinon que cela arrive en un sens spirituel; quand nous aurons domté nos passions furieuses & sauvages. Mais nous sommes en effet maîtres des Bêtes, puis que nous les tuons, & nous en servons, comme il nous plaît, par art, ou par force. Voyez ce qu'on en a dit sur Gen. I, 26. Une expression allégorique ne convient nullement à l'endroit de Moïse, dont ces paroles ont été tirées.

Ch. VII. Après avoir cité, comme d'un *Prophete*, deux passages, qui ne se trouvent point, dans l'Ecriture, quoi que *Cotelier* nous renvoye à Nomb. XXIX, 7, 11. *Barnabé* dit: *pour-*

pourquoi cela? je savois (εἶδον) *que, quand j'offrirois ma chair, pour le nouveau peuple, vous me donneriez à boire du vinaigre avec du fiel* &c. Le P. *Ménard* & *Cotelier* croyent qu'il faut ôter le mot *je savois*, εἶδον, mais Mr. *Davies*, juge plus probablement qu'il faut lire εἶπεν, *il dit*; apparemment en sousentendant γραφὴ, *l'Ecriture*, ou quelque chose de semblable; ou peut-être παράδοσις *la tradition*, puisque l'Ecriture ne dit rien de ceci. Il est certain que *S. Barnabé*, & plusieurs autres disent φησὶ, ou λέγει, *elle dit*, en sousentendant l'Ecriture. Mais ici il faudroit sousentendre *la Tradition*, si l'Auteur s'est exprimé exactement.

On verra encore ici deux corrections, fort heureuses, de Mr. *Davies*. Le bon *Cotelier* n'avoit guére de talent, pour cette espéce de Critique, quoi qu'il se hazarde souvent à conjecturer.

Ch. IX. Il y a, en ce Chapitre, un raisonnement tiré de la valeur numerale des Lettres Greques; qui fait bien voir que *S. Barnabé* bâtissoit sur les principes des Juifs, qui cherchoient dans les mots des mysteres, selon la valeur arithmetique des Lettres de l'A-

l'Alphabeth. Il dit qu'Abraham *reçut les enſeignemens de trois lettres puis qu'il eſt dit:* & Abraham circoncit, en ſa maiſon, trois-cens & dix huit hommes (δέκα καὶ ὀκτὼ καὶ τριακοσίους). Quelle *eſt donc la connoiſſance qui lui fut donnée? Aprenez* ce que veulent dire *les dix huit & en ſuite les trois-cens. Dix huit s'expriment par* (ιη) *Jota, Heta, où Jota fait dix, & Heta huit, par où vous avez le mot de Jeſus*, Ἰησοῦς. L'Ecriture dit *trois cens* (τριακοσίους) *parce que la croix, qui eſt dans le* T, *devoit avoir la grace.* C'eſt que T ſignifie *trois cens* & repréſente en même tems la figure de la Croix. Si le Thau des Hebreux avoit ſignifié 300 dans l'Arithmetique, cela auroit été moins forcé; mais il ſignifie 400. dans les chifres des Hebreux. Chercher un myſtere, en des mots Grecs, qui ne ſe peut trouver dans l'Hebreu, eſt bon pour ceux qui étoient entêtez de la Verſion des LXX. On voit bien que cela eſt un raiſonnement de *Gematrie*, (comme parlent les Rabbins, qui par ce mot entendent l'Arithmetique) qui ne prouvoit qu'à un Juif Helleniſte. Ainſi S. *Barnabé* a appliqué à la Langue Greque une explication myſtique,

que, qui auroit dû quadrer aux mots Hebreux de Moïse Gen. XIV, 14. pour être de quelque force; mais cela étoit bon aux Juifs Helleniſtes, qui eſtimoient autant la Verſion des LXX. que l'Hebreu.

Ch. XI *S. Barnabé*, dit que le Prophete Jeremie avoit prédit que les Juifs ne recevroient pas le Baptême du Chriſtianiſme, mais qu'ils s'en feroient un autre; ce qu'il exprime par le verbe οἰκοδομήσωσι, qu'on peut traduire aſſez heureuſement en François, en diſant, *qu'ils s'en fabriqueroient* un autre. Cependant *Cotelier* vouloit changer οἰκοδομήσωσι en οἰκονομήσωσι. Mr. *Davies* a fort bien remarqué que l'on pouvoit traduire *inſtitueront*, ou *feront*; parce que le verbe Grec ſe trouve ailleurs en ce ſens, par une métaphore, qui n'a rien de dur. Il renvoye ſes Lecteurs à un endroit de mon *Ars Critica*, où je l'ai fait voir, en expliquant un paſſage de S. Paul, où ce verbe ſe prend en ce ſens. *Cotelier* lui même a traduit ici *ſibi parabunt*, ce qui ne convient pas bien avec ſa conjecture.

Il y a dans le même Chapitre: *heureux ſont ceux qui, ayant mis leur eſperance dans la croix, ſont deſcendus dans*

dans l'eau, μακάριοι οἱ ἐπὶ σταυρὸν ἐλπίσαντες κατέβησαν εἰς τὸ ὕδωρ. Ces mots ont embarrassé le P. *Ménard*, qui lisant οἱ au lieu de οἳ *qui*, vouloit qu'on lût en suite καταβήσαντες. Mr. *Davies* remarque qu'il falloit au moins lire καταβάντες, selon l'analogie connue de la maniere, dont le verbe καταβαίνω se conjugue, & qu'il faut mettre οἳ & non οἱ. Cela est clair, & il y a encore une faute, dans les paroles suivantes, qu'il corrige, où pour τὸν μισθὸν λέγει il lit ἕξει, *il aura sa récompense*. On pourroit lire λέξει *recueillira*, car le verbe Grec répond quelquefois au Latin *lego*, ou *colligo*, qui en est venu. Il paroît par-là, & par bien d'autres endroits, que S. *Barnabé* avoit encore besoin d'un bon Critique, pour être rétabli, autant qu'on le peut faire, avec le peu de MSS. qui nous en restent. On en trouvera d'autres exemples, si l'on feuillete ce peu de feuilles.

Ch. XII. J'en mettrai néanmoins encore un, mais qui est remarquable. S. *Barnabé*, en parlant des Propheties concernant Jesus-Christ, cite quelques passages, qui assurément ne le regardent pas directement; & parle ainsi: *Parce qu'ils auroient dit que le Crihst*

Christ seroit fils de David, craignant & comprenant l'erreur des pecheurs (des Juifs incredules) *il a dit: le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye rendu vos ennemis le marche-pied de vos pieds.* (Ps. CX, 2.) *Esaie parle encore ainsi* (C. XLV, 1.) *le Seigneur a dit au Christ, mon Seigneur, dont j'ai pris la main droite, afin que les nations lui obéissent, & que je detruise la force des Rois. Vous voyez comment David l'appelle Seigneur & fils de Dieu.* Il faut savoir que ce passage d'Esaïe est au Ch. XLV, 1, . & qu'il y a dans l'Hebreu : *Ainsi a dit le Créateur à son Oint, à Cyrus* (Choresch) *que j'ai pris par la main droite* &c. Il y a, dans nos Exemplaires Grecs, le nom de *Cyrus*, & la suite fait voir évidemment, qu'il s'agit de lui. Κύριος pour Κῦρος est une faute, qui peut avoir été commise par un Copiste Grec; mais non par un Copiste, ni un Lecteur qui entendoit l'Hebreu; car il n'y a aucune ressemblance en Hebreu, entre le nom propre de *Cyrus*, Roi de Perse & le nom appellatif qui signifie *mon Seigneur.*

Je ne saurois croire de S. *Barnabé*, qui entendoit l'Hebreu, qu'il ait été capable

capable de commettre une ſemblable bévuë. Je me perſuade que cette Citation d'Eſaïe eſt une pure addition, d'un Copiſte infidéle, qui a allongé cette Epître; pour mieux vendre les exemplaires, qu'il en avoit tranſcrits, ou fait tranſcrire à d'autres; comme plus complets, que ceux qu'on avoit vus auparavant; comme je l'ai remarqué, & appuyé de diverſes raiſons, dans la note, qui eſt ſur cet endroit de la Verſion Latine, & dans l'endroit de la *Critique*, que j'ai marqué. Eh! qui peut ſavoir s'il n'y a pas d'autres endroits, qui ne ſont point de *Barnabé*? On ne ſauroit trop déteſter des impoſtures ſemblables, qui nous rendent douteux les Monumens de l'Antiquité la plus reculée; ſans que nous y puiſſions trouver de remede. On doit regarder, comme des gens d'abominable mémoire, ceux qui ont employé l'impoſture, pour appuyer la Verité, dont les fondemens ne leur étoient pas connus.

II. APRE'S *Barnabas*, vient *le Paſteur d'Hermas*, que nous n'avons qu'en Latin, à quelques paſſages près, que l'on a trouvez en divers Auteurs Grecs, ou citez nommément, ou copiez preſque mot pour mot. Le

Latin

Latin a été revu exactement sur une Collation d'un ancien MS. de la Bibliotheque Archiepiscopale de Lambeth ; & qui est beaucoup plus exacte, que ce qui avoit été imprimé, dans l'Edition d'Oxford. Mais comme on avoit mis cette derniere sous le Texte, avec d'autres varietez, dans l'Edition précedente ; on a mis celles ci à la marge, avec celles que *Cotelier* avoit recueuillies.

Cotelier remarque fort bien que le livre d'Hermas est un de ceux qui ont été les plus admirez autrefois, par quelques uns & les plus blâmez par d'autres. Il y en a, comme il le montre, qui l'ont regardé, à peu près comme un livre Canonique & contenant des Visions Celestes. D'autres, au contraire, ont traité ces Visions d'impostures. Il faut néanmoins avouer qu'il n'y a rien, qui ne tende à porter les hommes à la pieté, & qui ne soit conforme aux opinions des premiers tems. S'il y a quelque chose, qu'on ne juge pas assez fondé ; il n'y a rien néanmoins, qui soit incompatible avec la pieté. On peut voir ce qu'on en a dit, sur l'année LXIX du I. Siecle de l'Histoire Ecclesiastique nomb. VII. Enfin quelques sentimens

mens qu'on puiſſe avoir, touchant certains endroits de cet Auteur ; il faut avouër qu'il eſt très-ancien, & qu'il a été généralement loué. Ainſi on ne ſauroit blâmer *Cotelier*, qui l'a mis entre les Auteurs des tems Apoſtoliques ; quoi qu'on ne puiſſe pas aſſurer poſitivement que ce ſoit le même, que S. Paul ſalue Rom. XVI, 14. où il fait la même civilité à un *Hermas* & à un *Hermès*.

III. APRE'S cela viennent les Ecrits veritables de S. *Clement* Romain, & les Livres, qui ont été ſuppoſez à ce Saint Homme. Après les témoignages des Anciens, touchant ſon Epître aux Corinthiens, dont il nous reſte un ſeul Exemplaire ancien, qui eſt dans le fameux MS. de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, que *Cyrille Lucar* envoya au Roi Charles I en Angleterre, & à la fin duquel on a trouvé cette Epître ; on voit les divers jugemens qu'en ont fait les Anciens & les Modernes. On a ajoûté, en cette Edition, une partie de deux Lettres, que Mr. *Bignon*, Avocat du Roi T. C. au Parlement de Paris, écrivit ſur cette matiere à *Hugues de Groot*, pour le conſulter ſur cette Epître, & pour le remercier ſur ce qu'il

qu'il lui avoit répondu. Dans la premiere, après lui avoir dit, que dans cette Lettre, *il paroît je ne sai quel air & esprit du tems* Apostolique, *& qu'il n'y avoit pas lieu d'en douter*, il ajoute *qu'il confesse toutefois, qu'en la considerant, il y trouve des choses en quelque maniere étrangeres au style Apostolique, & qu'il y pense voir des Epithetes plus fréquentes, & des termes d'amplification, qui sentent la maniere d'écrire, qui a été depuis, & comme celle des Liturgies & Euchologies des Grecs. L'argument & la description du Phenix me paroissent*, dit il, *quelque chose d'étranger à S. Clement, l'un des premiers après les Apôtres, quoique ceux, qui ont suivi depuis, s'en soient servis, mais contre des Gentils & des Philosophes, & en des Ecrits, autres qu'une Epître adressée à une Eglise Apostolique & que l'on a réputée, pour un tems, comme Canonique. J'y trouve aussi*, continue-t-il, *un lieu, où il veut que les oblations se fassent, par ordre & dans le tems & l'heure, où est aussi le mot de Laique, qui m'est suspect. Il appelle l'Eglise de Corinthe* ancienne, *ce qui ne convient guere à S. Clement. Enfin, comme je crois la piece vraye, j'estime néanmoins qu'elle*

le peut contenir plusieurs clauses, & mots ajoutez, par ceux qui l'ont depuis transcrite; ainsi qu'il est arrivé à plusieurs Ecrits de cette antiquité, & à S. Clement même. Je souhaiterois bien d'en savoir vôtre sentiment, puis que vous avez seul le goût de telles choses, & à qui il seroit malaisé d'imposer.

Grotius répondit à ces questions, par une Lettre, qui est inserée ici tout au long; où il fait bien voir que la Lettre, que nous avons, est celle, que les Anciens avoient vue. Mais il ne satisfait, pas en détail, aux objections de Mr. *Bignon*; quoi qu'il en touche quelques unes. Cependant ce dernier se rendit à son autorité & à ses raisons. Néanmoins la fable du Phénix lui faisoit encore de la peine. On pourra voir ce qu'on a dit, sur cette Fable, dans les Remarques, qu'on a faites sur *Clement*, qui sont à la fin du Tome II. On ne peut guere douter que l'exemple des Danaïdes & de Dircé, qui sont proposées comme des femmes de bien, ne soit une ridicule addition tirée de *Clement* d'Alexandrie, comme on l'a marqué dans l'*Ars Critica* P. III. Sect. I. C. V, 14. Si l'on examine bien les endroits,

que feu Mr. *Bernard*, Docteur d'Oxford, a marquez comme ſuppoſez, ou tirez de *Clement* Alexandrin; on conviendra qu'il a bien eu raiſon, au moins en partie, de les ſoupçonner, comme venus d'une autre main. On a mis après ſes Notes ſon nom, tout entier, que l'on avoit ſeulement déſigné, dans la premiere Edition; par la Lettre B. parce qu'on jugeoit qu'il n'auroit pas voulu qu'on publiât ce ſecret, pendant ſa vie. Mais quoiqu'il en ſoit, on ne peut pas douter que cette Lettre ne ſoit bien de *Clement* Romain; quoi qu'on ne puiſſe guére diſconvenir, que quelque Copiſte ne l'ait allongée. C'eſt contre ces gens-là, qu'on doit ſe fâcher; & non contre ceux qui découvrent leurs tromperies, & qui en avertiſſent le Public; qui leur doit être obligé d'apprendre d'eux les impoſtures des ſiecles paſſez, pour ne pas s'y laiſſer tromper.

On parlera des Remarques ſur *Clement*, qui ſont au T. II. à la fin de cet Extrait. Je ne dirai rien du fragment de ce qu'on appelle la ſeconde Epître de *Clement*, qui reſſent plûtôt le ſtyle d'un Sermon, que celui d'une Lettre.

IV. Les

IV. Les *Constitutions* Apostoliques, qui suivent, sont, selon le sentiment commun, qui est le plus veritable, un livre entierement supposé; qui ne laisse pas d'être utile, pour s'instruire de la Discipline Ecclesiastique du III. & du IV. Siecle, qui y est très-bien décrite. On trouvera une Dissertation, sur cet Ouvrage, à la fin du II. Tome, où l'on montre qu'il a été, selon toutes les apparences, supposé, sur la fin du IV. Siecle, par un Auteur Arien; qui y a inseré adroitement l'Arianisme, pour faire croire que les Apôtres l'avoient enseigné. C'étoit encore un homme fort zelé, pour l'autorité des Ecclesiastiques; ce qui a fait soupçonner à un habile homme, que ce pourroit bien être un Evêque de ce tems-là, très-versé dans les Canons Ecclesiastiques; ce qui fit qu'on lui donna le surnom de *Canon*. Mais c'est ce qu'on ne peut pas assurer.

Ces Constitutions ont été collationnées avec deux MSS. de la Bibliotheque de Vienne, en Autriche, dont on a inseré les varietez ici. Elles ne sont pas à la verité de si grande conséquence, qu'on l'avoit crû; mais on voit au moins par là, que

l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques étoit un veritable Arien, puis que l'on trouve, dans tous les MSS. de quoi s'en convaincre. Mais c'eſt de quoi on a traité, dans une Diſſertation, qui eſt à la fin du II. Tome, dont on parlera dans la ſuite.

V. APRE'S les Conſtitutions Apoſtoliques, viennent les *Canons*, que l'on nomme auſſi *Apoſtoliques*. Au devant, on voit les jugemens, que *J. B. Cotelier* & *Guill. Beverege*, ont fait du nombre & de l'autorité de ces Canons. Le premier remarque 1. que dans les anciens Recueuils de ces Canons, on n'en compte que cinquante, ou cinquante & un; au lieu que ſelon la diſtinction Greque, des tems poſterieurs il y en a LXXVI, & ſelon la Latine LXXXV. 2. qu'on ne peut pas les attribuer aux Apôtres, ni à *Clement*; parce qu'on ne les a jamais lus, avec l'Ecriture Sainte; qu'ils n'ont point été citez, par les Auteurs des premiers ſiécles, & qu'ils contiennent pluſieurs choſes, qui n'étoient pas encore en uſage aux tems Apoſtoliques. La plus ancienne citation, qu'il en trouve, eſt celle du Concile, qui fut tenu par Nectarius, à Conſtantinople, en CCCXCIV.

Ce-

Cependant les premiers L, ont toûjours été plus considerez, que les suivans; qui n'ont été connus, que plus tard. *Beverege* en a traité plus au long, & a rejetté également le sentiment de *François Turrien*, Jesuite, qui les a attribuez aux Apôtres, & celui de *Jean Daillé*, Ministre à Charenton, qui croyoit qu'ils n'avoient paru, que vers la fin du V. Siecle. Il croit que les Canons ont été établis à la fin du II. Siecle, ou au moins, avant le milieu du III. par d'Anciens Synodes, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous; & que ces Canons ont été rassemblez en un Corps, tel qu'est celui, auquel nous les avons; si on en excepte des changemens, qui y ont été faits depuis. C'est ce qu'on verra plus au long, dans son *Canonum Codex Ecclesiæ Primitivæ illustratus*, qui est au II. Tome.

Les Canons sont ici partagez en trois colomnes, dont la Greque tient le milieu, avec la version Latine de *Denys le petit*, à droite, & une autre plus moderne, à gauche. Il y a, au dessous des pages, les Notes de *Cotelier*; mais on a mis après celles de *Beverege*, qui étoient trop longues, pour les joindre aux autres, d'autant

plus qu'on y a joint celles qu'il avoit faites ſur *Zonaras* & ſur *Balſamon*, qui ſont les Scholiaſtes Grecs de ces Canons; parce que ces dernieres notes ſont ſouvent utiles à entendre les autres. Ceci a été pris dans le grand Ouvrage, qui s'appelle *Synodicon*, publié par *Beverege*, à Oxford, en M DC LXXII.

VI. Il n'y a perſonne dans l'Antiquité, à qui l'on ait ſuppoſé tant *de* livres, qu'à *Clement*. Car on lui a donné, non ſeulement les *Conſtitutions Apoſtoliques*, qu'il avoit reçues, à ce qu'on lui fait dire, de la bouche des Apôtres, dont il étoit comme le Sécretaire; mais encore un Ouvrage bien pire, qui eſt un Roman intitulé *les Reconnoiſſances de Clement*, qui finit par la reconnoiſſance, qu'il fit de ſon Pere, de ſa Mere & de ſes Freres. On voit ici une Verſion Latine de cet Ouvrage, par *Rufin*, qui fit autrefois, comme l'on ſait, quantité de verſions infideles, où il ajoûtoit & retranchoit, comme il le trouvoit à propos; ſans avoir aucun égard à ce que l'Auteur de l'Ouvrage, qu'il traduiſoit, avoit dit.

Cotelier attribue ces Reconnoiſſances à un homme, qui avoit de la lecture

ture, & de la connoiſſance de la Philoſophie, mais peu propre à faire le plan d'un Roman; où la vraiſemblance doit être gardée, en ſorte que les évenemens ſoient amenez, d'une maniere naturelle, & que le dénouëment de la piece ne ſoit pas tiré de fort loin. Mais l'Auteur s'eſt principalement propoſé d'étaler, ſous le nom de S. Pierre, ſes idées philoſophiques & théologiques; en introduiſant Simon le Magicien diſputant contre S. Pierre, en préſence du peuple, auquel l'Apôtre prêchoit l'Evangile; & en repréſentant Simon confondu par S. Pierre, avec beaucoup de facilité. *Rufin* dit, en ſa Préface, qu'il y avoit deux Romans de cette ſorte, qui ne ſe reſſembloient pas en tout. En effet, on trouve diverſes choſes, dans les Diſcours intitulez: τὰ Κλημέντια, *les Clementines*, que *Cotelier* a publiez le premier en Grec, qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. *Rufin* l'avoit apparemment retranché, pour ne pas mêler tant d'héreſies, dans les diſcours de S. Pierre. Je n'ai garde d'entreprendre de donner ici, en Abregé, ce mauvais Roman Latin, ni de faire un précis des Fables

Greques, d'où *Rufin*, a tiré la plus grande partie du ſien, en retranchant ce qui ne lui plaiſoit pas. Je mettrai ſeulement ici quelques endroits, qui feront connoître les ſentimens particuliers de l'Auteur des *Clementines*. *Cotelier* juge qu'il a été *Ebionite*, & il me ſemble qu'il a raiſon. Mais il faut dire auparavant que l'on a donné ce nom à deux Sectes differentes. Il y a eu une ancienne Héreſie, dont ceux qui en étoient ſe nommoient auſſi *Nazaréens*. C'étoient des gens, qui étoient Juifs d'Origine, & de Religion; mais qui reçurent Jeſus, comme *Meſſie*, ſans néanmoins abandonner le Judaïſme. Ils differoient des Juifs, en ce qu'ils reconnoiſſoient Jeſus pour le Meſſie; mais ils leur reſſembloient, en ce qu'ils obſervoient la Loi de Moïſe, avec toutes ſes cérémonies. S. *Epiphane* a traité de cette ſecte, dans la XIX Héreſie. Mais outre ces gens-là, il y eut d'autres *Ebionites*, qui s'éleverent au ſecond ſiecle; qui ſont ceux dont il s'agit, & que le même S. *Epiphane* diſtingue des précedents, mais avec beaucoup de confuſion, dans ſon Héreſie XXIX. comme nous l'avons montré ſur l'année CIII. de l'Hiſtoire

Ec-

Ecclesiastique. Ces derniers, & non les premiers, nioient que Moïse fût l'Auteur du Pentateuque, comme il paroît par l'Homilie Clementine II, 51. L'Auteur y introduit S. Pierre disant qu'il y a plusieurs choses dans les Livres, que l'on attribuoit à Moïse, qu'il reconnoît d'ailleurs comme un Prophete, qui ne sont pas véritables. „ S'il y a, *dit le prétendu S.* „ *Pierre*, dans les Ecritures des choses, qui sont vrayes & d'autres, „ qui sont fausses; nôtre Maître (*c'est* „ *ainsi qu'il nomme Jesus Christ*) a „ dit, avec raison : *Soyez de bons* „ *changeurs* (*ou ne vous laissez pas don-* „ *ner de la mauvaise monoie, pour de* „ *la bonne*) puis qu'il y a de certaines „ choses, dans les Ecritures, qui sont „ bonnes & d'autres de mauvais aloi; „ & il a montré à ceux, qui étoient „ dans l'erreur, à cause des Ecritures, la cause de ces erreurs, en ces „ paroles : *vous vous trompez, ne sa-* „ *chants pas ce qu'il y a de vrai dans* „ *les Ecritures; c'est pourquoi vous ne* „ *connoissez pas non plus la puissance* „ *de Dieu.* J'ai donc raison de ne „ rien croire, qui fasse deshonneur à „ Dieu, ou aux Hommes Justes, „ dont il est parlé dans la Loi, & dont

„ je ne ſaurois croire aucune impieté.
„ Car, comme je me le perſuade, ni
„ Adam, que les mains de Dieu a-
„ voient formé, n'a peché; ni Noé,
„ qui a été plus juſte que tout le reſ-
„ te du monde, n'a été yvrogne; ni
„ Abraham n'a eu trois femmes, lui
„ qui, à cauſe de ſa chaſteté, a reçu
„ pluſieurs enfans; ni Jacob n'en a
„ pas eu quatre, deux deſquelles é-
„ toient ſœurs, lui de qui les douze
„ Tribus ſont deſcendues, & qui a
„ marqué l'avenement de nôtre Maî-
„ tre &c.

Voilà pourquoi ces gens-là rejettoient, mal à propos, les Livres de Moïſe, ce que l'on peut encore voir dans l'Homilie III, 47. & ſuiv. "La „ Loi de Dieu, *dit l'Auteur*, a été „ donnée à ſoixante & dix hommes „ ſages ſans écriture; afin qu'elle fût „ remiſe à d'autres, par tradition, & „ qu'on la pût obſerver ſucceſſive- „ ment. Après la mort de Moïſe, „ elle a été écrite par un autre & non „ par lui; car il eſt écrit, dans la „ Loi même: *& Moïſe mourut & on „ l'enterra près de la Maiſon de Pho- „ gor, & juſqu'à préſent perſonne n'a „ ſu, où eſt ſon ſépulcre.* Moïſe étant „ mort a-t-il pû écrire: *& Moïſe*

„ *mou-*

„ *mourut* ? Depuis, après l'eſpace
„ de cinq-cens ans, ou plus, on
„ trouva la Loi, dans le Temple,
„ qui avoit été bâti; & après cinq
„ cens autres années elle ſubſiſta, & fut
„ brulée ſous Nabuchodonoſor. De-
„ puis, la Loi ayant été écrite après
„ Moïſe, & ſouvent perdue; elle a
„ fait voir qu'il ſavoit l'avenir; parce
„ que prévoyant qu'elle ſe perdroit,
„ il ne l'écrivit pas. On a ſurpris en
„ ignorance, ceux qui l'avoient é-
„ crite, puis qu'ils ne prévoyoient
„ pas qu'elle ſeroit abolie, ce qui fait
„ voir qu'ils n'étoient pas Prophe-
„ tes.

Quand on demandoit à ces Ebionites, comment on pouvoit diſtinguer dans l'Ecriture, ou dans la Loi, ce qui étoit faux de ce qui étoit vrai; ils répondoient que ce qui étoit conforme à la doctrine de Jeſus-Chriſt étoit veritable, comme on le voit dans la même Homilie III. 50. & ſuiv. Je ne transcrirai pas ici ce qu'ils diſoient là-deſſus, & je ne réfuterai pas non plus ce que j'en ai rapporté; parce que ce qu'ils diſoient venoit de ce qu'ils n'entendoient pas l'Ecriture, & qu'ils ne ſavoient pas que la Vertu des anciens Patriarches n'étoit pas ſi parfaite, que

celle que Dieu exige des Chrétiens, & qu'elle pouvoit être louée, en ce tems-là; à proportion des lumieres, que les hommes avoient: comme on pouvoit excuſer leurs défauts, par rapport aux mœurs de leur tems, qui étoient très-dépravées. Les loüanges & les cenſures ſont toûjours rélatives aux hommes & aux tems.

Les Ebionites ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Prophete, ſavoir, Jeſus-Chriſt, au moins dans le degré éminent auquel il l'étoit; comme on le peut voir, par l'Homilie II, 6 & ſuiv. 17. Ils diſoient " que celui-là eſt un „ vrai Prophete, à qui rien n'eſt in- „ connu, & qui ſait même les penſées „ de tout le monde, qui ne peut pas „ pecher, parce qu'il eſt très-aſſuré „ du jugement de Dieu &c. Hom. III, „ 10. L'Auteur y montre " que Je- „ ſus-Chriſt a prévu des choſes; „ qu'on ne pouvoit prévoir, par au- „ cun art. Ils reconnoiſſoient auſſi les Apôtres de Jeſus Chriſt, & l'Auteur des *Clementines* y introduit par tout S. Pierre parlant, & réfutant Simon le Magicien, & les Payens, ſouvent très bien. Mais on n'y voit rien de S. Paul, pour qui les plus anciens Nazaréens n'avoient

eu

eu que de l'averſion ; parce qu'il avoit enſeigné que l'on n'étoit plus obligé d'obſerver la Loi Céremonielle.

L'Auteur parle ſouvent très-bien de la Divinité, comme dans l'Homilie II, 45. où S. Pierre inſtruit Clement, en ces termes: " Gardez-vous „ bien, ô mon Fils Clement, d'a„ voir d'autres ſentimens de la Divi„ nité, que ceux-ci; c'eſt qu'il n'y a „ qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Sei„ gneur & le Pere de toutes choſes, „ bon & juſte, Créateur de tout, qui „ ne ſe met en colere, que fort len„ tement; qui eſt miſericordieux, le „ nourricier des Créatures, bien fai„ ſant; qui a recommandé l'Huma„ nité, par ſes Lois, qui conſeille „ la Charité; qui eſt éternel, & au„ teur de l'éternité; à qui rien ne peut „ être comparé; qui habite dans l'a„ me des Gens de bien; qui eſt in„ comprehenſible, & compris (*par „ les gens de bien, autant que cela eſt „ permis à la nature humaine*) qui „ dans l'éternité, a fixé un long âge, „ comme le centre de ſa durée; qui „ a étendu le Ciel & formé la Terre; „ qui a reſervé l'eau, dans ſes riva„ ges; qui a mis les Etoiles au Ciel;

„ qui a rempli la terre de fontaines,
„ qui a produit les fruits, qui a éle-
„ vé les montagnes, qui a mis des
„ bornes à la Mer, qui a reglé les
„ Vents & les Tempêtes; qui a assu-
„ ré le corps *de la Terre*, par l'esprit
„ de son conseil, & qui est lui-mê-
„ me stable.

Ces idées ne sont pas rangées méthodiquement, ni assez distinctes, ni exprimées en des termes propres & sublimes; mais la grandeur des choses montre que ces Ebionites ne parloient pas mal de la Divinité, à divers égards.

Mais ils l'abaissoient, en lui donnant un Corps, d'une figure semblable à celle des hommes, comme on le voit dans l'Homilie XVII, 7. " Il
„ a, *disent-ils*, une forme (*humaine*)
„ à cause de sa premiere, & de son
„ unique beauté. Il a aussi tous ses
„ membres, mais non pour l'usage;
„ car il a des yeux, non pour voir
„ par-là, puis qu'il voit de tous côtez. Son corps est incomparable-
„ ment plus éclattant, que nôtre es-
„ prit visuël, (*ils semblent vouloir marquer, par là le rayon visuel*) & plus
„ brillant, que quelque lumiere que
„ ce soit, en sorte qu'en comparaison
de

„ de lui, la lumiere du Soleil ne
„ peut paſſer que pour des ténebres.
„ Il n'a pas des oreilles, pour ouïr par
„ là; car il entend de tous côtez. Il
„ s'apperçoit, il meut, il agit, il fait.
„ Il a la forme la plus belle, à cauſe
„ de l'Homme, afin que ceux, qui
„ ont le cœur pur, puiſſent le voir, &
„ qu'ils ſe réjouïſſent de ce qu'ils au-
„ ront ſouffert, *à cauſe de lui*; car il
„ a fait l'homme à ſa reſſemblance,
„ comme à l'imitation de ce grand
„ ſeau; pour commander & dominer,
„ & afin que tout lui obéît. Tout ce-
la a été bâti ſur le paſſage de Matth. V, 8. où il eſt dit que *ceux, qui ſont purs de cœur, verront Dieu*; qu'on doit entendre non de la Nature Divine, qui eſt toûjours inviſible; mais du Symbole de ſa préſence, que S. Paul appelle *une lumiere inacceſſible*, I. Tim. VI, 16. Surquoi l'on peut conſulter les Interpretes. *Cotelier* a remarqué ici que l'opinion des Anthropomorphites étoit aſſez ancienne parmi les Chrêtiens, & avoit été ſoûtenue par *Meliton*, & par *Tertullien*, ce qui rend l'Auteur des Homilies plus excuſable. Il prouve enſuite que Dieu n'eſt point ce qu'on appelle le lieu, ou l'étendue infinie, qui renferme tou-

toutes choſes, comme *Philon* & divers Rabbins ſemblent l'avoir crû, & qui, à proprement parler, n'eſt rien; & tâche en vain de réfuter ceux, qui nioient, avec raiſon, que Dieu ait une forme. Mais on ne s'y arrêtera pas.

Voici ce qu'il dit de la Religion, dans l'Homilie VII, 1. " C'eſt ici la „ Religion, que Dieu a établie. C'eſt „ de l'adorer ſeul & de croire l'uni„ que Prophete de la Verité; d'être „ baptizé pour la rémiſſion des Pe„ chez, & par une très-pure immer„ ſion, renaître à Dieu, dans une „ eau ſalutaire; ne participer point à „ la table des Démons, c'eſt-à-dire, „ ne manger rien de ce qui a été ſa„ crifié aux Idoles; ni des bêtes mor„ tes d'elles-mêmes, ou étouffées, ou „ tuées par d'autres bêtes, ni du ſang; „ ne point vivre, dans l'impureté, ſe „ laver, après avoir couché avec ſa „ femme, obſerver la loi de la purga„ tion, par rapport aux femmes, gar„ der la temperance, être bien-fai„ ſant, & ne faire tort à perſonne; „ attendre, enfin, la vie éternelle „ de Dieu, qui eſt tout puiſſant, & „ la lui demander, par des priéres & „ des ſupplications perpetuelles. C'eſt

ce

ce que S. Pierre prêchoit à Sidon, où il établit une Egliſe: On voit en cela quelque reſte de Judaïſme, mais il n'y eſt point parlé de Circonciſion, ni de Sacrifices, ni même de la Loi Moſaïque, en géneral.

Dans l'Homilie XIX, qui eſt demeurée imparfaite, parce que la fin du MS. manque, il y a le commencement d'une diſpute, entre S. Pierre & Simon le Magicien, ſur l'Origine du Mal, que le dernier s'efforce de rejetter ſur le Créateur du Monde; ce qui a été une erreur de pluſieurs anciens Héretiques, comme des Valentiniens & d'autres; & que S. Pierre attribue à je ne ſai quel Etre Malfaiſant, dont il ignore l'Origine. Je mettrai ici cette diſpute, en abregé, avec quelque peu de remarques, à cauſe de l'importance de la matiére.

„ SIMON. Dites-vous qu'il y a „ un Chef du Mal, ou qu'il n'y „ en a point? Si vous dites qu'il n'y en „ a point, je vous montrerai par plu„ ſieurs raiſons & même par des cho„ ſes, que vôtre Maître a dites, qu'il „ y en a un.

„ PIERRE. Je ne puis pas nier ce „ que mon Maître a dit; j'avouë „ qu'il y a un Etre méchant, parce

„ que

„ que mon Maître l'a assuré, plusieurs „ fois. *Sur quoi S. Pierre cite divers passages, où il est parlé de* Satan, *du* Diable, *ou du* Méchant.

„ S. Puisque vous avouëz qu'il „ y a un Méchant, conformément à „ vos Ecritures, dites-moi comment „ il a commencé à exister, s'il a été „ fait & par qui.

„ P. Pardonnez moi, Simon, si „ je n'ose pas dire ce qui n'est point „ écrit. Si vous croyez que cela se „ trouve dans les Ecritures, montrez „ le moi. Mais si vous ne le pou- „ vez pas faire, pourquoi nous hazar- „ der à prononcer sur des choses, que „ nous ne trouvons point dans les E- „ critures ? Ne croyons-nous pas „ qu'il y aura un Jugement? ou cro- „ yons-nous qu'il ne regardera, que „ nos actions, & non nos paroles, „ par lesquelles nous exprimons ce „ que nous croyons, & est-ce à cau- „ se de cela, que nous parlons plus „ hardiment de Dieu ?

„ S. Permettez que je me charge „ des risques; & ne prenez pas occa- „ sion de vous retirer, de ce que vous „ appellez blaspheme. Je vois bien, „ que vous avez dessein de vous é- „ chapper, de peur d'être convaincu

„ de-

„ devant la multitude; ſoit ſous pré-
„ texte que vous craignez d'enten-
„ dre un blaſphême; ſoit parce que
„ l'Ecriture ne nous apprend point
„ de quelle maniere, par qui & pour-
„ quoi le Mechant a été fait ; parce
„ qu'il ne faut pas ſe hazarder à dire
„ plusque l'Ecriture ne dit; de ſorte
„ que, pour parler, avec retenue,
„ vous vous contentez de dire qu'il
„ exiſte ; Ne faut-il pas néceſſaire-
„ ment que le Méchant, dont vous
„ avouëz l'exiſtence, ſoit ou créé, ou
„ incréé?

„ P. Il faut néceſſairement qu'il
„ ſoit l'un, ou l'autre.

„ S. S'il a été créé, il l'a été,
„ par le Dieu, qui a créé toutes cho-
„ ſes, comme un Animal; ou il eſt
„ ſorti de ſa ſubſtance, après quoi il
„ a été mêlé à quelque autre choſe ;
„ ou il y avoit hors de Dieu une ma-
„ tiere animée, ou inanimée, de la-
„ quelle il a été fait, ou par Dieu
„ même, ou de lui même; ou il eſt
„ arrivé qu'il eſt ſorti du néant, &
„ qu'il eſt quelque choſe de rélatif,
„ ou qu'il a toûjours été. Voilà tous
„ les chemins divers, par leſquels
„ nous pouvons parvenir à ſa con-
„ noiſſance, & il faut néceſſairement

„ qu'il

„ qu'il ſe trouve, par l'une de ces
„ voies. Il faut donc les parcourir
„ toutes, pour trouver ſon origine, &
„ quand on aura trouvé celui, qui lui
„ a donné l'être, il faudra lui en don-
„ ner la faute. Que vous en ſem-
„ ble?

„ P. Il me ſemble, que, quand
„ même Dieu l'auroit créé, il ne fau-
„ droit pas, pour cela, l'en cenſurer;
„ de peur que ſon uſage ne paroiſſe
„ la choſe du monde la plus néceſ-
„ ſaire. Que ſi l'on montroit qu'il
„ n'a pas été fait, comme ayant toû-
„ jours été; il ne faudroit pas en blâ-
„ mer celui, qui eſt ſur toutes cho-
„ ſes, quoi qu'il ne pût pas détruire
„ un Principe ſans commencement;
„ parce que c'eſt un non être; ou ſi
„ le pouvant faire, il jugeoit qu'il fût
„ injuſte de mettre fin à un Etre, qui
„ n'auroit point eu de commence-
„ ment; ou un Etre mauvais de ſa
„ nature, parce qu'il ne pourroit de-
„ venir autre qu'il ne ſeroit, quand
„ même il le ſouhaiteroit. Que ſi Dieu
„ voulant rendre cet Etre bon ne l'a-
„ voit pas pu faire; il ne laiſſeroit
„ pas d'être bon; parce qu'il le ſou-
„ haite, quoi qu'il ne puiſſe pas le fai-
„ re. Il ſeroit même très-puiſſant,

„ en

„ en ce qu'il n'y auroit point d'autre
„ Etre, qui le pût. Que si quelcun a
„ la puissance de corriger le Mal, &
„ qu'il ne le fasse pas; il faut tomber
„ d'accord qu'il est méchant, en cela
„ même, parce qu'il ne fait pas cesser le mal, que fait un Etre mauvais, comme s'il se plaisoit à sa
„ conduite. S'il ne peut pas l'empêcher, n'ayant pas la puissance necessaire pour cela, il est néanmoins
„ meilleur, en ce qu'il ne néglige
„ pas de nous faire tout le bien, qu'il
„ peut.

„ S. Quand vous aurez discouru
„ de châque chose, que je vous ai
„ dite, je vous montrerai quelle est
„ la cause du Mal, je répondrai
„ à ce que vous aurez dit, & vous
„ prouverai que le Dieu, que vous
„ soûtenez être irréprehensible, est su-
„ jet à la censure.

„ P. Comme je comprends, par
„ ce que vous avez dit, dès le com-
„ mencement, que vous ne tâchez
„ que de rendre coupable Dieu, com-
„ me le Chef du Mal; j'ai résolu de
„ marcher, avec vous, par tous les
„ chemins que vous voudrez, pour
„ vous montrer que Dieu est hors de
„ tout blâme.

„ S.

„ S. Vous dites cela, comme ſi „ vous aimiez le Dieu, que vous „ croyez; mais vous n'êtes pas ſin- „ cere.

„ P. Et vous, comme un mé- „ chant homme, & haïſſant Dieu, „ que vous ne connoiſſez pas, vous „ dites des blaſphêmes.

„ S. Souvenez-vous que vous „ m'avez comparé au Chef du „ Mal.

„ P. Je l'avouë, je me ſuis trom- „ pé, en vous comparant au Méchant; „ j'y ai été contraint, parce que je „ ne trouvois perſonne, qui vous „ égalât, ou qui vous ſurpaſſât en „ méchanceté. C'eſt pour cela que „ je vous ai comparé au Méchant; „ car vous êtes beaucoup pire que le „ Chef du Mal. Perſonne ne ſau- „ roit montrer que le Méchant con- „ trediſe Dieu; mais nous ſavons „ nous tous, qui ſommes préſens, „ que vous vous oppoſez à lui.

„ S. Celui qui cherche la Verité „ ne doit rien accorder à perſonne, „ outre ce qu'il a en effet, car que „ cherche-t-il? Ne pourrois-je pas „ moi, ſans vouloir examiner les „ choſes à la rigueur, employer tout „ mon tems à louër un Dieu, que

„ je

„ je ne connois pas?

„ P. Vous n'êtes pas assez heu-
„ reux, que de le louër, vous ne
„ pouvez pas faire cette bonne action;
„ car vous seriez plein de lui. C'est
„ ainsi que nôtre Maître, qui ne
„ mentoit point, a dit: *de l'abondan-*
„ *ce du cœur la bouche parle.* C'est
„ pour cela que vous, qui êtes plein
„ de mauvais desseins, par ignoran-
„ ce, vous vous opposez à Dieu, qui
„ est seul Bon, & que vous n'avez
„ pas souffert ce que mérite ce que
„ vous avez osé dire. Croyez-vous
„ qu'il n'y aura point de Jugement?
„ Peut-être même, que vous croyez
„ qu'il n'y a point de Dieu; d'où
„ vient que, sans profiter d'une aussi
„ grande patience, qu'il vous témoi-
„ gne, vous augmentez toûjours plus
„ vôtre fureur.

„ S. N'esperez pas de me détour-
„ ner, par la peur, de chercher la
„ verité des choses, que j'ai proposées
„ pour exemples. Je souhaite si fort
„ de savoir la Verité, que je ne fais
„ pas difficulté de m'exposer à des
„ dangers pour cela. Si vous avez
„ quelque chose à répondre à ce que
„ j'ai proposé d'abord, répondez y.

„ P. Puis que vous nous contrai-

„ gnez

„ gnez de hazarder à découvrir exac-
„ tement la conduite de Dieu, que
„ nous avons trouvée; nous qui ne
„ ſommes que des hommes, qui ne
„ peuvent pas même expliquer exac-
„ tement la conduite de nos ſembla-
„ bles; je diſcourrai de ce que vous
„ ſouhaitez, à cauſe de ceux, qui ſont
„ préſents; au lieu de garder un ſi-
„ lence pieux là-deſſus. Je tombe
„ d'accord, avec vous, qu'il y a un
„ Chef du Mal, dont l'Ecriture n'a
„ pas oſé dire l'origine, ſoit vraie,
„ ſoit fauſſe. Néanmoins propoſons
„ nos doutes enſemble, ſur la manie-
„ re dont cet Etre a été fait, ſi tant
„ eſt qu'il l'ait été, & choiſiſſons ce
„ qui ſe trouvera de plus ſage, dans
„ les differentes opinions; puis qu'il
„ nous eſt ſéant de prendre, entre
„ diverſes opinions vrai-ſemblables,
„ celle qui fait le plus d'honneur, à
„ Dieu &c. Mais je vous déclare,
„ avant que d'entrer en diſpute, que
„ quelque chemin, que l'on prenne,
„ il n'y en a aucun, qui ne diſculpe
„ Dieu, &c.

S. Pierre recapitule là-deſſus les voyes differentes, que Simon avoit propoſées pour découvrir l'origine du Mal, telles qu'on les a déja rapportées

tées ci-dessus; sur quoi l'Entretien continue, de la sorte:

„ S. Vous avez bien distingué les „ Voyes differentes, *dont le Mal a pu* „ *être.* C'est à moi de vous mon- „ trer que la faute en est au Créateur; „ & à vous de prouver, comme vous „ l'avez promis, qu'il n'y a point de „ sa faute. Je serai surpris, si vous „ pouvez le faire. Premierement, „ si le Mauvais a été produit de „ Dieu, comme un Animal; alors il „ participe aux Vices de celui qui l'a „ produit.

„ P. Il ne s'ensuit pas tout-à-fait, „ car nous voyons bien des gens, qui „ quoique gens de bien ont eu de mé- „ chants Enfans: comme il y en a de „ méchants, qui en ont eu de méchants. „ Il y en a eu d'autres, qui étant mé- „ chants ont eu des Enfants des „ deux sortes; & il y a aussi eu des „ gens de bien, qui ont eu des En- „ fants bons & mauvais. Ainsi le „ premier homme eut, d'abord après „ sa création, l'injuste Caïn, & le „ juste Abel.

„ S. C'est agir d'une maniere in- „ sensée, que d'apporter des exem- „ ples d'hommes, lors qu'il s'agit de „ Dieu.

„ P. Parlez-donc auſſi de Dieu, „ vous-mêmes, & ne citez pas des „ hommes, pour exemples; en ſor- „ te néanmoins qu'on vous puiſſe „ entendre. Mais c'eſt ce que vous „ ne ſauriez faire.

Le reſte de la diſpute n'eſt que pure chicanerie, des deux côtez, & elle ne va pas, juſqu'à la fin, dans le MS. On voit que l'Auteur Ebionite ne ſavoit bien faire ni le perſonnage de Simon, ni celui de S. Pierre. Il eſt certain I. qu'il ne ſort rien de mauvais, ſortant immédiatement des mains de Dieu; parce que, ſi Dieu produiſoit une Creature Intelligente mauvaiſe, dans le moment de la Création, il ſeroit auteur du Mal & la Créature ne pourroit pas s'en garantir. Il eſt contradictoire que Dieu ſoit bon moralement, comme il l'eſt, & qu'il ſe plaiſe à créer un Etre moralement mauvais : II. Dieu peut néanmoins créer un Etre ſujet au changement, qui peut devenir de bon mauvais, & de mauvais bon ; comme on le voit parmi les hommes, dont les uns abandonnent la Vertu pour le Vice, & les autres prennent de la haine pour le Vice, & n'ont de l'attachement que pour la Vertu: III. On

III. On demande ici d'où vient, que Dieu ne faisant rien que de bon, il a souffert que quelques-unes de ses Creatures, comme quelques-uns des Anges, vinsent à déchoir, & cela en maniere qu'il n'en revient jamais aucun à son devoir ; & d'où vient encore, qu'il a fait l'Homme changeant, en sorte que de l'état d'innocence il soit tombé dans le peché, & qu'il y ait entraîné sa posterité après lui: IV. On voit déja, par là, que l'on n'a que faire d'établir un Principe mauvais, que l'on mette en parallele avec Dieu, le Principe de tout bien ; puis que le Peché ne vient originairement que de la nature changeante de la Créature, & nullement d'un Etre Mauvais, qui influe sur sa conduite, & qui la rende mauvaise, comme les Manichéens le croyoient : V. Mais on demande d'où vient que Dieu, qui est saint & bon, n'a pas prévenu les conséquences funestes de la nature changeante de la Créature ? A quoi l'on répond 1. que Dieu a voulu faire une infinité de Créatures ; entre lesquelles, celles-là ne sont pas des moindres; puis qu'il n'y a que cette espece de Créatures, qui soit capa-

ble non seulement du Vice, mais encore de la Vertu; c'est à dire, d'une obéïssance libre, qui la rend digne de récompense, comme le Vice l'expose à la peine: 2. Que le Vice augmente infiniment le lustre de la Vertu, qui ne pourroit aspirer, à aucune recompense si elle n'étoit pas libre: VI. Quand on dit que les Hommes sont libres, on ne dit rien que tout le monde ne sente, en soi-même; quoi qu'il soit vrai que la force de la liberté diminue, à mesure qu'une habitude au mal, ou au bien, s'augmente; mais pendant cette vie, elle n'est jamais entierement éteinte; puis qu'il n'y a point d'homme vertueux, qui ne puisse décheoir; ni de méchant homme, qui ne puisse se convertir: VII. Cela rend la Vertu d'autant plus estimable, & le Vice d'autant plus blâmable; qui autrement ne le seroient ni l'un, ni l'autre, si une fatale néceſſité les produisoit, comme les Manichéens le soûtenoient: VIII. A l'égard des Recompenses & des Peines de l'autre Vie, comme la nature ne nous en est pas clairement connue; il nous suffit que nous puissions être parfaitement assurez, que Dieu ne fera

rien

rien tant à l'égard des peines, qu'à l'égard des recompenſes, qui ne ſoit conforme à ſa nature très-parfaite. C'eſt ce qu'on peut prouver, par une Démonſtration Métaphyſique, qui n'eſt pas moins claire que celles des Mathematiciens. Cela ſuffit, pour rendre raiſon de l'origine du Mal; ſans bleſſer le moins du monde la Souveraine perfection de Dieu, & ſans établir aucun Principe du Mal, que l'on égale à la Divinité, ou que l'on n'oſe dire, ni avoir été créé, ni être éternel, comme fait le S. Pierre de l'Auteur Ebionite des *Clementines*.

Je n'irai pas plus loin, pour ce qui regarde la matiere des *Clementines*. Mais j'avertirai les Lecteurs que, ſur cet Ouvrage, on trouvera pluſieurs remarques de Mr. *Davies*, pour la correction du Texte. Comme *Cotelier* l'a le premier publié, ſur un MS. aſſez fautif, ou qu'il n'a pas aſſez bien ſû lire; il y a laiſſé beaucoup de fautes, & a mal pris le ſens de divers paſſages; Mr. *Davies* a corrigé quantité de ces endroits, comme on le verra au deſſous des pages. Comme il n'y a rien que de clair, dans ſes corrections, les propoſer &

les prouver a été la même choſe. Les changemens, qu'il croit qu'on doit faire, auroient pu être mis dans le texte, ſans trop hazarder; mais je n'ai rien voulu y changer, pour ne pas imiter ceux qui font trop de fonds, ſur des conjectures; quoi que celles-ci n'aient rien, de trop hardi. J'y en a ai auſſi ajoûté, quelques-unes des miennes, dont j'ai laiſſé le droit de juger aux Lecteurs; ſans les leur débiter, pour des veritez aſſurées. Je mettrai ici un ſeul exemple de celles de Mr. *Davies*, ſur la V. Homilie, § 9 & 10. *Clement* raconte un tour ingenieux, qu'il joüa au célebre Grammairien *Apion*; que l'Empereur Tibere appelloit *Cymbalum mundi*, à cauſe de la réputation, qu'il s'étoit aquiſe; par des diſcours, qui n'avoient guére plus de ſens, que le ſon des *Cymbales*; qui étoient des Hemiſpheres creux de métal, que l'on frappoit l'un contre l'autre.

Clement raconte, dans la IV. Homilie, qu'étant allé à Tyr, il y trouva le fameux Apion, & lui communiqua le deſſein, qu'il avoit de ſe joindre aux Juifs; à cauſe de la Sainteté de leur doctrine, ſur la Religion, & l'impieté des fables des Grecs;

Grecs ; ſur quoi Apion entreprit de défendre ces dernieres. Clement prend de là l'occaſion de raconter le tour qu'il avoit fait à Apion, qu'il avoit connu, étant plus jeune, à Rome.

Comme Clement étoit épris de l'amour de la Verité, ſur des matieres de la derniere importance, telle qu'eſt la queſtion de l'Immortalité de l'Ame, & qu'il ne pouvoit rien trouver, qui le ſatisfît; il en tomba malade. Apion l'alla voir, & comme il ſavoit la Médecine, il s'informa de ſa maladie. Clement après s'être fait un peu preſſer, feignit d'être malade d'amour; & Apion lui dit qu'il avoit eu une ſemblable paſſion étant jeune, & qu'il ne trouvoit point de moyen de jouïr de la Dame, dont il étoit amoureux, ni même de lui parler ; mais qu'un Magicien Egyptien, lui avoit apris une maniere de Charme, par le moyen duquel, il avoit été ſatisfait dans ſa paſſion, & s'étoit ainſi guéri de ſon amour. Clement lui répondit, que cette ſorte de gens étoient ſouvent des trompeurs, & qu'il ſe pouvoit bien faire que les Démons n'obéïſſoient point à leurs enchantemens. Apion repliqua qu'ils

ne pouvoient pas refuſer ce qu'on demandoit d'eux, pourvû qu'on les conjurât, par des Démons, à la puiſſance deſquels ils étoient ſoumis. Cependant Clement lui marqua qu'il aimeroit mieux venir à bout de ſon deſſein, par la perſuaſion, que par la Magie; mais qu'il ne ſeroit pas facile de la gagner, par des paroles; parce que cette Dame étoit fort attachée à l'étude de la Philoſophie. Apion lui dit là-deſſus qu'au contraire, il ſeroit plus facile de lui perſuader ce que l'on ſouhaitoit. Là-deſſus Apion lui compoſa une Lettre, pour la lui envoyer. En voici le commencement, tel qu'il eſt dans *Cotelier*.

Ο ΕΡΩΝ ΤΗΙ ΕΡΩΜΕΝΗΙ.

ἀνωνύμως.

Διὰ τὰς ἐκ τῶν ἀνοήτων ἀνθρώπων νόμους, ἐπιταγαῖς Ἔρωτος τῶ πάντων πρεσβυτάτω παιδὸς χάριν, ἔγνων σε φιλοσοφίαν προτανέχουσαν, τῆ ἀρετῆς ἕνεκα τὸν τῶν κρειττόνων ζηλῶσαν βίον. Voici comment *Cotelier* a traduit en Latin.

AMATOR ADAMATÆ

Abſque nominibus.

Ego per Cupidinis mandata antiquiſſimi

mi omnium pueri gratiâ cognovi te, propter ſtultorum hominum leges animum ad ſtudium Sapientiæ applicare, & ob virtutem æmulari meliorum vitam. Voilà aſſurément un parfait galimatias; & Mr. *Davies* a bien raiſon de dire que, ſi quelcun en peut former quelque bon ſens, il le tiendra pour un grand devin. Voici comme il faut diſpoſer le tout, & le ſens qu'il lui faut donner.

Ο ΕΡΩΝ ΤΗΙ ΕΡΩΜΕΝΗΙ.
(ἀνωνύμως διὰ τὰς ἐκ τῶν ἀνοήτων νόμους) ἐπιταγαῖς Ἔρωτος, τῶ πάντων πρεσβυτάτω παιδὸς χάριν. ἔγνων &c. En Latin : AMATOR AMATÆ (*ſine nomine, propter leges à ſtultis ſancitas*) *Amoris, antiquiſſimi omnium pueri juſſu, ſalutem. Novite ad Philoſophiam animum adpuliſſe, & virtutis cauſâ, meliorum vitam æmulari.* Ἔγνων *novi* eſt le commencement de la Lettre, & ce qui précede le titre. La choſe eſt claire, on pourroit ſeulement douter ſi pour χάριν, on ne doit pas mettre χαίρειν. que les Payens mettoient au haut de leurs Lettres, & non χάριν, qui reſſent le ſtyle des Chrétiens. Ceux qui voudront voir le reſte de la Lettre d'Apion, pour débaucher la

prétenduë Maîtreſſe de *Clement*, & la réponſe qu'il y fit lui-même, comme au nom de cette Femme, pourront avoir recours à l'Original. Il ne manque pas d'eſprit, dans cet Epiſode du Roman de Clement, ni ailleurs; quoi qu'il n'y ait pas le jugement, qui y devroit être, ni la ſaine doctrine des tems Apoſtoliques. Mais ce qui doit principalement choquer les Lecteurs ſéveres, & qui ne cherchent, que de ſavoir la Verité; c'eſt de tourner, en forme de Roman, la Prédication de S. Pierre, & de lui faire dire ce, à quoi il n'avoit jamais penſé. Il faut néanmoins que cette piece ait fort plû autrefois, puis qu'on en a fait des Verſions & des Abregez de differentes ſortes; en y retranchant pourtant les revêries Ebionitiques du premier Auteur du Roman. Telle eſt la verſion de *Rufin*, dont on a parlé & l'Abregé Grec, que l'on voit après les Homilies Greques.

Mais on a eu ſoin d'y ôter ce qui pouvoit y être d'Heterodoxe; comme on le voit dans l'Abregé des *Clementines*, qui mene le Roman de Clement juſqu'au de là de ſa mort; puis qu'il y eſt parlé non ſeulement de ſon retour à Rome, de ſon Exil dans la Cher-

Cherſoneſe Taurique ; où l'on dit non ſeulement qu'il ſouffrit le Martyre, mais encore qu'il ſe fit un miracle anniverſaire, au jour où il avoit été jetté dans la mer, où Dieu l'enſevelit dans une Chapelle de Marbre; qu'on alloit voir tous les ans, un jour arrêté, parce que la mer ſe retiroit, afin qu'on y pût aller à pied ſec; ſur quoi on raconte qu'en ce jour-là un Enfant avoit été laiſſé par accident au Tombeau de S. Clement; & y avoit été nourri un an, par le Saint, & retrouvé en bonne ſanté, par ſes Parens, l'année ſuivante. Le Martyre de S. Clement, tiré de *Simon le Metaphraſte*, fameux par ſes pieux Menſonges, en l'honneur, dit-on, de Dieu & de ſes Saints, y eſt auſſi. C'eſt aux gens, qui ont quelque connoiſſance de cette ſorte de choſes, & qui ſavent diſtinguer la Verité du Menſonge, à en faire l'uſage qu'ils doivent; qui eſt, ce me ſemble, de remercier la Providence, de ce qu'elle nous a conſervé les Livres du Nouveau Teſtament, dans leur entier; au travers de tant de Siécles, pendant leſquels l'on a entretenu les Chrétiens d'une infinité de Fables; comme ſi l'on n'avoit pas pu conſerver la Foi

Chrétienne, ſans l'aide du Menſonge. Il eſt bon que nous ſâchions cela, afin que nous ne nous imaginions pas, que la Sageſſe des Hommes a conſervé juſqu'à préſent la Religion Chrétienne. C'eſt là le contenu du I. Tome des Peres Apoſtoliques.

II. *SS. PP. qui temporibus Apoſtolicis floruerunt* &c. Volumen II. pagg. 810. avec les Préfaces & les Index.

CE Volume eſt comme compoſé de deux parties, dont la premiere contient les Ecrits de quelques Anciens, & la ſeconde des Ouvrages de divers Modernes, concernant ces Anciens Auteurs, au moins pour la plûpart.

DANS la premiere partie, il y a I. les Epîtres de S. Ignace, ou celles qu'on regarde comme les veritables Epîtres de ce S. Martyr; celles qui ont été falſifiées, comme la plûpart des Savans le croyent; & celles qui ſont entierement ſuppoſées. Elles ſont en Grec & en Latin, de la verſion de quelques Modernes, mais il y a enſuite l'ancienne verſion Latine, qu'*Uſſerius* avoit découverte.

Ou-

Outre les témoignages des Anciens, touchant les Epîtres, que l'on croit vrayes, & les Jugemens d'*Usserius*, qui fait aussi l'histoire des Editions précedentes, d'*Isaac Vossius*, qui les a le premier publiées en Grec sur un MS. & de *Cotelier*, il y a des remarques de ces trois savans hommes, sous les pages. Ils s'en est bien fait d'autres, avant eux, mais elles ne sont nullement dignes d'être rimprimées, avec celles des trois Editeurs, que l'on a nommez. On a vu aussi depuis quelques notes postumes, tirées des papiers de *Jean Pearson*, Evêque de Chester, qui étoit un très-savant homme; mais comme il n'y avoit pas mis la derniere main, on n'a pas cru devoir les mettre ici, d'autant plus que tout ce qu'il y a de meilleur se trouve dans sa Défense des Epîtres de S. *Ignace*, qui sont en ce Volume.

J'ai aussi ajouté quelque peu de remarques à celles des trois savans hommes, dont je viens de parler; mais seulement sur les veritables Epîtres de nôtre Auteur, & sur peu d'endroits. Comme l'Epître aux Romains n'avoit pas été imprimée, en Grec, sur le texte même de S *Ignace*, qu'on n'avoit pas encore vû en

Hollande; on avoit suivi la version litterale qu'*Usserius* avoit faite, sur l'ancienne Version Latine. Mais ici on l'a mise sur le texte Grec imprimé à Paris, dans les *Acta Sincera Martyrum* du P. *Ruinart*, & tiré d'un MS. de la Bibliotheque de Mr. *Colbert*. *Usserius* avoit si bien traduit sur le Latin, que sa version ne differoit pas beaucoup du Grec de S. *Ignace*; mais il y avoit plusieurs endroits, qui étoient fautifs dans la Version Latine, dans lesquels il ne lui étoit pas possible de redresser son Auteur, par conjecture. Il y avoit même divers mots oubliez, qu'il ne pouvoit pas deviner. On en a averti les Lecteurs, en de petites notes, sans néanmoins entrer dans les minuties. Les Lecteurs pourront voir, par là, le danger qu'il y a à se fier à des conjectures; puis que d'habiles gens, comme *Usserius*, *Vossius*, & *Cotelier* s'étoient si souvent trompez, comme on le reconnoît d'abord que l'on lit les mots, que l'on trouve dans le MS. de Mr. Colbert. J'ai aussi eu soin de faire en sorte, que la version Latine répondît au texte Grec. L'Auteur de l'ancienne Version avoit, sans doute, manqué plusieurs fois le sens de

de S. *Ignace*, parce que l'exemplaire Grec, dont il s'étoit servi, étoit extrémement fautif; comme on le voit, par le MS. de M. Colbert. On n'a qu'à jetter les yeux sur les petites notes, que l'on a ajoutées ici, pour s'en convaincre.

Il y a deux endroits dans l'Epître à ceux de Philadelphie, que l'on n'avoit nullement entendus. S. *Ignace* dit au Ch. V. *qu'il a son refuge à l'Evangile, comme à la chair de Jesus, & aux Apôtres comme au Presbytere de l'Eglise.* Comme le style de ce Saint homme est souvent très-dur & forcé, il est d'abord difficile à entendre ce qu'il veut dire; mais, si l'on y prend bien garde, voici le sens de ces paroles. " J'ai mon recours „ aux Evangiles, auxquels j'ajoûte „ foi, comme si je m'entretenois a- „ vec Jesus Christ, comme on pou- „ voit le faire, aux jours de sa chair, „ quand il étoit encore sur la terre; „ ou aux Ecrits des Apôtres, qui é- „ toient comme le Presbytere de tou- „ tes les Eglises Chrétiennes.

„ Il ajoûte: *Aimons aussi les Prophetes, parce qu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile, qu'ils ont espéré en Jesus Christ & l'ont attendu.* Ces paroles

paroles regardent les Livres de l'Anc. Teſtament, car ce n'étoit que par ces Livres, qu'il pouvoit connoître les Prophetes. Il eſt remarquable que S. *Ignace* mette d'abord les Ecrits du N. T. auxquels il a ſon recours, & en ſuite ceux du V. T. qui ſervent à confirmer le Nouveau. Cela fait voir qu'au commencement du ſecond ſiecle, on faiſoit beaucoup d'uſage des Livres des Apôtres; qu'on n'auroit pu négliger, en élevant ſur tout les livres des Prophetes, ſans trahir la cauſe du Chriſtianiſme, & faire plaiſir aux Ebionites, (j'entends ceux du I. Siecle) & aux Juifs.

S. *Ignace*, au Ch. VIII. parle d'une maniere, qui fait juger, qu'il y avoit alors des gens, qui prétendoient n'être pas obligez de croire en Jeſus Chriſt, ſur l'autorité des livres des Apôtres, à moins qu'on ne leur montrât que les Prophetes lui avoient rendu témoignage. *J'ai ouï*, dit-il, *quelques perſonnes, qui diſoient: je ne croirai point l'Evangile, ſi je ne le trouve pas dans les Anciens* (ἐν τοῖς ἀρχαίοις) *& comme je leur diſois, que* la choſe *étoit écrite, ils me répondirent: cela n'eſt pas propoſé.* (Pour Ὅτι πρόκει-

ται.

ται il faut lire ἐχὶ πρόκειται, car ces gens-là nioient ce qu'*Ignace* assuroit) Mais pour moi, Jesus-Christ me *tient lieu des anciennes* (il faut lire ἀρχαίοις ici, & non ἀρχείοις *les Archives*) propheties. *Sa croix, sa mort, sa résurrection, & la foi que l'on a par lui, me tiennent lieu des anciennes* (propheties) *qui n'ont point été corrompues. Vossius* croyoit qu'il falloit lire ici ἀρχεῖα *les Archives*, mais cela ne fait aucun sens, en cet endroit; car enfin en quelles Archives devoient être les Evangiles? Ce n'étoit pas dans celles des Juifs, ni des Payens. Il y en avoit sans doute dans celles des Chrétiens, car on lisoit publiquement les Evangiles, parmi eux, dans les Eglises; comme il paroît, par la I. Apologie de *Justin* Martyr. Personne ne pouvoit donc dire, qu'il n'en croiroit pas aux Evangiles, s'ils n'étoient dans les Archives. Mais les Juifs pouvoient dire, qu'ils ne pouvoient pas croire en l'Evangile, si on ne leur faisoit voir la même chose, dans les anciennes Propheties. Au reste, *Vossius* a très-bien compris que pour ὅτι, dans le passage cité, il faut lire ὡς, sans quoi il ne peut avoir aucun sens. J'ai mieux aimé dire ἐχὶ

parce

parce qu'il reſſemble plus à ℏ. Il paroit donc par-là que l'on employoit, alors les Evangiles, pour convaincre les Juifs que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie; quoique l'on n'eût pas eu, dans les premiers tems, la coûtume de les citer auſſi fréquemment, que l'on fit depuis; comme on le voit par les Epîtres de *Barnabé*, & de *Clement*. On pourra voir diverſes remarques ſur S. *Ignace*, dans l'Hiſt. Eccleſiaſtique, du Siecle II. an. 16. qu'on n'a pas miſes ici, parce qu'elles ne regardent pas tant les mots, que les choſes; deſquelles on n'a pas voulu traiter dans ces Notes, qui ſont purement Critiques.

Uſſerius avoit bien mîs, en ſon Recueuil, le Martyre de S. *Ignace*; mais il avoit été obligé de le tirer de *Simon* le Metaphraſte, auquel on ne peut pas ſe fier. Le MS. d'où *Voſſius* avoit tiré les Lettres de ce Martyr, s'étoit trouvé mutilé, de ſorte qu'il n'y avoit trouvé ni l'Epître aux Romains, ni le Martyre, qui y étoit inſeré; mais comme l'une & l'autre de ces pieces ſe ſont heureuſement trouvées, dans le MS. de la Bibliotheque Colbertine; on voit ici l'Epître aux Romains en ſa place, & le veritable

ritable Acte de ſon Martyre, à la pag. 157. après l'Ancienne Verſion Latine de ſes Epîtres; tel qu'il a été publié, par le P. *Ruinart*. On a été obligé de traduire de nouveau cet Acte en Latin, auſſi litteralement qu'il a été poſſible. On y verra, comme je crois, diverſes expreſſions mieux expliquées, ce me ſemble, qu'elles ne l'avoient été par le Pere *Ruinart*, d'autres explications confirmées, des paſſages corrompus par les Copiſtes corrigez, ſans rien néanmoins changer au texte. On y confirme, par exemple, l'explication du mot φιλοτιμία, pris pour une dépenſe faite pour gagner la faveur du Peuple, que les Latins appellent quelquefois *munus*. On verra dans l'Index Grec en quel endroit des Oeuvres de *Demoſthene*, ce mot ſe trouve en ce ſens; car on ne le put trouver, quand on travailloit aux notes de ce Martyr, mais on le trouva, quelque tems après, par hazard, & on l'a marqué dans l'Index des mots Grecs. On verra, après cela, la verſion de ce même Martyre, en Latin, telle qu'elle ſe trouve en deux Manuſcrits, où elle varie aſſez. Ceux qui les ont faites n'entendoient pas fort bien la Langue

gue Greque & y ont fait de groſſes fautes; mais elles ne laiſſent pas de ſervir à confirmer le Texte Grec, tel qu'on le donne ici. Il eſt étrange qu'il y ait une faute dans la date de l'année de ce Martyre, comme *Uſſerius* & d'autres depuis l'ont montré. Il ſemble qu'elle a été miſe depuis, car ce Martyre ayant été écrit par des témoins oculaires, il n'étoit pas poſſible, qu'ils ſe trompaſſent ſur les noms des Conſuls, ſous leſquels il ſouffrit le Martyre. C'eſt ſur quoi on pourra conſulter le P. *Pagi*, dans ſa Critique de *Baronius*, ſur l'an CXVI.

Il y a, après le Martyrologe Latin, une Rélation ſuppoſée de *Tiberien*, Gouverneur de la premiere Paleſtine à Trajan, & la véritable Rélation de *Pline* au même Empereur, avec ſa réponſe, & la cenſure que *Tertullien* en a faite.

II. On voit après cela l'Epître de S. *Polycarpe* aux Philippiens, avec les Notes d'*Uſſerius*, de *Cotelier* & de *Junius*; en ſuite de quoi on trouve ſon Martyre, tel qu'il a été raconté par l'Egliſe de Smyrne, dont il étoit Evêque; & dont *Euſebe* a inſeré la Lettre, en ſon Hiſtoire Eccleſiaſti-

ſiaſtique. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on eût bien des rélations de Martyres, telle que celle-ci, qui eſt pleine de ſageſſe & de pieté. Auſſi a t elle été généralement loüée de tous les Savans, qui en ont parlé. *Uſſerius* & *Cotelier* ont commenté cet Acte, mais le premier avoit enlevé au ſecond, tout ce qu'on pouvoit dire de meilleur; parce qu'il avoit écrit le premier, pour ne pas dire qu'il avoit beaucoup plus de ſavoir, que *Cotelier*, ſur cette ſorte de choſes.

Je ne dirai rien de certains fragmens des réponſes, que *Polycarpe* fit à de certaines queſtions, & que l'on trouve dans la *Chaine* ſur les IV Evangiles, recueuillie, par *Victor* Evêque de Capouë. Ce ſont des choſes viſiblement ſuppoſées.

Dans la Seconde Partie du II. Volume, il y a diverſes pieces, dont nous indiquerons la matiere en général; parce que le détail en ſeroit trop long.

I. On trouve d'abord un Ouvrage intitulé *le Code des Canons de l'Egliſe Primitive, illuſtré par Guillaume Beverege.* C'eſt une explication plus étendue, & une défenſe de ce qu'il en avoit dit, dans ſes remarques ſur

ſur les *Canons Apoſtoliques*, deſquelles nous avons déja parlé.

Pour ce qui regarde la Diſcipline exterieure de l'Egliſe, on ne peut guére douter que la plus grande partie n'en ait été recueuillie, dans les *Canons*, que l'on nomme communément *les Canons des Apôtres*, comme nôtre Auteur le remarque, dans la Préface de cet Ouvrage. On a même cru, juſqu'au XVII. Siecle, que ces Canons avoient été établis & recueuillis, avant le I. Concile de Nicée. Tous les Grecs l'ont cru, pendant plus de mille ans, & ont été ſuivis, en cela, par pluſieurs Docteurs Catholiques Romains. Mais ceux, qui les ont examinez, avec plus de ſoin, ſont tombez d'accord que les Canons ont été établis & recueuillis, au ſecond Siecle, ou au moins au troiſiéme. C'eſt l'opinion, où ont été *Joſeph Scaliger*, *Gabriel de l'Aubeſpine*, *Pierre de Marca*, & *Henri Hammond* & tous ceux, qui ont cru qu'ils n'étoient pas des Apôtres, avant *Jean Daillé*. Il leur faut joindre *David Blondel*, qui dans ſon Apologie pour le ſentiment de S. *Jerôme*, a dit *que les Canons que l'on dit être des Apôtres, ont été formez avant*

l'an

l'an CCLXXX. Il n'y a eu, que le ſeul *Daillé*, qui ait ſoûtenu qu'ils n'avoient été faits, que vers la fin du IV Siecle & publiez au commencement du V. C'eſt ce qu'il avance dans ſon III. Livre *des Ecrits fauſſement attribuez aux Apôtres*, qu'il publia l'an M DC LIII. Néanmoins on ne laiſſa pas de croire communément, que ces Canons avoient été établis au II. ou au III. Siecle. *Pierre Gunning* & *Jean Pearſon*, qui avoient été tous deux Profeſſeurs à Cambrige, & dont le premier fut depuis Evêque d'Eli, & le ſecond de Cheſter, ont ſoûtenu ce ſentiment dans leurs Ecrits. *Gunning* ſe déclara là-deſſus, dans un Livre Anglois, qui parut en M DC LXII. & qui traitoit *du Jeûne que l'on obſervoit avant Pâque*. *Pearſon* en fit autant, dans ſa *Défenſe des Epîtres de S. Ignace*, Part. I. c. 4. Nôtre Auteur le ſoûtint auſſi, dans ſes remarques ſur les Canons Apoſtoliques, où il dit qu'on les pouvoit nommer, avec raiſon, *le Code des Canons de l'Egliſe Primitive*. *Matthieu Larroque*, Miniſtre de Vitré, après la mort de Mr. *Daillé*, a ſoûtenu ſon ſentiment, dans les *Obſervations*, qu'il fit ſur cette ma-

matiere, ſans y mettre ſon nom ; d'où vient que nôtre Auteur le déſigne ſeulement ſous le titre d'*Obſervateur*. Il a entrepris de réfuter *Daillé* & *Larroque* en trois Livres, que l'on trouve en ce Volume. Dans le premier, il montre, par les témoignages des Anciens, que ces Canons ont été citez, non ſeulement depuis la fin du V. Siecle, mais encore dès le commencement du IV. & répond à toutes les objections que Mrs. *Daillé* & *Larroque* avoient faites, contre ces citations. Il réfute le ſecond pied à pied, ſans rien laiſſer de ce qui peut faire quelque difficulté. Il n'y a qu'une ſeule choſe, qu'il n'a pas cru devoir défendre ici, parce qu'il ne l'avoit avancée, que comme une conjecture ; c'étoit qu'il avoit dit que ces Canons n'avoient pas en effet été recueuillis, par *Clement* Romain, mais ſeulement par *Clement* Alexandrin. Comme *Daillé* avoit voulu montrer la nouveauté des Canons, dont il s'agit ; parce que, ſelon lui, il y a dans ces Canons pluſieurs choſes, qui étoit inconnues à la premiere Antiquité ; nôtre Auteur a travaillé à montrer, en ſon ſecond Livre, que les doctrines & la diſcipli-

ne

ne, qui ſont établies dans les Canons, ne contiennent rien de contraire à la doctrine & à la diſcipline des ſiecles, qui ont précedé le Concile de Nicée. Il défend ſur tout ce qu'il y a, dans les Canons, touchant les Evêques, les Métropolitains & les Jeûnes règlez de l'Ancienne Egliſe. Ce ſont en effet les principales matieres, à cauſe deſquelles *Daillé* ſemble avoir attaqué les Canons Apoſtoliques. Quoi qu'on eût déja aſſez écrit, pour la défenſe de l'Epiſcopat, l'Auteur n'a pas pu ſe diſpenſer de réfuter, en peu de mots, ce que *Daillé* & *Larroque*, en avoient dit. Le premier ayant publié un Livre exprès, des Jeûnes règlez, pour faire voir qu'ils ne ſont pas ſi anciens, que l'on dit, qui eſt la ſeule choſe, dont il s'agit ici; *Beverege* a été obligé d'examiner cette matiere, dans un troiſiéme Livre, où il en traite au long.

Comme il n'attribue pas l'établiſſement de ces Canons aux Apôtres mêmes; il juge qu'ils ont été établis, par divers Synodes du II. & du III. Siecles, dont les Actes ne ſont pas venus juſqu'à nous. Il ſoûtient qu'il s'en tint aſſez fréquemment, comme il le prouve par ceux, qui s'aſ-

ſemblerent, à l'occaſion du tems de la célebration de la Pâque, & par un paſſage de *Tertullien*. Ce ſont les règlemens, qui s'y firent, que l'on nomma *les Canons Apoſtoliques*. Il y en eut d'abord L, que *Denys le petit* publia & traduiſit en Latin, & enſuite on y en ajoûta XXXV. On les appelle auſſi Eccleſiaſtiques, parce qu'ils avoient été établis par les Egliſes; comme on les avoit déja nommez *Apoſtoliques*, parce que des hommes *Apoſtoliques* les avoient publiez, & parce qu'ils étoient conformes à la doctrine des Apôtres. Il y eut même des gens, qui crurent qu'ils avoient été faits, par les Apôtres. On avoit accoûtumé de décider les Controverſes, par les traditions Apoſtoliques, comme on le voit dans la Controverſe du jour de la Pâque. Le mal eſt que ces traditions prétendues n'étoient pas par tout les mêmes, comme cette même controverſe le fait voir. Nôtre Auteur ſoûtient que les Canons, dont il s'agit, ont été établis & recueuillis, avant la fin du III. Siecle; & *Daillé*, qu'ils ne furent formez qu'aſſez avant dans le V. Siecle, & qu'ils ne furent publiez que vers ſa fin. Les

Lec-

Lecteurs verront, dans nôtre Auteur, les raisons opposées à ce sentiment; aussi bien que ce qui regarde les Jeûnes règlez. Il y a des raisons pour & contre, par l'examen desquelles, on verra que les deux Antagonistes, semblent avoir, tour à tour, quelques avantages l'un sur l'autre, dans les divers Incidents de ce Procès litteraire; ce qui doit engager ceux, qui veulent éviter l'erreur, à aller, comme on parle, bride en main, & à ne se déterminer pas trop légerement.

II. La seconde piece est un Jugement de *Thomas Bruno*, ou *Brown*, Chanoine de Windsor, dont Mr. *Colomiez* avoit déja publié une Dissertation des *Thérapeutes*, en M DC LXXXVII. qui est tirée d'un Ouvrage, que l'Auteur a laissé imparfait. Il avoit aussi commencé une sorte de Jugement, sur les *Constitutions* & sur les *Canons Apostoliques*, avec des remarques sur les derniers. L'Original étant tombé entre nos mains, nous avons cru devoir le publier, en cette occasion, quoi qu'imparfait; afin que ceux, qui voudront juger de la Controverse, touchant les Canons Apostoliques, puissent comparer ce qu'il en dit, avec ce que

les deux Auteurs, dont nous venons de parler, en ont dit. Nous nous y arrêterons un peu plus; parce que l'Ouvrage paroît, pour la premiere fois, & mérite qu'on y faſſe attention.

1. Il commence, par remarquer qu'aucun Auteur Grec, ou Latin, des trois premiers ſiecles, n'a fait mention des *Canons Apoſtoliques*. Le premier qui les ait produits au jour, a été, ſelon lui, *Denys le Petit*, ſur la fin du V. Siecle. Enſuite environ l'an DXXXVII. ayant entrepris, à la priere d'*Etienne*, Evêque de Salones, de faire une nouvelle verſion Latine des Canons reçus, parce que la Verſion précedente ne valoit rien; il y inſera les Canons Apoſtoliques, qui n'étoient pas joints aux autres Recueuils des Canons. Il ne les reconnoiſſoit néanmoins pas, pour veritablement Apoſtoliques, & il ne diſſimule pas, dans ſa Préface, que beaucoup de gens ne les admettoient point; & en effet *Gelaſe* les avoit rejettez, comme Apocryphes, il n'y avoit pas trente ans, quand *Denys* fit ſon Recueuil.

2. Cependant ils furent reçus l'an DCLXXXI. par le Concile celebré

in

in Trullo, & déclarez *Apoſtoliques* au ſecond Canon; quoi qu'ils euſſent été inconnus en Afrique, juſqu'au milieu du VI. Siecle.

3, 4 L'Egliſe Gallicane ne les reçut, que ſur la fin du VI. Siecle, & l'Anglicane ne les admit, que cent ans après, ou environ, comme on le verra dans Mr. *Brown*.

5, 6, 7. Pour le nombre des Canons, *Denys*, au commencement de l'Empire de Juſtinien, n'en comptoit que L. & *Creſconius*, qui a écrit vers la fin de ce même regne, n'en reconnoiſſoit pas davantage. Cependant des Recueuils du même tems, en mettent LXXX ou LXXXV. Si on demande à nôtre Auteur par qui il croit que ces Canons ont été recueuillis, il répond, qu'il n'eſt pas poſſible de le ſavoir; mais qu'il ſoupçonneroit volontiers qu'un certain *Leontius*, Evêque de Tripoli, en Lydie, a recueuilli, au commencement du IV. Siècle, ces Canons; ou a au moins contribué, à ce Recueuil. C'étoit un Arien, mais un homme conſommé dans la connoiſſance de la Diſcipline Eccleſiaſtique, & rigide défenſeur de l'autorité Epiſcopale. On n'a qu'à voir ce qu'en rap-

porte *Suidas*, ſur ſon nom, & qui n'eſt, ſelon les apparences, qu'un fragment de l'Hiſtoire de *Philoſtorge*, Liv. VII. c. 6. Cet homme paroît en effet avoir été propre à faire un ſemblable Recueuil.

7. En parlant du XIV Canon des Apôtres (ou plûtôt du XIII. ſelon l'ordre de l'exemplaire, que l'on a ſuivi au I. Tome des Conciles) Mr. *Brown* dit, que tout le monde ſait que, par ce Canon, il étoit défendu de transferer un Evêque d'un Evêché à un autre; mais que peu de gens ſavent, ſur quoi cette défenſe étoit fondée. Voici ce qu'il en dit. Au commencement il n'y avoit, dans les Egliſes, d'autres Eccleſiaſtiques, que des Evêques, des Prêtres & des Diacres. Quand un Prêtre venoit à mourir, un des Diacres lui ſuccedoit; de ſorte que le premier des Diacres occupoit le rang du dernier Prêtre de l'Egliſe, & que l'on créoit un nouveau Diacre. De même, quand un Evêque venoit à mourir, le premier des Prêtres de cette Egliſe prenoit ſa place, & le premier des Diacres devenoit le dernier des Prêtres. Que ſi le Primat, ou le Métropolitain de la Province venoit à mourir, le premier

mier des Prêtres occupoit la place du dernier des Evêques. C'eſt ce qu'on trouvera dans le *Nomocanon* de *Photius*, Tit. VIII. c. 19. Ainſi perſonne n'étoit avancé d'abord à la premiere place. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe fît une élection nouvelle, & une ordination; mais elles étoient attachées à cet ordre, & perſonne ne pouvoit paſſer, comme en ſautant, du degré le plus bas à la plus haute dignité. Ainſi, ſi l'on veut prendre, pour exemple de toutes les autres Egliſes, celle d'Alexandrie, on procedoit de cette ſorte. L'Evêque étant mort, tous les Prêtres de cette Egliſe s'aſſembloient & nommoient d'entre eux trois Prêtres, & ordinairement d'entre les plus vieux. Ils convoquoient le peuple à l'Egliſe, & lui propoſoient les trois Prêtres, qu'ils avoient nommez, pour choiſir un Evêque, entre ces trois; après quoi il étoit conſacré. Ainſi Pierre, Evêque d'Alexandrie, étant mort l'an CCCX. en ſouffrant le Martyre, on fit l'élection d'un Evêque; car alors Alexandrie n'étoit pas encore un Siege Patriarchal, mais étoit ſoumiſe à Nicomedie, ſi l'on en croit *Philoſtorge* Liv. I, 7. Au jour marqué, Alexandre, qui étoit le premier

mier Prêtre; Arius, depuis Héresiarque, qui étoit le second; l'autre Alexandre, qui étoit surnommé *Baucalis*; & qui étoit immédiatement après Arius, à ce que dit *Philostorge*; Colluthus, qui fut le Chef des *Collutbiens*, secte qui ne dura pas longtems, après lui, Carponas & Sarmatas. (*Epiphane* les nomme tous dans l'Hérésie LXIX, 2.) Ces gens-là, dis-je, avec d'autres, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, s'étant assemblez, nommerent trois Prêtres; savoir, Alexandre, Arius & l'autre Alexandre. *Nicephore* Liv. VIII, 1. dit qu'Arius fut entre ceux, qui furent nommez, afin qu'on en élût un. C'est ce que signifie le mot ὑποψηφῶ, dont cet Auteur se sert, comme Mr. *Brown* le fait voir. Ces trois Prêtres ayant été présentez au peuple, il semble, si l'on en croit *Philostorge*, que la plus grande partie avoit du penchant à élire Arius, depuis chef des Ariens, quoi qu'il ne fût que le second Prêtre d'Alexandrie; & même que l'autre Alexandre, quoi que plus jeune que lui, étoit jaloux de la faveur du peuple, & entretint en suite la discorde, qui fut entre celui qui fut élu & Arius.

8. Nô-

8. Nôtre Auteur montre, par quelques exemples, que cette coûtume d'élire le plus ancien des Prêtres, pour Evêque, n'étoit pas inconnue en Occident.

9, 10, 11. On avoit auſſi une autre coûtume, qui eſt differente de celle des Siecles ſuivans & d'aujourdhui. C'étoit que nul Eccleſiaſtique ne pouvoit paſſer d'une Egliſe à une autre; de ſorte qu'on ne pouvoit pas, au moins canoniquement, paſſer d'un Evêché moindre à un autre meilleur; mais les Canons ne furent pas une barriere aſſez forte, pour retenir les Eccleſiaſtiques ambitieux, en leur devoir. Cependant, il y a bien des raiſons à oppoſer aux Canons, à cet égard, & entre autres qu'il pouvoit facilement arriver, qu'il n'y avoit aucun Prêtre dans une grande Egliſe, qui fût capable de la conduire; & qu'un homme exercé, dans le Gouvernement d'une petite Egliſe, étoit plus capable d'en gouverner en ſuite une grande. Nôtre Auteur louë fort, à cette occaſion, *Leontius*, dont on a déja parlé.

12, 13, 14, 15. Il fait ici une digreſſion ſur diverſes choſes, qui appartenoient à l'Hiſtoire de l'Arianiſ-

me, & revient à Leontius, qu'il croit l'Auteur du premier Recueuil des Canons Apoſtoliques. Ce n'eſt pas qu'il crût que Leontius les eût tous recueuillis; car il étoit perſuadé que quelques-uns étoient poſterieurs au tems de Leontius; comme faits après celui d'Eunomius, & ſur tout le L. où il eſt parlé des trois immerſions, dans le Baptême. Du reſte, il ne croyoit point que perſonne, qui fût habile, dans les Antiquitez Eccleſiaſtiques, pût ſe perſuader que ces Canons euſſent été établis, par les Apôtres, ou par leur ordre. D'ailleurs ils ne laiſſent pas d'être anciens, & de pouvoir être rapportez au III. & même en partie au II. Siecle.

16, 17, 18, 19. Après cela l'Auteur vient à l'explication des Canons. Il ne doute point que le I. Canon, qui ordonne *qu'un Evêque ſoit ordonné par deux, ou trois Evêques*, ne ſoit fort ancien; mais il ne croit pas qu'il ſoit un des Canons des Apôtres, ni en particulier de S. Simon l'Apôtre; à qui il eſt nommément attribué, dans les Conſtitutions Apoſtoliques Liv. VIII. c. 27. La raiſon en eſt qu'il n'a pas été fort obſervé, puis qu'Anthime, Evêque de Tyanes,

nes, ordonna seul un Evêque, malgré qu'en eût S. *Basile*; qui étoit son Métropolitain, & qui ne lui reprocha pas néanmoins qu'il eût violé un Canon Apostolique, mais seulement le bon ordre, qui avoit été établi autrefois. Aussi n'est il nommé, par d'autres, qu'un *Canon des SS. Peres*. S. *Augustin* ne put nommer aux Donatistes, qui révoquoient en doute son autorité Episcopale, que le seul Primat de Numidie, qui l'avoit ordonné. L'Evêque de Rome prétendoit encore avoir droit d'ordonner un Evêque, sans l'assistance d'aucun autre du même Ordre. Châque Métropolitain est aussi autorizé, par le VI. Canon du Concile de Sardique, à ordonner seul un Evêque, en cas de néceſſité.

20. Le II. Canon Apostolique porte *que les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs doivent être ordonnez par les seuls Evêques*; surquoi Mr. *Brown* remarque que, du tems des Apôtres, les noms d'*Evêque*, & de *Prêtre* se confondoient, comme tous les Savans en conviennent; quoique les fonctions de tous ceux, qui portoient ces noms, n'aient pas été les mêmes; quelques uns de ces gens-là ayant

ſeuls le droit d'ordonner, mais non pas tous; quoi que tous adminiſtraſſent également les Sacremens; & que dans la ſuite les premiers furent ſeuls nommez *Evêques*, & les autres Prêtres. Il y avoit auſſi des Evêques de ce tems-là, qui s'apelloient *Apoſtoli*, ou *Apôtres*; mais comme on donnoit proprement ce nom-là à ceux, qui avoient été envoyez immédiatement par Jeſus-Chriſt; ils s'appellerent encore *Angeli*, ou *Anges*, mot qui ſignifie proprement un *Meſſager*, auſſi bien que le précedent. C'eſt ce que l'on peut voir, par les Chap. II. & III. de l'Apocalypſe; où les *Anges* des ſept Egliſes, dont il eſt parlé en cet endroit, ſont les Evêques de ces mêmes Egliſes. A cette occaſion, l'Auteur parle d'une Inſcription, que l'on trouva ſur une pierre déterrée à Rome, ſous Urbain VIII. qui eſt écrite en deux ſortes de caracteres Grecs, dont les uns ſont comme les Lettres Capitales & les autres, comme les petites Lettres, avec quelques Capitales Latines. Nôtre Auteur la lit ainſi : ⊙. *Hic Gordianus Galliæ nuncius, jugulatus pro fide, cum familia tota, quieſcunt in pace. Theophila ancilla fecit.*

On

On pourra voir cette Inſcription copiée ſur l'Original, par le *P. Mabillon*, dans l'*Appendix* de ſa Diplomatique, par le P. *Ruinart*, pag. 637. Le P. Bénedictin n'a pas bien lu la premiere lettre, qu'il prend pour une H, au lieu que c'eſt un Θ Grec. Nôtre Auteur le rapporte à la mort (en Grec θάνατος) & c'étoit le ſigne de ceux, qui étoient condamnez à la mort. Il remarque que *Céſar* a dit, dans ſes *Mémoires*, que les Gaulois avoient accoûtumé de ſe ſervir de caracteres Grecs, & il cite une Inſcription écrite en partie en Lettres Greques, & en partie en Lettres Romaines, qui ſe trouve dans *Gruter* p. MCXLIV, 10. Il conjecture que ce *Gordien* aura été envoyé par quelcun des Apôtres, & peut-être par S. Jean, ſous l'Empire de Domitien, dans les Gaules; avec le titre de Γαλλίας Ἄγγελος, ou *Meſſager de la Gaule*; c'eſt à dire, Evêque; comme ſi l'on avoit employé ce mot, pour marquer cette dignité, pendant le tems auquel les mots de *Prêtre*, & d'*Evêque* ſe confondoient. La conjecture eſt ſans doute ingenieuſe, mais quoique l'Ange, qui parloit à S Jean, ait employé ce mot de *Meſ-*

ſager, pour marquer un Evêque; il ne s'enſuit pas qu'on parlât communément de la ſorte; puis que le ſtyle des viſions Prophétiques differe ſouvent beaucoup, des expreſſions vulgaires. D'ailleurs, il ne produit aucune preuve, par où il paroiſſe que l'Evangile ait été prêché ſi tôt dans les Gaules; au moins dans la Gaule, qui eſt en deça des Alpes, à nôtre égard. Mais on pourroit dire qu'il s'agit de cette partie de l'Italie, qu'on appelloit *Gallia Ciſalpina*, par rapport à l'Italie. Si l'on avoit quelque preuve, par laquelle il parût que l'Evangile eût été prêché, dans cette partie de l'Italie, & cela par un homme envoyé par S. Jean; on pourroit entrer dans la penſée de Mr. *Brown*. Mais comme on n'en trouve aucun veſtige, dans l'Antiquité; il vaut mieux prendre ceci (s'il s'agit d'un Martyr) de quelque homme qui avoit été envoyé de quelque endroit des Gaules à Rome; pour quelque raiſon, qui ne nous eſt pas connue.

Nôtre Auteur dit, ce me ſemble, ſans être appuyé, ſur aucune bonne raiſon, *qu'il eſt certain*, que le Chriſtianiſme fut répandu par les Gaules, environ

environ ces tems-là ; quoi qu'il avouë que l'on ne voit aucun bon Auteur, qui ait dit que Trophime, Disciple de S. Paul, y eût été envoyé le premier, par son Maître, pour y prêcher l'Evangile. Il n'y a qu'à lire la Dissertation de *Jean de Launoy*, sur la premiere Epoque des Martyrs de France, imprimée à Paris, en MDCLI, pour s'assurer que ce n'est qu'une fable. Nôtre Auteur montre encore qu'*Origene* n'avoit pas été ordonné Prêtre, par un seul Evêque, mais par deux ; sans penser que le sens du Canon, n'est pas qu'il ne sera pas permis à un Evêque de conferer l'ordre de Prêtrise, en présence d'un autre Evêque ; mais seulement qu'un seul Evêque peut ordonner un Prêtre, sans qu'il soit besoin qu'il s'y trouve un autre Evêque.

23, 24, 25. Le III. Canon porte *que si un Evêque, ou un Prêtre, contre l'ordonnance du Seigneur, touchant le Sacrifice, amasse quelques autres choses, sur l'Autel, du miel, du lait, ou du vin de palme* (sicera) *au lieu de vin ordinaire, ou quelque aprêt, des oiseaux, ou quelques autres animaux, ou des legumes, comme étant contre l'ordonnance de Seigneur ; il soit*

ſoit excommunié; à moins que ce ne ſoient de nouveaux legumes, ou des raiſins dans leur tems. Comme il n'y a point d'apparence que les Apôtres employaſſent autre choſe, pour célebrer l'Euchariſtie, que du Pain & du Vin; il ſemble qu'ils n'avoient que faire de défendre ce que perſonne ne faiſoit; c'eſt, comme je croi, ce que veut dire Mr. *Brown*, car il ne s'exprime pas ici trop exactement. Il auroit bien pu ajoûter, que les mots de *ſacrifice* & d'*autel* ſont des mots, qui ne ſe trouvent point dans les Ecrits des Apôtres, pour marquer l'Euchariſtie & la Table, ſur laquelle on la célebroit. En effet les paroles de l'Inſtitution ne nous donnent nullement l'idée d'un Sacrifice; mais ſeulement celle de la commémoration d'un Sacrifice, qui n'a été offert qu'une ſeule fois, & que perſonne ne peut reïterer. Mr. *Brown* ajoûte ſeulement, qu'avant que le ſecond Siecle fût écoulé, comme il étoit entré une grande multitude de Gentils dans l'Egliſe Chrétienne, les ſucceſſeurs des Apôtres leur permirent, *par économie* (c'eſt-à dire, par condeſcendance, en s'acommodant à leur foibleſſe, ſans l'approuver) de faire

ce

ce qu'ils avoient accoûtumé de faire, dans leurs sacrifices, comme il le montre. C'est qu'avant que de manger des Victimes, on mangeoit des gâteaux, ou quelques autres choses, qu'on nommoit en Grec προθύματα, comme qui diroit *avant-sacrifices*. Ces sortes d'Offrandes appartenoient aux Prêtres, & à cause de cela on les permit, pendant quelque tems; mais en suite, on les défendit, comme il paroît par ce Canon.

A l'occasion de cela, nôtre Auteur parle de la coûtume, qui s'étoit introduite, de donner la Communion aux Enfans, & cela le second, ou le troisiéme jour, après leur naissance; ce qui étoit une coûtume qui n'avoit aucun fondement, ni dans l'autorité des Apôtres, ni dans la chose même. L'Eucharistie n'a été établie, que pour célebrer la mort de Jesus-Christ, ce qui ne se pouvoit faire, qu'en un âge de connoissance; & par conséquent, on ne pouvoit pas raisonnablement faire communier des Enfans nouveaux nez. Mr. *Brown* croit qu'au lieu d'employer du vin, pour cela, on se servoit de lait, & que c'est pour cela que l'on offroit du lait; ce qui étoit contre l'Institution

de

de Jesus-Christ. L'usage du vin de palme étoit mieux fondé, parce qu'en certains lieux, où l'on n'a pas des Vignes, il servoit de vin ordinaire. Excommunier, pour cela des Chrétiens, qui n'avoient point d'autre bruvage équivalent au suc des raisins, étoit une rigueur, qui ne se ressent point de la douceur des Apôtres.

26 Le V. Canon Apostolique défend aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, de mettre dehors leurs femmes, sous prétexte de pieté, & les condamne, à être excommuniez, s'ils le font, & à être dépoſez s'ils continuent à le faire. Mr. *Brown* s'échauffe ici, ce me semble, assez mal à propos, contre les Grecs; qu'il accuse d'avoir forgé ce Canon & de l'avoir inseré parmi les autres, depuis *S. Epiphane*, & *S. Augustin*; pour lâcher la bride à leurs sensualitez, à couvert de ce prétendu Canon Apostolique. Je ferois d'un sentiment tout contraire, & je croirois que ce Canon, en laissant l'usage du Mariage aux Ecclesiastiques, prévint les Commerces illégitimes; que les Ecclesiastiques, destituez de femmes légitimes, auroient pu rechercher

avec

avec d'autres, qui ne leur appartenoient pas. *S. Epiphane* & *S. Auguſtin* ont plûtôt parlé de l'uſage de leur tems, que de celui des Apôtres. On n'a qu'à conſulter *Beverege*, ſur ce Canon. Comme l'on a changé les Canons, ſelon l'uſage; il ne faut pas s'étonner, ſi, dans les derniers tems, où l'on vouloit paroître plus ſaint, qu'on ne l'étoit, on a parlé autrement que dans les précedents.

27. Il eſt défendu, par le VI. Canon, aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres de ſe mêler des affaires du monde, ſous peine de dépoſition. Nôtre Auteur juge, avec raiſon, que ce Canon n'étoit pas connu à S. *Cyprien*; puis qu'en parlant de cette matiere, il n'a fait que citer un Canon d'un Concile d'Afrique, qui défendoit aux Eccleſiaſtiques d'être Tuteurs; quoi qu'il lui fût plus avantageux de citer un Canon Apoſtolique. *Beverege* croit auſſi, que ce Canon, quoi que nommé Apoſtolique, n'eſt qu'un abregé de celui, dont *S. Cyprien* parle. La défenſe, qu'il renferme, a été fort mal obſervée, puis que ceux qu'elle regarde ont toûjours pris des ſoins infinis, pour augmenter leurs Richeſſes; ſur tout

tout depuis que le Christianisme eut le dessus; & qu'ils n'avoient garde de mettre des bornes à leur propre grandeur.

28, 29, 30. Le Canon VII. déclare que si quelque Evêque, quelque Prêtre, ou quelque Diacre célebre la Pâque un jour, avant l'Equinoxe du Printems, avec les Juifs, il doit être dépossé. Mr. *Brown* dit là-dessus que si quelcun peut se persuader que ce Canon ait été fait par les Apôtres mêmes; il peut assurément tout croire, puis qu'il est certain qu'avant l'an XXXV. d'Hadrien, qui est le CXXXV. de l'Ere Dionysienne, aucun Chrétien n'a célebré la Pâque, en un autre jour, qu'en celui auquel les Juifs la célebroient, ou le 14. du mois de Nisan, en quel jour de la semaine qu'il se rencontrât. C'est ce que témoigne *S. Epiphane*, dans l'Héresie des Audiens, ou la LXX. n. 10. Il n'est néanmoins pas clair, en quel tems, les Chrétiens cessérent de s'accommoder avec les Juifs. Mais nôtre Auteur apporte des raisons assez probables, pour faire voir que ce n'a pas été avant le tems de *Denys*, Evêque d'Alexandrie, qui fut Evêque depuis l'an

l'an CCXLVII. juſqu'à l'an CCLXVI. Si l'on joint ce que nôtre Auteur dit, ſur cette matiere, avec ce que *Beverege* en a écrit, on pourra ſe former une idée aſſez juſte de cette matiere. Il paroît au moins indubitable, que ce Canon n'eſt point des Apôtres.

29. Dans le Canon VIII. il eſt dit *que ſi quelque Evêque, Prêtre, Diacre, ou quelque autre de la liſte Sacerdotale, n'a point participé, lors que l'oblation aura été faite, il ſera obligé d'en rendre raiſon; & que ſi cette raiſon eſt valable, il ſera pardonné; mais que s'il ne le fait pas, il ſera ſéparé,* (de la Communion) *comme ayant ſcandalizé le Peuple, & fait ſoupçonner, que celui, qui a offert, n'a pas bien offert.* Mr. *Brown* remarque que, du tems des Apôtres, il n'étoit pas néceſſaire d'un ſemblable Canon, pour obliger les Eccleſiaſtiques de communier; puis que le Peuple ne manquoit guére de le faire. Ce ne fut, comme il le croit, qu'au ſecond Siecle, qu'il y eut des gens, qui aſſiſterent au Service public, ſans communier; ſoit que le zèle ſe fût refroidi, à cauſe de la trop grande fréquence des Communions; ſoit qu'ils

ſe

ſe ſentiſſent coupables de péchez, qui ne leur permettoient pas de communier. Ce fut à cauſe de cela, que le Pape Calliſte ordonna en CCXXII, que tous ceux, qui aſſiſtoient au Service, communiaſſent. L'Auteur a laiſſé ici dans ſon MS. *nondum exacto ſæculo ſecundo*, ce qui eſt une faute viſible; mais qu'on n'a pas dû corriger, parce qu'on n'a pas pû deviner ce qu'il avoit voulu mettre au lieu de *nondum*. Il falloit dire *jam exacto* mais l'un differe trop de l'autre, & il pourroit, y avoir pluſieurs mots d'oubliez. Nôtre Auteur fait diverſes remarques, ſur cette matiere auxquelles on ne peut pas s'arrêter, de peur d'allonger trop cet Extrait. Il y a auſſi, en cet endroit, des remarques ſur les *Eulogies*, ou Pains bénis, qu'on lira dans l'Original.

31. Dans le X. Canon Apoſtolique, il eſt ordonné *que celui qui auroit prié Dieu*, avec *un Excommunié, même dans la maiſon, ſoit ſéparé.* Comme les Excommunications des Juifs, auxquelles celles des Chrétiens doivent leur origine, n'alloient point à ne vouloir pas prier Dieu, avec les Excommuniez; nôtre Auteur recueuille de là, que ce Canon

ne

ne peut avoir été fait, qu'après la mort des Apôtres. L'Excommunication des Juifs, comme il le fait voir, après d'autres ſavans Hommes, étoit plûtot une peine Civile, qu'une peine Eccleſiaſtique. Mr. *Brown* croyoit, ſur un paſſage de *Juſtin* Martyr; où il dit, vers l'an CL, qu'il n'étoit pas permis, à d'autres qu'à des Chrétiens de participer à l'Euchariſtie avec eux; que ce ne fut qu'au tems d'Hadrien, ou environ, que les Chrétiens commencerent à s'excommunier les uns les autres; en un tems, auquel une très-grande multitude de Gentils avoit embraſſé la Religion Chrétienne. Perſonne n'ignore que les Payens excluoient, de la participation à leurs Sacrifices, & à leurs Myſteres, ceux qui étoient coupables de grands crimes. C'eſt ce qui paroît par quantité de paſſages, que nôtre Auteur cite ici. Il ſemble qu'il ait cru que l'Excommunication Chrétienne étoit née, de ces coûtumes Payennes. A l'égard de l'excluſion des Sacrifices & du ſervice public, elle étoit très-ancienne, puis que *Sophocle* & *Euripide* en ont parlé, comme d'une coûtume des tems héroïques; quoi que nôtre Auteur

ne

ne l'ait point remarqué. On voit par-là pourquoi les Gentils, qui s'étoient joints aux Assemblées Chrétiennes, se soumirent si facilement à une Discipline très-sévere, & ce qui fit que la Jurisdiction Ecclesiastique s'établit si aisément. On pourra en trouver des preuves, dans l'Auteur; car nous ne pouvons pas nous étendre davantage, sur ces sortes de choses, dans cet Extrait. Il y auroit autrement bien des réflexions importantes à faire sur l'Excommunication, qui peut faire, & qui a fait beaucoup plus de mal, que de bien; lors que l'on s'en est servi contre des opinions spéculatives autant vrayes, que fausses.

32. Il y a, dans le Canon XII. *que si un Clerc, ou un Laïque excommunié, ou qu'on ne doit pas recevoir, s'en étant allé, a été reçu dans une autre ville, sans Lettres de recommendation, celui qui a été reçu, & celui qui l'a reçu soient excommuniez.* Cependant des Ecclesiastiques & des Laïques, qui avoient été excommuniez, pour éviter cette ignominie, se retiroient en des Eglises éloignées; où ils tâchoient de surprendre les Evêques, ou par de faux rapports, ou par des Lettres de recommendation supposées,

posées, & d'y être reçus conformément au rang, qu'ils avoient eu, ou même en un autre plus relevé. C'est ce que nôtre Auteur prouve, par l'histoire de Marcion; qui voulut être reçu à Rome, après avoir été excommunié en Asie; mais le Clergé de Rome refusa de le faire, sans la permission du Pere de Marcion.

33. A cette occasion, Mr. *Brown* fait l'histoire de ce qu'on appelloit des *Lettres Formées*, qui étoient conçues en maniere, & munies en telle sorte, de certaines Lettres de l'Alphabeth, qu'il n'étoit pas facile de les falsifier. Pour faire bien entendre cela, il faudroit ici copier tout ce que l'Auteur en a dit. Mais c'est ce que nous ne saurions faire, sans allonger trop cet Extrait; si bien que nous avons jugé qu'il valoit mieux renvoyer les Lecteurs à l'Original.

34. Le XIV Canon porte *qu'il ne sera pas permis à un Evêque de quitter sa Paroisse* (c'est à dire, son Diocese) *& de passer dans une autre, quand même il seroit contraint, par la Multitude, s'il n'en a pas quelque sujet raisonnable, qui le force de le faire; comme s'il peut être cause d'un plus grand avantage à ceux qui y sont, par*

la parole de pieté, & qu'il le faſſe, non de lui-même, mais conformément aux preſſantes exhortations de pluſieurs Evêques. Quoi que les Apôtres n'euſſent pas penſé aux Dioceſes des Evêques, lors qu'ils étoient eux-mêmes allez prêcher l'Evangile, de tous côtez; nôtre Auteur ne laiſſe pas de reconnoître l'antiquité de ce Canon & de remarquer, que l'an CCCXXVIII. tout le monde jugeoit qu'il étoit Apoſtolique. *Euſtathe* ayant été mis hors d'Antioche, par les intrigues des Ariens; tout le monde jettoit les yeux, ſur *Euſebe* de Ceſarée, & on parloit de le faire venir à Antioche. En effet, en ce tems-là, l'Egliſe de Ceſarée, en Paleſtine, appartenoit au Dioceſe d'Antioche, & il ſe pouvoit bien faire qu'*Euſebe* fût le plus ancien Evêque de tous ceux, qui étoient ſous la Primatie de cette Ville-là. Il y avoit déja quinze ans, qu'il avoit ſuccedé à Agapius, dans l'Evêché de Ceſarée; & il pouvoit être appellé à Antioche, ſans être *citoyen*, comme on parloit, de l'Egliſe de cette ville-là; ou ſans y avoir paſſé par tous les degrez, par leſquels il falloit ordinairement paſſer, avant que de venir au premier

premier rang. Mais soit qu'*Eusebe* fût convaincu qu'Eustathe avoit été injustement dépose, ou qu'il craignît que, s'il acceptoit l'Archevêché d'Antioche, le Parti opposé ne l'en mît dehors, s'il avoit jamais le dessus; il refusa d'y aller. Cela lui attira les loüanges de Constantin *le Grand*, qu'il rapporte dans la vie de cet Empereur Liv. III. c. 41. & qui lui écrivit à lui-même, qu'il avoit très-bien fait d'avoir observé, en cela, les commandemens de Dieu & le Canon des Apôtres, & de l'Eglise, en refusant d'aller à Antioche. J'avouë que j'aurois autant de penchant à avoir bonne opinion de cette action d'*Eusebe*, qu'à l'attribuer à une précaution, dont on n'a guére de preuves; persuadé que je suis que l'Hétérodoxie, sur des points spéculatifs, n'influe point nécessairement sur les mœurs. Mr. *Brown* continue à illustrer ce Canon, par d'autres Histoires, qu'il rapporte, & que l'on pourra lire dans l'Original.

35. Il passe de là à l'explication du XVII. Canon Apostolique, qui ordonne *que celui, qui se seroit marié deux fois, après le Baptême, ou qui auroit eu une Concubine, ne pour-*

roit être ni Evêque, ni Prêtre, ni Diacre, ou en aucune maniere, dans la liſte Sacerdotale, ou dans le Clergé. Ces derniers mots font bien voir que ce Canon n'a pas été fait du tems des Apôtres, auquel on ne reconnoiſſoit aucun Eccleſiaſtique, ſinon les Evêques, les Prêtres & les Diacres. A l'égard du mariage des Prêtres, les Apôtres ne firent aucune Loi, mais laiſſerent à châcun d'eux la liberté de ſe marier, ou de ne ſe marier point. Les Apôtres même ſemblent avoir eu des enfans de leurs femmes, après leur Apoſtolat; comme *Euſebe* l'inſinue, par ce qu'il a cité de *Clement* d'Alexandrie, dans ſon Hiſt. Eccleſiaſtique, Liv. III c. 30. On peut recueuillir la même choſe de l'Hiſtoire de *Nicolas* Diacre, que le même Clement a faite, dans le III. Livre de ſes Stromates. Cette Hiſtoire paroît aſſez étrange, puiſqu'il y eſt dit que Nicolas, qui avoit une belle femme, ayant un jour été cenſuré, par les Apôtres, de ce qu'il en étoit jaloux, l'amena au milieu de l'Aſſemblée, & dit qu'il la laiſſeroit épouſer à quiconque la voudroit. Mr. *Brown* tire

tire néanmoins de là ces deux grandes conséquences. La premiere c'eſt que l'ancien l'uſage des Juifs de repudier les femmes, quand on vouloit, ne laiſſa pas d'être en uſage, parmi ceux de la même Nation, qui avoient embraſſé l'Evangile; & que cela dura même juſqu'au tems de S. *Baſile*, comme il paroit par ſon Canon XCVI. à *Amphilochius*; où il eſt parlé d'une Femme, qui avoit répudié ſon Mari, lequel ſe maria à une autre femme; après quoi cette femme ſe remaria de nouveau avec lui; ſous prétexte qu'elle ne l'avoit pas répudié, pour toûjours. La ſeconde conſéquence eſt, qu'il étoit permis aux Apôtres, même après leur Apoſtolat, de prendre d'autres femmes; ſans quoi Nicolas ſe ſeroit moqué d'eux, en leur offrant ſa femme, qu'il ſavoit bien qu'ils ne pouvoient pas épouſer. Voyez ce que nous en avons dit, dans *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, ſur l'année LXXXII du I. Siecle. Il ne croit pas même que juſqu'au tems de Montan, qui avoit vécu ſous Antonin le *Pieux*, il y eût aucune Loi, ou Coûtume, qui empêchât les Eccleſiaſtiques de vivre dans le mariage; ſoit qu'ils

n'eussent pris qu'une seule femme, ou qu'après sa mort, ils en eussent épousé une autre. Il leur étoit aussi libre de n'en prendre aucune, selon ce que Jesus-Christ, a dit de diverses sortes d'Eunuques Matth. XIX, 12. Mais nôtre Auteur croit que, depuis l'héresie de Montan, qui entraina après lui de grandes Lumiéres de l'Eglise, comme *Tertullien* & d'autres, & qui enseignoit que les secondes noces étoient absolument défendues; on leur accorda, par complaisance, que, si on ne défendoit pas les secondes noces aux Laïques, on les défendroit au moins aux Ecclesiastiques. Je croirois plûtôt que, par une dévotion mal entendue, on crut qu'il y avoit plus de sainteté à ne se marier point, qu'à vivre dans le mariage; comme si Dieu, qui a fait les hommes, comme les autres animaux, pour la propagation de leur espece, & les a mis hors d'état de pouvoir se passer du secours, qu'on peut tirer d'une Femme, avoit attaché à cela une sorte de peché! On auroit dû penser que Dieu savoit bien ce qu'il faisoit, & qu'en suivant la nature, bridée par des Lois qui empêchent qu'on ne com-

commette rien d'irrégulier, ni qui nuise à la Societé; on ne fait rien qui puisse être desagréable à Dieu, qui nous a faits pour vivre en Societé. Mais les hommes, au lieu de considerer que Dieu n'a rien fait que sagement, & qu'il est absurde de s'opposer à l'ordre de la Nature, dont il est l'Auteur; s'imaginent présomptueusement qu'ils peuvent aller plus loin, que Dieu ne l'exige. Il arrive de là que ces gens, qui prétendent s'élever au dessus de la Nature innocente (car on peut très-bien soûtenir que la Nature, dont Dieu est l'Auteur, n'a rien que d'innocent, & qu'on ne péche, qu'en la contredisant) il arrive, dis-je, que ces gens-là qui veulent être au dessus de l'homme, sont fort au dessous de ceux, qui ne veulent pas servir Dieu autrement qu'il ne l'a ordonné. L'Experience de plusieurs Siecles en doit avoir convaincu tous ceux, qui sont capables de faire quelque réflexion sur ce qui s'est passé.

36. Enfin notre Auteur fait quelques remarques sur le Canon XIX. qui dit *qu'un homme, qui auroit épousé les deux sœurs, ou une niece, ne peut pas être Clerc.* Les trois Scholiastes

Grecs des Canons Apoſtoliques ont remarqué, là-deſſus, que ceux qui contractoient de ſemblables mariages, étoient non ſeulement exclus de la Clericature, mais encore punis de peines plus grandes; ſur leſquelles *Balſamon*, renvoye ſes Lecteurs aux Canons de S. *Baſile*. Cependant nôtre Auteur remarque qu'à la fin du IV. Siecle, il n'y avoit point de Canon ſemblable à celui ci. Au moins il eſt certain qu'il n'étoit pas connu à S. *Baſile le Grand*, Evêque de Céſarée en Cappadoce, ni à *Diodore* Evêque de Tarſe. Un homme, apparemment de Cappadoce, qui avoit envie d'épouſer ſa Belle-Sœur, après la mort de ſa femme, s'adreſſa à S. *Baſile*, pour ſavoir ſi cela étoit permis. Cet Evêque le nia abſolument; mais cet homme s'adreſſa après cela à *Diodore*, qui lui répondit que cela n'étoit pas defendu, &, ſelon les apparences, lui en accorda la permiſſion, par écrit. *Baſile* écrivit une Lettre là-deſſus, où il n'apporte néanmoins aucune raiſon, pour faire regarder un mariage de cette ſorte, comme défendu, que la coûtume; *qui a*, dit-il, *la force d'une Loi, parce qu'elle nous a été laiſſée*, par

par de SS. Hommes. Aujourd'hui l'Eglise Romaine le permet aux Princes & aux Grands, ou à ceux qui peuvent payer la dispense. Si cela n'est défendu, par aucune Loi Divine, on n'a pas droit de demander de l'argent, pour le permettre; & si cela est défendu, on doit bien se garder de l'acheter; puis qu'il n'y a point d'homme, qui puisse permettre, ni pour de l'argent, ni par faveur, ce que Dieu a défendu.

On a pû voir, par le titre des deux Volumes des PP. Apostoliques, ce qui reste dans le second Volume; dont nous parlerons dans le Tome XXII. pour ne pas remplir tout ce Volume des Extraits, qu'il en faudroit faire, pour en donner une idée même génerale.

ARTICLE II.

HUGO GROTIUS *de* VERITATE RELIGIONIS CHRISTIANÆ. *Editio adcuratior, quam tertiùm recensuit notulisque illustravit* JOANNES CLERICUS; *cujus accessere de eligenda, inter Christianos dissentientes, sententia,*

& contra Indifferentiam Religionum Libri duo. A la Haye chez les Freres Vaillant & Prévôt MDCXXIV. in 12. pagg. 384.

J'Ai parlé de la premiere Edition de ce Livre, dont j'ai eu soin, au Tome XVIII. de la *Bibliotheque Choisie* pag 228. & suiv. Je n'ai rien fait, dans celle-ci, qu'ajoûter quelques lignes dans mes Notes, en quelques endroits; comme on le pourra reconnoître, en comparant les Editions. On a encore corrigé quelques endroits, où l'on a découvert quelque peu de fautes, qui étoient restées. Mais ce qu'il y a de plus singulier, & de plus digne d'attention, dans cette troisiéme Edition, est un petit Livre, ou plûtôt une petite Dissertation; qui est à la fin, contre l'*Indifference des Religions.* Quand le Libraire me parla de cette nouvelle Edition, il me sembla que je ne ferois pas mal, si j'y ajoûtois quelque chose, concernant cette matiére; qui a une très-grande liaison, avec celle de la Verité de la Religion Chrétienne. Cela étoit d'autant plus nécessaire, qu'il se trouve quantité des gens, qui s'imaginent aujourd'hui, que pourvu qu'on

qu'on embraſſe l'une des Sectes Chrétiennes, cela ſuffit; & qu'il n'importe point laquelle que ce ſoit; quoi qu'elles ſoient très-differentes, & qu'on ſâche que l'une eſt plus pure que l'autre.

Pour détruire cette erreur, on montre 1. qu'on doit aimer en tout la Verité, mais principalement lors qu'il s'agit de choſes de grande importance. Cela eſt ſi vrai, qu'on peut dire qu'il n'y a perſonne, qui ne préfere la Verité à l'Erreur, & qui n'aime mieux ſavoir ce qui eſt vrai, que ſe repaître d'un Menſonge. Châcun ſent en ſoi-même ce penchant naturel, & ne ſauroit s'en défaire. C'eſt une des principales choſes, qui diſtinguent les Hommes des Bêtes, & qui nous doit convaincre que nous avons été créez, pour aimer & pour ſuivre la Verité. Mais il y a des Veritez, qui ſont de pure ſpéculation, & qui ne regardent point nos devoirs. Il eſt certain qu'on peut les négliger, & qu'on les néglige en effet, ſur tout lors qu'elles ſont difficiles à trouver. Il n'eſt pas même poſſible, qu'un ſeul homme ſâche tout ce qu'on peut ſavoir. La vie eſt trop diſtraite & trop courte pour cela

& l'Esprit de l'Homme est trop borné, pour renfermer tant de connoissances. Mais ce qui regarde le Bonheur éternel de l'Homme ne peut pas être négligé, sans folie &, sans crime. Telle est la connoissance de la Religion Chrétienne, & toutes les Sectes, qui portent ce nom, quoique très-differentes & même opposées les unes aux autres, en conviennent.

II. On doit avouër, & l'on avouë, dans toutes les Sectes Chrétiennes, qu'il n'y a rien de plus important que la Religion, & que par conséquent on doit apporter tous les soins possibles, à s'en instruire. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il y a plusieurs Sectes, qui font profession du Christianisme, & qui en ont néanmoins des idées très-differentes. Si l'on n'apporte beaucoup de soin à cela, il n'est pas possible de savoir laquelle est la meilleure. Quelques-unes different entre elles, non seulement en des idées de pure spéculation, mais encore dans le culte, & dans la pratique; & elles se condamnent réciproquement, à l'égard du Culte Divin, & de la maniere de s'en aquiter. On n'entre en ceci, en aucun détail, parce

ce que perſonne ne l'ignore, au moins parmi ceux dont l'éducation n'a pas été tout à fait négligée. Pour les autres, on doit les recommander à la Providence, & ce n'eſt pas pour eux que l'on compoſe des Livres, qu'ils ne liroient point ; ou qu'ils n'entendroient pas, s'ils les liſoient.

Mais il y a des gens, qui ont eu quelque éducation, & qui néanmoins n'ont jamais lu ſérieuſement, & attentivement l'Ecriture Sainte, pour pouvoir diſtinguer ceux, dont les ſentimens y ſont plus, ou moins conformes. Ils ne laiſſent pas de décider, au moins pour eux-mêmes, qu'il n'y a point de difference entre les Chrétiens, qui ſoit eſſentielle, & qu'il n'importe nullement de quelle Secte que l'on ſoit, pour être agréable à Dieu. On ne dit pas ceci de la populace ſeulement. Il y a eu des Royaumes & même des gens très-diſtinguez, que l'on a vu changer la profeſſion de la Religion, qui y étoit établie, d'une maniere ſcandaleuſe, ſous quelques Regnes ; comme ſi ç'avoit été une choſe tout à fait indifferente. On en donne pour exemple l'Angleterre, où Henri VIII. contraignit une infinité de gens de

renoncer à l'autorité de la Cour de Rome, & de le reconnoître lui même pour Chef de l'Egliſe Anglicane. Cependant le même Royaume, ſous Edoüard, fils de Henri, devint Proteſtant; ſous Marie ſa ſœur, de nouveau Catholique Romain; & enfin ſous Eliſabeth, ſon autre ſœur, renonça une ſeconde fois au Pape; comme ſi la Religion avoit dépendu du caprice des Rois. Il eſt vrai qu'il y en eut, ſous Henri, qui refuſerent de reconnoître ſa prétendue qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane; qu'il y en eut ſous Edoüard, qui n'embraſſerent nullement la Religion Proteſtante; ſous Marie d'autres, qui ne voulurent jamais rentrer dans l'Egliſe Romaine; & enfin, d'autres, qu'Eliſabeth ne put pas engager à recevoir la Religion Réformée. Il y eut, ſous Henri & ſous Marie, bien des gens, qui aimerent mieux mourir; que de ſe ſoumettre à leurs Ordonnances, contre la Religion Proteſtante. Il y en eut encore ſous Elizabeth, qui ne voulurent jamais embraſſer cette même Religion; mais il eſt vrai qu'on n'en fit point mourir, pour cela. Cependant on vit le gros du peuple, & beaucoup de gens de qualité flot-

ter

ter ſcandaleuſement entre l'Egliſe Romaine & la Proteſtante; comme s'il avoit été indifferent, de laquelle de ces deux Religions, on voulût ſe déclarer. On peut dire, à la verité, que la peur eût beaucoup de part à ces changemens. Mais la fermeté, que la Nation Angloiſe a fait voir tant de fois, & la conſtance même de quelques-uns de ceux, qui vivoient alors, font ſoupçonner, avec juſtice, qu'il y en eut un très-grand nombre, qui regardoient ces changemens de Profeſſion, comme une choſe indifferente, ou au moins très-pardonnable.

III. Cependant il eſt très-certain, que l'indifference des Religions eſt, de ſa nature, une choſe tout à fait illicite. Il eſt honteux de mentir, & ſur tout en une choſe d'auſſi grande importance, que la Religion. Il eſt infame de ſoûtenir le Menſonge, ou ce qu'on regarde pour tel, contre la Verité, ou au moins contre ce que l'on croit vrai. C'eſt une choſe de pernicieux exemple, ſur tout en des Gens de qualité, ou qui ſont élevez à de grands Emplois; parce qu'ils entrainent une grande multitude de gens, dans la même faute.

Il

Il eſt tout à fait indigne de gens de cœur d'aimer mieux déplaire à Dieu, qu'aux Hommes; pour conſerver ſa vie, ou pour jouïr de quelques avantages, qui finiſſent avec elle. *Socrate* aima autrefois mieux mourir, que de ſe dédire de la doctrine, dont il avoit fait profeſſion, ou de ceſſer d'enſeigner ce qu'il croyoit veritable. *Il aimoit mieux*, diſoit il, *obéir à Dieu, qu'aux hommes.* Pluſieurs autres Philoſophes s'en allerent en exil, plûtôt que de changer de langage. Il y eut d'illuſtres Romains, comme *Thraſea* & *Helvidius*, qui préfererent la mort à la baſſeſſe de complaire à Neron & à Domitien; pendant que d'autres firent de grandes fortunes, ſous ces Empereurs; par la complaiſance, qu'ils eurent pour eux. On ne cite pas ici les Martyrs, ou les Confeſſeurs du Chriſtianiſme, tant anciens, que modernes; parce que les Indifferens, dont il s'agit, les regardent, comme une eſpece de Fanatiques, que des Gens d'Eſprit ne doivent pas imiter. Mais ils ne ſauroient reprocher rien de ſemblable aux illuſtres Grecs & Romains, que l'on vient de citer, & aux autres de la même ſorte. Si des gens, qui ne

parloient

parloient de l'Immortalité de l'Ame, & des recompenſes de la Vertu, en une autre vie, qu'en doutant, montroient tant de courage; ceux qui ont des aſſurances indubitables de l'une & de l'autre, s'ils en ſont frappez, devroient au moins les égaler.

Tous les Siecles ont donné des loüanges infinies à ceux, qui ſont morts courageuſement, pour une patrie, qui ne l'eſt que pour peu d'années; mais de quelles loüanges ne ſont pas dignes ceux, qui préferent à cette patrie un ſéjour heureux, où ils ſavent qu'ils ſeront pour toûjours? Qui ne blâmeroit de viles Ames, qui préferent la Vie, qui nous eſt commune avec les Bêtes, à une qui ne finira jamais?

On vante infiniment les Soldats, qui pour une miſerable ſolde s'expoſent aux plus grands dangers, non ſeulement pour leur Patrie, ou pour leur Prince; mais pour un autre Souverain; ou qui paroiſſent mépriſer leur propre vie, pour l'eſperance incertaine de quelque avancement; & après cela, il y a des gens qui font difficulté de hazarder, non leurs vies, mais quelques biens, quelques honneurs,

neurs, quelques malheureux plaisirs de cette vie, à une heureuse éternité; qu'ils perdent en faisant profession de choses, qu'ils croyent eux-mêmes fausses, contre la défense de l'Auteur de la Religion Chrétienne! Car on ne peut pas douter, comme on le montre ici, qu'il n'ait expressément ordonné la profession de la Verité. Ce ne sont pas les Protestans seuls, qui le disent. L'Eglise Romaine enseigne, aussi bien que les autres, qu'en matieres importantes, il n'est pas permis de feindre, ou de dissimuler; quoi que, quand il s'agit de sentimens douteux, & qui ne sont pas importans, il vaille mieux se taire, que scandaliser les autres, qui ne sont pas capables de toutes sortes de Veritez. Autrement il doit être permis, par tout, de dire, sans tumulte & sans aigreur, ce que l'on pense; & ceux, qui l'empêchent, s'attribuent une autorité, qu'aucun Homme ne peut prendre.

IV. Il ne faut pas condamner facilement ceux, qui ne croyent pas, en toutes choses, ce que nous croyons. C'est une équité, que les Protestans, sur tout, doivent avoir les uns pour les autres. Ils reprochent au

au contraire à l'Eglise Romaine beaucoup de choses, tant dans le culte, que dans les dogmes, qui sont importantes. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici, il suffit qu'elle n'approuve pas qu'on fasse profession de croire ce qu'on desapprouve, & qu'elle n'admette personne à sa Communion, qui fasse profession de ne pas croire, ce qu'elle croit.

Il y a eu néanmoins de très-habiles gens, qui persuadez qu'il ne leur étoit pas permis de se joindre à elle, à cause des dogmes & du culte, qu'ils desapprouvent en elle, n'osoient pas néanmoins damner tous ceux, qui y vivent & qui y meurent. Ceux qui croyent qu'elle se trompe, en quelque article fondamental, ne peuvent pas feindre d'approuver sa doctrine en cela, & se croiroient exclus du Salut; s'ils le faisoient, jusqu'à leur mort. Mais pour ceux, qui embrassent de bonne foi les sentimens, & le culte de l'Eglise Romaine, parce qu'ils les croyent conformes à la Révelation, ou au moins qu'ils ne renferment rien, qui renverse la Foi, & la Sainteté Chrétienne; soit à cause de la maniere, dont ils ont étudié dès leur jeunesse; soit faute de connois-

sance

ſance & de jugement ; il n'oſent pas les exclurre entierement du Salut ; parce qu'ils ne ſavent pas juſqu'où s'étend la Miſericorde de Dieu, à cet égard. Il y a mille circonſtances des tems, des lieux, & des eſprits, qui nous ſont inconnues ; qui diminuent les fautes, que les pauvres mortels commettent, à l'égard de Dieu, & qui font qu'il pardonne à ces gens des choſes, qu'il n'excuſe pas, en ceux qui ſont plus éclairez. On croit donc qu'il eſt de l'Equité, & de la Prudence Chrétiennes, encore que l'on deſapprouve les dogmes & le culte de ces gens là, de laiſſer à Dieu le jugement, qu'il lui plaira d'en faire ; quoi qu'on ne ſe croye nullement permis d'approuver leurs opinions, & leur Culte Religieux.

Perſonne ne peut recueuillir de là, qu'il ſoit permis à un homme, qui a été nourri en d'autres ſentimens, & qui eſt exercé dans la lecture des Livres Sacrez, de faire, ou de dire, contre ſa conſcience, pour jouïr des commoditez de la vie, ce qu'il croit défendu, ou faux. Un homme de cette ſorte, ne peut pas eſperer, que Dieu lui pardonnera, s'il meurt dans l'habitude de faire & de dire ce qu'il

deſap-

desapprouve lui-même, & disposé à garder la même conduite, s'il vivoit plus long-tems. Il n'y a aucune Secte Chrétienne, ni n'y aura apparemment; qui puisse croire qu'un homme de cette sorte parvienne jamais au Salut.

C'est donc à ceux, qui feignent, en ces sortes de choses, à voir ce qu'ils font, en mépriſant de la sorte les lumieres de la Raison, & de la Révelation; sans avoir aucun égard aux sentimens de tous les Chrétiens. Il ne faut pas s'imaginer que ceux, qui en usent ainsi, soient des personnes savantes, & qui aient bien examiné ce dont il s'agit ici. Ces gens-là mépriſent au contraire toute érudition Théologique, & ne s'y sont jamais appliquez; quoi que, sans cela, il soit impossible de bien juger d'une semblable chose. Ils n'ont même aucune teinture de la Philosophie, que les plus illustres Romains ont autrefois si fort estimée, comme étant fondée, sur les lumieres de la Raison; parce qu'ils veulent s'abandonner à des passions, que cette Philosophie condamne. Ces gens, sans se mettre en peine des jugemens des Siecles passez, pleins de mépris pour ceux

ceux du nôtre, & ſe mettants très-peu en peine de la vie qui eſt à venir, reſſemblent plus à des Bêtes, qu'à des Hommes raiſonnables. Ceux qui feignent, & qui meurent de la ſorte, ne doivent être comptez, pour rien; & ſont tout à fait indignes, qu'on ſe confie en eux, même dans les choſes qui regardent cette vie; puis qu'ils ont la hardieſſe de ſe moquer de Dieu & des Hommes, en des choſes de la derniere importance.

Il y en a quelques uns, qui oſent dire qu'il faut toûjours être, en ce qui regarde la Religion, du ſentiment du Souverain; & que s'il en change, il faut auſſi en changer avec lui. Il ne faut pas s'étonner qu'ils aient ſi mauvaiſe opinion de la Foi Chrétienne; puis qu'ils n'ont pas même aucune Religion Naturelle, & qu'ils foulent aux pieds la droite Raiſon & la Vertu. Malheureux les Rois & les Princes, qui ſe fient à des gens, qui ne gardent aucune foi ni à la Religion Naturelle, ni à la Révélée! Des gens, ſans Lettres, qui n'ont aucun égard aux jugemens des Savans hommes, quels qu'ils ſoient, qui ne ſe ſoucient nullement de la Verité, & vivent dans une feinte perpetuelle, ſont entiere-

tierement indignes, qu'on ait aucune confiance en eux, quand il s'agit d'affaires d'Etat.

Cependant ces gens, qui mépriſent la Verité & la Vertu, s'imaginent qu'ils ſont de bons Citoyens, & de ſurpaſſer même en eſprit les autres hommes; quoi qu'ils ne ſoient ni bons Sujets, ni des gens d'eſprit; puis qu'ils traitent également la Verité & le Menſonge, la Vertu & le Vice; prêts à tout dire & à tout faire, pourvû qu'ils en tirent quelque avantage. Des gens, comme eux, qui ont renoncé au Bon Sens & à toute bonne action, méritent d'être mépriſez & fuis de tout le monde.

V. Un homme, qui eſt dans l'Erreur, & qui commet quelque faute en ſe trompant; peut être agréable à Dieu, mais un Fourbe ne le ſauroit être. La Nature Humaine eſt en un tel état, qu'il y a toûjours parmi les Hommes beaucoup de gens, qui ne ſont pas d'ailleurs méchants, qui paſſent leur Vie comme dans de perpetuelles ténebres; faute d'éducation, ou de maîtres & de livres, qui pourroient les dégager de leurs erreurs; ou même d'un génie propre à juger des Controverſes de Religion. Cette eſ-

eſpece de gens, qui reçoit aveuglément ce qu'on lui dit de la Religion, & qui le ſuit de bonne foi, ſelon l'état où ſe trouve la Nature Humaine, eſt plus digne de pitié, que d'éprouver la Colere Divine. Leur Religion eſt encore pleine d'ignorance, & comme mutilée, mais elle eſt au moins de bonne foi; ce qui peut faire croire qu'il ne leur a manqué, qu'une meilleure inſtruction. Cela peut encore nous faire conjecturer que celui, *qui ne moiſſonne pas, où il n'a point ſemé*, leur pourra pardonner, ou au moins leur impoſera des peines plus légeres. Mais ſi nous penſons, qu'il y a des gens, qui n'ont manqué, ni d'éducation, ni de maîtres, ni de livres, ni d'eſprit, pour comprendre qui a tort, ou droit dans les Controverſes de Religion, & qui ſe déclarent pour ceux, qui ont tort, ſeulement parce qu'ils attendent d'eux des honneurs, des richeſſes & des plaiſirs; il n'eſt guére poſſible de n'en reſſentir pas de l'indignation, & il n'y a que des gens qui n'ont point de honte, qui puiſſent excuſer, ou ſoûtenir cette maniere de vivre. Si les hommes, dont la Vertu eſt encore très-imparfaite, ne peuvent pas par-

donner à des gens de cette ſorte ; il eſt facile de concevoir que la Juſtice Divine ſera beaucoup plus ſévere, envers des gens, qui préferent, contre leur conſcience, le Menſonge à la Verité, à cauſe des biens périſſables de cette vie.

Dieu pardonne à l'ignorance, qui ne naît pas de quelque Vice ; il ſupporte des Vertus imparfaites & des Erreurs, où il n'y a point de malice mêlée, ni de mépris pour la Religion ; mais il ne pardonne pas à ceux, qui, après avoir connu la Verité, font profeſſion du Menſonge, le connoiſſant pour tel. Les hommes même ne ſauroient avoir de l'eſtime, & de l'amitié, pour des gens, qui feignent de croire ce qu'ils ne croyent point ; & qui, pour un léger avantage, ſont prêts à violer les droits d'une ancienne amitié. On peut donc conclurre de ce qu'on vient de dire, qu'il n'y a point de crime plus honteux & plus dangereux, que celui de ceux, qui dans des choſes de très-grande importance, ne ſe déclarent point, pour ce qu'ils ſavent être le meilleur, & favoriſent publiquement le pire. C'eſt ce que la Raiſon nous apprend, que la Religion Chrétien-

ne a confirmé, & que toutes les Sectes des Chrétiens reconnoiſſent.

J'ai crû pouvoir traduire ici une Diſſertation, qui n'eſt pas longue ; afin que ceux, qui n'entendent pas le Latin, en puſſent auſſi profiter, & comprendre la baſſeſſe, & la lâcheté de ceux, qui font profeſſion de croire ce qu'ils tiennent pour faux ; & qui oſent traiter de menſonge, ce qu'ils regardent comme veritable, dans les choſes du monde les plus importantes, pour un avantage paſſager. Cette honteuſe conduite n'eſt que trop commune, parmi des gens diſtinguez par leur naiſſance, & par leurs emplois, & on ne ſauroit mieux faire, que de la repréſenter telle qu'elle eſt.

ARTICLE III.

DAVIDIS MILLII *Diſſertationes Selectæ varia SS. Litterarum*, & *Antiquitatis Orientalis Capita exponentes & illuſtrantes.* A Utrecht chez Broedelet M DCC XXIV in 12. pagg. 502. avec les Préfaces & les Index.

C'EST

C'EST ici un recueuil de dix Dissertations, touchant divers endroits de l'Ancien Testament, & l'origine du Mahometisme; où l'on trouvera quantité de matieres, concernant les Antiquitez Orientales, illustrées par une infinité d'Auteurs Hebreux, Chaldéens, Arabes, Grecs & Latins. Mr. *Mill*, Professeur aux Langues Orientales, dans l'Academie d'Utrecht, a ramassé ici une infinité de choses curieuses, pour ceux qui se plaisent à cette sorte d'Antiquitez; avec une exactitude & une érudition, qui ne sont pas communes. Il a joint à l'Erudition Orientale, celle des Grecs & des Latins, à l'imitation de quantité de Grands Hommes, comme de *Scaliger*, de *Seldenus*, de *Bochart* & d'autres; parmi lesquels il ne tiendra pas le dernier rang, s'il continue, comme il a commencé.

Ce Volume contient dix Dissertations, dont neuf sont tirées de l'Ancien Testament, & la dixiéme concerne le Mahometisme. Nous dirons quelque chose de châcune, sans entrer dans le détail de rien; pour ne pas remplir ce qui nous reste d'espa-

ce, en parlant d'une ou deux; outre qu'il ne seroit, pas facile de mettre ici autant de mots Hebreux, qu'il faudroit, pour se faire bien entendre; sans choquer les yeux de bien des Lecteurs, à qui ces figures étranges font de la peine.

La premiere Dissertation roule sur cette question; savoir, si d'un côté le Nil & de l'autre l'Euphrate, ont été les bornes de la Terre Sainte. *Le fleuve d'Egypte*, est nommé clairement, comme la borne du Païs promis au Nord-Ouëst, & *l'Euphrate*, du côté de l'Est. Gen. XV, 18. & Jos. XV, 14. Mais il s'agit de savoir quel fleuve est nommé NAHHAL MITSRAJIM, *le fleuve*, ou *le torrent d'Egypte*. Ce dernier est aussi nommé SCHIHHOR Jos. XIII, 3. Pour moi je me suis ouvertement déclaré, pour le sentiment, que je crois être le plus commun, & que j'ai soûtenu, par des raisons aussi fortes, qu'on en puisse apporter, sur une semblable matiere. Cependant feu Mr. *Réland*, Prédecesseur de Mr. *Mill*, a prétendu que la riviere de *Rhinocorura* doit être entendue, quand il est parlé des bornes de la Terre promise au Nord-Ouëst. Il dit pour ses raisons

raiſons, que la Terre Sainte ne s'eſt jamais étendue juſqu'au Nil, & qu'il y avoit entre deux le païs des Philiſtins, qui n'avoit point été donné aux Iſraëlites. Mais nôtre Auteur répond qu'encore que le Païs habité, par les Iſraëlites, ne ſe ſoit jamais étendu juſqu'à l'Euphrate; Dieu leur avoit néanmoins aſſigné tout ce qui étoit, entre la Mediterranée à l'Oüeſt & l'Euphrate à l'Eſt, & que les Iſraëlites l'auroient pu occuper; en vertu de cette donation. C'eſt ce qu'il prouve par Joſ. XIII, 2, 3. Nous avions déja prévenu cette objection de Mr. *Réland*, ſur Geneſ. XV, 18. Il paroit auſſi clairement, par l'endroit de Joſué, qu'on vient de citer, que Dieu avoit donné aux Iſraëlites tout le païs des Philiſthins; quoi qu'ils ne l'occupaſſent pas. 2. Les LXX. & S. *Jerôme* ont entendu par le fleuve, *qui eſt au devant de l'Egypte*, celui qu'on nomme de *Rhinocolura*, ou *Rhinocorura*; mais ce fleuve, s'il y en avoit un, étoit ſi peu de choſe, que cette ville manquoit d'eau douce, comme *Diodore* de Sicile, cité par Mr. *Mill*, l'aſſûre. On trouvera encore d'autres raiſons de croire qu'il s'agit ici du Nil, dans

nos remarques sur Gen. XV, 18. Jos. XIII, 3. Esaïe XXIII, 3. & Jerem. II, 18. & ces raisons nous paroissent évidentes.

A cette occasion, l'Auteur fait diverses remarques curieuses & savantes, sur le Nil, qu'il vaut mieux qu'on lise dans l'Original. Il montre très-bien qu'on a eu sujet de prendre le mot Hebreu NAHHAL pour le nom du Nil; parce que ce mot signifie *un torrent*, & que le Nil, enflé par les pluyes, qui tombent en ce tems-là en Ethiopie, inonde l'Egypte, tous les ans, comme un Torrent. Il dit aussi très-bien que ce fleuve se nomme SCIHHOR, c'est-à-dire, *noir*. On n'oseroit nier que ce nom lui soit donné Jer. II, 18. & il y a bien de l'apparence que Mr. *Réland* en seroit tombé d'accord, s'il y avoit pris garde. Je ne comprens pas, non plus, que l'on ait pu douter que NAHAR PHRATH signifie l'Euphrate, où il est parlé des bornes Orientales de la Terre promise. Cependant il y a quelcun en Allemagne, que l'Auteur ne nomme pas, qui a soûtenu ce Paradoxe, que l'on verra réfuté ici. L'Esprit d'examen, & de recherche ne peut qu'être

qu'être loué ; mais il faut qu'il conduise à quelque chose d'assuré, & non à ce qui n'est pas même probable, & qui n'est fondé que sur l'envie de contredire ; telles que sont les pensées de ceux qui disent que le SCHIHHOR n'est pas le Nil, & que le PHRATH est un autre fleuve que l'Euphrate. Il ne faut aimer, dans les sentimens, ni l'antiquité, ni la nouveauté, mais la verité.

II. La seconde Dissertation de Mr. *Mill* regarde le Veau d'Or. On croit communément que les Israëlites adorerent Osiris, ou Apis, sous la forme d'un veau ; parce que les Egyptiens le représentoient, sous cette forme. Mais il entreprend de le réfuter, en faisant remarquer qu'il n'est pas croyable, que les Israëlites, qui haïssoient si fort les Egyptiens, pour les maux qu'ils en avoient soufferts, voulussent adorer leurs Dieux ; qu'il n'y a point d'apparence, qu'ils voulussent abandonner le Dieu, qui avoit fait tant de merveilles en leur faveur ; pour adorer celui, que les Egyptiens adoroient, sous la forme d'un Veau, ou Apis ; sur tout après avoir apris de Moïse que ce n'étoit nullement ce Dieu-là, qui les avo

délivrez ; qu'il seroit absurde de croire, qu'ils vouluſſent établir le culte des images des Divinitez Egyptiennes, qui avoient été maltraitées, par le Dieu d'Iſraël, comme on le voit par Exod. XII, 12. Il ſoûtient qu'il eſt évident, par les ordres que les Iſraëlites donnerent à *Aaron*, & par la maniere dont il s'exprime, en marquant la fête qu'il vouloit célebrer, qu'il ne s'agiſſoit point du Dieu Apis ; mais d'un Dieu, qui avoit maltraité les Egyptiens, qui avoit délivré les Juifs de leur tyrannie, & qui les vouloit conduire au Païs, qu'il avoit promis à leurs Peres. C'étoit ce Dieu là, qu'il vouloit repréſenter, ſous la figure d'un Veau.

Les Rabbins ont donné diverſes raiſons de cela, & l'Auteur croit qu'on pourroit dire que Dieu étoit deſcendu ſur le mont Sinaï, accompagné de Cherubins, qui d'un côté avoient la figure du Veau. Mais il juge qu'il vaudroit peut-être mieux croire que ce Veau fut un image de *Typhon*, que les Egyptiens regardoient comme une Divinité, qui étoit leur ennemie, & que les Iſraëlites crurent être le même Dieu, qui les favoriſoit. Sur cela l'Auteur marque

que ce que les Egyptiens disoient de Typhon, qu'ils représentoient comme tout en feu, & qu'ils disoient être de couleur rousse; comme il le prouve, par l'autorité, sur tout, de *Plutarque*. *Philon* semble avoir eu cette pensée, comme il paroît par un passage formel de son livre de l'Yvrognerie, où il dit que le peuple Juif *avoit cru pouvoir s'avancer, jusqu'à faire d'un corps l'image de Dieu, & de le faire pour Typhon, que les Egyptiens honoroient beaucoup, & dont* la figure d'un *taureau d'or étoit le Symbole.* Mr. *Mill* remarque, avec raison, que l'honneur, que les Egyptiens rendoient à Typhon, n'étoit que parce qu'ils en avoient peur, comme d'une Divinité mal-faisante.

Les Egyptiens l'appelloient quelque fois *un âne*, parce qu'ils lui donnoient la couleur rousse, qu'ont les ânes; surquoi nôtre Auteur conjecture que les Egyptiens ont inventé la calomnie, que l'on a depuis débitée contre les Juifs; comme s'ils avoient adoré *un Ane*, ou *la Tête d'un Ane*, ce qui signifie la même chose. Tout cela mérite d'être examiné; il faudroit sur tout voir, s'il est vrai-semblable qu'Aaron ait cru que

le Dieu d'Israël, pour la représentation duquel il avoit fait le Veau d'or, fût le même que le Typhon des Egyptiens. Voyez Exode XXXII. 4, 5.

III. Dans la Dissertation suivante, on traite de l'*Autel Médiateur*, comme parloient les Juifs ; c'est à dire, de l'opinion où ils étoient que l'Autel, étant entre Dieu & eux, faisoit en quelque maniere la fonction de Médiateur ; & l'on montre les differents rapports, qu'il y a entre ces deux choses. L'Auteur dit, par occasion, diverses choses touchant les Autels ; qui peuvent servir à entendre bien des passages de l'Antiquité Sacrée & Profane.

IV. Mr. *Mill* a dit, dans sa quatriéme Dissertation, tout ce qu'on peut dire des noms de quelques Divinitez Payennes, dont Esaïe a parlé dans le Chap. LXV, 11. savoir, de *Gad* & de *Meni*, qui ont donné beaucoup d'exercice aux Savans. Le Prophete reproche aux Juifs, *qu'ils préparoient une table pour Gad, & qu'ils rempliſſoient une libation à Meni.* Nôtre Auteur, sans s'arrêter aux divers sentimens, que l'on a eus sur ces deux noms, se contente de rappor-

rapporter celui de feu Mr. *Huet*, Ancien Evêque d'Avranche, & celui de feu Mr. *Vitringa*. Mr. *Huët* a proposé le sien, dans ses remarques sur le Comment. d'*Origene* sur S. Jean, pag. 108. où par *Gad*, il entend la Fortune ou la *Lune* & par *Meni* le Soleil; & dans ses *Huëtiana*, § XX. Mr. *Vitringa* dit au contraire, que *Meni* est la *Lune*, & *Gad* le Soleil, dans son Commentaire sur Esaïe. Mr. *Mill* croit qu'il s'agit ici d'une seule, & même Divinité; savoir, de la Lune, qu'on appelloit *Gad*, qui signifioit proprement la bonne Fortune, que l'on attribuoit à la Lune; & qu'on nommoit en Orient *Meni*, comme en Grece μήνη.

Il en rapporte plusieurs raisons, appuyées sur l'Etymologie des mots, & sur la Religion des Orientaux. Il me semble qu'il a raison, & je m'en suis expliqué depuis long-tems, sur le Théogonie d'Hesiode. On en verra encore quelques preuves nouvelles, dans mon Commentaire sur Esaïe; que j'ai écrit depuis long-tems, quoi qu'il ne soit pas encore sous la presse. Mais nôtre Auteur s'est beaucoup plus étendu, que je n'ai fait.

V. Dans la Dissertation suivante, Mr. *Mill* fait aussi plusieurs remarques recherchées, sur le nom d'une autre Divinité Payenne, que le même Prophete Esaïe, nomme au Ch. LXVI, 17. EHHAD ou EHHATH, comme il y a en marge. Il entend encore ici la même Divinité savoir *Hecate*, ou la Lune, en confirmant ce que j'en avois dit sur la Théogonie d'*Hesiode* vers. 411. Mais Mr. *Mill* s'est beaucoup plus étendu que je n'ai fait, & a ajouté quantité de remarques, très-dignes d'être lues, sur cette matiere, qui n'est nullement commune.

VI. Il s'agit encore de deux noms de Divinitez Orientales, dans la sixiéme Dissertation; de BAALZEBUB, & de MIPHLETSETH. Le premier de ces noms signifie, *le Seigneur des Mouches*; ce qui marqueroit la même chose, que Μυιαγρος, en Grec, ou *chasse-mouche*; surnom qu'on donnoit à Jupiter, ou Ἀπόμυιος surnom d'Hercule, comme *Selden*, *Vossius*, & *Bochart*, l'ont remarqué. Feu Mr. *Basnage*, avoit conjecturé que les Phéniciens avoient confondu ZEBUB avec TSEBAOTH, *mouches*, avec *armées*; ce qui n'est guere vrai-

vrai ſemblable. Ces noms ne nous apprennent point pourquoi Achazja, 2. Rois, I, 2. étant malade, envoya demander à Baal-zebub, s'il guériroit de cette maladie. Mr. *Mill* croit que *Baal-zebub* eſt le nom de Pluton, *le Dieu des Enfers*, comme les Grecs l'appelloient; ou *le Prince des Démons*, comme s'expriment les Chrétiens; ou *Sammaël*, ou l'*Ange de la Mort*, comme parlent les Juifs.

Là deſſus, il ſe fait une difficulté, c'eſt qu'il ne paroît pas pourquoi ce Roi d'Iſraël auroit conſulté un Dieu; dont on auroit eu la même idée, que de Pluton, pour ſavoir s'il guériroit de ſa maladie, ou non. Mais il répond à cela que Pluton paſſoit, pour avoir l'Empire de la Mort, & pouvoit non ſeulement dire ſi un malade mourroit, ou non, mais encore abreger ou allonger ſa vie; de ſorte que le Roi Achazja pouvoit bien conſulter *Baal-zebub* là deſſus, dans la ſuppoſition, que cette Divinité des Philiſtins fût la même chez eux, que Pluton parmi les Grecs. Nôtre Auteur, qui joint toûjours la litterature Greque, & Romaine, à celle des Orientaux, le prouve, par quantité

Mais comme il restoit de savoir, pourquoi les Philistins avoient appellé ce Dieu *Seigneur*, ou *Maître des Mouches*; il remarque, après *Bochart*, que *Zebub* ne signifie pas seulement, une Mouche, mais toutes sortes d'Insectes; & que les Démons ont été nommez *des Mouches*, parce qu'ils leur ressemblent. C'est pour cela, qu'ils sont nommez *des Sauterelles*, au Ch. IX. de l'Apocalypse & leur Chef ABADDON, c'est à dire, *celui qui tue*, ou *Pluton*. On fait voir que quelques Rabbins ont aussi nommé les Démons *des Mouches*, ZEBUBIN. Nôtre Auteur croit que *Pluton* n'a pas été nommé ainsi, du mot Grec, qui signifie *les Richesses*, mais du Verbe Hebreu PHALATS *il a épouvanté*, en changeant le *Tsade* de la fin en un *Teth*; comme la Mort est nommée le *Roi des épouvantemens*. Job XVIII, 11, 14.

C'est de la même Racine, qu'a été formé le mot MIPHLETSETH, I. Rois XV, 13. dont la signification marque fort bien *Hecate*, la Reine des Enfers; qui est une Déesse *épouvantable*, que l'Auteur croit être la même qu'Astarte. Il n'y a rien

rien d'abſurde dans ces Conjectures; mais on ne peut pas les regarder, comme ces heureuſes Conjectures, qui frappent d'abord, & qu'on a de la peine à s'empêcher de prendre pour des Veritez.

VII. La Diſſertation ſuivante eſt ſur le mot d'OB, ſur lequel les Savans ſont auſſi fort partagez. 1. Il y en a, qui ont cru que c'étoient des *Engaſtrimythes*, comme les Septante ont exprimé ce mot, ou des gens qui parloient, à ce qu'on dit, non de la bouche, mais du ventre. Mais l'Auteur réfute fort bien, ce me ſemble, ce ſentiment. 2. D'autres ont cru qu'OB, étoit un Vaiſſeau plein d'eau, dans lequel les Morts ſe voyoient; mais on ne réfute pas moins bien cette opinion, par l'Hiſtoire de la Devineresſe d'Hendor, & de Saül, que la précedente. 3. Mr. *Mill* croit que ce mot ſignifie la même choſe, que le mot Grec Necromantie, qui eſt la divination, que l'on croyoit ſe faire, en évoquant les Ames des Morts. L'Hiſtoire, dont on vient de parler, ſemble favoriſer cette penſée, puis qu'il eſt dit que Saül pria la Devineresſe de *lui deviner par un* OB, & qu'elle évoqua, ou parut évoquer l'ame

me de Samuel. Plusieurs Rabbins, & Interpretes Chrétiens ont favorisé ce sentiment, & dans la Langue Arabique AABA, qui répond à OB, veut dire *revenir*; de sorte que ce mot peut signifier une Ame, qu'on croit *revenir* du séjour des Morts, pour répondre, à ceux qui l'ont évoquée. On nomme encore, en François, des Esprits des Morts qui viennent, dit-on, inquieter les Vivans, *des Revenants*. Nôtre Auteur fait plusieurs remarques sur cette matiere, qu'on lira dans l'Original. J'avois conjecturé qu'OB signifie proprement *du vent*, & métaphoriquement *un Esprit*, sur Levit. XIX, 34.

VIII. Dans la suivante Dissertation, l'Auteur traite des noms Hebreux de quelques sortes de Devins, desquels, il est parlé dans l'Ancien Testament. Il y en a qui sont nommez Gen. XLI, 8. & Dan. I, 20. HHARTUMIM, nom composé d'un mot, qui signifie *voir*, & d'un autre qu'on traduit *cacher*; parce que ces gens-là avoient la réputation de *voir* des choses *cachées* aux autres hommes. J'ai suivi la même Etymologie, sur le passage de la Genese, que je viens de marquer. L'Auteur la confir-

confirme, par plusieurs autoritez.

D'autres sont nommez HHOBERIM, qui est le participe d'un Verbe, qui signifie *assembler*. Les Rabbins croyent que ces Devins rassembloient des Serpens, pour s'en servir dans leurs divinations. Mr. *Mill* juge qu'ils ont été ainsi nommez de ce qu'ils assembloient, & contraignoient les Démons, ou les Ames de quelques morts de leur répondre. Ils pouvoient aussi lier des Serpens, & faire des nœuds magiques. J'ai conjecturé sur Deut. XVIII, 11. que ce mot doit être tiré de la signification Arabique de ce verbe, qui est *savoir*, comme les Hebreux nomment cette même sorte de gens JIDHONIM, d'un verbe qui signifie en Hebreu *savoir*.

Nôtre Auteur met aussi ceux, qu'on nommoit CHAMARIM parmi les Mages. Les Savans ont cru qu'ils avoient ainsi été nommez, parce qu'ils étoient habillez de noir; sans avoir néanmoins aucune preuve du fait. C'est apparemment ce qui a fait que Mr. *Mill* a cherché une autre Etymologie de ce mot, dont la Racine signifie *bruler*. Il croit qu'ils avoient soin de bruler l'Encens, sur les

les Autels, & qu'ils tiroient auſſi de bons, ou de mauvais augures, de la maniere dont l'Encens bruloit plus promptement, ou avec plus de peine. C'étoit auſſi l'uſage des Grecs.

IX. La neuviéme Diſſertation regarde la Loi de Moïſe, par laquelle il eſt défendu aux deux Sexes de changer réciproquement d'habits, Deut. XXII, 5. L'Auteur rapporte d'abord les explications les plus apparentes, ou appuyées de l'autorité des plus habiles gens & les réfute; après quoi, il propoſe la ſienne, & recherche les raiſons, ſur leſquelles cette Loi étoit fondée. Sans nous arrêter aux autres ſentimens, nous dirons que l'Auteur croit, avec raiſon, que les mots CHLE GEBER ſignifient *les habits d'un homme*, & que les autres mots le montrent clairement; comme il le fait voir, par leur uſage conſtant. Le ſens du paſſage eſt donc, que tout homme, ou toute femme, qui s'habilleroient d'habits, qui ne conviendroient pas à leur ſexe, s'expoſeroient à la haine de Dieu, comme étant coupables d'un grand crime, & ne pourroient s'attendre, de ſa part, qu'à des peines proportionnées à leur faute.

L'Au-

L'Auteur réfute les sentimens des Juifs, sur la raison de cette Loi, & en particulier celui de *Moïse Maimonide*, qui en rend cette raison; c'est que dans un Livre de Magie, intitulé *Tomatoum*, il étoit ordonné, *qu'un homme se revêtît d'un habit peint d'une femme, quand il se tiendroit debout devant l'Etoile de Venus, & qu'une femme prît une cuirasse & les armes d'un homme, quand elle se tiendroit debout, devant l'Etoile de Mars.* C'est ce qu'il dit, dans son *Moreh Nebokim.* Ainsi cette Loi auroit regardé l'Idolatrie des anciens Tsabiens, (car c'est ainsi qu'il faut écrire ce mot & non *Sabiens*, qui est le nom d'une autre Nation) adorateurs des Etoiles; & *Maimonide* prétend que plusieurs Lois de Moïse n'ont été données, que par opposition aux superstitions de ces gens-là. Mr. *Mill* dit, avec raison, que ce Rabbin n'a rapporté aucunes preuves, par lesquelles il paroisse que les Livres des Tsabiens, qu'il cite, étoient des Livres, qui fussent en effet des anciens Tsabiens, & qui continsent veritablement leurs sentimens. Pour lui, il ne les tient pas pour anciens & croit qu'ils peuvent avoir été écrits,

par

par des gens, qui n'égaloient pas l'antiquité des Lois de Moïse; aussi bien que plusieurs autres, auxquels on a attribué une plus grande antiquité, qu'on ne devoit. C'est un soupçon, qui m'étoit aussi venu, lors que je traduisis & que je publiai la Philosophie Orientale de *Stanlei*; en MDCXC. On peut voir l'Index Philologique, sur cet Ouvrage, au mot *Sabæi.*

Ainsi nôtre Auteur ne dit rien de Paradoxe, au moins pour moi, en ce qu'il avance contre *Maimonide.* Il tire donc la raison, de cette Loi, 1. de ce que c'est changer l'ordre de la Nature, que d'habiller les deux sexes d'habits, qui les peuvent faire méconnoître; ce que les Grecs & les Romains ont même desaprouvé: 2. de la nécessité de prévenir les commerces, contre la pudeur, ou la nature, que l'on pouvoit avoir, sous ces habits empruntez: 3. du soin que Moïse prit de détourner les Juifs de l'Idolatrie, où il est certain, que des hommes, & des femmes paroissoient travestis, comme il le prouve, par plusieurs passages des Anciens.

Il montre aussi que les Payens attri-

tribuoient les deux ſexes à diverſes Divinitez. Les Juifs faiſoient auſſi le premier homme *Androgyne*. *Platon* a eu la même penſée, mais la queſtion eſt de ſavoir ſi ce Philoſophe avoit pris cette opinion des Juifs, ou ſi les Juifs l'avoient priſe de lui; comme je le croirois, parce qu'il eſt certain qu'ils donnerent dans pluſieurs opinions Platoniciennes, & qu'il ne paroît pas que *Platon* les ait connus; comme il me ſemble que je l'ai prouvé, dans la IX. Lettre du III. Tome de l'*Ars Critica*.

X. La dixiéme & derniere Diſſertation de ce Volume eſt intitulée du *Mahometiſme avant Mahomet*; où l'Auteur fait voir très-clairement, que ce Faux-Prophete a fait un mêlange de diverſes opinions, connuës avant lui, pour en former ſa Théologie. Il n'avoit pas aſſez de génie, pour inventer, de lui-même, une nouvelle Religion; & ce fut, pour cela, qu'il feignit que Dieu lui avoit envoyé du Ciel ſon Alcoran. Mr. *Mill* fait voir qu'il avoit pris diverſes choſes des *Koreiſchites*, qui étoient une Tribu, qui paſſoit, parmi les Arabes, pour l'une des plus nobles & des plus religieuſes; ce qu'il mon-

montre, comme tout le reſte, par des paſſages formels de l'Alcoran, & d'Auteurs Mahometans, qu'il ne manque pas de produire, en leur propre Langue; en y joignant une verſion Latine, en faveur de ceux, qui ne l'entendent pas.

Avant le Mahometiſme, les Arabes ſervoient pluſieurs Dieux, & leurs Idoles, qui étoient même placées autour de la *Caba*, qu'on appelloit *la maiſon*, ou le Temple, par excellence. Il y avoit néanmoins pluſieurs Savans, à la mode du Païs, qui n'adoroient qu'un ſeul Dieu, & parmi leſquels le Symbole de Mahomet: *Il n'y a point de Dieu, que Dieu*, étoit déja en uſage. Quelques ſavans Arabes ont auſſi ſoûtenu que, ſi leur Nation parloit de pluſieurs Dieux; elle avoit néanmoins crû, qu'il n'y avoit qu'un Dieu ſuprême. Mahomet les a pourtant traité d'*Aſſociateurs*; c'eſt à dire, de gens, qui aſſocioient à Dieu des Etres inferieurs, dans la conduite de l'Univers, & dans le culte qu'ils leur rendoient, en leur préſentant des Sacrifices. Quelques uns d'entre eux croyoient la Réſurrection des Morts, qu'ils pouvoient avoir apriſe des Juifs, ou des

des Chrétiens, qui étoient en Arabie, en grand nombre, avant Mahomet. Le Temple de la Meque étoit un lieu de dévotion, avant lui. C'eſt ce qu'on appelloit la *Caba*, que le nouveau Prophete conſacra, aux exercices de ſa Religion; où il retint diverſes choſes, que les Idolatres y avoient pratiquées; comme de ſe tourner de ſon côté en priant Dieu, d'y aller en Pélerinage, d'en faire le tour, en courant, ſept fois &c.

Mahomet retint encore la Circonciſion, que les Arabes prétendoient avoir euë d'Iſmaël, diverſes ablutions, des jeûnes règlez, la crainte de violer le ſerment, l'obſervation du Vendredi, l'abſtinence de la chair de Porc &c.

Mahomet fait auſſi mention, dans ſon Alcoran, des Tſabiens, & de leurs coûtumes. Quoi qu'ils adoraſſent les Etoiles, il n'en avoit pas mauvaiſe opinion; puis qu'il dit d'eux, dans la Surate XI. de ſon Alcoran :

Ceux, qui ont cru, ceux qui ſont Juifs, les Chrétiens & les Tſabiens, tous ces gens-là, qui auront cru qu'il y a un Dieu, & un jugement dernier, & qui auront fait du bien, ſeront recom-

compenſez, par leur Seigneur; C'eſt-à-dire, Dieu.

Pour les Tſabiens, on ne peut guere s'aſſurer de l'Antiquité, que *Maimonide* leur donne, comme on l'a dit, en parlant de la IX Diſſertation de Mr. *Mill*; mais il paroît au moins qu'il y en avoit, du tems de Mahomet, & même auparavant. Ils faiſoient leurs prieres, trois fois le jour; ils ſe baignoient fréquemment; ils faiſoient, tous les ans, un jeûne de trente jours; ils s'abſtenoient de la Chair de Porc, & d'autres Animaux immondes, & ne faiſoient de divorce, que par ordre du Magiſtrat. Il ſemble que Mahomet prît quelque choſe de leur Religion, qu'ils avoient eux-mêmes pris des Juifs.

Il y avoit encore quantité de Chrétiens, en Arabie, & ſur tout de la Secte des Neſtoriens, de qui Mahomet ſemble avoir pris diverſes choſes, qu'il dit de Jeſus-Chriſt, comme on le verra dans l'Auteur; qui met encore d'autres opinions, qu'il ſembloit avoir appriſes de quelques Héretiques. Il inſera auſſi, dans ſon Alcoran, pluſieurs choſes, qu'il tira du Nouveau Teſtament. Il y avoit de plus quantité de Juifs en Arabie

de

de qui il put apprendre bien des choſes, comme on le verra dans Mr. *Mill*; & en effet il prit plus des opinions & des céremonies Judaïques, que de celles d'aucun autre peuple, comme on le recueuille du même Auteur. On peut voir, par ce qu'on vient de dire, que Mahomet ne s'adreſſa point, à un peuple deſtitué de Religion, & n'en forma nullement une nouvelle, ſans emprunter de perſonne. On pourra trouver le détail de tout cela, dans l'Auteur, qui n'avance rien que ſur de bonnes preuves, tirées des Auteurs Mahometans & des Juifs, dont il rapporte les propres paroles, en Arabe, ou en Hebreu.

ARTICLE IV.

GEMMÆ ANTIQUÆ CÆLATÆ, *Scalptorum nominibus inſignitæ, ad ipſas Gemmas, aut eorum Ectypos delineatæ, & æri inciſæ per* Bernardum Piccart. *Ex præcipuis Europæ Muſeis ſelegit & Commentariis illuſtravit* PHILIPPUS DE STOSCH, *Poloniæ Regis &*

xoniæ Electoris Consiliarius ad Imp. Cæs. CAROLUM VI. P. F. A. C. H. R. *Gallicè reddidit* H. P. DE LIMIERS, *Bonon. Scient. Acad. Socius.* A Amsterdam chez Bern. Picart M DCC XXIV. in fol. pagg. 102. avec LXX. Estampes.

MR. *de Stosch*, qui nous donne ce bel Ouvrage, a été, dès son enfance, adonné à l'étude, & à la recherche des Médailles, des pierres antiques gravées, & d'autres semblables Antiquitez. Pour cela, il a depuis voyagé, par une bonne partie de l'Europe, pour visiter les Cabinets des Princes & des Particuliers, afin d'y examiner, avec soin, ces sortes de choses. Il a tiré des empreintes des Pierres Gravées, qu'il a cru les plus dignes de remarque, par leur rareté & leur beauté; par le moyen du verre, du souffre & de la cire, pour garder la ressemblance, & les traits de ces beaux Ouvrages autant qu'il lui seroit possible; en apportant à cela tout le soin, dont il étoit capable; pour les faire graver en une grandeur, qui ne fatigât point les yeux, & qui conservât néanmoins

les

les manieres, & les traits de l'ancienne gravure. C'eſt ce que Mr. *Piccart*, très-connu au Public, par ſes belles Eſtampes, a très-bien executé.

Mais Mr. de *Stoſch* ne s'eſt pas contenté de cela. Il a encore ajoûté à cet Ouvrage une Préface, où il a recueuilli quantité de choſes curieuſes, touchant la Sculpture, & les noms de pluſieurs illuſtres Architectes & Sculpteurs. Il croit que les Egyptiens ont les premiers inventé la ſculpture, & en effet dans les obeliſques & les marbres, que l'on voit encore chargez de figures Hieroglyphiques ; elles ſont beaucoup plus anciennes, que les ſculptures des Grecs, qui nous reſtent. *Pline* Liv. XXXV, c. 3. dit que les Egyptiens de ſon tems ſe vantoient d'avoir eu la connoiſſance de la Peinture ſix mille ans, avant les Grecs ; mais il n'y ajoûtoit pas foi, & cela avec raiſon. Les Hieroglyphes, & les Gravures Egyptiennes, qui nous reſtent, & les ſtatues de leurs Dieux, que l'on voit encore dans les Cabinets des Curieux, en grand nombre, font bien voir qu'ils n'entendoient pas la Sculpture, comme les Grecs ; dont les Monoies &

les Bas Reliefs, qui en reſtent, font bien comprendre qu'ils étoient de très-grands Maîtres en cet Art.

Les ſtatues Egyptiennes ne ſont que des ébauches groſſieres, en comparaiſon. Les Romains admiroient, dans le bronze des Grecs, ce que *Virgile* appelle *ſpirantia mollius æra*, des ſtatues de bronze qui ſembloient vivantes & dans leſquelles il n'y avoit rien de forcé, ni de dur. Auſſi voit-on que preſque tous les Sculpteurs, dont on parle, dans cette Préface, étoient Grecs.

Mr. de *Stoſch* nous entretient auſſi des Pierres, ſur leſquelles on gravoit communément, comme de l'Agathe, de la Sardoine, de la Cornaline, de la Chalcedoine, de l'Emeraude de l'Amethyſte, du Saphir &c. Il nous aprend, qu'on a même trouvé un moyen de graver le Diamant, & découvert l'art de faire diverſes Pâtes, qui imitent les pierres naturelles, & avec leſquelles on a pris des empreintes des anciennes gravures. Mais il vaut mieux lire tout cela, dans la Préface même de l'Auteur. Il eſt perſuadé, par le long uſage, qu'il a d'examiner cette ſorte d'Antiquitez, que toutes celles, qu'il publie

blie ici, qui consistent en LXX. Pierres gravées, sont veritablement anciennes; quoi qu'il ne disconvienne pas, qu'il est souvent arrivé, qu'on a fait graver les noms des Ouvriers de l'Antiquité, sur des pieces qui avoient été faites par des Modernes; pour les vendre cher à ceux, qui ne seroient pas capables de reconnoître la tromperie.

Le Commentaire de Mr. *de Stosch*, sur ces anciennes Pieces, roule sur l'explication des sujets qui les représentent. Nous marquerons quelques-uns de ces sujets, avec l'explication qu'on en donne.

Le I. est un Hercule tenant de la main gauche sa Massue, & de la droite une coupe, qu'il est prêt à boire. L'Antiquité a parlé d'Hercule, comme d'un Heros, qui aimoit à boire; & qui ne laissoit pas de s'enyvrer, en le faisant avec excès, quoi qu'il portât bien le vin. C'est ce que le Commentateur prouve, par *Athenée*, & par l'Anthologie des Epigrammes Greques Liv. IV. Ch. 8. Ep. 12 & 13. Voici la premiere, qui est sur Hercule yvre:

Οὗτος ὁ νῦν ὕπνῳ βεβαρημένος, ἠδὲ καὶ οἴνῳ πέλλῳ,
Κενταύρους πήρων οἰνοβαρεῖς ὄλεσεν.

Grotius l'a traduit ainſi:

Ex ſomno, vinóque jacet, qui ſobrius olim
Ebria Centaurûm corpora fudit humi.

Outre cela, nôtre Auteur a heureuſement trouvé un paſſage de *Macrobe*, où il dit que *les Potiers de Terre ont ſouvent repréſenté, non ſans raiſon, Hercule, avec une taſſe à la main*; comme on le voit en effet ſur cette pierre. Elle a été gravée par un Sculpteur nommé *Admon*, dont on ne trouve rien dans les Anciens.

La ſeconde Pierre eſt une Tête de *Marc Aurele*, avec la barbe, car les Romains avoient repris la coûtume de porter la barbe longue, depuis Hadrien, comme on le voit par ſes Médailles, qui repréſentent un viſage barbu; & par celles des Empereurs, qui l'ont précedé, & qui n'ont point de barbe. Mr. *de Stoſch* croit néanmoins que Marc Aurele le faiſoit, par une ſéverité Stoïque, dont il

il faisoit profession, mais Commode son fils, qui n'étoit rien moins que Stoïque, & les Empereurs, qui le suivirent porterent aussi la barbe longue. L'ouvrier qui fit cette Gravure, s'appelloit *Æpolianus*.

La troisiéme représente la tête d'un Vieillard, avec une longue barbe, & des cheveux qui lui descendent sur le front; avec un bonnet pointu, dont le bout retombe sur le devant de la tête & les côtez sur le cou & sur les épaules, & même vers la poitrine. C'est ce que Virgile appelle *Mæonia mitra*, Æn. IV, 216. & à quoi il dit qu'il y avoit des attaches, *redimicula*, Liv. IX, 616. sur quoi on peut consulter *Servius* & les autres Interpretes. Ceux qui jetteront les yeux sur la figure, qu'on en voit ici, ne douteront pas que ce ne soit le bonnet Phrygien, & qu'on n'ait sujet de croire que c'est ici la tête de Priam. L'Ouvrier de cette gravure se nommoit *Aëtion*.

La IV. est une tête de Socrate, faite par *Agathemerus*. Ce Philosophe y est représenté le nez retroussé, avec le front & le haut de la tête chauve. *Platon* le décrit de même & dit qu'il avoit l'air de Silene. Mr. *de*

Stoſch trouve cette tête ſi bien faite; qu'il croit qu'elle a ſervi de modele, pour une infinité de Cachets, où on la voit.

La V. eſt une tête Romaine inconnue, faite par *Agathopus*.

La VI. eſt un Amour domtant un Lion, dont il tient la criniere, de la droite; & de la gauche une couverture jettée ſur le dos du Lion. Il y a à la gauche du Lion une Nymphe revêtue d'une Stole, & une jeune fille à côté toute nue. Le Commentateur remarque, que *Pline* Liv. XXXVI. c. 5. parle d'un Sculpteur nommé *Arceſilas*, qui avoit fait une Lionne, avec des Amours, qui jouoient autour d'elle, & d'autres figures, ſur un même bloc de Marbre. Le Sculpteur de cette pierre ſe nommoit *Alexandre*. *Ovide*, dans ſon Art d'aimer, Liv. II. vers 183. s'exprime ainſi, en parlant de la maniere de ſe faire aimer:

Obſequium tigréſque domat, Numidaſque leones.

Dans la VII. planche, on voit une Muſe, qui ſemble accommoder ſa Lire. L'ouvrier, qui a gravé cette Cornaline s'appelloit *Allion*.

Dans

Dans la VIII. qui eſt faite ſur une ſemblable pierre, eſt une tête d'Apollon, couronnée de Laurier, gravée par le même Ouvrier. C'eſt la tête d'un jeune homme parfaitement beau, & ſans barbe; au lieu qu'Eſculape, ſon fils, en avoit une très-longue; ce qui étoit une *diſparate*, pour parler ainſi, des plus étranges de la Théologie Payenne.

La IX. repréſente Hercule portant un Taureau, entre ſes bras, ſelon l'explication du Commentateur. En effet la Fable dit qu'Hercule enleva un Taureau à Thiodamas, le tua, le rôtit, & le mangea tout entier, ſans en excepter les os. Il conſent néanmoins qu'on explique cette figure de *Milon* de Crotone, qui équippé comme Hercule porta un Taureau, pour faire voir ſa force.

La X. eſt une tête de Minerve, avec un caſque, faite ſur une empreinte d'une Pierre, qui ſe trouve dans le Cabinet d'Antiquitez, de la Maiſon Barberine. L'Ouvrier ſe nomme *Apollodote*, dont on ne trouve rien dans l'Antiquité, peut-être parce qu'il n'étoit pas des plus habiles. Mais cela ne paroît pas dans l'eſtampe, qu'on en voit ici. Nous

n'iront pas plus loin, de peur d'ennuyer ceux qui aiment mieux voir les figures, que de lire ce qu'on en dit. Ils feront bien d'acheter le Livre même, qui amusera agréablement leurs yeux, par la beauté des gravures.

ARTICLE V.

STORIA *e* SENTIMENTO *dell' Abbate* TOSINI, *sopra il* GIANSENISMO, *nelle presenti circostanze della Chiesa, alla Santità di N. S. Papa Clemente XI.* MDCCXVII. in 12. en trois Volumes. A Amsterdam, où il se trouve chez Schouten. L'Auteur n'ayant pas osé mettre le nom d'une Ville Protestante, au dessous du titre d'un Livre, où il s'adresse au Pape, y a mis *Concordia, presso di Christiano Fedele, nella Via della Pace, all'Insegna dell'Olivo.*

C'EST une Histoire de ce qu'on appelle *le Jansenisme*, depuis les premieres controverses de la Grace, qui nâquirent à Louvain l'an MDLXV, d'où elles se répandirent dans

dans les Païs-Bas Eſpagnols, & dans les Provinces-Unies, parmi les Catholiques Romains, & d'où elles paſſerent enfin en France. On ne ſait ſi feu Mr. l'Abbé *Toſini* étoit venu dans les lieux, où ces Controverſes étoient en vogue, par ordre du Pape Clement XI. pour lui faire rapport de l'état, où il trouveroit ces Controverſes, & de la diſpoſition des deux partis en ces païs-là. Mais c'eſt à lui, à qui il s'adreſſe, en lui faiſant l'Hiſtoire de ces querelles; & en diſant ſon ſentiment ſur la maniere, dont on pourroit les appaiſer, le plus facilement, comme il croyoit. Il ſemble que de ſe mêler d'une ſemblable choſe, & d'écrire au Pape, ſans ordre, étoit quelque choſe d'aſſez hardi pour un Italien; qui ne pouvoit guère eſperer de l'avancement, qu'à Rome. Cependant la maniere dont il a vêcu ici, dans la pauvreté, ſans avoir laiſſé de quoi payer ſes dettes, ni même de quoi ſe faire enterrer, prouve aſſez clairement qu'on ne l'employoit point. Quoi qu'il n'entre pas dans l'examen des dogmes conteſtez, & qu'il ne ſe laiſſe point emporter à l'eſprit de parti; il ne laiſſe pas d'expoſer aſſez naïvement

les procedures, qui ſe ſont tenues dans toute cette affaire, & de faire ſentir qu'on s'eſt mal pris, pour faire ceſſer les ſcandales, que ces controverſes ont cauſez dans l'Egliſe Romaine. Il ſuppoſe, par tout, que l'on n'a pas été bien informé, à Rome, de ce qui ſe paſſoit; que les Nonces de Cologne & les Internonces de Bruſſelles, gouvernez par les Jeſuites, & leurs adhérens n'ont pas envoyé à Rome des Rélations juſtes de la diſpoſition des eſprits; & que les remedes, que la Cour de Rome a voulu apporter à ce mal, n'ont fait que l'empirer. On peut dire qu'il repréſente les choſes, en faveur des Janſeniſtes; ſoit qu'il crût qu'ils avoient raiſon dans leur conduite, ſoit qu'il fût ennemi des Jeſuites, dont il cenſure la conduite, preſque par tout, quoi qu'en termes ménagez. Il ne pouvoit ſouffrir la maniere, dont les Miſſionnaires de Brabant & de Flandre, en Hollande, s'y conduiſent. Ce n'étoit pas néanmoins par ſcrupule de conſcience; puis qu'il ne vivoit pas lui-même, ſelon les idées des *Rigoriſtes*, comme il les appelle.

Si l'on peut conjecturer, par ſa conduite

conduite & par cet Ouvrage, l'Abbé *Tosini* semble avoir été une espece de Politique, comme on assure qu'il y en a assez en Italie, qui se forment un plan d'un gouvernement Ecclesiastique à leur mode; les uns pour rendre le Pape plus absolu, & les autres pour diminuer son autorité, qu'ils croyent excessive, quoi qu'ils se gardent bien de le témoigner. Il semble que nôtre Abbé tenoit un peu de cette derniere espece, puis qu'il dit, dans cet Ouvrage bien des choses, qui tendent à faire tenir les Moines renfermez chez eux, & à laisser la conduite de l'Eglise, entre les mains des Evêques & des Prêtres Séculiers, sur tout en Hollande. Mais il faut dire quelque chose, de ce que châque Volume renferme, pour donner une idée génerale de ce qu'il renferme.

I. Le premier Tome, qui a 500 pages, commence par les controverses, qui s'éleverent d'abord dans l'Academie de Louvain, après le milieu du XVI Siecle, & ensuite à Doüai, & de là dans tout le païs; à l'occasion de *Michel de Bay*, ou *Baius*, & de *Léonard Lessius*; le premier Thomiste, & l'autre Molinisté. La condamnation des propositions de

Baius, & la permiſſion donnée aux Moliniſtes, d'enſeigner leurs ſentimens, donnerent d'abord l'avantage aux Jeſuites. Mais les Thomiſtes ne laiſſerent pas de ſe ſoûtenir, & l'Univerſité de Louvain fit extraire trente quatre propoſitions tirées des Ecrits, que les Jeſuites dictoient à leurs Diſciples. Elles regardoient l'Ecriture Sainte, la Providence, la Prédeſtination, la Réprobation, la Grace & la Juſtification; que l'on verra en Latin, dans l'Auteur, à la pag. 18. & ſuivantes. L'Univerſité les condamna en M DLXXXVII. L'année ſuivante, celle de Doüai en fit autant. Mais les Jeſuites ſe ſoûtinrent, par les Papes; qui ſe réſerverent de juger de ces Controverſes, & qui condamnerent *Baius*. *Molina* fut depuis attaqué en Eſpagne, mais cette affaire ayant été évoquée à Rome, Paul V. trouva à propos de renvoyer les Dominicains, & les Jeſuites chez eux; en promettant de donner lui-même la Déciſion de leurs controverſes, mais il ne fit que leur impoſer ſilence.

Les Jeſuites interpreterent ce Décret, en leur faveur, parce qu'ils n'avoient pas été condamnez, comme

me leurs Adverſaires le prétendoient. Ils n'en demeurerent pas-là, ils firent en ſorte, que les Dominicains furent contraints, de ſe mettre eux-mêmes ſur la défenſive; en les attaquant, en faveur de la conception immaculée de la S. Vierge, que les Dominicains nioient après S. Thomas. Cette matiere étoit odieuſe, parce que non ſeulement le peuple, mais auſſi la Cour étoit pour la conception immaculée; ce qui donna un grand avantage aux Jeſuites. Les Papes défendirent de traiter de cette matiere, auſſi-bien que de celle de la Grace.

Les Jeſuites ne laiſſerent pas d'écrire à Louvain, pour leur ſentiment, & obtinrent, en cette Univerſité, une Chaire en Théologie.

Les Docteurs Auguſtiniens ne perdirent pas, pour cela, courage, & *Corneille Janſenius*, Evêque d'Ypres, qui avoit étudié, pendant pluſieurs années, *S. Auguſtin*, fit un ouvrage intitulé *Auguſtinus*; parce qu'il y explique la doctrine de la Prédeſtination & de la Grace, ſelon les idées de ce Pere. Ce livre parut, en M DC XXXIX, après la mort de l'Auteur, & fut la pomme de diſcor-

corde dans les Païs-Bas & en France, pendant longues années. L'Auteur dit plusieurs particularitez des Controverses qu'il causa, & des cinq Propositions qu'Alexandre VII. en fit extraire, & qu'il condamna, en exigeant, en même tems, des Ecclesiastiques, qui prétendoient à quelque Bénefice & même de ceux, qui en étoient déja fournis, qu'ils signassent son formulaire. Cela causa de nouvelles brouilleries en France, que nôtre Auteur décrit, & sur lesquelles on a fait une infinité de livres François; ce qui empêchera que nous ne nous y arrêtions. On pourra voir ce que nous en avons dit, en MDCLXXXIX. au Tome XIV. de la *Bibliotheque Universelle*, où nous en fimes l'Histoire en abregé.

Les Jansenistes compterent l'accommodement qui se fit en MDCLXIX pour une victoire, qu'ils avoient gagnée sur le Pape, & sur les Jesuites; puis qu'après avoir fait tant de bruit, contre eux, il fallut se contenter qu'ils condamnassent les V. Propositions, dans le sens, où elles pouvoient être héretiques, selon eux; sans convenir qu'elles fussent, dans le livre de Jansenius. Mais on avoit attaqué

attaqué, quelque tems après, les Academies des Païs-Bas, ſous Innocent XI.

Les diſputes comencerent de nouveau, & quoi que l'on eût ſouſcrit le Formulaire d'Alexandre VII. on ne s'en contentoit pas, à moins que l'on ne condamnât les V. propoſitions, dans le ſens de *Janſenius*, & comme ſi elles ſe trouvoient dans ſon livre. La guerre recommença plus que jamais, lors que le Pape condamna cent, & une propoſitions du livre des *Réflexions* du P. *Queſnel*, dont l'Abbé *Toſini* commence à faire l'Hiſtoire en ce Volume; où il ne manque pas de mettre les Brefs, & les Lettres écrites de part & d'autre.

II. Le ſecond Tome, qui eſt de 494 pages contient l'Hiſtoire de la Bulle *Unigenitus*, & des oppoſitions qu'elle rencontra en France; avec la Proteſtation, que le P. *Queſnel* envoya au Pape, & où il proteſta qu'on lui attribuoit des ſentimens qu'il n'avoit point, & qu'on y condamnoit des choſes qui étoient la doctrine de *S. Auguſtin*; dont on y cenſuroit les propres paroles, en croyant condamner l'Auteur des *Réflexions*.

L'Hiſtoire

L'Hiſtoire de ces brouilleries va juſqu'à l'an MDCCXV.

III. Le troiſiéme contient l'état préſent du Janſeniſme en France, en Flandre & en Hollande, à quoi l'Auteur joint divers Projets ou Plans, de ce que l'on pourroit faire, pour éteindre le Janſeniſme, en ces trois Païs. Il propoſe, entre autres choſes, de convoquer un Concile Ecuménique, pour décider des points conteſtez; ſelon la demande, qu'on en faiſoit en France. Mais le Pape ne pouvoit guere conſentir à cela, puis que ſon autorité auroit été perdue; s'il avoit été permis d'appeller de ſes déciſions au Concile futur, & cependant demeurer en repos; parce que le Concile étant, pour ainſi dire, ſaiſi de l'affaire, le Pape ne pouvoit plus en juger. D'ailleurs il devoit ſavoir la peine, que le Concile de Trente avoit donnée à la Cour de Rome; quoi que les choſes euſſent enfin tourné à ſon avantage. Si l'on conſidere la choſe, par rapport aux Appellans, on n'y trouvera pas moins de difficulté. Ils en appellent au *futur Concile Géneral, légitimement aſſemblé & dans un lieu ſûr, où ils puſſent comparoître & s'y défendre ſûrement*

ment & librement, par eux-mêmes, ou par leur Députez, & à celui, ou à ceux, à qui il appartient de juger cette sorte de causes. C'eſt ainſi que parlent les quatre Evêques appellans, à la pag. 61. de ce Volume. Ces conditions ſont ſi étenduës, qu'il eſt très-difficile, qu'on les puiſſe remplir; de ſorte qu'on eſt toûjours en état d'éluder les déciſions d'un Concile. Par exemple, celui de Trente n'avoit preſque aucune de ces conditions, à les preſſer à la rigueur.

Le Parti Proteſtant en fut exclus; il n'étoit pas légitimement convoqué, parce qu'il étoit convoqué ſeulement par le Pape, qui étoit la principale Partie des Proteſtans; il n'étoit point en un lieu ſûr, parce que l'Empereur, & le Pape en étoient maîtres; il n'étoit nullement juſte que les Papes & leurs Prélats fuſſent juges & parties, dans la conteſtation, qui étoit entre eux & les Proteſtans. On auroit trouvé tous les mêmes obſtacles, ſi un Concile, appellé par le Pape, avoit entrepris de juger du Janſeniſme. Ainſi cet expedient de l'Abbé *Toſini* étoit impraticable, & en même tems très-deſagréable au Pape, qui n'avoit pû ſouffrir ce que les

IV. Evêques Appellans avoient fait.

Il parle enſuite de l'état préſent du Janſeniſme en Flandre, où il croit qu'il ne conſiſte pas tant dans la diverſité des ſentimens, ſur les matieres de la Grace, puis que le Formulaire y eſt reçu par tout; que dans la diverſité des mœurs, & des ſentimens ſur la Morale. Les Moliniſtes ſont pour la plus relâchée, & les autres pour la plus ſévere. Le moyen principal de redreſſer ce deſordre ſeroit, ſelon lui, d'y établir par tout des Evêques éclairez, & de bonnes mœurs, qui tinſent dans le reſpect les Moines Moliniſtes, & empêchaſſent les Jeſuites de ſe mêler de tant de choſes, & de maltraiter ceux, qui ne ſont pas de leur ſentiment. Il leur eſt fort contraire, dans tout cet Ouvrage; mais, pendant que la Cour de Rome les regardera, comme ſes Soldats ſpirituels, qui ſoûtiennent, par tout ſon Autorité, & tâchent de l'agrandir, par toutes ſortes de moyens; perſonne ne lui perſuadera de ne les employer plus. Le tems néanmoins pourroit venir, que s'étant rendus maîtres de tout, ils voudroient gouverner toute l'Egliſe Romaine, &

& tenir même le Pape dans leur dépendance. On en voit des commencemens, dans les païs éloignez; où, sous prétexte de leurs Missions, ils ne font que ce qui leur plaît, comme en Amerique, & dans la Chine; où ils prêchent tel Evangile qu'il veulent, où ils gouvernent certains lieux absolument, où ils négotient & amassent des richesses immenses; dont ils sauront bien se servir, en tems & lieu, sans que les Papes le puissent l'empêcher.

„ Le Jansenisme, *dit-il pag.* 302. „ de Flandre ne consistant plus à „ soûtenir les cinq propositions de „ Jansenius; mais dans la pratique „ du *Rigorisme*, dans la Morale, & „ dans la Discipline; il est hors de „ doute que la souscription, que „ l'on exige du Formulaire ne sert à „ personne qu'aux Jesuites, qui entretiennent par-là un Jansenisme, „ qui n'est bon qu'à diviser le Clergé & qu'à les faire a regner eux-mêmes en ces divisions. Ainsi abolir le „ Formulaire seroit une chose, qui „ pourroit entrer dans le Projet; puis „ que par-là châque Prêtre pourroit aspirer également aux Bénefices, selon sa capacité de remplir ces

„ em-

„ emplois. Il faudroit plûtôt, après
„ avoir anéanti la ſouſcription du
„ Formulaire des V. Articles, en éta-
„ blir un, par lequel on fit renoncer
„ aux maximes de la Morale relâ-
„ chée, ou au *Rigoriſme*; parce que
„ l'une & l'autre ſe profeſſent en
„ Flandre; quoi que la Morale re-
„ lâchée y ſoit plus condamnée, que
„ le Rigoriſme. Il ſeroit donc bon
„ de décider après un mur examen,
„ & avec circonſpection, de quelle
„ maniere doit ſe conduire un Di-
„ recteur, un Curé, & un Confeſ-
„ ſeur. Il faudroit décider s'il faut
„ ſuivre *S. Charles Borromée*, *S.*
„ *François de Sales*, le Cardinal *Gri-*
„ *maldi* Archevêque d'Aix, les Car-
„ dinaux *d'Aguirre* & le *Camus*, &
„ autres Saints Evêques & Prélats;
„ ou au contraire les Maximes de
„ *Molina*, de *Baldelli*, de *Figliuc-*
„ *cio*, de *Vaſquèz*, de *Suarèz*, d'*Eſ-*
„ *cobar* & d'autres Caſuiſtes Jeſuites.
„ Il faudroit encore décider, ſi l'on
„ doit accorder l'abſolution, en
„ quelque état que l'on trouve les
„ Conſciences? Si l'on peut permet-
„ tre de tuer, ou non, un homme, en
„ certains cas &c. Il y a bien de
l'apparence que l'Abbé *Toſini* vou-
loit

loit ou embarraſſer la Cour de Rome, ou chagriner les Jeſuites, & peut-être les uns & les autres également. Mais il en veut ſur tout aux derniers, lors qu'il conſeille au Pape de faire en ſorte qu'on ne donne les Evêchez & les Benefices de Flandre qu'à ceux du Païs, pourvu que ce ſoient des hommes doctes, d'une vie exemplaire, & diſcrets.

Enfin il vient à l'état préſent du Janſeniſme en Hollande, qu'il fait auſſi conſiſter en *Rigoriſme*, plûtôt qu'en ſentimens particuliers ſur la Grace. Il raconte les brouilleries qu'il y a eu, depuis quelques années, pour l'Election d'un Evêque, qui fût Vicaire Apoſtolique, dans les Provinces-Unies. Les Prêtres du Païs prétendent avoir le droit de repréſenter les Chapitres, qui étoient autrefois à Utrecht & à Harlem; en vertu de quoi ils avoient accoûtumé de préſenter au Pape deux Sujets, afin qu'il en élût un, pour être ordonné Evêque & gouverner ceux de l'Egliſe Romaine, dans les Provinces Unies. Il y en a eu quelques-uns, qui ont été ſoupçonnez de Janſeniſme, & ſur tout le dernier, qui fut cité à Rome; pour être examiné ſur

le

le Janseniſme; & que les Etats de Hollande redemanderent, comme leur Sujet; & après lequels il n'en ont point voulu d'autre nommé par le Pape, ſans que les Chapitres du Païs s'en mêlaſſent.

L'Abbé *Toſini* pour exterminer le Janseniſme des Provinces, donne avis, entre autres choſes, au Pape, qu'il ſeroit mieux de s'accommoder, avec les Prêtres Seculiers du Païs, de leur laiſſer nommer, comme auparavant, ceux qu'ils croiroient dignes d'être Evêques, & d'en choiſir un; afin qu'il donnât les ordres à autant de Prêtres, qu'il en faudroit, pour les Egliſes Romaines du païs, pour pouvoir renvoyer les Miſſionnaires qu'on y envoye du Brabant & de Flandre, & qui ſont des gens de très-mauvaiſe vie, ſi on l'en croit. Il loüe au contraire les Prêtres Séculiers, qui y ſont demeurez juſqu'à préſent, pour leurs bonnes mœurs, ſans avoir égard à leurs opinions. Il ſe plaint auſſi beaucoup de la conduite des Nonces, & Internonces de Cologne & de Bruſſelles, qui ſe laiſſent gouverner par les Moines.

Après avoir dit qu'il avoit eu d'abord une haute idée de la vertu, &

de

de la capacité des Miſſionaires Flammands, que l'on envoye dans les Provinces Unies; il ajoute pag 308
„ Depuis que je ſuis venu, & que
„ j'ai vu les choſes, ah! très-Saint
„ Pere, que j'ai été détrompé! &
„ que je ſouhaiterois de détromper,
„ de même, Vôtre Sainteté! Il eſt
„ vrai que ces gens-là ſortent de leurs
„ Cloîtres, en équipage Apoſtoli-
„ que, *ſans bourſe & ſans ſac*; mais
„ quel changement ne s'y fait-il pas,
„ dès qu'ils ſont entrez dans leurs
„ Cures, & encore plus, lors qu'ils
„ y ont demeuré quelque tems? A
„ la reſerve de l'or & de l'argent,
„ qu'ils ne portent pas ſur leurs ha-
„ bits, parce que ce n'eſt pas trop la
„ coûtume en Hollande; ils portent
„ des habits d'étoffe très fine, & la
„ couleur la plus modeſte, dont ils
„ les portent, eſt la violette. Ils ont
„ des perruques blondes, longues
„ & bien poudrées, lors qu'ils diſent
„ la Meſſe, & s'aquitent des autres
„ fonctions Eccleſiaſtiques; des bas
„ de ſoie, des boucles d'argent ſur
„ leurs ſouliers, des Chapeaux re-
„ trouſſez, des cravates blanchies a
„ avec de l'amidon, des Chemiſet-
„ tes d'écarlate, des cannes avec des

„ pommes d'or, ou d'argent ; des
„ montres & des tabatieres de même,
„ des Anneaux avec des Diamants,
„ & un assortiment plus digne de
„ Ganymedes, que de gens d'Eglise.
„ Les lieux de leur résidence sont en
„ quelques endroits plus somptueux
„ que les Eglises, plus grands, plus
„ magnifiques, mieux tapissez, mieux
„ meublez; avec des Bibliotheques
„ embellies de peintures, des Galeries,
„ des Cabinets, des Jardins, des
„ équippages les plus commodes,
„ que la vanité puisse souhaiter.

„ Ils mangent parfaitement bien,
„ & boivent à toutes heures; & l'on
„ dit en Hollande, comme par Pro-
„ verbe, que pour être bien traité,
„ il n'y a qu'à aller chez les Peres
„ Missionaires. Un seul Missionai-
„ re tient au moins deux Servantes,
„ & jolies. Quand ils sont plusieurs
„ ensemble, le nombre des servan-
„ tes, & des valets est plus grand,
„ qui les servent pour rien. Leurs
„ maisons sont, pour la plûpart, de
„ petits palais, où l'on voit des Vo-
„ lieres, des Singes & des Perro-
„ quets. Enfin les Reverends Peres
„ sont courtisez, servis & respectez,
„ comme de petits Princes, & ont

„ tou-

„ toutes les galanteries, & les com-
„ moditez, qu'on puiſſe avoir. L'Abbé *Toſini* continue ſur le même ton, & aſſure que ces Miſſionaires ont une haine ſi grande pour ceux, qu'ils ſoupçonnent de Janſeniſme; qu'ils ne les admettent point aux Sacremens, qu'ils laiſſent mourir leurs enfans ſans baptême, qu'ils ſéparent les gens mariez l'un de l'autre, lors qu'il y en a un qui paſſe pour Janſeniſte, & mettent ainſi la diviſion dans les familles. Il y a bien de l'apparence, que tout ce qu'il dit n'eſt pas faux; mais il ſe pourroit bien faire que ces Miſſionnaires avertis, par l'ordre des Nonces, ou des Internonces de Cologne & de Bruſſelles, à qui nôtre Auteur s'étoit rendu odieux, d'éviter l'Abbé *Toſini*, ne lui aient pas fait bon accueuil, & qu'au contraire les Prêtres Séculiers le voyant brouillé avec les Miniſtres du Pape, en aient mieux uſé envers lui.

Cet Ouvrage ne laiſſera pas d'être utile, pour ceux qui voudront s'inſtruire de ce dont il parle. C'eſt le premier de cette ſorte, qui ait paru en Italien, au moins que je ſâche. Il y a, à la fin, une Proteſtation, où il s'adreſſe au Pape, comme dans tout

l'Ouvrage, dans laquelle il jure qu'il n'a rien avancé dans cet Ouvrage, qui ne ſoit vrai, parce qu'il l'a vû; ou qu'il n'ait trouvé dans les livres, qu'il cite. *Non hò avanzato, in tutta l'Opra, una parola che*, VIVA DIO, *non le poſſi difendere per vera, o perche hò veduto ed udito ciò che rappreſento, o perche l'hò trovato digià ſcritto ed impreſſo nelle Opera altrui. Puo l'eſſere ben ſi che queſta Verità diſpiaci à qualcheduno, & non aggradi tanto poco, à Veſtra Santità, eſſendo forſe troppo libera e nuda.*

Il y a enfin la déclaration du Roi Louis XV. du 7. Octobre 1717. où il impoſe ſilence à ſes Sujets, ſur la Bulle *Unigenitus*.

ARTICLE VI.

PRESERVATIF *contre le* FANATISME, *ou réfutation des Prétendus Inſpirez des derniers Siecles, par* SAMUEL TURRETTIN *Paſteur & Profeſſeur en Théologie.* A Geneve, chez Du Villard & Jaquier. M DCC XXIII. in 8. pagg. 464.

L'Ef-

L'Esprit de l'homme n'a presque point de plus grande foiblesse, que celle par laquelle il se jette en des extrémitez entierement opposées. Nous avons éprouvé cela, en nôtre siecle, où l'on a vû & l'on voit encore, dans quelques-uns, une Crédulité outrée, qui les porte à embrasser, sans examen, le Vrai & le Faux; & en d'autres une Incredulité sans bornes, qui rejette tout ce qui paroît extraordinaire; comme s'il n'étoit jamais rien arrivé, parmi les hommes, que ce qui y arrive aujourdhui. Les uns ajoûtent foi au premier Fanatique, ou au premier Imposteur, qui leur dit qu'il a le don de Prophetie, & qui hazarde des prédictions obscures & équivoques; sans prendre garde que, sans des miracles présens & manifestes, on ne peut pas se fier à un homme, qui se donne pour Prophete; avant qu'on ait vu l'évenement de ses prédictions. D'autres, au contraire, rejettent tout, & se moquent non seulement des Prophetes Modernes, qui ne donnent aucune preuve claire de leur Mission, mais encore de tous les anciens Prophetes.

Ce ſont-là deux extremitez, dont on ſe doit le plus garder, & c'eſt à quoi cet Ouvrage peut beaucoup aider. Quoi que le principal but de l'Auteur ſoit de donner des Avis aſſurez, pour ſe conduire ſagement, à l'égard des Prophetes Modernes, & pour ne ſe laiſſer pas tromper par des gens, qui n'ont point le don de Prophetie; il ne laiſſe pas d'apprendre à ſes Lecteurs les caracteres indubitables des vrais Prophetes, tels qu'ont été ceux de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

Mr. *Turrettin* ayant fait ſoûtenir en M DCC XXII des Theſes, de Théologie, *touchant ceux qui*, *dans ces derniers ſiecles*, *ſe ſont vantez d'avoir des Révelations Divines*; quelcun, qui ne met que les premieres Lettres de ſon nom, s'eſt aviſé de mettre ces Theſes en François; & c'étoit en effet un Ouvrage, qui pouvoit être utile à bien des gens, qui pourroient autrement ſe laiſſer ſurprendre à ces prétendus Prophetes; dont on dit qu'il y a encore quelques uns, en Angleterre.

Le Traducteur a mis pour titre à ces Theſes, *Préſervatif contre le Fanatiſme*, qui leur convient fort bien, car

car c'étoit en effet le deſſein, pour lequel ces Theſes avoient été compoſées. Cependant l'Auteur comprit, que la matiere de ſes Theſes méritoit d'être un peu plus développée & plus étendue; ſur tout pour ceux, qui ne ſont pas accoûtumez au ſtyle court & ſerré des Theſes, ni à tirer les conſéquences particulieres, des principes géneraux. Il trouva donc à propos d'y faire un Supplément, qui eſt quatre fois plus gros, que le premier Ouvrage; parce qu'il a non ſeulement traité la matiere avec plus d'étendue; mais encore éclairci pluſieurs Queſtions incidentes, qui ont beaucoup de rapport, à la matiere, & qu'il étoit utile d'éclaircir, à cette occaſion.

Pour dire, en peu de mots, ce qui eſt contenu en cet Ouvrage, nous commencerons par les Theſes, auxquelles on a donné le tour d'une Diſſertation.

I. On parle d'abord de ceux, qui, en ces derniers Siecles, ſe ſont aviſez de ſe donner pour des gens inſpirez, & l'on marque en quel ſens ils ont prétendu l'être. 1. L'Egliſe Romaine prétend être inſpirée, en ſes déciſions; lors qu'elle eſt aſſemblée

dans ce qu'on appelle *un Concile Ecumenique*; quoi que ceux, qui mettent le Pape au dessus du Concile, prétendent que cette inspiration vient proprement, par son canal; puis que leurs décisions n'ont de force, que par son approbation, sans laquelle ils ne reconnoissent aucune autorité, dans les Conciles. C'est ce qui donna lieu à la raillerie de ceux, qui dirent *que l'on envoyoit de Rome à Trente, le S. Esprit, dans une Valise*; parce que rien n'étoit décidé & autorisé, que conformément aux Lettres, qui y venoient de Rome. Cette Eglise prétend encore qu'elle est en possession de *la lumiere prophetique*; ce qui est une des marques de la Vraie Eglise, selon eux.

2. Il est vrai qu'il y a eu aussi, parmi les Protestans, des gens, qui ont prétendu avoir l'Esprit de Prophetie, comme *Christophle Kotter*, *Christine Poniatovie*, & *Nicolas Drabicius*; que *Comenius* publia, sous le titre de *Lux in tenebris*. Il y a eu encore, sur la fin du Siecle passé, & au commencement de celui ci, des gens en Dauphiné, dans le Languedoc & dans les Sevennes, qui se sont mêlez de prophetizer. Il y a de plus eu

des

des gens, qui en ont autant fait, avec des contorsions de la tête & du Corps assez étranges ; & on en a vu en Hollande & en Angleterre. Il faut joindre à cela les *Quakers*, ou *Trembleurs*, dont il y a un petit nombre, en Hollande, & un beaucoup plus grand en Angleterre.

II. On donne en suite les caracteres, qui distinguent ceux qui ont de veritables inspirations, de ceux, qui se les attribuent, sans sujet.

1. Pour passer pour veritablement inspiré, il en faut avoir certaines marques essentielles, & sans lesquelles on ne peut l'être, quoi quelles ne suffisent pas toutes seules : 2. il y en a aussi qui décident seules, en faveur de ceux, qui les ont : 3. personne ne peut passer pour inspiré, lors qu'il dit des choses, qui sont contraires à la droite Raison ; parce que la droite Raison vient aussi bien de Dieu, que la Révelation, & que par conséquent elles ne peuvent pas être opposées l'une à l'autre : 4. il faut que l'Inspiré ne dise rien de contraire à la Révelation, parce que Dieu ne peut pas se contredire : 5. il faut que ce qu'il débite, comme venant de Dieu, soit de quelque importance,

& n'ait pu être découvert, au moins d'une maniére claire & facile, par aucun autre moyen : 6. il faut donc, pour paſſer pour veritablement inſpiré, avoir non ſeulement les caracteres généraux, dont on a parlé ; mais qu'on faſſe encore quelque choſe, qui ſurpaſſe les forces de la Nature, & qui marque que Dieu ſe communique à quelcun, pour réveler ſes volontez aux hommes ; ou il faut au moins qu'un autre, qu'on ſâche indubitablement être inſpiré lui en donne témoignage.

Si l'on demande quelles ſont les choſes, par leſquelles celui, qui eſt veritablement inſpiré, peut en convaincre les autres ; l'Auteur répond, qu'il faudroit, par exemple, qu'un homme ſans lettres, & nullement verſé en ce qui regarde la Religion, mît tout d'un coup au jour, ſans l'aide d'aucun autre homme, les plus belles penſées, que l'on puiſſe concevoir ſur la Religion & ſur la Morale ; qu'il les expliquât, avec plus de netteté & de force, que n'ont fait les Théologiens, & les Philoſophes les plus habiles. Ou il faut qu'il prédiſe en termes clairs des choſes, que l'Eſprit Humain n'eſt pas capa-

ble de prévoir, & qui arrivent dans le tems marqué; ou qu'il révele des choſes inconnues juſqu'alors, & que toute l'adreſſe des hommes n'eût pas pu découvrir. On doit juger qu'un homme de cette ſorte eſt inſpiré. De même ſi un homme ſe dit envoyé de Dieu, & en donne pour preuve des Miracles, qui ſurpaſſent toutes les forces humaines, & les Lois de la Nature; c'eſt-là une marque aſſurée de ſa miſſion céleſte; car Dieu ne peut pas faire des miracles, pour autorizer un Impoſteur.

On devroit encore regarder comme inſpiré un homme, dont la miſſion ſeroit confirmée, par le témoignage d'un autre; qui auroit tous les caracteres de verité, dont on a parlé.

III. On fait, en ſuite, application de tout ce qui a été dit, aux Prophetes Modernes, & l'on n'y trouve rien, qui les puiſſe autoriſer; comme on le fait voir par un détail, auquel nous ne nous arrêterons pas. Ceux qui ont un peu de raiſonnement recueilliront facilement, de ce qu'on vient de dire, le jugement, qu'on doit faire de cette eſpece de gens.

IV. L'Auteur montre encore dans le Ch. IV. que ceux qui, dans ces derniers Siecles, ſe diſent inſpirez, ſont ou des Impoſteurs, ou des gens qui s'imaginent qu'ils ſont ce qu'ils voudroient bien être. Il y en a eu, qui ont avoué qu'ils n'avoient fait les Prophetes, que pour affermir leurs Freres. L'an MDCLXXXIX. deux hommes du Vivarêts allerent à Geneve, en faiſant les Prophêtes, à l'imitation de ceux qui faiſoient le même mêtier dans leur Païs, ou dans le Dauphiné. Mais on ne ſe laiſſa pas tromper à ces gens-là; on examina ſi bien tous leurs diſcours & toutes leurs démarches, que l'on découvrit qu'ils étoient des Impoſteurs. Quelques Particuliers de la Ville, leur ayant arraché cet aveu, on les fit conduire devant le Magiſtrat, devant qui ils avouerent la même choſe. Quand ils furent interrogez, ſur le ſujet qu'ils avoient eu de faire cette fourberie; ils répondirent qu'ils n'avoient fait les Prophetes, qu'afin de fraper plus vivement l'eſprit de leurs Freres, & de les porter plus efficacément à la repentance. Sur cela le Magiſtrat les chaſſa de la Ville, ſous peine de châtiment corporel, s'ils

s'ils y revenoient. Il avoit sans doute raison, parce qu'il n'est jamais permis d'employer de semblables impostures, pour de bonnes fins. Quand les moyens ne valent rien, la bonté de la fin, (supposé qu'elle fût bonne,) n'excuse jamais des mensonges de cette sorte. Aussi Mrs. *Pelisson*, *Brueys*, & l'illustre Evêque de Nîmes, Mr. *Flêchier*, louerent, en cela, la conduite du Magistrat de Geneve.

On ne croit pas néanmoins que tous les Imposteurs se ressemblent, en tout. Ceux qui ont commencé à faire les Prophetes ont, sans doute, été des Imposteurs; mais il y a pû avoir des Esprits foibles, qui, en les imitant, se sont en effet imaginez, que ce qu'ils disoient, ils le disoient par inspiration. D'autres, que l'on nomme *Fanatiques à Systême*, se sont imaginez la même chose, parce que comme Dieu avoit autrefois suggeré aux Prophetes ce qu'ils devoient produire; Dieu inspiroit aux nouveaux Prophetes les bonnes pensées, qu'ils débitoient, pour rendre leurs Auditeurs, plus gens de bien; sous prétexte que tout le bien, que nous faisons, vient de Dieu. C'est ce que

disent les Quakers, qui attribuent tout ce qu'ils disent à la *lumiere interne*, qui les éclaire.

D'autres, par amour propre & par orgueuil, s'imaginent qu'ils méritent de Dieu des graces singuliéres, & soûtiennent enfin que tout ce qu'ils disent leur est inspiré de Dieu. Il y en a eu, que l'on a trompez, en leur faisant entendre des voix nocturnes; qui les avertissoient de certaines choses, comme de la part de Dieu. On raconte là-dessus une fourberie, que les Dominicains firent à Berne en MDVII. où ils firent entendre des voix à un imbécille, qu'il prit pour des voix divines. Enfin il y en a qui, à force de s'entendre dire qu'ils sont Prophetes, par ceux qu'ils croyent l'être, s'imaginent enfin d'avoir aussi part à l'inspiration.

V. L'Auteur nous apprend ensuite de quelle maniere on doit en user, avec ceux qui se disent inspirez. La Charité nous oblige de faire ce qui est en nôtre pouvoir, pour les guérir de cette illusion. Nous devons représenter à ceux, dont la bonne foi nous est suspecte, que c'est un très-grand peché, que de faire passer nos propres imaginations pour des révélations

tions divines : Que les fourberies les mieux inventées & soûtenues le plus adroitement, se découvrent à la fin, & que s'ils ne craignent pas les châtimens de Dieu, ils doivent avoir peur de ceux des hommes, qui ne manquent pas de punir une semblable imposture. Pour ceux, qui se sont persuadez qu'ils sont inspirez, il leur faut faire sentir qu'ils ne doivent pas légerement se flatter d'une chose aussi excellente, que celle-là, & qu'il est de leur interêt de s'examiner avec soin. Ceux qui se sont entêtez, par un Systême mal entendu, selon lequel ils croyent que les bonnes pensées sont des inspirations prophetiques ; il faut leur faire comprendre la difference, qu'il y a entre ces pensées & les inspirations, que Dieu envoyoit aux Prophetes, & qu'il n'est nullement de la modestie de prendre légerement cette qualité. Si l'orgueuil s'en mêle, il leur faut montrer combien il est dangereux, de se laisser emporter à cette passion. A l'égard de ceux, qui se trompent par foiblesse d'esprit, il faut les prendre par leur foible.

Que si après avoir tout fait, pour amener ces gens-là, on n'avance

rien

rien ; ceux, que l'on pourra convaincre d'impoſture, peuvent être châtiez, comme des Impoſteurs ; mais il faut qu'on ait auparavant leur propre confeſſion, ou des preuves évidentes, qu'ils ont en effet deſſein de tromper.

Ceux qui croyent de bonne foi être inſpirez doivent être bien obſervez, pour voir s'ils ne machinent rien contre le bien de la Societé ; mais il faut y apporter beaucoup de retenue & d'équité, pour ne les pas punir trop ſéverement. Ceux dont les prétendues révelations n'ont rien d'impie, quoi qu'elles ſoient des bagatelles & même des fauſſetez ; ne peuvent être traitez, que comme une eſpece de fous. S'il y a quelque choſe de contagieux, dans leurs viſions, qui pourroit ſéduire le peuple ; on peut les éloigner autant qu'il eſt néceſſaire, pour empêcher que cette contâgion ne s'étende plus loin.

Il faudra auſſi bien inſtruire le Peuple, en lui apprenant les caracteres, auxquels on peut connoître ceux, qui ſont veritablement inſpirez, de ceux qui ne le ſont pas.

VI. Le dernier Chapitre traite de cette queſtion : ſi nous devons attendre,

dre, dans la ſuite des tems, de nouvelles Révelations; & comme on cite quelques paſſages de l'Ecriture, pour prouver qu'on en doit attendre; Mr. *Turrettin* montre très-bien, que ces paſſages ne prouvent rien. Ni pour les mœurs, ni pour les dogmes, nous ne pouvons nous attendre à rien de nouveau. Il n'y a rien à ajoûter au Syſtême de la Doctrine Evangelique, ni rien à y retrancher. A l'égard de l'avenir, nous n'avons que faire de ce qui ſe paſſera ſur la Terre; il faut s'en remettre à la Providence, & établir la Verité & la Vertu, en maniére qu'on ne leur puiſſe pas nuire, autant qu'il eſt en nous, & les recommander à Dieu, qui en aura ſoin. L'Avenir auquel nous devons principalement nous intereſſer, c'eſt celui qui concerne l'autre Vie; dans laquelle, nous ne pouvons nous promettre du bonheur, que par la Foi & l'Obéïſſance. Nous n'avons que faire de Propheties, pour ſavoir ce qui ſe doit paſſer ſur cette Terre, dans la ſuite des ſiecles; puis que nous n'y ſerons plus, & que nous devons nous intereſſer, pour des biens éternels.

Nous n'avons beſoin d'autres Prophe-

Prophetes, que de ceux qui travaillent à nous porter à obéïr à l'Evangile; en nous en instruisant, avec fidelité, & en nous donnant de l'horreur pour le Vice. Tels, entre autres, ont été autrefois les grands hommes, qui ont contribué à la Réformation; & qui aux lumieres, qu'ils avoient aquises, par l'étude de l'Ecriture, joignirent une fermeté & une hardiesse, qui tenoient assez de celles que nous admirons dans les anciens Prophetes; à réfuter les Erreurs, & à censurer les Vices de leur Siecle. Ils ont eu leurs foiblesses, il est vrai, mais il est facile de les découvrir, par la Règle invariable de l'Evangile; au delà duquel, ou contre lequel nous ne devons point les écouter. Je compte entre ces Grands Hommes l'incomparable *Erasme*, qui sans être inspiré, n'a point manqué de lumieres peu connues, pour montrer le mauvais état, où la Religion étoit de son tems: ni de constance, pour dire ce qu'il en pensoit. On peut dire qu'en certains endroits de ses Ouvrages, il s'est fort élevé au dessus de son Siecle, & même au dessus de plusieurs, de ceux que l'on regarde comme les plus éclairez, parmi

mi ceux, qui ſe ſont écoulez ſous les Empereurs Chrétiens. Qu'on liſe, par exemple, la belle Dédicace ; qu'il a miſe à la tête de S. *Hilaire*, où il dit à *Carondelet*, Evêque de Panorme, tout ce que les plus Savants hommes, & les plus ſinceres du ſiécle paſſé, ont dit de plus fort & de plus fin, ſur les dogmes les plus relevez de la Théologie. On peut dire la même choſe de la belle Préface, qu'il mit à la tête de ſon livre intitulé *le Poignard du Soldat Chrétien.* On y verra un Enthouſiaſme, & une vivacité lumineuſe, s'il faut parler ainſi, qui paſſoient infiniment la portée de ſon Siecle ; & qui étoient même fort au deſſus des foibleſſes, qu'on lui reproche, avec quelque raiſon. Nous en avons rapporté quelques traits, dans ſa Vie, au Tome V. pag. 244. & au VI. de la *Bibliotheque Choiſie pag.* 70. & ſuiv. Voilà un Prophete digne d'être écouté, & qui pour cela mérite qu'on lui pardonne les foibleſſes, qu'il a pu avoir avant, ou après avoir écrit ces admirables Dédicaces. S'il n'étoit pas inſpiré, en les écrivant, par une lumiére ſurnaturelle ; il l'étoit aſſurément, par l'Eſprit de l'Evangile.

Je

Je ne puis pas entreprendre ici de donner un juſte Extrait du Supplément; que Mr. *Turrettin* a mis à ſes Theſes. On comprendra bien qu'on n'en peut rien attendre que de bon & de judicieux, ſur une matiere, qu'il a étudiée autant qu'il a fait celle-ci, comme la lecture des ſeules Theſes le montrent aſſez. Je dirai ſeulement qu'il montre très-bien I. que, dans les circonſtances, où ſe trouvent les Chrétiens, il n'eſt nullement néceſſaire que Dieu leur accorde de nouvelles Révelations. Les lumieres ſe ſont en effet fort augmentées depuis plus de cent ans, par rapport à l'intelligence litterale de l'Ecriture Sainte, & elles pourront encore s'augmenter, ſi l'on continue à cultiver cette maniere d'expliquer l'Ecriture, ſur les mêmes fondemens. On connoit auſſi plus clairement, que jamais, l'excellence & la beauté de la Morale Chrétienne; ſans mêlange du Fanatiſme, que les ſiecles paſſez y avoient mêlé. Il ne manque pas tant de lumiéres, que de courage, aux Prophetes Modernes (j'entends ceux qui marchent ſur les traces d'*Eraſme*) pour ſoûtenir la Verité & la Vertu, malgré ceux qui

les

les traverſent, de toutes leurs forces.

Mr. *Turrettin* montre II. que l'Ecriture Sainte, ne nous autorize point à attendre de nouvelles Révelations: III. qu'elle nous fait au contraire aſſez ſentir, que ce n'eſt pas par des révelations interieures, mais par la lecture & par la prédication de ſa parole, que Dieu veut nous conduire au ſalut: IV. que la voie de l'Ecriture étoit plus ſûre & plus digne de Dieu, que celle des révelations interieures: V. que ce que les Fanatiques oppoſent à cela eſt tout-à fait inſoûtenable: VI. Que la doctrine des Anciens Peres de l'Egliſe, ni celle des Réformateurs, ni celle des Théologiens Modernes n'eſt favorable au Fanatiſme, comme on le voudroit perſuader: VII. Il fait bien ſentir combien il eſt dangereux de s'y abandonner, & combien l'on doit être attentif à s'en garantir: VIII. Enfin il donne pluſieurs bons conſeils, qui peuvent ſervir à ſe préſerver de ſon infection. C'eſt de repaſſer les principes, tirez de l'Ecriture Sainte, qu'il a établis dans cet Ouvrage; ne rien admettre ſur cette matiere, comme ſur tout ce qui regarde

garde la Religion, que ſur de bonnes preuves; conſiderer qu'on ne court aucun riſque, en s'éloignant des principes des Fanatiques, & qu'on en court beaucoup, en les admettant; éviter tout ce qui peut porter à la Mélancholie, comme une trop grande retraite, & autres choſes ſemblables; ſe tenir ſur ſes gardes, lors que l'on s'entretient avec ces gens-là, ou qu'on lit leurs livres, &c.

Les Lecteurs, qui ſe trouveront en des lieux, où il y a de cette eſpece de gens, ou de ceux qu'on appelle *Pietiſtes* en Allemagne, feront très-bien de lire & de méditer avec ſoin ce livre; où l'Auteur s'eſt proportionné à toutes les perſonnes, qui ont des doutes ſur ces matieres, & a repondu à tout ce qu'on peut objecter à ceux, qui ne s'attachent, qu'à l'Ecriture Sainte, & qui y trouvent l'idée la plus complette, la plus ſûre, & la plus relevée de la Théologie & de la Morale, qu'il ſoit poſſible de ſe former. Il faut auſſi cultiver ſon eſprit, par la lecture des livres judicieux & bien écrits, & ſe plaire à s'entretenir avec des gens, qui ne veulent pas qu'on les croye

ſur

ſur leur parole, mais ſeulement autant qu'ils prouvent ce qu'ils avancent, par la Raiſon & par la Révelation. Autrement on courroit riſque de tomber inſenſiblement, dans une credulité honteuſe, en écoutant des imbecilles, ſans ſavoir pourquoi; ou dans une opiniâtreté ridicule, contre toutes les preuves, qu'on tire de la Raiſon & de la Révelation, qui ſont les ſeules Lumieres, que nous avons, pour nous conduire dans les ténebres de cette Vie.

ARTICLE VII.

I. RERUM ITALICARUM SCRIPTORES, *ab Anno Æræ Chriſtianæ Quingenteſimo, ad Milleſimum Quingenteſimum; quorum potiſſima pars nunc primùm in lucem prodit. Ex* Ambroſianæ, Eſtenſis, *aliarumque inſignium Bibliothecarum Codicibus.* LUDOVICUS ANTON. MURATORIUS, *Sereniſſ. Ducis Mutinæ Bibliothecæ Præfectus, collegit, ordinavit & Præfationibus auxit, nonnullos ipſe, ceteros verò* Mediolanenſes Palatini Socii *ad MSS. Codicum fidem exactos, ſum-*

ſummóque labore & diligentiâ caſtigatos, variis lectionibus & Notis tam editis Veterum Eruditorum, quàm noviſſimis auxere. Adaitis ad plenius Operis & Univerſæ Italicæ Hiſtoriæ ornamentum novis Tabulis Geographicis, & variis Langobardorum Regum, Imperatorum, aliorúmque Principum Diplomatibus, quæ ab ipſis Autographis deſcribere licuit, vel nunc primùm vulgatis, vel emendatis, nec non antiquo Characterum ſpecimine & Figuris æneis. Cum Indice locupletiſſimo. Tomus I. A Milan M DCC XXIII. de l'Imprimerie de la Societé Palatine, dans le Palais Royal. In folio pagg. 580. avec les Préfaces & l'Index, ſans compter les Tailles douces.

VOICI l'execution du Projet de l'Edition des Hiſtoriens d'Italie, depuis l'an D juſqu'à l'an MD. dont nous avons parlé au Tome XIX. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* pag. 412 & ſuiv.

Nous pouvons dire, ſur les deux premiers Volumes, que nous avons devant les yeux, que Mr. *Muratori*

&

& la Societé Litteraire du Palais de Milan, ont très-heureusement executé leur Projet, que les caracteres & le papier sont très bons, les tailles douces belles, soit pour les Cartes & les Portraits, soit pour les Vignettes, Lettres grises, & Culs de Lampe; & enfin que les Livres, qui y sont, avec les Notes, sont imprimez correctement. On assure néanmoins que la suite sera encore mieux imprimée. Nous ne redirons pas ce que nous avons déja dit de la disposition de l'Ouvrage, en general. Nous parlerons seulement des Piéces, qui se trouvent en ce I. Volume, qui est composé de six Auteurs differents.

Mais il faut dire auparavant quelque chose de la Carte de l'Italie, qui est à la tête. Il est certain, comme le remarque l'Auteur de la Préface, que l'on ne sauroit bien comprendre l'Histoire d'un Païs; sans avoir assez de connoissance de la Géophraphie de ce païs-là. Autrement on ne conçoit rien dans les changemens, qui y sont arrivez, par la longueur du tems, ou par les guerres. On ne sait rien, de la liaison des Provinces, des Principautez & des Villes. On

n'a point d'idée de leurs interêts communs, ou oppoſez, ſelon les tems & les lieux. On ne voit goute dans la marche des Armées, dans les operations des guerres, ni dans la ſuite des pertes, ou des conquêtes. Il n'y a rien de ſi vrai, à l'égard de quelque païs que ce ſoit; mais il l'eſt bien plus, par rapport à l'Italie, dans les tems, où accablée des invaſions, & des brigandages des peuples barbares, qui y vinrent, elle oublia les Sciences, qui y avoient fleuri. Les Hiſtoriens de ces tems-là. peu propres à faire le mêtier, qu'ils faiſoient, n'ont rien dit d'aſſez exact de la ſituation des lieux, ni de la marche des Armées, qu'ils font quelquefois, pour ainſi dire, comme tomber des nuës; de ſorte qu'on ne les ſauroit entendre, ſi l'on n'a des Cartes Géographiques devant les yeux. Souvent ils employent des Anciens Noms, qui n'ont point de rapport avec les Modernes; de ſorte qu'on ne ſait de quels lieux il s'agit. Quantité d'anciennes villes ont été détruites, & d'autres bâties dans le voiſinage, & devenues floriſſantes, pendant que les premieres devenoient des villages. Les Grecs qui vinrent

en

en Italie, soit du côté de l'Exarchat de Ravenne, soit du côté du Royaume de Naples, servirent beaucoup à y introduire un langage nouveau, & à changer même les noms des Provinces & des lieux, aussi bien que les restes de la Langue Latine, qui y étoit en usage, & à laquelle a succedé celle qu'on appelle aujourd'hui l'*Italienne*.

Quand on parcourt les côtes de l'Italie, pour y reconnoître les ports, dont les Anciens ont parlé; on en trouve plusieurs si éloignez de la Mer, qu'il y a des terres labourables, où l'on voyoit autrefois les flottes des Romains.

Comme il ne seroit pas possible de remedier à ces inconvenients, par une seule Carte, qui ne peut servir, que pour un tems; Mrs. les Entrepreneurs de cet Ouvrage, ont jugé à propos de faire trois sortes de Cartes d'Italie. La premiere sera faite pour le tems, auquel l'Empire Romain commença d'aller en décadence, & c'est celle que l'on voit en ce Volume. La seconde sera pour le moyen âge, ou pour le tems, auquel les Lombards furent puissants en Italie.

La troiſiéme ſera pour le tems, auquel l'Italie fut rétablie, par les Empereurs & par d'autres Princes. On verra ces deux dernieres, dans la ſuite de cet Ouvrage. On y aura égard aux nouvelles découvertes Géographiques, que Mrs. de l'Academie des Sciences de Paris ont faites, par le moyen de l'Aſtronomie; comme on le marque dans la Préface, à laquelle nous renvoyons les Lecteurs.

Les Entrepreneurs ſont d'autant plus eſtimables pour cela, qu'ils auroient pu s'épargner toute cette peine, en ſuivant les Cartes les plus approuvées, ſans ſe mettre en peine de les corriger; comme celles de Mr. *Cellarius* & celles de Mr. de l'*Iſle*. Mais le premier ayant ſuivi *Cluvier*, a fait les mêmes fautes, que lui. Ils remarquent que *Cluvier*, a mieux réüſſi, dans la poſition des côtes de l'Italie; mais qu'il n'a pas ſi bien réuſſi à l'égard de la ſituation des lieux plus éloignez de la Mer; où il en a omis pluſieurs, que les Hiſtoriens ont nommez, & en a mal placé d'autres; outre qu'il a confondu la maniere ancienne de compter par Milles, avec la moderne, quoi qu'elles ſoient differentes.

rentés. Ils prouvent cela, par plusieurs exemples, que l'on pourra voir dans cette Préface.

Ils rendent à Mr. *de l'Ile* la justice, qui lui est due, en témoignant qu'il a été plus exact, que Mr. *Cellarius*; parce qu'il a suivi les Observations Astronomiques, sur tout à l'égard des côtes, & des places, qui n'en sont pas éloignées. Ils jugent que, s'il a omis quelques noms de villes, ce n'a été que parce que la Planche n'en pouvoit pas contenir davantage.

Pour éviter ces défauts ils ont fait une nouvelle Carte, où ils ont suivi cette méthode; c'est qu'ils ont placé avant toutes choses, les lieux dont la situation est connue, par des observations Astronomiques Ils se sont servis, pour cela, des observations, qui se trouvent dans *l'Histoire de l'Academie des Sciences* de Paris; de celles, qui leur ont été communiquées, par Mr. *Manfredi*, Professeur aux Mathématiques de Bologne; & de celles qu'ils ont trouvées en d'autres Auteurs. Pour la situation des autres lieux, ils ont compté le nombre des Milles, qui étoient entre deux lieux, dont la Latitude & la Longi-

tude avoit été fixée, par des Obſervations Aſtronomiques, & en ſuite ils ont placé, entre deux, les autres lieux à proportion de leurs diſtances. Quand ils ont rencontré pluſieurs lieux, dont la ſituation n'avoit pas été fixée, par des Obſervations Aſtronomiques; ils ont ſuivi la Carte de Mr. *de l'Iſle*, qu'ils jugent la plus juſte. C'eſt ce qu'ils ont été obligez de faire, à l'égard de diverſes Provinces du Royaume de Naples; touchant leſquelles, ils n'avoient pû trouver aucunes obſervations.

Ils n'ont mis aucune Echelle des Milles, parce qu'il eſt facile à châcun de trouver leur nombre, par la dimenſion des Degrez; ou à peu près. Autrefois la longueur des Milles n'étoit pas la même, par tout, mais plus grande, ou moindre, ſelon les lieux. Ainſi il vaut mieux en faire le calcul, ſur les diſtances Aſtronomiques. Mr. *de l'Iſle* a déterminé, ſur pluſieurs Experiences, la diſtance d'un Degré de Latitude, à environ ſoixante & quinze Miles Anciens, & les Auteurs ajoûtent qu'ils ont reconnu auſſi, à peu près, la même choſe. Mr. *Piccart* de l'Academie des Sciences, a déterminé

la

la même distance à 57062 Toises, ou vint-cinq Lieuës médiocres de France. Les Auteurs esperent de s'assurer de cela, avec plus de certitude, par la *Description Chorographique* du Milanès; à quoi l'on étoit occupé, par l'ordre de S. M. Imperiale; ce qui donnera lieu de déterminer la chose, avec plus d'exactitude. Ils pourront en parler plus au long, lors qu'ils donneront au Public cette description, & la Carte du Milanès; où ils marqueront exactement les Maisons de Campagne des Rois & des Empereurs, tous les Monasteres de ce Païs-là, & tout ce qui regarde l'Histoire de ce même Duché.

I. La premiere piece, qu'on trouve ici, est *l'Histoire Mêlée*, dont l'Auteur n'est pas connu. Elle contient l'Histoire Romaine d'*Eutrope*; à laquelle *Paul Diacre*, à ce que porte le Titre, a ajoûté plusieurs choses, à la priere d'*Adelberge* Duchesse de Bénevent, & l'a continuée, depuis le tems de Valentinien, jusqu'à celui de Justinien; avec une seconde addition d'un Auteur, qu'on nomme *Landulphus Sagax*, ou d'un autre, jusqu'à l'année D CCC VI. Cette

piece a été collationnée & corrigée ſur les MSS. de la Bibliotheque Ambroſienne à Milan; & l'on y a ajouté les Notes & les Varietez d'*Henri Caniſius*.

On a appellé ce Recueuil *Hiſtoria Miſcella*, parce qu'elle a été compoſée de pluſieurs Auteurs mêlez; de ſorte qu'ils ne font enſemble qu'un Corps d'Hiſtoire. Cela eſt certain, mais on ne ſait point aſſurément qui l'a fait. On pourra voir ce que Mr. *Muratori* en dit, dans ſa Préface, où il réfute les Conjectures des Savans; ſans néanmoins rien dire, de plus aſſuré, touchant l'Auteur. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que c'eſt une Hiſtoire Univerſelle, ſur tout par rapport à l'Italie, & qu'il y a bien des choſes, qu'on ne chercheroit qu'avec bien de la peine, en d'autres Auteurs; & même quelques-unes, qu'on n'y trouveroit point. Celui qui a recueuilli cette Hiſtoire, qui qu'il puiſſe avoir été, peut être nommé un Ancien Auteur; puis qu'il a écrit en un tems, où il reſtoit, ſans doute, quelques-uns des Anciens Hiſtoriens, dont la perte irréparable nous chagrine aujourdhui. Le recueuil, que nous avons, pourroit bien contenir quelque choſe, qui

fût

fût tiré de ces Auteurs, quoi que l'on ne le puisse pas distinguer du reste.

Le MS. de l'Histoire Mêlée, de la Bibliotheque Ambrosienne, est, selon le sentiment de Mr. *Muratori*, ancien de huit-cens ans, ou au moins de sept-cens ans; ce qui marque l'Antiquité de l'Auteur. Mais sept, ou huit cens ans après Jesus-Christ, les Moines, qui étoient les Savans du tems, étoient déja très-ignorants & très-barbares. Si ceux, qui gouvernoient l'Eglise, dont il y en avoit quelques uns, qui avoient quelque goût de l'Antiquité, s'étoient avisez de donner aux Moines de ce tems-là le soin de copier les bons Auteurs, comme par pénitence, afin d'en multiplier les Copies; ils nous auroient rendu un Service infiniment plus grand, qu'en copiant des Abregez faits en des siecles d'ignorance; comme ceux de *Tite-Live* & de *Trogus Pompeius*. Mais le mauvais goût de ces siecles-là nous a fait garder des Abregez, sans goût, & perdre des Originaux, que nous admirerions, si nous les avions, comme nous admirons tout ce qui nous en reste. Un ancien Gram-

mairien, nommé *Verrius Flaccus*, avoit composé vint livres *de verborum significatione*; qui étoient, sans doute, très-utiles. *Festus* les abregea, & *Paul* abregea de nouveau *Festus*, ce qui fit encore plus de tort à cet Ouvrage. Qui peut s'empêcher de blâmer ces Abreviateurs?

Ce Livre a été collationné sur cinq MSS. de la Bibliotheque Ambrosienne; mais on a imprimé le Texte entier, sur un de ces Anciens Exemplaires, que Mr. *Muratori* a préferé aux autres. Ce que l'on trouve dans le meilleur MS. a été imprimé en caractere Romain & les additions, que l'on n'y trouve pas, en caractere Italique. Comme on a reconnu qu'il y avoit des endroits omis, dans les Editions de cette Histoire, qui se trouvoient dans le MS. on n'a pas manqué de le marquer au dessous des pages, avec les autres Varietez. *Landulphe Sagax*, ou quelque autre ne s'est proposé autre chose, dans ces Additions, que de répeter en Abregé l'Histoire de *Paul Diacre*; en employant néanmoins, pour le plus souvent, ses propres termes. On a mis, au reste, à la tête, un Echantillon de l'Ecriture du plus ancien MS. afin qu'on

qu'on vît quelle eſt ſon Antiquité. Ce caractere ne reſſemble pas mal à celui du VIII, & du IX Siecle, que l'on trouve dans les Echantillons, que le P. *Mabillon* en a donnez, au Liv. V. de ſa Diplomatique.

On peut diviſer l'*Hiſtoire Mêlée*, en trois parties, dont la premiere renferme les dix Livres d'*Eutrope*, augmentez par *Paul le Diacre*, & continuez juſqu'à l'Empereur Jovien, par la mort duquel le Livre XI finit; la ſeconde les treize Livres ſuivans, compoſez par le dernier, qui contiennent l'Hiſtoire des Empereurs juſqu'à Léon *le Thracien*, qui regna en CCCC LVII. & la troiſiéme une Addition de *Landulphe Sagax*, qui paroît ici la premiere fois. Elle a été tirée du MS. de la Bibliotheque Ambroſienne, & elle va juſqu'à Léon *l'Armenien*, qui regna ſeul l'an DCCCXIII. de l'Ere Chrétienne.

II. On voit enſuite l'Hiſtoire des *Getes*, ou des Goths, par *Jordanes*, qui avoit été publiée par le P. *Garet* Bénedictin, de la Congregation de S. Maur. On donne ici ce livre revû & corrigé ſur un très-ancien MS. de la Bibliotheque Ambroſienne, par

les ſoins de Mr. *Joſeph Antoine Saſſi*, qui en eſt le Bibliothecaire. On appelle cet Auteur *Jordanes*, ſelon le MS. & non *Jornandes*, comme on le nomme ordinairement. Le caractere de cet Exemplaire n'eſt pas different de celui de l'Hiſtoire Mêlée, comme on le voit par l'Echantillon, qui eſt à la tête de l'Ouvrage. Il étoit Goth d'origine & a vêcu au VI. Siecle, & comme il a pouſſé, ſon Hiſtoire juſqu'à Juſtinien, on peut croire qu'il l'a compoſée environ l'an DLII. Son grand Pere, à ce qu'il dit, au Ch. L. avoit été *Notaire*; c'eſt-à-dire, Secretaire d'un Chef des Goths, qu'il appelle *Candax*, pendant que cet homme vêcut. Il eut lui-même cet Emploi, *avant ſa converſion*; c'eſt-à-dire avant qu'il ſe fût fait Moine. On lui donne, dans les Editions de ſes Ouvrages, le titre d'*Evêque de Ravenne*; mais ſon nom ne ſe trouve point, dans la liſte des Evêques de cette Ville. D'autres ont dit qu'il avoit été *Evêque des Goths*; mais il n'en dit rien. On voit, à la fin de l'Hiſtoire des Goths, un autre Livre de *Jordanès*, *de la Succeſſion des Regnes & des Tems*.

III. QUOI que *Procope* fût de Ce-

Ceſarée, dans la Paleſtine & qu'il ait écrit en Grec, on n'a pas laiſſé de le mettre ici en Latin, de la verſion du P. *Maltret* Jeſuite; parce qu'en écrivant l'Hiſtoire de la guerre des Goths, en Italie, il fournit une partie de l'Hiſtoire de ce païs-là, depuis l'an CCCCLXXXIX juſqu'à l'an DLII. *Leonard Aretin*. qui étoit d'ailleurs un fort ſavant homme, publia autrefois une Hiſtoire des Goths, comme s'il l'avoit lui-même recueuillie de divers Auteurs, ſans en nommer aucun, quoi qu'il y ait mis des Livres entiers de *Procope*. Il fut enſuite accuſé de Plagiat, par *Chriſtophle Perſona*. On a ajoûté ici l'explication de quelques mots Gothiques, par *Grotius*. Ils ont beaucoup de rapport avec la Langue Flamande.

IV. Cela eſt ſuivi d'un Extrait de l'Hiſtoire d'*Agathias*, qui a été fait par le même. C'eſt comme une ſuite de l'Hiſtoire de *Procope*.

V. On voit, après cela, les ſix Livres de *Paul*, fils de *Warnefrid*, Diacre de Frioul, où il fait l'Hiſtoire des Lombards. Cette Edition a été faite ſur celle de *Frideric Lindenbrog*, avec les Varietez de deux anciens

ciens MSS. & des remarques d'*Horace Bianchi* Romain. Comme ce Paul eſt l'Auteur d'une bonne partie de ce Volume, nous mettrons ici, en peu de mots, ce que Mr. *Muratori* en dit de plus remarquable.

Paul, qu'on appelle communément *le Diacre*, étoit Lombard de Nation, & fils d'un nommé *Warnefrid*; ſur quoi l'on peut voir ce qu'il dit lui-même, dans ſon Hiſtoire des Lombards Liv. IV. c. 39. Son Biſayeul *Lupicius* s'établit à Cividad de Friuli, dans les Terres des Venitiens. Les Avares l'emmenerent priſonnier; mais étant revenu en cette ville, il s'y rétablit lui & ſa famille. *Herkenpert*, qui n'a vêcu que cent ans après Paul, rapporte, dans ſon Hiſtoire des Lombards, que *Paul Diacre* étoit de la Cividad de Friuli. Mais l'Abbé *Hilderic*, ſon Diſciple, dit dans ſon Epitaphe, qu'il étoit né où la riviere du Timave coule ſouvent:

— *nitidos ubi ſæpe Timavi*
Amnis habet curſus.

Mots qui ſemblent plûtôt déſigner Aquilée. De là vient que pluſieurs Auteurs

Auteurs l'appellent *Diaconus Aquileienſis*; par où néanmoins ils n'entendent pas tant ſa patrie, que l'Egliſe, dans laquelle il avoit un emploi; car le Frioul eſt ſous le même Evêque, ou Patriarche, qu'Aquilée. Etant enſuite venu à Pavie & ayant été élevé au Palais Royal, il s'y appliqua à l'étude & y réüſſit; ce qui le rendit cher à Rachis, à Cunibert, & à Didier, Rois des Lombards. Si l'on en croit *Leon Marſicain*, dans ſa Chronique du Mont Caſſin Liv. I. c. 15. lors que Charles-Magne eut pris Pavie, & que les Lombards furent ruinez, il ſuivit Charles en France & devint fort familier avec lui; mais ayant été accuſé d'une conjuration, contre ce Prince & d'être encore partiſan de Didier, il fut envoyé priſonnier aux Iles de Tremiti. Après quelques années d'exil en ces Iles, il ſe ſauva & s'attira de la conſideration à la Cour d'Arichis, Duc de Bénevent; mais ce Prince étant venu à mourir, il ſe retira à l'Abbaïe du Mont Caſſin, où il ſe fit Moine & mourut. Les Auteurs, qui ont depuis parlé de Paul, ont copié aveuglément *Leon* Marſicain. Mais le P. *Mabillon*, dans

dans ſes Annales Benedictines, ſur l'an D CC LXXVII. traite de Fable cet exil de *Paul*; mais il eſt aſſuré que ce dernier ſe joignit à la Congregation des Moines du Mont Caſſin, & y mourut le 13 d'Avril l'an D CC XCIX. Il fit pluſieurs Ouvrages, dont parle Mr. *Muratori*. Il n'a rien dit d'une choſe, qui a mis en colere bien des Gens de Lettres, contre *Paul*; c'eſt d'avoir abregé *Feſtus Pompeius*, & de nous avoir fait perdre l'Original, par ce mauvais abregé. Il n'y a qu'à lire la préface de *Joſeph Scaliger* ſur *Feſtus*, où il lui chante pouille, & celle de feu Mr. *Dacier*, qui fait *chorus* avec lui. Je ne crois pas que perſonne prenne ſon parti, en cette occaſion. Lui & ſes ſemblables, en cherchant à abreger les Etudes, n'étoient capables, que de les perdre. Par-là on a préferé *Juſtin* à *Trogue Pompée*, & *Florus* à *Tite-Live*; parce que le ſecond & le dernier étoient trop longs pour les pareſſeux, & pour ceux qui ſe contentoient d'une connoiſſance générale de l'Hiſtoire.

Mais il faut ſavoir gré à *Paul* de l'Hiſtoire des Lombards, qu'il fit dès qu'il eut embraſſé la vie Monaſtique,

tique, & que Mr. *Muratori* approuve beaucoup, quoi qu'il avouë qu'au commencement, il a débité des fables, en parlant de la premiere origine des Lombards; ce qui lui eſt commun avec la plûpart des Hiſtoriens, qui ont voulu remonter juſqu'à la premiere origine des peuples. Mr. *Bianchi* fait auſſi, dans ſa Préface, l'éloge de *Paul.* On voit enſuite cet Auteur, avec les Commentaires de Mr. *Bianchi*, qui le défend, ou le réfute, lors qu'il le trouve à propos. Mr. *Saſſi* l'a revu ſur deux anciens MSS. dont l'un eſt à la Bibliotheque Ambroſienne, & l'autre à *Monſa* Ville du Milanès. On voit dans les Echantillons, qui ſont à la tête de l'Ouvrage, quels étoient les caracteres, ſous le regne des Lombards. Cette Hiſtoire contient les regnes de trente Rois, dont le premier eſt *Angelmond* & le dernier *Didier*, qui fut vaincu par Charlemagne.

II. RERUM ITALICARUM SCRIPTORES &c. TOMUS SECUNDUS &c. A Milan, MDCCXXIII. in fol. pagg. 610. avec les Préfaces & l'Index, ſans compter les tailles douces.

I. CE Volume eſt compoſé de huit pieces differentes, dont la premiere eſt un recueuil des Vies des Evêques de Ravenne. Voici le titre de cette piece : AGNELLI, *qui eſt* ANDREAS, *Abbatis S. Mariæ ad Blachernas & S. Bartholemæi Ravennatis, Liber Pontificalis, ſeu Vitæ Pontificum Ravennatum; quas* D. Benedictus Bacchinius *S. Mariæ de la Croma, Ordinis S. Benedicti Congregationis Caſſinenſis, ex Bibliotheca Eſtenſi eruit, diſſertationibus & obſervationibus, nec non Appendice Monumentorum illuſtravit & auxit. Omnia in præſenti Editione, cum MS. Codice Eſtenſi rurſus collata, emendatiora & aucta*, operâ & ſtudio LUD. ANT. MURATORII.

MR. *Muratori* remarque, dans ſa Préface, que les Vies des Evêques de Mets, faites par *Paul Diacre*, environ l'an D CC LXXXIV. exciterent les gens de Lettres, en Italie, à entreprendre de ſemblables Ouvrages. Ce fut ainſi, qu'*Agnellus*, né peu d'années après la mort de *Paul*, entreprit, à ſon imitation, d'écrire les vies des Archevêques de Ra-

Ravenne. Cet *Agnellus*, nommé autrement *André*, doit être né environ l'an DCCCV. comme Mr. *Muratori* le montre. *Agnellus* fait connoître que, du côté de sa Bisayeule, il étoit de bonne maison, puis qu'il descendoit de *Joannits*, Secretaire d'un Empereur de Constantinople. *Agnel* se fit d'Eglise & devint Abbé de S. Barthelemi à Ravenne. Il a écrit, avant le milieu du IX. Siecle, comme on le peut recueuillir de divers endroits de cet Ouvrage. Il raconte le terrible combat, qui fut donné entre Lothaire & les autres fils de Louïs *le Débonnaire*, & ce combat se donna l'an DCCCXLI. C'est un Auteur qui savoit peu de Latin, & qui a fait de grosses fautes, comme le remarque Mr. *Muratori*. Cependant cela n'empêcha pas l'Abbé *Benedetto Bacchini* de le publier, & Mr. *Muratori* l'a encore revû, sur le MS. de la Bibliotheque de la famille d'Este; parce qu'il n'a pas laissé de conserver à la Posterité divers faits, concernant la ville de Ravenne & d'autres choses, de ce tems-là. L'Original, sur lequel cette Histoire a été imprimée, fut écrit, l'an MCCCXL. Mr. *Muratori* a revû l'E-

l'Edition de l'Abbé *Bacchini* sur ce MS. & y a trouvé diverses fautes de Copistes; que l'on verra marquées, au dessous des pages. Il a joint, à cet Ouvrage, toutes les Dissertations & les remarques de l'Abbé *Bacchini*; avec l'*Appendix*, qui est à la fin & quelques tailles douces, qui représentent quelques Bas-reliefs d'une Eglise de Ravenne. Il y a encore un Calendrier ancien de l'Eglise de Ravenne.

Le plus illustre Evêque de Ravenne a été S. *Pierre*, surnommé *Chrysologue*, à cause de son éloquence, & qui mourut environ l'an CCCCL. de l'Ere Chrétienne. Il nous en reste CLXXVI Sermons, par lesquels on peut voir, qu'il étoit en effet plus éloquent, que ses Contemporains, & qu'il avoit de l'esprit. *Didier Herauld* en avoit un MS. sur lequel, il parloit d'en faire une nouvelle Edition, mais je ne sai s'il l'a fait.

II. Après les Archevêques de Ravenne on trouve une Bulle du Pape *Paschal* à *Petronac*, Archevêque de cette même Ville, depuis l'an D CCC XVII. que la Societé de Milan a fait rimprimer ici, sur un Original MS. de la Bibliotheque Ambrosien-

broſienne, avec des remarques, où l'on redreſſe les fautes que *Rubeus*, en ſon Hiſtoire de Ravenne & *Ughellus* au Tome V. de ſon *Italie Sacrée*, y avoient laiſſées. Elle eſt écrite ſur du Papier d'Egypte, en caracteres aſſez gros, & les lignes laiſſent entre elles de grands intervalles; comme on avoit accoûtumé de faire, en des Actes Publics. Le P. *Mabillon* en a donné pluſieurs exemples, dans ſa Diplomatique. Paſchal y confirme tous les Privileges, que l'Egliſe de Ravenne pouvoit avoir eu des Empereurs & des Rois. On trouvera, dans les Remarques, pluſieurs choſes curieuſes, ſur la maniere de dater les Bulles.

III. L'Hiſtoire des Princes Lombards, qui ſuit, eſt compoſée de quinze piéces anciennes, qui regardent les Lombards de la Province de Benevent, ou du Royaume de Naples. *Antonio Caraccioli* & *Camillo Peregrini*, Gentilshommes de Campanie, les ont corrigées, & expliquées. Elles avoient été imprimées, au ſiecle paſſé, mais cet Ouvrage étoit devenu ſi rare, qu'on avoit bien de la peine à le trouver; ſi bien qu'il étoit néceſſaire de le rimprimer. Il y a ici

1. *l'Hiſtoire des Lombards de Bénevent, par Echempert, qui continue l'Hiſtoire de Paul Diacre, juſqu'à l'an* D CCC LXXXVII. Elle eſt plus correcte & plus complete : 2. *Un Capitulaire de Sichard, Prince de Bénevent*, où il accorde la Paix à Jean, qui étoit été élû à l'Evêché de Naples, au Commandant des Troupes & au peuple, qui lui étoit ſoumis. Cet Acte eſt de l'an DCCCXXXVI. 3. *Un autre Capitulaire de Radelchis, Prince de Benevent*, où il partage cette Principauté, avec Siconulphe Prince de Salerne, l'an DCCC LI. 4. *Une Hiſtoire d'un Moine inconnu du Mont Caſſin* de ce qu'avoient fait les Lombards, dans l'Italie, au deça du Tibre, depuis l'an DCCCXL preſque juſqu'à l'année DCCC LXXV. 5. *La Chronique des Lombards*, qui n'eſt que la ſuite de celle des Ducs de Benevent, & des Moines du Mont Caſſin, depuis le Duc Grégoire & l'Abbé Petronax. 6. *La Chronique des derniers Comtes de Capouë*, par *Jean* Archidiacre de cette Ville & depuis Abbé du Mont Caſſin; à laquelle on a retranché des additions d'une main étrangere, qui étoient dans la précedente Edition. 7. *Un frag-*

fragment de l'Hiſtoire des Lombards de Benevent, depuis l'an DCCCXCI juſqu'à l'an DCCCXCVIII. par un Anonyme de Bénevent. 8. *Sept morceaux de l'Hiſtoire* des mêmes, par un Anonyme de Salerne. 9. Un Poëme de ce même Anonyme, à Pandulfe, Prince de Capouë, de Bénevent, & de Salerne. 10. *Donation de Pandulfe IV Prince de Capouë*, qu'il fit à ſon Pere en MCXXXV. 11. Epitaphes en vers de quelques Princes Lombards. 12. *Libellus dilati judicii*, touchant une terre, pour y bâtir un Temple à S. Michel l'Archange. 13. *Chronique de quelques Ducs & Princes de Bénevent & de Salerne*; avec une *Appendix* de quelques Ducs de la Pouille, des trois premiers Rois de Sicile, du Duché de la Pouille, & de la Principauté de Capouë, par un Anonyme de Salerne. 14. Chronique des Ducs & des Princes de Bénevent, & de Salerne. 15. Autre Chronique. *Camillo Peregrini* a fait quelques remarques là-deſſus. On a remis la ſeconde partie de ce recueuil au Tome V. pour garder l'ordre du tems.

IV. On voit, après cela, un Abregé des Chroniques du Mont Caſſin,

ſin, que l'on attribue à *Anaſtaſe* le Bibliothecaire, & qui eſt ici imprimé pour la premiere fois.

V. Cela eſt ſuivi d'un Panegyrique en vers, en l'honneur de l'Empereur Berenger, publié d'abord par *Hadrien Valois*, en 1663. avec des Notes fort étendues, & en ſuite par *Godefroi Guillaume Leibnits*, en 1707. avec des notes plus courtes. Outre cela, *Valois* a mis au devant une Préface, où il fait voir que l'Auteur du Panegyrique a été contemporain à Berenger, & une longue Diſſertation, intitulée *Berengarius Auguſtus* où il fait la vie de cet Empereur, autant qu'on le peut faire, ſur les Monuments, qui nous reſtent.

VI. Il y a enſuite un Acte d'un Synode tenu à Pavie, où *Wido* eſt reconnu pour Roi d'Italie, à certaines conditions; à l'obſervation deſquelles, il s'engage par une Ordonnance. Cela a été tirée du Couvent de Bobio de *S. Colomban*, ancien Monaſtere de l'Ordre de S. Benoît.

VII. On voit, après cela, une Hiſtoire de *Liutprand* concernant, diverſes choſes arrivées de ſon tems & celle de ſon Ambaſſade à *Nicephore Phocas*, Empereur de Conſtan-

ſtantinople, avec des Notes d'*Henri Caniſius*. S'il y a eu un ſiecle barbare, c'eſt le X. auquel *Liutprand* vivoit; cependant il a un ſtyle beaucoup meilleur, que celui de ſon tems, qui le fait lire, avec plaiſir; & il parle avec beaucoup de vivacité & de liberté, qui attachent encore ſes Lecteurs. La plûpart des Modernes le nomment *Luitprand*; mais des Marbres, & d'anciens MSS. l'appellent conſtamment *Liutprand*, de ſorte qu'on ne peut pas douter qu'il ne faille ainſi écrire ſon nom. Il étoit de Pavie, où il fut d'abord Diacre; après quoi, il fut fait Evêque de Cremone. Quelques-uns ont cru qu'il étoit Eſpagnol; mais Mr. *Muratori* montre le contraire, dans ſa Préface; & c'eſt auſſi ce que *Nicolas Antoine*, Juriſconſulte Eſpagnol, a reconnu. *Hugues*, Roi d'Italie, envoya le Pere de *Liutprand*, en Ambaſſade à l'Empereur de Conſtantinople en DCCCCXXVII. & ſon fils fut élevé à la Cour du Roi Hugues; à qui il ſe rendit agréable, comme il le dit au Liv. IV. ch. 1. de ſon Hiſtoire. Depuis Hugues & Lothaire, Rois d'Italie, ayant été chaſſez, Berenger, qui leur ſucceda,

prit *Liutprand*, pour ſon Secretaire, & l'envoya en ſuite en Ambaſſade à l'Empereur *Conſtantin Porphyrogenete*, en DCCCCXLVI. Cependant Berenger avoit des vices, qui lui firent perdre ſa faveur, après l'avoir ſervi long-tems. *Liutprand* fut dépouillé de ſon bien, & comme il craignoit qu'il ne lui arrivât pis, il ſe retira en Allemagne, chez le Roi *Otton* le *Grand*. Dans ſon exil, il écrivit les VI. Livres de ſon Hiſtoire, vers l'an DCCCCLVIII. Trois ans après le Pape & la plûpart des Princes d'Italie inviterent Otton à venir en Italie; pour les délivrer de la Tyrannie de *Berenger*. Il le fit & ſe rendit maître du Royaume des Lombards, & fut fait Empereur l'année ſuivante. Ce fut alors que Liutprand eut l'Evêché de Cremone, vers l'an DCCCCLXIII. auquel il alla à Rome, où il aſſiſta à un Synode, qui s'y tint contre le Pape. Cinq ans après, Otton l'envoya comme ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople pour demander à Nicephore *Theophanie*, fille de *Romain le jeune*, pour Epouſe à ſon fils, qu'il avoit aſſocié à l'Empire. On ne ſait pas quand il mourut. J'ai voulu faire con-

connoître cet Evêque, si savant dans un Siecle Barbare. On pourra chercher le reste de ce qui le concerne, dans la Préface de Mr. *Muratori*.

Après l'Histoire de *Liutprand*, Mr. *Muratori* a mis quelques Corrections sur son Histoire, qui sont suivies de sa Légation à Nicephore.

VIII. Enfin il y a ici les Annales des Rois de France, depuis *Carloman* & *Pepin* jusqu'à l'an D CCC LXXXII. trouvées dans le Monastere de S. *Bertin*, d'où vient qu'on les nomme les *Annales Bertiniennes*. On y a joint une Appendix, qui continue l'Histoire jusqu'à l'an DCCCC. Ce sont des pieces très-utiles pour l'Histoire de ce tems-là, tant par rapport à l'Italie, qu'à la France.

Ceux qui feuilleteront un peu les deux Volumes, dont nous venons de parler, trouveront que tout n'y est pas également bon; mais c'est une merveille qu'il y ait tant de bonnes choses, dans un Recueuil de pieces, qui ont été faites en des siecles barbares; & on ne laissera pas de savoir bon gré aux Savans Italiens, qui ont fait cette peinible entreprise, & qui l'ont si bien exécutée. Elle fait hon-

neur au ſavant Mr. *Muratori*, aux Savans de Milan, qui y ont travaillé, & même à Sa Majeſté Imperiale, & à Mr. le Comte de *Coloredo*, Gouverneur du Milanès, qui la favoriſent. Il ſeroit à ſouhaiter que les Savans d'Italie, qui ne manquent ni de génie, ni de jugement, fuſſent employez, pour faire refleurir les Belles Lettres chez eux, & faire revenir le ſiecle de *Leon X.* Mais il faut des *Mecenas*, pour faire des *Virgiles*. On peut dire encore à préſent à l'Italie, ce que *Martial* diſoit, de ſon tems:

Sint Mæcenates non deerunt, Flacce, Marones,
Virgiliúmque tibi vel tua rura dabunt.

ARTICLE VII.

Hiſtoria Vitæ JACOBI ARMINII SS. *Theologiæ Doctoris ejuſdémque, in Academia Lugduno-Batava Profeſſoris. Auctore* CASPARO BRANTIO, *Remonſtrantium, apud Amſtelodamenſes Eccleſiaſte. Accedunt* H. Grotii & Dom. Baudii *in* Arminii *obitum Epicedia.*

A Amsterdam, chez Schagen MDCCXXIV. in 8. pagg. 496.

IL y a déja plusieurs années, que feu Mr. *Brandt* avoit composé cette vie du fameux *Jaques Arminius*; dans un tems, où l'on parloit de rimprimer les OEuvres de ce Théologien; mais comme le Libraire changea d'avis, cette Vie demeura entre les mains de l'Auteur. Ce dernier étant mort, elle tomba entre les mains de gens, qui ne penserent pas à l'imprimer; jusqu'à ce qu'étant tombée entre celles de Mr. *Gerard Brandt*, son fils, il pensa à la donner au Public, comme il vient de le faire. Quoi que l'on fût en Hollande, une partie de ce qu'il y a, en cette Vie, au moins en gros, par l'Histoire d'*Uytembogard*, son ami particulier, & par celle de feu Mr. *Gerard Brandt*, Grand-Pere de l'Editeur; on n'en savoit pas le détail, comme on le voit ici. Ceux qui la liront verront qu'elle a toute été tirée de pieces Authentiques, dont plusieurs avoient paru dans le Recueuil des Lettres intitulées *Præstantium Virorum Epistolæ*; mais ils trouveront qu'il y a ici bien des choses tirées des Papiers même d'*Arminius*.

nius. Ceux qui ont connu l'Auteur de cette Vie ſavent que c'étoit un Homme droit, ſincere, & incapable de faire la moindre choſe, qui bleſſât la bonne foi, par un eſprit de Parti. D'ailleurs il n'y a rien, qui ſoit fort ſujet à contradiction. L'Auteur de la Préface des Actes du Synode de Dordrecht accuſe *Arminius* d'avoir toûjours aimé, avec excès, les nouveautez, & prétend que ce fut ce qui le porta à propoſer un nouveau Syſtême, touchant la Prédeſtination & la Grace. On voit bien que c'eſt pour le rendre odieux, comme ſi tout ce qui eſt nouveau étoit faux. Nous avons plus d'une fois fait voir la futilité de cette objection, par les principes mêmes des Réformateurs; outre que le reproche n'eſt pas bien fondé, puis que les plus Anciens Peres ont été du même ſentiment, que l'Egliſe Greque l'a toûjours ſuivi, & que l'Egliſe Latine n'a pas ſuivi en tout les idées de S. Auguſtin, & qu'on n'y eſt jamais venu juſqu'à excommunier ceux, qui ont été dans les ſentimens des Demi-Pélagiens, que les Rémontrans n'ont pas entierement ſuivis.

Je n'entreprendrai pas ici de donner

ner un abregé de la Vie d'*Arminius*. Ceux qui entendent le Latin feront fort bien de lire cette Vie, dans l'Original, qui eſt écrit avec beaucoup de netteté. Ils y remarqueront plus de fautes d'impreſſion, qu'il ne ſeroit à ſouhaiter, par la faute de l'Imprimeur, ou du Correcteur; mais elles ne ſont pas difficiles à corriger. Il y en a auſſi, dans l'*Epicedium* de *Baudius*, où il eſt ainſi parlé de la dexterité d'Arminius à réſoudre les queſtions les plus difficiles:

Vir mentis acer, atque inenodabiles
Evolvere oras promptus, ut ſi quiſpiam,
Subtilitatis dote clarus audiit:

Il eſt vrai qu'*ora* ſignifie, comme quelques Savans l'ont cru, une corde, avec laquelle on attache un Vaiſſeau au rivage; mais on ne diroit pas, pour cela, *oræ inenodabiles*, pour dire des queſtions difficiles à ſoudre. Je ne vois pas néanmoins quel mot on pourroit ſubſtituer à *oras*. Ceux qui n'entendent pas le Latin pourront voir, dans nôtre Hiſtoire des VII. Provinces, les principales choſes, qui regardent *Arminius*, ou dans celle de

Universitäts BIBLIOTHECA

la Réformation, par Mr. *Brandt*, qui eſt en Flamand & en Anglois.

Au reſte, Mr. *Brandt* a très-bien fait de faire imprimer cette vie d'*Arminius*, du même format, que celle d'*Epiſcopius*, ſon Diſciple, qui parut en Latin l'an MDCCI. On trouvera, dans ces deux Livres, de quoi s'inſtruire des Controverſes ſur la Prédeſtination & la Grace depuis le commencement, juſqu'à l'an MDCXLIII. auquel *Epiſcopius* mourut.

F I N.

IN-

INDEX

Des Principales Matieres du Tome XXI. de la Bibliotheque Anc. & Mod.

A.

ABregez ont fait perdre les Originaux. 437. *& suiv.*

Adfirmare, assurer comme sûr 102.

Agnellus Auteur des vies des Evêques de Ravenne. 447

Angleterre, les usurpations des Papes en ce païs-là. 142. 161

Angleterre, sa langue. 125. *& suiv.*

Angleterre, danger ou elle fut par la guerre civile, sous Charles I. 36. *& suiv.*

Ane, pourquoi les Payens accuserent les Juifs de l'adorer. 365

Annales Bertiniennes. 455

Antrim (Marquis d') coupable du Massacre d'Irlande. 34. 36. *& suiv.* protegé par la Reine. 35

Apion Grammairien. 290

Aretin (*Leonard*) plagiaire. 441

Arminius (*Jaques*) sa vie. 456

Autel Mediateur, chez les Juifs. 366

B.

B*Aalzebub*, quelle Divinité c'étoit. 368. *& suiv.*

Balmeniroch Secretaire de Jaques VI Roi d'Ecosse. 14

Barbe, que depuis Adrien, on recommença à la porter longue, à Rome. 386
S. Barnabé, sa Lettre. 243. comment on doit commenter cette sorte d'Ecrits. 244. sa defense. ib. & *suiv.* Son Epître corrigée. 247. & *suiv.* & exp iquée. ib. & *suiv.*
Bénevent, Chroniques & autres pieces concernant l'Histoire de ce Païs-là. 450
Berenger, Empereur, son Panegyrique. 452
Blake Amiral Anglois, sa conduite sur les côtes d'Espagne. 85
Bretagne ou Angleterre attaquée par les Romains. 103. réduite en forme de Province. 104 & *suiv.* ses Gouverneurs, qui prirent la qualité d'Empereurs. 106 & *suiv.* abandonnée sous Honorius. 108. quand elle devint Chrétienne. 109. & *suiv.* Pélagianisme porté en ce pais là. 111
Bretagne, d'où vient ce mot. 101
Buckingham inspire à Charles I. de la haine pour la France. 40. étoit amoureux d'Anne d'Autriche. 41
Bruno(*Thomas*) son jugement & ses remarques sur les Canons. 311. & *suiv.*
Burnet (Gilbert, Evêque de Salisbu-

ry) d'où il a tiré des lumieres pour écrire l'Hiſtoire de ſon tems. 3 & *ſuiv.* ſa méthode 5. ſon but. 7 & *ſuiv.* pourquoi il parle mal du Clergé. 8. l'étendue de ſon Ouvrage. 9

Burnet pere du précedent, comment il évita de ſervir Cromwel. 82

C.

CAnons Apoſtoliques. 264. 305. & *ſuiv.*

Chamarim, qui étoient ces gens-là. 373

Charles I. Roi d'Angleterre, ſon humeur. 29. tâche en vain d'établir la liturgie Anglicane en Ecoſſe. 30. ſon peu d'habileté. *ibid.* faute capitale de ce Prince. 32. & *ſuiv.* ſes Amis ne crurent pas qu'on en voulût à ſa vie. 38. ſa mort. *ib.* ſon humeur. 39. Sa Religion. *ib.* gouverné par des flateurs. 42. gagna la pitié de la nation. 44

Charles II. quand il ſe fit Catholique Romain. 70

Chartre nommée *Magna Charta.* 159 & *ſuiv.*

Chartumin, quelles gens c'étoient. 372

Choberim ſorte de devins. 373

Chrétiens de S. Thomas aux Indes, leur hiſtoire, leurs ſentimens, & leurs mœurs. 193. 211. & *ſuiv.*

Cinquiéme Monarchie, ce qu'on entendoit par-là, du tems de *Cromwel*. 52. *& suiv.*
Clement Romain, remarques sur son Epître. 259. *& suiv.* additions, qui y ont été faites. 261
Clement, l'adresse qu'il employa, pour confondre *Apion* 290. *& suiv.* son martyre. 295
Clement, ses reconnoissances supposées. 266 *& suiv.*
Clementines, passage remarquable de ces Homilies corrigé. 292. *& suiv.* remarques sur ce livre. 294
Concile Ecumenique, convoqué par le Pape, peu propre à finir les controverses. 398. *& suiv.*
Conspiration des Poudres, à Londres. 18. 19
Constitutions Apostoliques. 263
Cotelier (*Jean Baptiste*) sa vie & son savoir. 240. sa maniere de traduire. *ib. & suiv.*
Cromwel (*Olivier*), s'il pouvoit relâcher le Roi Charles I. 44. particularitez, qui regardent *Cromwel* 46. *& suiv.* ses maximes. 48 *& suiv.*
Cromwel, courtisé par toutes les Religions. 56. déliberation si on le devoit faire Roi. 56 & suiv. y pensoit. 59. sa dissimulation. 60.

est déconseillé par les siens. *ib.* refuse la Royauté. 61. Sa conduite envers les Royalistes. 62. Sa conduite dans les affaires étrangeres. 63. & *suiv.* ses Espions. *ibid.*
Cromwel délibere s'il se joindroit avec l'Espagne, ou avec la France. 65 & *suiv.* Entreprend d'envahir l'Amerique. 72. & *suiv.* son zele pour la protection des Protestans. 78. son caractere. 80. respecté au dehors. 86. choisissoit bien ceux, qu'il employoit. 89. sa maladie & sa mort. 90. & *suiv.*
Cromwel Prédestinatien. 53. sa modestie feinte. 54. & *suiv.*
Cromwel, sa famille. 91. & *suiv.*
Cromwel (*Richard*) succede à son Pere. 90

D.

DEgré combien il a de milles. 434
Droit de la Guerre & de la Paix, science que doivent étudier les Princes & leurs Ministres. 168 & *suiv.*

E.

Ebionites de deux sortes. 268. sentimens de ceux du II. Siecle. 269 & *suiv.* comment ils parloient de Dieu. 237. & *suiv.* de la Religion en général. 276
Echad ou *Echath*, nom d'une Divinité. 368.

Ecoſſe, ſon état ſous l'enfance de Jaques VI. 10. & *ſuiv.*
Egliſe, maniere, dont elle a été corrompue. 197. & *ſuiv.*
Evêques ne pouvoient pas changer d'Evêchez. 333
Etienne Roi d'Angleterre, ſon établiſſement & ſon caractere 140 & *ſuiv.*
Excommuniez, dans une Egliſe, ne pouvoient pas être reçus, dans une autre. 332. & *ſuiv.*
Excommunication, parmi les Juifs & les Payens. 330. & *ſuiv.*

F.

FAnatiques du tems de *Cromwel.* 57. & *ſuiv.*
Fanatiques ſe brouillent entre eux, après la mort de Cromwel. 94. & *ſuiv.*
Fanatiques, remarques ſur ces gens-là. 425. & *ſuiv.*

G.

G*Ad*, nom d'une Divinité. 366. & *ſuiv.*
Gematrie, ce que c'eſt parmi les Juifs. 253
Géographie néceſſaire, pour entendre l'Hiſtoire 430
Goodwin fanatique du tems de *Cromwel.* 53. & *ſuiv.* 92

Grotius (*Hugues*) importance de son Ouvrage *du Droit de la Guerre & de la Paix.* 173. & *suiv.* 176. & *suiv.* Edition de la Version Françoise de ce Livre par Mr. *Barbeirac.* 177. & *suiv.*
Grotius & *Pufendorf*, leurs Ouvrages comparez. 190. & *suiv.*
Guillaume le Conquerant, son caractere. 130 & *suiv.*
Guillaume II son caractere 136 & *suiv.*

H.

Henri I Roi d'Angleterre, son caractere. 138 & *suiv.*
Henri II. son regne & son caractere 149 & *suiv.*
Henri III Roi d'Angleterre, son regne & son caractere. 103. & *suiv.* 162
Henri fils aîné de Jaques I. Roi d'Angleterre, bon Protestant. 17
Henriette Marie, Reine d'Angleterre. 31. protege le Marquis d'Antrim. 34. & *suiv.*
Hercule yvrogne. 385
Hermas, sentimens divers sur son livre. 258
Historia Miscella ce que c'est. 435 & *suiv.*

I.

Janseniſme, particularitez de l'Histoire du *Janseniſme.* 390 & *suiv.*

Jan-

Janſeniſme, ſelon l'Abbé *Toſini*, n'eſt qu'un *Rigoriſme*. 401

Jaques VI Roi d'Ecoſſe, les commencemens de ſon Regne. 10. & ſuiv. ſans Religion, ou incliné au Papiſme. 14. & ſuiv. tente en vain de réünir l'Angleterre & l'Ecoſſe. 16. & *ſuiv.*

Jaques I. Roi de la Grande-Brétagne faute qu'il fit, à l'égard des Hollandois. 23. vend des terres dépendantes de la Couronne. 25. ſe dégoute de *Buckingham*. 25. eſt empoiſonné. 26. ſe fit mépriſer. 26. ſe familiariſoit. 29

Jaques I. Roi d'Angleterre, a peur des Jeſuites. 18 & *ſuiv.*

Jaques II. ce qui l'irrita contre les Proteſtans. 67. & *ſuiv.* ſort de France. 68

S. *Ignace*, ſes Epîtres. 296. ſon Epitre aux Romains tirée du MS. de la Bibliotheque de Mr. *Colbert*. 298. paſſage de cet Auteur expliqué. 299. Actes veritables de ſon Martyre. 302. & *ſuiv.*

Jean, Roi d'Angleterre & ſon malheureux regne. 156 & *ſuiv.*

Image du Roi, ſi *Charles I.* fut Auteur de ce livre. 44 & *ſuiv.*

Indépendants du tems de *Cromwel*. 52. & *ſuiv.*

Indifférence de Religion, parmi les Sectes Chrétiennes, censurée, 343 & *su.*
Jordanes Historien. 439. & *suiv.*
D. Juan d'Autriche, Gouverneur des Païs-bas. 75

K.

Krios pour *Kyros*. 256

L.

Landulfus Sagax. 435. 498
Laud (*Guillaume*), sa Lettre sur celle de S. *Barnabé*. 239
Lettres, leur valeur arithmetique, parmi les Juifs. 252. & *suiv.*
Lettres formées, ce que c'étoit. 333
Liberté dans les Créatures les rend capables de peines & de recompenses. 287
Liutprand Historien. 452. & *suiv.*
Liutprand, Evêque de Cremone, son Histoire & son Ambassade à Constantinople.
Lombards leur Histoire. 449
Lokhart Ambassadeur de Cromwel en France. 79

M.

Mahomet, qu'il a emprunté sa Religion de divers peuples. 377. & *su.*
Mal, son origine. 268. & *suiv.* que la permission de Dieu, à cet égard, ne lui fait point de deshonneur. *ib.*
Mariage, secondes noces défendues aux

aux Clercs. 335. & *suiv.* sans fondement. 338
Maurice Prince d'Orange brouille les affaires en Hollande. 21
Mendum pour *faux*. 249
Meni, nom d'une Divinité. 366. & *suiv.*
Miles n'ont pas été les mêmes par tout & en tous les Siecles. 434
Miphletseth, nom d'une Divinité. 370
Monuments Anciens, touchant les Ecclesiastiques d'Allemagne. 226

N.

Nil, borne de la Palestine. 360. raison de son nom. 362. nommé aussi *Schihhor*. *ib.*
Nestorianisme établi dans les Indes. 209
Nestorius, remarques sur cet Evêque & l'hérelie, qu'on lui a attribuée. 202. & *suiv.*

O.

OB, ce que c'est en Hebreu. 371

P.

Palma pour un *soufflet*. 250
Papisme opposé à l'autorité absolue des Rois. 15
Parlements d'Angleterre, leur origine. 117 & *suiv.*
Pavie, Synode tenu en cette ville. 452
Paul Diacre. 438. & *suiv.* 441. & *su* 444
Persecution, mise en usage par les Orthodoxes. 198 & *suiv.*

S. *Pierre* & *Simon* le Magicien, leur dispute sur l'origine du Mal. 277. & *suiv.*
S. *Pierre Chrysologue*, Evêque de Ravenne. 448
Pierres antiques gravées. 382. & *suiv.*
Pluton, d'où vient ce nom. 370
S. *Polycarpe* sa Lettre & son Martyre. 304. & *suiv.*
Les Presbyteriens s'agrandirent sous *Jaques I.* 27. leurs Prédicateurs. *Là-même.* & *suiv.*
Priam, sa tête, en une ancienne gravure. 387
Prophetes modernes, remarques sur ces gens-là. 425. & *suiv.*
Protestantisme n'est pas contraire, à l'autorité absolue des Rois. 15

R.

Republicains Anglois, du tems de *Cromwel*, quelles gens c'étoient. 51
Richard I. Roi d'Angleterre, son caractere. 154. & *suiv.*
Robert Groſt Head, Evêque de Lincoln. 165. & *suiv.*

S.

Saxons comment ils s'établirent en Angleterre. 112. & *suiv.* ils y fonderent sept Seigneuries. 113. & *suiv.* Les Danois s'y établirent. 114. &

& *suiv.* son Gouvernement. 116. origine de ses Parlements. 117. & *suiv* quels étoient ses Membres. 118. quelle étoit son autorité. 119. le couronnement des Rois. 133. la maniere dont ils succedoient à la couronne. *ib.* & *suiv.*
Sculptures des Egyptiens anciennes, mais mauvaises, en comparaison de celle des Grecs. 383
Sexes, doivent être distinguez par leurs habits. 374
Sœurs, s'il est permis d'épouser sa Belle-Sœur. 339
Stouppa, Ministre de Colonel, particularitez, qui le regardent. 46. & *s.* 72 76

T.

Sabiens n'étoient pas si anciens que les Juifs le disent. 376
Typhon, Divinité malfaisante des Egyptiens. 364. & *suiv.*
Veau d'Or, quelle divinité il représentoit. 363. & *suiv.*

V.

Vossius (*Isaac*) soûtient l'Episcopat. 239

W.

Wido Roi d'Italie. 452

FIN *de* L'INDEX
du Tome XXI de la Bibliotheque Anc. & Mod.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

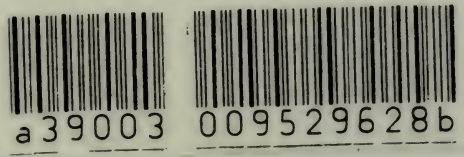
a39003 009529628b